

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 24 et mardi 25 septembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	III - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Préfet de police relative à la manifestation non déclarée du 15 septembre 2012 dans le 8e arrondissement.....	21
Condoléances.....	3	IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, relative aux objectifs de la collectivité parisienne en matière de rénovation énergétique du logement.....	23
Félicitations.....	3	V - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris relative aux mesures envisagées concernant les risques liés aux O.G.M.....	25
Adoption de comptes rendus.....	3	VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative à l'avenir des Zones d'action prioritaires pour l'Air.....	27
Information de M. POZZO di BORGO.....	4	2012 SGCP 6 - Rapport sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective.....	28
Rappel au règlement.....	4	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux vendeurs à la sauvette. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	46
2012 SG 189 - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'exercice du droit de préemption urbain. <u>2012 DVD 42</u> - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux étalages et terrasses. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux places GIG GIC. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au service PAM. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.....	5	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la manifestation du 15 septembre 2012.....	49
2012 DVD 119 - Taxes sur la consommation finale d'électricité. Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe communale applicable à Paris en 2013.....	6	2012 DPVI 178 - DFPE 403 - Subventions (50.000 euros) et conventions avec quatre associations pour l'expérimentation dans les quartiers en Politique de la Ville des 14e, 18e, 19e et 20e, de projets locaux de lutte contre l'isolement des familles monoparentales, notamment fondés sur l'émergence de solidarités de voisinage.....	50
Suspension et reprise de la séance.....	7	2012 DUCT 192 - Communication du Maire sur l'arrêté de création et des arrêtés de nomination des membres de l'Observatoire parisien de la laïcité.....	53
2012 PP 64 - Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de restructuration du centre de secours de sapeurs-pompiers de "Chateau-Landon" (10e).....	7	Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à un moratoire sur les expulsions des familles et des jeunes majeurs sans papiers. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	57
Suspension et reprise de la séance.....	8	Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	59
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la délivrance de récépissé lors des contrôles d'identité. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	9	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de la place Constantin Pecqueur. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	60
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prostitution dans le 18e arrondissement. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	13	2012 DLH 189 - Signature d'une convention avec l'Etat fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au dispositif expérimental "Un chez soi d'abord".....	63
Dépôt de questions d'actualité.....	16	2012 DJS 398 - Avenant à convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles Le Marais et de son antenne Saint-Honoré, suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables	
Suspension et reprise de la séance.....	16		
Examen des questions d'actualité.....	16		
I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative au projet de cession de terrains de l'Etat à Paris.....	16		
II - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les contrats aidés.....	18		

aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 402</u> - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Beaujon (8e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 403</u> - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des 4 centres d'animation du 12e arrondissement suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 404</u> - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 13e suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 405</u> - Avenants aux conventions de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Vercingétorix et Montparnasse (14e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 406</u> - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Point du Jour et de son annexe (16e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 407</u> - Avenants aux conventions de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub17 et La Jonquière (17e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 408</u> - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 18e suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>2012 DJS 409</u> - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 20e suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux incidences financières de la réforme des tarifs. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. 64	prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la conclusion du contrat de partenariat de performance énergétique (CPPE1)..... 79
	2012 DU 189 - Création de servitude de passage public située 43 bis rue Desnouettes (15e)..... 80
	2012 DU 212 - Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de concertation et de communication associée. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan du dispositif. 82
	2012 SG 171 - Signature de l'avenant n° 1 au marché relatif à la conception et production déléguée de manifestations sur les berges de la Seine..... 86
	<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au terrain de sport situé 127, boulevard Mortier (20e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au terrain situé 1 à 7 rue Léon Frapié (20e). <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. 93
	<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'une rue du nom de Maurice Boitel..... 94
	2012 DF 85 - DU 238 - Création d'une commission spéciale composée d'élus, chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats. 95
	2012 DU 228 - Avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du P.L.U. pour la Z.A.C. "Porte Pouchet" (17e)..... 99
2012 DFPE 32 - Subvention (316.829 euros) et convention avec l'association "La Maison des Bout'Chou" (13e) pour la structure multi accueil "Les Couleurs du Temps" (14e)..... 70	Suspension et reprise de la séance..... 100
2012 DFPE 389 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château-d'Eau (10e). 70	2012 DASCO 150 - Communication du Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2012. 100
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de microcrèches provisoires dans les espaces verts. 72	2012 DLH 101 - Subvention et avenant à convention (260.000 euros) avec l'Agence parisienne du climat (12e). 113
2012 DJS 99 - Subvention (40.000 euros) avec convention avec "Paris Foot Gay" (3e)..... 73	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes..... 114
2012 DJS 232 - Subvention (802.250 euros) avec avenant à convention avec le "Paris Football Club" au titre de la saison sportive 2012-2013. 74	2012 DLH 185 - Réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 139 logements, 166-168 bis, rue de Charonne (11e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un état des lieux du parc social. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. 117
<u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à la candidature des Gay Games à Paris en 2018. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif..... 76	<u>Vœu</u> déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au bâtiment de l'ex-Maison des étudiants des Etats d'Afrique de l'Ouest (12e)..... 118
<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion des équipements sportifs..... 77	<u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'application de la loi de réquisition. 120
2012 DPA 78 - Contrat de transaction au profit du groupement solidaire LANDWELL & ASSOCIES, PRICEWATERHOUSECOOPERS ADVISORY et ALTEREA pour prestations intellectuelles supplémentaires dans le cadre du marché d'études et de	<u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux (1er). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux (12e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des

programmes de logements sociaux à Paris. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux programmes de logements sociaux dans les arrondissements ayant dépassé les 25 % de logements SRU. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux programmes de logements sociaux dans les arrondissements ayant dépassé les 25 % de logements SRU.	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour un soutien de la Ville aux Pussy Riot.....
122	150
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la cession de terrains publics à la Ville. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'acquisition de terrains publics par la Ville.	2012 DAC 55 - Subvention (32.775 euros) avec avenant à convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e).
125	151
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement de l'ensemble immobilier 266 rue Lecourbe/181 rue de la Croix Nivert.	2012 DAC 568 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux policiers résistants 14, rue de l'Etoile (17e).....
127	152
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection dans les immeubles sociaux et les équipements municipaux. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de vidéoprotection quartier Pitet-Cumonsky.....	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'un hommage de la Ville à la mémoire de nos soldats morts en Afghanistan.....
128	153
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au traitement de l'insalubrité.	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux antennes relais (6e).....
132	155
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au projet de loi sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement.	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation de diverses manifestations par les associations de commerçants.
133	155
2012 DLH 134 - Octroi d'une subvention municipale et de garanties d'emprunt complémentaires à EFIDIS pour le financement d'un programme de construction neuve comportant un centre d'hébergement et de stabilisation de 45 logements PLA-I, une maison-relais de 32 logements PLA-I et une résidence sociale de 12 logements PLA-I, 51-59, rue Baron-Le-Roy (12e).	Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au recrutement de professeurs de la Ville. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.
134	158
2012 DICOM 27 - Conventions de parrainage "Paris Plages 2012" (Franprix ; ATOOVA ; My Note Déco ; l'Ambassade de France en Grande-Bretagne).	2012 DDEEES 15 - Mise en oeuvre de l'aide à la création associative (30.000 euros).....
136	160
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux futures nominations dans les établissements culturels municipaux.....	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux lettres recommandées dans le métro.
137	162
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir des anciens bains-douches Castagnary.	2012 DDEEES 160 - DVD 176 - Prorogation d'un an du mandat de la Commission de règlement amiable du tramway T3 qui expire le 31 décembre 2012.....
139	163
Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au Musée d'Art moderne de Paris.	2012 DDEEES 137 - Conventions d'occupations des bâtiments municipaux pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à l'efficacité énergétique du bâtiment.....
141	165
2012 DAC 640 - Subvention auprès de l'Etat au titre de sa participation au financement d'une mission de diagnostic et d'évaluation financière du programme de restauration intérieure de l'église Saint Germain des Prés (6e).	2012 DRH 109 - DJS 429 - Création d'emplois permanents d'animateurs coordonnateurs du Conseil parisien de la Jeunesse par transformation d'emplois d'animateurs des Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement.....
143	166
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'application du Règlement Local de Publicité. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la nouvelle réglementation publicitaire.	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).....
143	169
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage publicitaire sur les chantiers de la Ville.	Suspension et reprise de la séance.....
146	171
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.	2012 DVD 137 - Aménagement de l'avenue du Mahatma Gandhi entre le carrefour des Sablons et la route de la Muette (16e). Dépôt de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet.
148	171
	2012 DVD 134 - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Rue de l'Avenir (15e).
	172
	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la reconquête des voies sur berges de la Seine en rive. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.
	174
	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'amélioration du service Vélib'.....
	176

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la dégradation des Vélib'.....	178	Modification de la composition de Commissions.	207
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de la C.P.C.U. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'information en amont des travaux C.P.C.U. sur la voirie.....	179	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	208
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de solutions pour le stationnement.	181	Clôture de la séance.	208
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parc de stationnement Ternes.....	182	Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.....	208
Suspension et reprise de la séance.	184	QE 2012-15 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relatif à l'Orchestre des jeunes DEMOS.....	208
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parc de stationnement Ternes (suite).....	184	QE 2012-16 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement de la gare du Nord.	208
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la desserte du futur conservatoire.....	185	QE 2012-17 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'état du souterrain reliant la place du Général Koenig au boulevard de l'Amiral Bruix.	209
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique du stationnement deux roues.	186	QE 2012-18 Question de M. Patrick TREMEGE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au commissariat du 13e arrondissement.	209
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la destruction de 2 roues par des pyromanes.	190	Votes spécifiques.	209
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'audit de la voirie parisienne.	192	Vote spécifique.	212
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements liés au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.....	193	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	212
2012 DPE 63 - Fixation des tarifs et des coûts des travaux supplémentaires d'enlèvement des déchets et de nettoyage exécutés par les services techniques municipaux.	194	Liste des membres présents en Commission.	238
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion de la propreté de la Ville.	195	Liste des membres présents.	239
2012 DEVE 78 - Subvention (1.500 euros) à l'association "Réseau Environnement Santé", pour ses actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens. <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la révision du Plan Climat.	198	Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	241
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la Semaine du développement durable. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.....	200	Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.	247
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux gaz et huiles de schiste. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	201		
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la démarche juridique à l'encontre de la société "Eau du Sud Parisien".....	202		
2012 SG 149 - Signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation d'une étude des milieux naturels et de la biodiversité de la Seine et de ses berges à Paris.	203		
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal et de personnalités qualifiées, dans divers organismes.....	204		

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 31 août 2012 de M. Jean Gajer, ancien conseiller de Paris et figure marquante de la vie politique parisienne.

Fils d'un ouvrier polonais, immigré à Paris dans les années trente, Jean Gajer adhère aux jeunesses communistes dès l'âge de 15 ans avant de rejoindre deux ans plus tard le Parti Communiste.

En 1958, il entre à la fédération de Paris du P.C. dont il est resté jusqu'en 1979 l'une des principales figures. Jean Gajer a été élu du 18e arrondissement et conseiller de Paris de 1971 à 1983.

Tous ceux qui l'ont connu se souviennent d'un homme à la fois fidèle à ses principes et parfaitement libre d'esprit, dont la parole était écoutée avec le plus grand respect.

Combatif quand il fallait l'être, toujours constructif, il s'est consacré avec beaucoup d'énergie à la défense des classes populaires de Paris et de sa banlieue.

La suite de son parcours lui a permis de mettre ses compétences en matière d'urbanisme et de transport au service de la France, en intégrant plusieurs cabinets ministériels après l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République.

Il s'y est imposé comme un homme de conviction et de dossier, toujours soucieux de traduire en acte ses idéaux politiques.

Il laisse le souvenir d'un travailleur infatigable, passionnément engagé dans la vie de la cité avec un attachement spécial au 18e arrondissement où il a toujours vécu.

Ses obsèques ont été célébrées le mercredi 5 septembre 2012 au cimetière de Saint-Ouen.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, je veux exprimer à son épouse, à ses enfants, mais également à l'ensemble de ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, M. LEGARET m'a informé hier du décès que je vais apprendre à un certain nombre d'entre vous, celui de Michel Caldaguès qui a été longtemps élu de Paris et maire du 1er arrondissement.

Son décès est survenu samedi. Nous avons convenu que c'est à la prochaine séance du Conseil de Paris que je lui rendrai hommage, hommage auquel s'associera bien sûr le maire actuel du 1er arrondissement.

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais ensuite adresser en votre nom à toutes et à tous nos très chaleureuses félicitations à Mme HIDALGO, M. BOUAKKAZ, M. MANO et M. MISSIKA qui ont été nommés au grade de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 9 et mardi 10 juillet 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas

Ils sont donc adoptés.

Information de M. POZZO di BORGO.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois que M. POZZO di BORGO veut nous donner une information...

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, merci de m'accorder la parole. Je voulais simplement informer mes collègues du Conseil de Paris que les différentes tendances centristes et différents courants : parti radical, force européenne démocrate, nouveau centre, alliance centriste, convention démocrate, la gauche moderne...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne soyez pas trop long !

M. Yves POZZO di BORGO. - Les structures sont aussi nombreuses que les électeurs !

Ces différentes tendances ont décidé de se retrouver dans une seule structure : "Union des démocrates et indépendants". C'est la raison pour laquelle le groupe "Centre et Indépendants", à l'unanimité de ses membres, a décidé de s'intituler non plus groupe "Centre et Indépendants", mais groupe U.D.I., "Union des démocrates et indépendants" ?

Cela permettra aux Parisiens d'avoir beaucoup plus de clarté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dont acte.

Par ailleurs, il ne m'a pas échappé que le groupe U.M.P.P.A. avait un nouveau président qui s'appelle M. LEGARET.

Rappel au règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je pense que nous pouvons passer à notre ordre du jour.

Monsieur LEGARET, vous voulez dire un mot ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais faire un rappel au règlement fondé sur l'article 2 relatif à l'ordre du jour des séances.

Lors de la conférence d'organisation, votre adjoint M. DAGNAUD nous a informés de la nécessité de convoquer notre Assemblée en séance publique lundi 24, aujourd'hui, mardi 25 et mercredi 26.

Le mercredi 26 pose un problème. C'est jour de Yom Kippour. Nous vous avons écrit, avec Philippe GOUJON, en vous disant que lors des mandatures précédentes, vos prédécesseurs et vous-même avaient accepté le report de nos travaux et considéré que ce report était justifié un tel jour.

Nous vous avons proposé, dans un état d'esprit constructif, de nous faire une proposition alternative pour organiser les travaux de cette séance. Vous ne nous avez pas répondu mais votre directeur de cabinet nous a fait une réponse un peu désinvolte en nous disant que les groupes n'avaient qu'à alléger leurs interventions et qu'ainsi, cela irait plus vite.

Je fais aussi observer que nous avons à l'ordre du jour de cette séance 800 délibérations, ce qui n'est pas raisonnable. Je ne crois pas que notre assemblée puisse raisonnablement délibérer en 3 jours ou en 2 jours sur 800 délibérations. Je me permets là aussi de soulever cette question de la charge de nos ordres du jour et j'aimerais que vous nous fassiez des propositions.

Puisque vous n'avez pas répondu sur le fond, pouvez-vous nous faire part de votre décision en tant que maire, maître de l'ordre du jour, sur la tenue de nos travaux pour mercredi prochain.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais proposer à François DAGNAUD de voir tout cela avec vous.

D'abord, personnellement, et je l'ai toujours fait depuis que je suis maire, j'essaie de tenir compte de toutes les composantes de la société parisienne et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de travaux - cela s'est déjà produit, je vous le signale, depuis que je suis maire -, de telle sorte que tout le monde se sente à l'aise. Effectivement, François DAGNAUD, je vous dis que je ne souhaite pas que nous siégions mercredi. C'est une première chose.

Deuxième chose, concernant l'abondance des délibérations. Vous savez, je ne suis pas favorable à la réunionniste. Moins il y a de délibérations, mieux je me porte.

Dans le même temps, chaque délibération a une importance pour la vie des Parisiens. Et souvent, des tas de choses qui nous paraissent un peu lourdes sont indispensables pour que les Parisiens ne perdent pas de temps. Il y a des subventions, la vie quotidienne...

Je vous propose autour de François DAGNAUD de veiller avec les présidents de groupe à ce que l'on tienne les travaux aujourd'hui et demain. Essayons nous-mêmes, Monsieur LEGARET, de ne pas perdre de temps. Et puis vous verrez bien demain dans le courant de l'après-midi. Si des choses ne sont pas urgentes pour les Parisiens, notre prochaine séance ayant lieu le 15 octobre, on trouvera intelligemment, ensemble, les moyens de bien gérer aujourd'hui et demain et de faire en sorte que certaines choses qui pourraient être éventuellement reportées au 15 octobre le soient.

Je propose de ne pas perdre plus de temps et de nous mettre au travail.

2012 SG 189 - Communication sur la politique en direction des Parisiens en situation de handicap.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'exercice du droit de préemption urbain.

2012 DVD 42 - Adoption du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Paris.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux étalages et terrasses.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux places GIG GIC.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au service PAM.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la concertation avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, à l'issue de la discussion commune qui a eu lieu concernant les communications SG 7 G et SG 189 concernant la politique en direction des Parisiens en situation de handicap et les projets de délibération DASES 505 G et DVD 42 qui s'est tenue en formation de Conseil général, nous allons procéder au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 130).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 131).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 132).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 42).

2012 DVD 119 - Taxes sur la consommation finale d'électricité. Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe communale applicable à Paris en 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le projet de délibération DVD 119 relatif aux taxes sur la consommation finale d'électricité ayant fait l'objet d'un débat commun, en formation de Conseil général, avec le projet de délibération DVD 120 G, nous allons passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 50 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 50 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 119.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 119).

Nous passons en formation de Conseil général, la séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures quarante minutes, est reprise à douze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Mes chers collègues, la séance est reprise, nous siégeons à nouveau en formation de Conseil municipal.

2012 PP 64 - Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'opération de restructuration du centre de secours de sapeurs-pompiers de "Chateau-Landon" (10e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Nous commençons par l'examen des affaires de la 5e Commission, plus particulièrement du projet de délibération PP 64 relatif à la restructuration du centre de secours de sapeurs-pompiers de Château-Landon.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. LHOSTIS a la parole sur le centre de secours Château-Landon.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Alain LHOSTIS. - Il s'agit en réalité de la caserne des pompiers Château-Landon, qui est désaffectée depuis peu, mais qui est inoccupée depuis une dizaine d'années. Il s'agit de mettre fin à un contrat de maîtrise d'œuvre qui continue à perdurer, qu'on a payé, que la Préfecture de police - puisque c'est elle qui mène l'opération - a payé pour un projet qu'elle avait en réalité décidé précédemment, depuis des années, d'enterrer.

On a donc perdu beaucoup d'argent et vous savez que depuis plusieurs années, je milite pour que la caserne soit restituée à la Ville et que les pompiers puissent rester le long du canal, là où ils sont à l'heure actuelle, sur le quai de Valmy.

C'est ce qui a finalement été décidé et aujourd'hui, on votera bien évidemment ce texte, mais il y a une urgence sociale. En effet, nous avons proposé, et dans l'arrondissement j'ai fait adopter un vœu, pour accueillir au rez-de-chaussée de la caserne et dans la cour notamment, accueillir dès cet hiver, les gens qui sont à la rue et pouvoir éventuellement distribuer des repas et leur donner la possibilité d'être accueillis dans la journée, rencontrer des associations et éventuellement y installer une bagagerie que les conseils de quartier souhaitent depuis plusieurs années.

On évoque l'avenir de cette caserne qui est mitoyenne des voies ferrées.

C'est un endroit très complexe où, évidemment, l'urbanisme est très dur, et où il y a besoin d'espace libre. Cette caserne, à l'avenir, pourra sans doute évoluer vers un lieu de rencontres, d'initiatives locales. En tout cas, ce sera débattu largement, en lien notamment avec un bâtiment qui va être désaffecté de sa fonction hospitalière, l'hôpital Fernand-Vidal, avec la reconstruction du nouvel hôpital Lariboisière.

Mais dans l'immédiat Il y a urgence pour l'hiver à ce que la Préfecture de police examine avec les pompiers la façon que la brigade quitte les lieux, puisque la brigade a encore certaines activités en cet endroit.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Très bien. Merci, Alain LHOSTIS.

Pour vous répondre, la parole est à M. le directeur de cabinet adjoint du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, sur le plan des principes, je souhaite solennellement confirmer l'accord du Préfet de police, qui a renoncé à l'implantation actuelle du centre de secours dans la caserne de Château-Landon. Le projet de délibération qui vous est soumis, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vient entériner cette position de principe.

Comme vous le savez, l'entrée dans les lieux, ou la confirmation de la présence des sapeurs-pompiers sur l'actuel Point P ne peut se faire de notre point de vue sans la réalisation d'un certain nombre de travaux, sans la confirmation qu'un certain nombre de travaux seront conduits.

La nature et le nombre de ces travaux a donné lieu juste avant l'été à un premier chiffrage qui a fait l'objet d'un premier échange avec les services du secrétariat général de la mairie.

Je peux vous dire, Monsieur le Conseiller, que ce premier chiffrage n'ayant pas permis pour l'heure d'aboutir, une solution alternative a été élaborée en toute fin de semaine dernière et sera transmise ces prochains jours, sans doute cette semaine, au secrétariat général de la Ville.

Nous espérons nous aussi que sur la base de ces demandes complémentaires revues à la baisse, et en tout cas phasées, un accord puisse intervenir rapidement.

M. François DAGNAUD, président. - Merci de ces précisions.

Monsieur LEGARET, vous souhaitiez intervenir ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Simple problème de gestion de la séance : on nous distribue d'un coup sept vœux bis.

Je vous demande cinq minutes de suspension de séance pour que l'on ait au moins le temps de les examiner avant de vous faire part de nos explications de vote.

M. François DAGNAUD, président. - Président, nous étions en train de voter sur ce projet de délibération. Je termine l'opération de vote et je reviens vers vous après, si vous le permettez.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe U.M.P.P.A.

Le projet de délibération est adopté. (2012, PP 64).

J'ai bien entendu votre remarque. Cela ne peut-il pas attendre la pause ?

Alors cinq minutes de suspension. Allons-y.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures trente cinq minutes, est reprise à douze heures quarante minutes , sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons la séance.

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la délivrance de récépissé lors des contrôles d'identité.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous arrivons à l'examen des vœux référencés n° 6 et n° 6 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la délivrance de récépissés lors des contrôles d'identité.

Je vais demander à M. Ian BROSSAT de présenter dans la minute réglementaire le vœu initial et Mme Myriam EL KHOMRI présentera à la suite le vœu de l'Exécutif.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise, effectivement, à ce que nous puissions expérimenter à Paris la délivrance de récépissés lors des contrôles d'identité.

Il s'agit de partir d'un constat, celui d'un phénomène, le contrôle au faciès, qui a été vérifié à de nombreuses reprises, je pense en particulier à une étude qui date de 2009, de la Fondation Georges Soros, qui montre que l'on a, à Paris, gare du Nord, aux Halles, dans d'autres quartiers, des contrôles au faciès, et il est absolument nécessaire d'en finir avec ce phénomène.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs candidats à l'élection présidentielle, dont celui qui a été élu, ont proposé des dispositifs permettant de lutter plus efficacement contre les contrôles au faciès et le Premier Ministre, le 1er juin dernier, a proposé la mise en place de reçus lors des contrôles d'identité pour éviter qu'un jeune soit contrôlé une fois, deux fois, trois fois, quatre fois parfois dans la même journée, à l'occasion de contrôles d'identité.

C'est la raison pour laquelle nous proposons, par ce vœu, que ce dispositif de récépissé de contrôle d'identité puisse être expérimenté à Paris, justement parce que c'est à Paris tout particulièrement que ce phénomène a été constaté ; c'est tout le sens du vœu que nous déposons aujourd'hui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse et pour présenter le vœu de l'Exécutif, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Les contrôles d'identité à caractère discriminant et répété vont à l'encontre des valeurs qui fondent notre République, ils vont à l'encontre des directives et des normes européennes en matière de droits de l'Homme et à l'encontre de l'efficacité même du travail policier.

Le premier pas dans la lutte contre ce phénomène est de reconnaître son existence ; c'est une première victoire sur laquelle, en effet, notre Président François HOLLANDE s'est engagé.

Soyons clairs dès le départ, il n'est pas, ici, question de stigmatiser les uns ni de vexer les autres, mais de trouver le dispositif adéquat pour restaurer la confiance et le respect mutuel.

Je le répète, il ne s'agit pas de pointer du doigt les policiers, dépositaires de l'autorité publique, il s'agit de leur rendre le respect qui leur est dû en mettant fin à la méfiance à leur égard et de les rendre plus efficaces dans l'accomplissement de leur noble mission, celle d'assurer la protection des personnes, mais aussi la protection des libertés fondamentales et du principe d'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine.

Les élus savent reconnaître à sa juste valeur le travail accompli au quotidien par les policiers, ils connaissent également les pressions que ces derniers ont dû subir de par leur hiérarchie et de par les politiques pour faire davantage de chiffre.

J'invite aussi l'ensemble de mes collègues membres de cette Assemblée à ne pas tenir de double discours, l'un face aux habitants et l'autre ici, en séance de Conseil de Paris, car lorsque nous sollicitons les services de police pour des rassemblements de jeunes ou pour des nuisances, lorsqu'il ne s'agit pas d'infractions pénales, finalement, ce que nous demandons, ce sont des contrôles d'identité, une sorte de harcèlement policier, et je pense que nous devrions être responsables et nous interroger sur ces pratiques.

Ce ne sont pas les contrôles d'identité qui sont ici remis en cause, mais bien les dérives qui peuvent les accompagner. Les contrôles d'identité doivent être motivés, et motivés sur la base de critères objectifs, non sur la base de ce que ces personnes sont, mais sur la base de ce qu'elles font.

C'est donc le comportement, et en aucun cas l'apparence ou le préjugé, qui devrait justifier un contrôle d'identité, car lorsque le contrôle d'identité s'opère sur la base d'un a priori subjectif, il est souvent erroné en plus d'être vexant et discriminatoire ; il alimente davantage la tension entre les jeunes et les policiers.

Le Défenseur des droits mène des travaux sur cette question depuis février 2012. Moi-même, je participerai au séminaire international qu'il organise le 8 octobre prochain et dont les conclusions seront rendues en octobre.

Le Premier Ministre a également demandé un rapport au Ministre de l'Intérieur et a souhaité une évaluation précise de l'efficacité des différents dispositifs envisageables, dont notamment le récépissé.

Nous attendons donc avec grand intérêt l'ensemble de ces recommandations, c'est le sens du vœu de l'Exécutif, pour, justement, faire de la Capitale un territoire d'expérimentation du dispositif retenu à l'échelon national dans la lutte contre les contrôles discriminants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 6 bis aurait donc vocation à se substituer au vœu initial.

Monsieur Ian BROSSAT, quelle est votre position ?

M. Ian BROSSAT. - D'abord, effectivement, comme l'a dit Myriam EL KHOMRI, on attend avec impatience le rapport du défenseur des droits, qui nous permettra d'en savoir davantage et, en particulier, de connaître les dispositifs qui seront retenus.

Je constate avec satisfaction que le vœu de l'Exécutif vise précisément à ce que nous soyons un territoire d'expérimentation sur ce sujet, avec toute la palette des possibilités qui existent, notamment le récépissé de contrôle d'identité, et c'est la raison pour laquelle nous sommes favorables au vœu de l'Exécutif qui nous permet d'avancer dans cette voie et nous permettra peut-être de faire en sorte que Paris soit un territoire pilote en matière de lutte contre le contrôle au faciès ou le contrôle discriminatoire, comme le disait ma collègue. Je pense que ce serait une très bonne chose, parce qu'effectivement, ce que montrent les études, c'est que Paris est tout particulièrement concernée par ce phénomène, et c'est donc à Paris, notamment, que nous devons lutter fortement pour en finir avec ce phénomène.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 6 est retiré.

Avant de voter sur le vœu n° 6 bis, les groupes de l'opposition, Philippe GOUJON et Yves POZZO di BORGIO, souhaitaient une explication de vote.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne voudrais pas m'immiscer dans un débat entre les communistes et les socialistes, mais je ne voudrais pas non plus laisser croire qu'il y a une unanimité dans cette Assemblée pour l'un ou l'autre de leurs vœux, assez peu différents d'ailleurs.

Cela n'étonnera personne que je me réfère au Ministre de l'Intérieur, M. Manuel VALLS, dont je cite la déclaration : "Il me semble qu'il ne faut pas compliquer de manière déraisonnable le travail des policiers sur le terrain".

D'ailleurs, il a également ajouté que, pour lui, les récépissés étaient un dispositif "ridicule et inopérant".

Instaurer cette procédure serait, de surcroît, une marque de défiance absolument sans précédent à l'encontre d'une police que chacun qualifie de républicaine, sur laquelle seraient, évidemment, jetés aussitôt la suspicion et le discrédit, affaiblissant son autorité, et, d'ailleurs, parler de contrôles discriminants, imaginer que la police fait des contrôles discriminants, je crois que c'est encore aggraver les choses.

Il est vrai qu'on pourrait considérer que ces récépissés s'apparentent à de véritables quitus pour d'éventuels délinquants, puisqu'il suffirait d'un contrôle le matin pour que soit brandi tout au long de la journée un récépissé qui rendrait sans doute illégitime tout nouveau contrôle.

Alors, certes, il faut sans doute améliorer les choses, d'ailleurs, le défenseur des droits est saisi, très bien, mais la procédure en question est évidemment trop fastidieuse, voire impossible à mettre en œuvre.

D'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur - excusez-moi de le citer aussi souvent -, a indiqué "je ne vois pas comment cela marche", d'autant plus qu'un fichage informatique, pour que cela ait une efficacité minimum, serait nécessaire.

Je pense qu'il faut le dire carrément, autant supprimer les contrôles d'identité, car, évidemment ; avec cette usine à gaz que vous nous préparez, plus aucun policier ne s'aventurera à effectuer des contrôles d'identité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Maire, votre président a dû vous indiquer que les articles 13 et 14 limitent à deux minutes les explications de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - J'ai quatre secondes de plus, c'est très grave...

Je m'arrête là, tout simplement en essayant de conseiller aussi à nos collègues de mettre un terme à une cacophonie que l'on voit sur ces bancs, mais aussi une cacophonie gouvernementale, qui me paraît assez grave et irresponsable quand on traite de questions de sécurité.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO pour le groupe U.D.I.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voudrais juste dire que je suis toujours très choqué que les policiers ne puissent, dans un territoire républicain comme la France, pas aller, chez eux, dans certaines zones, en tenue ; c'est d'ailleurs une recommandation de la police ; c'est très choquant.

Deuxième chose, lorsque vous voyez des tensions avec la police, et notamment lorsqu'il y a des émeutes dans certaines banlieues, cela m'a toujours choqué de voir la façon dont les policiers sont insultés.

La troisième chose, c'est un chiffre : l'Observatoire national de la délinquance indique qu'entre 1996 et 2007, les outrages à agents sont passés de 17.000 à 31.000. Tout cela indique qu'il y a vraiment une crise de confiance entre la police et la population.

Je prendrai un autre chiffre également : le rapport Human Rights Watch, intitulé "la base de l'humiliation", indique qu'en ce qui concerne les contrôles au faciès, les jeunes sont, en soi, plus concernés. Quand vous avez un faciès d'origine maghrébine, vous êtes concerné huit fois plus que les autres et lorsque vous êtes noir, six fois plus. C'est un problème fondamental.

Je regrette que le Ministre de l'Intérieur ait déjà pris position, alors que le défenseur des droits est en train de travailler là-dessus, qu'il est en train de travailler sur les expériences étrangères et qu'il va proposer après le 8 octobre un rapport sur la question. C'est un débat important, c'est un débat qui concerne l'Assemblée comme le Sénat et c'est un débat qui aurait mérité de la part du Ministre de l'Intérieur un peu plus de décence. C'est un débat qui concerne la nécessité de restaurer de la confiance dans les relations entre la police et les jeunes notamment. Et moi, je considère que c'est un problème que l'on ne peut pas évacuer comme cela, par un seul débat en Conseil de Paris.

Je considère qu'il est nécessaire que l'on s'y penche longuement et c'est la raison pour laquelle je voterai, à titre personnel (je ne sais pas si mon groupe me suivra), le vœu de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons les explications de vote avec celles du groupe E.E.L.V.A.

La parole est à donc à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci.

Si j'avais connu la teneur de l'intervention de M. POZZO di BORGO, je n'aurais pas demandé la parole, mais c'est l'intervention de M. GOUJON qui me fait réagir en tant que président de groupe.

Je pense que nier le fait qu'il y ait des contrôles au faciès et qu'il y ait eu des contrôles au faciès, c'est vraiment nier la réalité. Il suffit d'aller dans n'importe quelle gare parisienne, par exemple, pour voir qui est contrôlé et comment.

C'est quelque chose de très ancien. Je me souviens, dans les années soixante-dix, quand on avait les cheveux longs on se faisait contrôler trois, quatre, cinq, six fois par jour et je peux vous dire que...

Moins maintenant, les critères de contrôle ont changé ! Maintenant, c'est plus en fonction de la couleur de la peau des gens que de la longueur de leurs cheveux qu'on les contrôle, mais je peux vous dire que c'est très humiliant de se faire arrêter dans le métro trois ou quatre fois dans la journée, alors que tout le reste de la population passe comme si de rien n'était.

Vous disiez, Monsieur GOUJON, que cela voudrait dire que l'on pourrait supprimer les contrôles d'identité. Je vous signale qu'il y a plein de pays dans le monde où il n'y a pas de contrôle d'identité, où cela n'existe pas et cela marche très bien.

Au Canada, qui n'est pas un coupe-gorge, par exemple, les gens n'ont pas de pièce d'identité, il n'y a pas de contrôle d'identité, sauf si vous commettez un délit, mais on ne contrôle pas l'identité des gens simplement parce qu'on pense que, vu leur tête, vu leur démarche, vu ce qu'ils portent dans la main, vu ce qu'ils font, ils pourraient être des délinquants.

Je retiens votre proposition, Monsieur GOUJON, on pourrait effectivement supprimer les contrôles d'identité, ce qui serait un moyen de régler la question des récépissés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons les explications de vote avec celle du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Monsieur le Maire, au fond, le débat qui vient de se nouer assez rapidement ce matin, à l'instant, montre bien les raisons pour lesquelles le groupe socialiste soutiendra et votera le vœu de l'Exécutif plutôt que le vœu initial de Ian BROSSAT.

La différence entre ces vœux est la méthode. Chacun a dit des choses intéressantes et néanmoins parfois un peu contradictoires.

Il ne s'agit pas, Sylvain GAREL, de supprimer les contrôles d'identité. Il ne s'agit pas, Philippe GOUJON, de manifester une défiance extrême à l'égard des personnels de police. Il s'agit simplement de constater une situation et de trouver le moyen d'y remédier.

Je ne sais pas si les moyens qui ont été proposés, comme l'attestation de contrôle, sont l'unique solution et c'est bien pour cela - j'y reviens et, finalement, c'est peut-être la première fois, mais je suis d'accord avec M. POZZO di BORGIO (je plaisante) - que je pense que ce travail est important.

Nous devons attendre le rapport du défenseur des droits le 8 octobre ainsi que le travail que le Premier Ministre a demandé au Ministre de l'Intérieur.

Le sujet est grave, difficile, délicat, c'est pour cela que la démarche proposée par Myriam EL KHOMRI dans le vœu de l'Exécutif nous convient tout à fait et que le groupe socialiste votera le vœu de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu de l'Exécutif n° 6 bis.

Qui est pour ?...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il n'y a pas d'avis de la Préfecture de police sur ce point ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Non, ce n'est pas prévu par la Conférence d'organisation.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je rappelle simplement le terme du vœu, qui était de demander au Maire de Paris de se porter expérimentateur, la question a été posée et c'est le Maire de Paris ou son représentant qui a répondu en la matière.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est moi qui distribue la parole, si vous voulez bien le vœu s'adresse au Maire de Paris et c'est le Maire de Paris qui y répond.

Vous n'êtes pas chargés, chers collègues de l'opposition, de donner la parole au représentant du Préfet de police quand il ne l'a pas demandée.

Merci. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 133).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prostitution dans le 18e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 7 et n° 7 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la prostitution dans le 18e arrondissement.

Mme Roxane DECORTE va nous présenter le vœu n° 7 en une minute, M. le Préfet de police et Mme EL KHOMRI lui répondront en présentant le vœu n° 7 bis.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, ce vœu que nous avons rédigé avec Pierre-Yves BOURNAZEL, part de la constatation que les habitants dans le 18e n'en peuvent plus et, que pas une journée ne se passe sans que l'on soit interpellés sur cette question, parce que cela se passe en plein jour, pas que le soir.

Vous vous promenez dans certaines rues, vous avez affaire à des prostituées au moment où la Ministre en charge des droits de la femme nous a expliqué sa position abolitionniste.

Considérant la recrudescence de la prostitution d'origine africaine autour du quartier Château-Rouge et du secteur Poissonniers,

Considérant la présence de prostituées sur le boulevard Ney, de la porte Montmartre à la porte d'Aubervilliers sans discontinuer,

Considérant le développement de la prostitution asiatique autour du square de la Madone (c'est une nouveauté),

Considérant que ces femmes sont avant tout des victimes de réseaux mafieux sans scrupule, opérant une véritable traite d'êtres humains au mépris de la dignité humaine,

Considérant que cette situation d'inhumanité et d'insécurité crée un climat malsain, fait de violences verbales et/ou physiques, de tapage nocturne, de nuisances sonores, de petite délinquance, de racolage sur la voie publique...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame DECORTE, vous avez épuisé votre temps de parole et on a le texte sous les yeux, donc ce n'est pas la peine de le relire.

Mme Roxane DECORTE. - Nous souhaitons que le Préfet de police intensifie son travail de démantèlement des réseaux en étroite coordination avec le Parquet de Paris et remédie à cette situation bien connue de tous, une situation sensible et dramatique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme EL KHOMRI, qui en profitera pour présenter le vœu n° 7 bis.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité faire un contre-vœu de l'Exécutif, non pas parce que ce problème ne nous préoccupe pas mais justement parce qu'il nous préoccupe grandement, et nous avons souvent l'occasion d'en parler. Je souhaitais donc apporter deux ou trois éléments supplémentaires.

Vous évoquez la collaboration avec le Procureur de la République. En effet, un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) a été mis en place au printemps dernier sur tout le 18e, (les Maréchaux mais également les quartiers Goutte-d'Or et Château-Rouge). Il me semblait important que nous puissions l'évoquer puisqu'il traite la question du proxénétisme.

Par ailleurs, sachez qu'une réunion s'est tenue mardi dernier à ce sujet, en lien avec la Vice-procureure et la Brigade de répression du proxénétisme (BRP) notamment. J'ai fait part de notre mécontentement de fait que les enquêtes peuvent être particulièrement longues et sur le fait qu'aujourd'hui, cela se passe dans certains halls d'immeubles.

C'est une situation que nous connaissons et sur laquelle nous comprenons l'exaspération des habitants. Mais c'est une situation que nous connaissons malheureusement depuis plusieurs années.

Nous avons également souhaité rajouter un élément dans ce vœu de l'Exécutif, à savoir la mise en œuvre de la zone de sécurité prioritaire (ZSP) sur le quartier Goutte-d'Or et Château-Rouge, puisque le Préfet de police s'est engagé à en faire un axe prioritaire. Enfin, je voulais préciser que Fatima LALEM, avec l'ensemble des actions et des financements qu'elle alloue aux différentes associations, assure ce soutien à ces personnes pour les sortir également des trottoirs.

La situation est donc particulièrement difficile et je me permets de le dire ici : elle est aussi particulièrement difficile dans le 10e arrondissement et dans le bois de Boulogne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, merci.

Madame la Conseillère, comme vous, le Préfet de police est particulièrement sensible et attentif à l'évolution de la prostitution sur le 18e, que ce soit sur les boulevards extérieurs, sur le secteur de Goutte-d'Or et Château-Rouge mais également sur les sites que vous avez mentionnés.

Il a récemment encore invité l'ensemble de ses services à considérer cette problématique sur l'arrondissement comme prioritaire et leur a demandé de multiplier les initiatives, chacun dans leur domaine de compétences.

C'est d'abord la mission des policiers locaux, de l'arrondissement, à qui il revient de faire respecter la réglementation applicable en matière de racolage.

Chaque nuit, vous le savez aussi, une équipe est dédiée à ces problématiques, avec pour objectif de contrôler, d'évincer et d'interpeller les prostitués qui se mettraient hors la loi.

Depuis le début de l'année, je cite un chiffre, 165 prostitués ont été mis à disposition de la Justice. 113 ont été déférés. Le taux de réponse pénal est important.

Bien que le Parquet ait systématisé le déferrement des interpellés, il est clair que les suites judiciaires pour des délits de racolage restent souvent limitées et qu'à l'issue des gardes à vue, même si Myriam EL KHOMRI a rappelé l'effort pour orienter ces personnes vers les structures de prise en charge sociale, vers les associations, certaines d'entre elles réinvestissent les lieux où elles se prostituent.

Dès lors, on est d'accord sur la marche à suivre. Malgré les difficultés liées à la configuration de certains sites, le Préfet de police est désormais convaincu de la nécessité de mieux orienter les actions du service de police vers le démantèlement des réseaux à l'œuvre.

Cette conviction est partagée par le Procureur de la République, qui a souhaité, sur une partie du 18e, consacrer un groupe local de traitement de la délinquance spécifiquement à cette question de la prostitution.

Résultats concrets de cette détermination partagée : plusieurs affaires ont récemment été réalisées sur le 18^e arrondissement.

J'ai bien évidemment l'affaire de la rue Léon en tête, qui a été réalisée à la fin du mois de juillet, avec l'interpellation et la mise à disposition de la Justice de trois proxénètes.

Cinq autres avaient été réalisées dans les mois précédents, notamment sur les boulevards extérieurs et particulièrement le boulevard Ney.

Présence renforcée sur la voie publique, exploitation du moindre renseignement dans le cadre d'affaires et de procédures judiciaires : c'est précisément la méthode d'action qui sera appliquée, qui a été retenue dans le cadre de la nouvelle zone de sécurité prioritaire qui sera lancée dans quelques jours.

Pour faire bref ici et sans entrer dans le détail opérationnel, il faut que vous sachiez que la lutte contre le proxénétisme sera confiée à un service de police unique, chef de file, qui sera, en l'occurrence, la Brigade de Répression du Proxénétisme, qui est un service de la police judiciaire, sur la base d'une nouvelle méthodologie d'action qui conduira les enquêteurs de cette brigade à s'intéresser à la moindre interpellation de prostituée par les effectifs du commissariat local, pour exploiter le moindre renseignement et la moindre information.

Sachez également qu'un point hebdomadaire sera fait sur l'avancée des enquêtes.

Je le dis clairement : si les services de la Préfecture sont conscients de ce qu'il reste à faire pour redonner une physionomie plus agréable à certains secteurs du 18^e, je veux aussi que vous sachiez que le Préfet de police est pleinement déterminé à lutter, dans un cadre renouvelé que je viens de vous présenter, contre les réseaux qui exploitent la vulnérabilité des plus faibles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DECORTE, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Roxane DECORTE. - Nous maintenons notre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Roxane DECORTE. - Mais nous votons celui de l'Exécutif également, puisque cela va dans le bon sens.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame EL KHOMRI, quelle est la position de l'Exécutif sur le vœu ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Favorable aux deux ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 134).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 135).

Je vous remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Elle est ainsi rédigée :

"Monsieur le Maire,

Notre question porte sur le projet de cession des terrains de l'Etat au profit des collectivités, dont le projet de loi, adopté le 13 septembre par le Sénat, doit être examiné cette semaine par l'Assemblée nationale. Le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche soutient le principe de ce projet de loi, que nous avons réclamé depuis de longues années. Il s'agit d'un levier précieux pour lutter contre la pénurie de logements à Paris.

Cependant, nous demeurons perplexes quant à la situation géographique des terrains proposés à la Ville par la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement. Tous les terrains, en effet, sont situés dans des arrondissements périphériques, déjà richement dotés en logements sociaux. Nous regrettons le manque de propositions dans le 8e ou le 7e arrondissement car si la création de logements sociaux est une priorité, leur rééquilibrage géographique à Paris en est une autre. D'ailleurs, dans votre courrier du 7 juin 2012 au Premier Ministre, vous recensez, Monsieur le Maire, une dizaine de terrains appartenant à l'Etat ou à ses établissements publics dans les 6e et 8e arrondissements.

Pour cette raison, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite savoir ce que la Municipalité compte faire pour attirer l'attention de l'Etat sur la cession de terrains dans le Centre de la ville, et pour accélérer le rééquilibrage des logements sociaux à Paris."

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe U.M.P.P.A. Elle est relative "aux contrats aidés".

La troisième question, posée à M. le Préfet de police par le groupe "Union des démocrates et indépendants", concerne "la manifestation non déclarée du 15 septembre 2012 dans le 8e arrondissement".

La quatrième question émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "aux objectifs de la collectivité parisienne en matière de rénovation énergétique du logement".

La cinquième question d'actualité est posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés". Elle a trait "aux mesures envisagées concernant les risques liés aux OGM".

Enfin la dernière question est posée par M. MARTINS. Elle concerne "l'avenir des Zones d'action prioritaires pour l'air (Z.A.P.A.) et la position de la Ville de Paris sur la préservation de la qualité de l'air".

Chers collègues, nous suspendons la séance.

Reprise à 14 heures 45, avec la séance des questions d'actualité.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative au projet de cession de terrains de l'Etat à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous commençons donc l'examen des questions d'actualité par celle de M. Ian BROSSAT, au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, à qui je donne la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre question porte sur le projet de cession de terrains de l'Etat au profit de collectivités, dont le projet de loi adopté le 13 septembre par le Sénat doit être examiné cette semaine par l'Assemblée nationale.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche soutient le principe de ce projet de loi. Nous avons réclamé depuis des années que ces terrains qui appartiennent à l'Etat, qui ne sont plus utilisés, puissent servir aux collectivités territoriales pour y faire du logement social et cela vaut, a fortiori, dans une ville comme la nôtre où nous avons besoin de construire du logement et tout particulièrement du logement social.

Cependant, nous demeurons interrogatifs quant à la situation géographique des terrains proposés à la Ville par la ministre de l'Egalité des territoires et du Logement.

En effet, dans la première liste qui a été diffusée, qui d'ailleurs a fait l'objet d'un certain nombre de débats et d'interrogations, dans cette première liste, sur 49 terrains situés à Paris, 48 sont situés dans des arrondissements périphériques et, pour bon nombre d'entre eux d'ailleurs, dans des arrondissements où la présence de logements sociaux est déjà très importante.

Nous nous satisfaisons évidemment qu'on fasse plus de logement social à Paris, mais on sait qu'il y a un enjeu fort autour de la question du rééquilibrage du logement social sur le territoire parisien et vous aviez d'ailleurs, Monsieur le Maire, ciblé un certain nombre de terrains situés dans les arrondissements du centre de Paris (je pense au 6e arrondissement, au 7e arrondissement, au 8e arrondissement), d'ailleurs ce ne sont souvent pas des terrains, mais des sites qui sont d'anciens immeubles appartenant aux administrations et qui aujourd'hui ne sont plus utilisés.

Vous les aviez cités dans une lettre au Premier Ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. Or ces terrains ne figurent pas dans la première liste diffusée par la ministre du Logement et on a besoin de ces terrains, de ces sites pour y faire du logement social, dans ces arrondissement qui sont aujourd'hui dépourvus de logements sociaux.

C'est la raison pour laquelle le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche souhaite savoir ce que la municipalité compte faire, compte entreprendre pour continuer d'attirer l'attention de l'Etat sur la cession de terrains dans le centre de notre Ville, pour accélérer le rééquilibrage des logements sociaux à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT, croyez bien qu'il y a une volonté commune de l'Etat et de la Ville de Paris de transformer les propriétés de l'Etat mutables de façon prioritaire en essayant d'élaborer un programme de logements et notamment de logements sociaux.

Le déplacement, la visite de M. Jean-Marc AYRAULT sur le site de la caserne Reuilly démontre l'engagement politique du Gouvernement pour accélérer les choses et, au-delà des mots, passer au concret.

Le texte de loi sera en discussion à l'Assemblée nationale dans les jours qui viennent. Il est clair que les bases de négociation peuvent être légèrement modifiées en fonction du texte initial et de comment il va sortir des discussions des deux Assemblées, sachant qu'à l'évidence la valorisation des terrains pour faire du logement social peut aller, de façon plus générale, jusqu'à la gratuité totale. Néanmoins, soyons prudents.

Ce qui est certain, c'est que, déjà à ce jour, des négociations sont en cours sur une liste de 34 terrains, dont la liste a été fournie au Préfet de Région mandaté par la ministre comme un élément de négociation avec nous sur ces terrains et, sur cette liste, un grand nombre de propriétés ou de terrains sont situés au cœur de Paris, notamment dans le 7e arrondissement, où pas moins de 8 terrains ou immeubles pourront permettre de développer notamment 350 logements sociaux sur des sites aux adresses symboliques comme le boulevard Saint-Germain.

De façon globale, les négociations que nous avons entreprises ouvrent la possibilité de développer 7.000 logements en général, dont 45 % de logements sociaux sur l'ensemble des terrains ainsi visés.

Quelque chose qui est important et intéressant, c'est que la loi, à ma connaissance, prévoira un délai maximum de négociation entre l'Administration et la collectivité locale pour que, si les choses devaient durer, un arbitre, au-delà de ces deux instances, puisse prendre une décision ferme et définitive sur la destination des terrains, ceci pour éviter de repartir dans les négociations sans fin que nous avons connues.

C'est là aussi, me semble-t-il, un signe de la volonté de l'Etat d'avancer très vite pour la construction de logements sur le territoire parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je constate que tous les deux vous avez dit beaucoup de choses en peu de temps. Je vais vous féliciter.

II - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les contrats aidés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LEGARET pour la question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, notre question s'adresse à vous et aussi à Mme Anne HIDALGO, votre première adjointe, en sa qualité d'inspectrice du travail.

Nous avons appris par la presse que la Ville de Paris avait été condamnée à 11 reprises pour avoir transformé en contrats à durée indéterminée des personnels employés abusivement en contrats aidés ou bien à leur verser des indemnités de licenciement.

Ce sont des révélations graves, concernant semble-t-il 300 personnes, et qui m'amènent à vous poser deux questions :

Premièrement, la Ville de Paris est-elle décidée à appliquer et à respecter la loi ? Je rappelle les récentes déclarations de Mme HIDALGO dans cette enceinte. Elle avait affirmé avec une certaine outrecuidance : "On gagne tous les procès. La Ville de Paris s'inscrit toujours dans le respect de la légalité." Ces affirmations mettent-elles la Ville de Paris au-dessus des lois ?

Deuxième question, que faut-il penser des prérogatives et des droits des membres des Missions d'Information et d'Evaluation, que nous avons demandé d'introduire dans notre règlement intérieur ? Ces M.I.E. peuvent-elles fonctionner correctement et dans la transparence ?

Je pose la question puisque j'ai personnellement siégé dans la M.I.E. sur la gestion des personnels de la collectivité parisienne, présidée par Alain DESTREM.

Nous n'avons jamais cessé d'y poser des questions sur l'état précis des personnels dits précaires et les évolutions liées à leur statut.

Toutes nos interrogations sont restées sans réponse. Il y a donc eu dissimulation de la part de l'Exécutif municipal, notamment lors du dernier Comité de suivi de la M.I.E. sur les personnels qui s'est tenu le 18 juin dernier, une date où les faits qui sont aujourd'hui révélés étaient connus de vos services et qui nous ont été totalement occultés.

En résumé, Monsieur le Maire, êtes-vous décidé à appliquer la loi, à mettre fin à des situations sociales injustes, alors que nous n'avons jamais cessé d'entendre évoquer, comme justification à l'embauche des 10.000 agents supplémentaires en 10 ans, la mise en œuvre d'un plan massif de déprécarisation des personnels.

Dans cet esprit, je vous demande de nous préciser :

- le nombre d'employés de la Ville de Paris qui sont concernés par ces recours massifs à des emplois précaires inadaptés ;

- quel est le risque encouru par la Ville de Paris sur le plan financier, et donc le risque encouru par le contribuable parisien.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vais essayer de répondre le plus complètement possible à toutes vos questions parce qu'il n'y a rien à cacher dans cette affaire, comme dans beaucoup d'autres.

La Ville a décidé depuis 2005 d'accueillir des personnes en contrat aidé et de participer ainsi à la politique d'insertion des personnes ayant des difficultés d'emploi. Cette politique a été réaffirmée année après année dans le Plan départemental d'insertion et d'emploi. Ainsi, ont été conclus plus de 5.000 contrats et sont actuellement en contrat aidé un peu moins de 1.500 personnes.

La très grande majorité des personnes concernées nous expriment leur reconnaissance - nous le voyons notamment avec Christian SAUTTER, lorsque nous les recevons - car un contrat temporaire au sein de la Ville de Paris leur permet d'accéder à un emploi. Ce dispositif est bel et bien employé au bénéfice des Parisiens les plus fragiles : 46 % des titulaires des contrats aidés à la Ville étaient allocataires du R.S.A. avant leur arrivée. Et je dirais que le contrat aidé est le dispositif le plus efficace dont dispose la Ville pour ramener vers l'emploi des Parisiens se trouvant dans une situation sociale et professionnelle difficile. Le contrat aidé donne 24 mois à la personne pour se reconstruire. Être embauché en contrat aidé, c'est aussi disposer d'un véritable salaire et avoir accès aux prestations sociales de la Ville.

La très grande majorité des contrats n'ont posé et ne posent aucun problème. Néanmoins, il est exact que la Ville a accepté, avec l'aval de Pôle Emploi - je tiens à le dire - et des représentants de l'Etat, de prolonger certains contrats au-delà de la durée des deux ou cinq ans qui étaient prévus, quand le titulaire et son service d'accueil le demandaient et surtout quand le risque de laisser quelqu'un tomber dans la précarité professionnelle et sociale était évoqué.

Cela nous vaut quelques procès. Exactement, nous sommes saisis aujourd'hui de 60 cas et nous avons 29 jugements.

Mais je dois dire que la portée est largement surestimée, puisque, d'une part, certains de ces jugements - vous en avez évoqué 11 - évoquent une requalification en C.D.I. Or, nous n'avons pas la possibilité de conclure des C.D.I. de droit commun. Quant à l'enjeu financier, il est aussi bien plus limité que ce que certains échos de presse le laissent entendre, puisque ce serait entre 15.000 et 20.000 euros.

Voilà des informations précises par rapport à votre question.

Aujourd'hui, il reste 82 contrats qui ont dépassé les limites légales et des discussions sont engagées avec les organisations syndicales. Il a été convenu, conformément aux engagements pris par l'Exécutif devant le Conseil de Paris en juillet dernier, qu'un effort tout particulier sera consacré au maintien dans l'emploi, à la Ville ou sur le marché du travail, des personnes les plus fragiles, qu'elles soient proches de la retraite ou reconnues travailleurs handicapés. Cela fait exactement 59 agents.

Nous nous proposons de les maintenir dans l'emploi, en les faisant glisser, au fur et à mesure et en fonction des possibilités, sur des contrats de droit commun ou des recrutements sans concours.

Par ailleurs, la Ville a pris toutes les dispositions pour qu'aucun contrat ne soit plus prolongé au-delà des limites légales.

Sur le fond, je voudrais dire qu'aucun contrat aidé n'a été embauché et ne sera embauché pour remplacer un agent de la Ville dont le poste a été supprimé. Je le lis de temps en temps dans des communiqués

Le contrat dont ils bénéficient est à durée limitée et l'accès aux emplois de la Ville, vous le savez, se fait essentiellement par concours ou examen professionnel.

La Ville confie néanmoins, c'est vrai, à ces personnes des missions susceptibles d'améliorer leur qualification professionnelle parce que l'intégration dans un cadre de travail classique est le meilleur garant d'une intégration future sur le marché du travail.

Et oui, c'est vrai, le service municipal s'enrichit de leur présence, mais je sais aussi que c'est un échange gagnant-gagnant.

C'est ainsi que la collectivité est totalement mobilisée pour faciliter l'intégration professionnelle des contrats aidés.

Un bilan professionnel est réalisé à leur arrivée pour que les formations proposées correspondent au mieux à leur parcours. Un tuteur est désigné au sein de leur service d'accueil, et je remercie d'ailleurs tous les tuteurs à la Ville qui participent à cette action d'insertion.

Il n'y a aucune opacité dans la gestion de nos ressources humaines. Je pourrais vous citer le nombre de documents dans lesquels apparaît notre politique de contrats aidés.

Notre politique de contrats aidés, comme celle des stages, comme celle des contrats d'apprentissage ou des volontaires du service civil, est régulièrement affichée dans le bilan social de la Ville et, depuis deux ans, dans le rapport social. Je vous renvoie au rapport social qui est présenté devant ce Conseil.

En tant que président de la commission des Finances, vous avez tout moyen de connaître l'impact financier de ce dispositif.

Ceux qui donnent des leçons de compassion ou de bonne gestion peuvent être rassurés : nous avons une politique responsable et mesurée, juste pour des milliers de personnes sans emploi qui frappent à notre porte. Nous prenons notre part dans la bataille pour l'emploi qui, avec le logement, je le sais, constitue le grand enjeu de cette période.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, Mme ERRECART ne répond pas à nos questions.

Tout d'abord, parce que cette histoire des contrats aidés, c'est grave : c'est avoir maintenu plusieurs centaines de personnes dans des situations extrêmement précaires, et la Ville l'a fait d'ailleurs aux frais de l'Etat quasi exclusivement. On est donc dans une situation profondément anormale.

J'ajoute que deux questions complémentaires nous interpellent.

Premièrement, sur les procédures touchant la Ville de Paris : ce n'est pas la première fois, on peut même dire que le ciel s'assombrit sur la situation de la Ville de Paris. On a appris, il n'y a pas si longtemps, les suites pénales qui étaient engagées sur les marchés de la Ville de Paris. Là, on a par la presse la révélation de ces procédures. C'est quand même une situation anormale. Nous n'en avons jamais connaissance, on ne l'apprend que par la presse.

La question que je pose aussi, c'est : y a-t-il d'autres actions de justice en cours qui risqueraient d'entacher votre réputation, Monsieur le Maire ?

Rassurez-nous sur ce point-là.

Deuxième question à laquelle vous ne répondez pas : les membres des M.I.E. disposent-ils - et c'est vraiment leur vocation - des garanties d'obtenir de l'Exécutif municipal des réponses sincères à leurs questions ?

Je suis obligé de dire et de répéter que, dans la M.I.E. sur les personnels, des faits graves, certains, connus ont été sciemment occultés. Donc, je pose la question, puisque nous allons, lors de cette séance rendre compte d'une M.I.E. importante sur le logement, que nous allons, lors de cette séance, voter la mise en place d'une nouvelle M.I.E. : est-ce que vous nous donnez, Monsieur le Maire, sur l'honneur, ces garanties aujourd'hui ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, on peut rester calme sans monter sur ses grands chevaux !

D'abord, je vous suis très reconnaissant d'être soucieux de ma réputation. Deuxièmement, en ce qui concerne les M.I.E., mes consignes sont que l'Exécutif doit mettre à la disposition des membres des M.I.E. absolument tous les éléments dont ils ont besoin.

Si un seul membre de la M.I.E., dont nous parlerons tout à l'heure, a l'impression qu'il n'a pas eu les informations en toute transparence, qu'il le dise.

Je vais même aller plus loin, Monsieur LEGARET : puisque la M.I.E. sur les Ressources humaines a eu lieu, si vous le souhaitez, Mme ERRECART est à votre disposition...

Vous permettez que je termine ma phrase !

... pour venir vous voir, membre de l'ancienne M.I.E. ou groupe U.M.P.P.A., pour vous donner tous les éléments que vous voulez.

Troisièmement, dans ce dossier précis, que s'est-il passé ?

Il s'est passé qu'un certain nombre de fonctionnaires, et d'élus d'ailleurs, ont considéré, avec les agents de Pôle Emploi, avec les services de l'Etat à l'époque, Monsieur LEGARET, que par rapport à la demande de salariés concernés, il valait mieux les prolonger au-delà des délais légaux que de les remettre sur le carreau.

Leurs intentions étaient louables mais la loi doit être appliquée, même quand on la conteste.

Donc, ces contrats aidés, Monsieur LEGARET, ont été faits pour sortir des gens de la rue et ils ont été prolongés pour éviter de les y remettre, à la fois par des élus et des fonctionnaires de la Ville, par les services de Pôle Emploi et par les services de l'Etat.

Lorsque j'ai eu connaissance de la situation, je leur ai dit : "Quelles que soient vos bonnes intentions, non, que la loi nous plaise ou pas, nous la respectons."

Et c'est une réponse plus précise que je veux vous apporter, Monsieur LEGARET. Vous-même, comme acteur de la vie démocratique, il y a des lois que vous contestez ; il y a des lois que l'on veut faire changer. Tant qu'elles existent, on les applique.

Voilà la consigne que je ne cesse de donner depuis 11 ans et demi.

Puisque vous me posiez la question de ma ligne de conduite - vous avez même employé un mot que j'aime beaucoup ; je l'aime beaucoup parce qu'il m'a été transmis par mes parents, cela s'appelle le sens de l'honneur, et vous vous êtes interrogé là-dessus -, la réponse que je fais très sérieusement, c'est que depuis que je suis dans cette fonction, que la loi me plaise ou pas, je demande qu'on l'applique. Voilà !

III - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Préfet de police relative à la manifestation non déclarée du 15 septembre 2012 dans le 8e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et donc, je suis d'une sérénité totale et je peux passer à la question d'actualité suivante de M. HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Groupe U.D.I.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, groupe U.D.I., "Union...

M. Eric HÉLARD. - ... des démocrates et indépendants".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais le répéter plusieurs fois pour que nous l'apprenions tous : "Union des démocrates et indépendants".

Je veille à ce que tout le monde soit appelé par son nom, même M. GABORIAU.

Allez-y, Monsieur HÉLARD !

M. Eric HÉLARD. - Notre question s'adresse à M. le Préfet de police de Paris.

Grâce au dispositif mis en place par la Préfecture de police sous votre autorité et au sens des responsabilités des représentants de la communauté musulmane, à commencer par le recteur de la Grande mosquée de Paris, nous pouvons nous féliciter que la journée du 22 septembre n'ait pas connu les débordements voulus par certains provocateurs extrémistes.

Néanmoins, la gestion des événements qui se sont déroulés le 15 septembre dernier dans le 8e arrondissement, entre la place de la Concorde et la place Beauvau, suite à des appels de fondamentalistes religieux à manifester devant l'ambassade des Etats-Unis, a été mise en cause et reste à ce jour confuse et imprécise.

Visiblement, un événement a été créé sur le réseau social Facebook dès le 12 septembre, soit trois jours avant la manifestation, et a été repéré par les services de renseignements. Selon une source policière interrogée par l'hebdomadaire "L'Express", que je mets donc au conditionnel, la situation aurait, par instants, été "très chaude devant la Grille du Coq du palais de l'Elysée". Rappelons au passage qu'il s'agissait du week-end des journées du patrimoine, où de nombreux Parisiens et touristes avaient accès à l'Elysée et au ministère de l'Intérieur, place Beauvau. D'après la même source, "un petit groupe de manifestants très déterminés a pu s'approcher dangereusement de cette voie d'accès au palais. Un policier affecté à la surveillance de cette entrée hautement symbolique a été blessé à une jambe par un jet de pierres. Au total, six policiers ont été légèrement blessés au cours de l'après-midi".

On connaît la symbolique de la place de la Concorde dans l'histoire des manifestations parisiennes. Je crois, par contre, me souvenir que lors des précédentes manifestations d'hostilité aux Etats-Unis, notamment lors de la guerre en Irak, une protection efficace avait été mise en place à l'aide de grilles amovibles. Peut-être aurait-on pu procéder de même devant une menace sérieuse de débordement, de surcroît annoncée sur Internet.

Monsieur le Préfet, tout en constatant que, samedi dernier, force est restée à la loi, nous avons quelques questions sur lesquelles les Parisiens aimeraient avoir des précisions.

Premièrement, n'y a-t-il pas eu sous-estimation du danger potentiel de cette manifestation annoncée sur le net, mais évidemment non déclarée ? Y a-t-il vraiment eu des échauffourées à proximité immédiate de l'Elysée ? Pouvez-vous expliquer aux élus parisiens les mesures que vous comptez prendre pour éviter, à l'avenir, ce type de débordements qui peuvent avoir des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens ?

Merci, Monsieur le Préfet de police, de nous éclairer et de nous rassurer, car nous connaissons, par ailleurs, les qualités et le savoir-faire de vos services auxquels nous rendons encore une fois hommage pour la journée du 22 septembre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le conseiller, d'une façon générale, le droit de manifester s'exerce très largement à Paris. Depuis le début de l'année, nous avons déjà recensé 2.259 rassemblements de voie publique qui se sont tenus, c'est à peu près 10 par jour, et je précise que le samedi est beaucoup plus chargé ; on peut dire que la moyenne de chaque samedi est largement supérieure au double de cette moyenne par jour que j'évoquais tout à l'heure.

Je précise, d'ailleurs, que 40 % de ces rassemblements portent sur des sujets qui ne concernent pas directement notre pays ; c'est la contrepartie du rayonnement international de notre capitale.

Comme vous le savez cependant, il appartient à la Préfecture de police de concilier le respect de cette liberté de manifestation, qui est garantie par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et qui est constitutionnellement protégée, avec les impératifs de sécurité et d'ordre public.

Il appartient donc à la Préfecture de police, que je dirige, d'anticiper et d'examiner les éventuels risques de trouble à l'ordre public susceptibles d'être générés par la tenue d'une telle manifestation.

L'exercice des libertés publiques étant la règle et la restriction l'exception, les interdictions sont très rares dans la Capitale, comme d'ailleurs dans toute la France. Il y en a quelques-unes dans la Capitale, mais depuis le début de l'année, jusqu'à mon arrivée, deux seulement avaient été prises cette année.

J'y vois là le signe de l'attachement de la Préfecture de police à ce que toutes les opinions puissent s'exprimer, à deux conditions cependant : qu'elles le fassent dans le respect des formes légales et sans constituer un risque de trouble à l'ordre public.

C'est précisément ces deux conditions qui n'étaient pas remplies par les appels à rassemblement à proximité de l'ambassade des Etats-Unis qui avaient circulé sur les réseaux sociaux, en particulier le vendredi 14 septembre, et qui ont été repris le 15 septembre au matin.

La Préfecture de police a pris toutes les dispositions dès le vendredi, puisqu'il y avait une perspective de rassemblement qui avait été détectée sur ces réseaux, et, bien sûr, pour le samedi, pour que ces rassemblements non déclarés n'aient pas lieu et que l'intégrité des bâtiments diplomatiques ne soit à aucun moment menacée.

Au fur et à mesure de leur arrivée, les manifestants ont été invités à se disperser par les fonctionnaires de police renforcés par des unités de garde mobile. Ceux qui ont refusé de le faire ont été interpellés.

Grâce à la réactivité du dispositif, qui a été importante pour faire face à de petits groupes d'individus qui ont tenté de contourner en ordre dispersé le dispositif mis en place, aucune dégradation n'a été commise, aucune échauffourée ne s'est produite, aucun bâtiment public n'a été menacé et 152 personnes ont été interpellées.

A aucun moment, je le précise, l'ambassade des Etats-Unis n'a été sous la pression d'un quelconque manifestant.

J'ai tenu, d'ailleurs, à rendre hommage au professionnalisme de tous les fonctionnaires de police et des militaires de la gendarmerie nationale, des escadrons qui étaient présents, qui, collectivement, ont empêché le

déroulement de cette manifestation non déclarée, et six d'entre eux, vous l'avez rappelé, Monsieur le conseiller, ont d'ailleurs été blessés.

Dans le courant de la semaine dernière, vous évoquiez le 22 mars, deux déclarations de manifestation ont été, cette fois, régulièrement déposées auprès de mes services, appelant à se rassembler aux abords de la Grande mosquée de Paris, sur le site du Trocadéro. D'autres appels au rassemblement dans divers endroits de Paris ont également circulé sur les réseaux sociaux.

Au regard des risques de trouble à l'ordre public que de pareils rassemblements n'auraient pas manqué de provoquer, j'ai été conduit, cette fois, parce qu'il y avait eu déclaration, à interdire chacun de ces rassemblements et à rappeler les risques encourus par ceux qui braveraient ces interdictions, qu'il s'agisse, d'ailleurs, des organisateurs ou des participants.

Pour faire respecter ces interdictions, un dispositif policier a été déployé, une nouvelle fois, en plusieurs endroits de la capitale, un certain nombre de personnes ont été interpellées et, au final, aucun rassemblement ne s'est tenu.

Vous voyez donc, Monsieur le conseiller, que, conformément, d'ailleurs, aux instructions du Gouvernement, la Préfecture de police a su, ces deux derniers samedis, déployer des dispositifs adaptés et proportionnés, dans des conditions différentes, et j'ai rappelé pourquoi : pour faire respecter l'ordre républicain, rappelant ainsi que le droit de manifester, dont la Préfecture de police est le garant au quotidien, ne pouvait pas s'affranchir du respect du cadre légal.

Je souhaite vous assurer qu'en lien étroit avec les services de renseignements, dont je salue ici la réactivité et la compétence et qui m'ont été précieux pour mettre en place ces dispositifs, l'ensemble des directions de la Préfecture de police restera mobilisé et attentif pour que l'expression légitime des uns et des autres ne vienne à aucun moment et en aucune circonstance troubler la paix civile.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

IV - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris, relative aux objectifs de la collectivité parisienne en matière de rénovation énergétique du logement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Merci.

Il y a une semaine, le Gouvernement organisait la première Conférence environnementale, à laquelle le Président de la République s'était engagé. Il y avait en effet bien besoin de mettre à jour la politique de la France, tant après un départ en fanfare en 2007, après, il est vrai, avoir donné l'impulsion, les signaux contraires s'étaient multipliés.

Nous voici donc repartis sur une ligne claire : le choix de la transition énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique.

Cette stratégie est fondée sur deux priorités : les énergies renouvelables d'une part, et l'efficacité et la sobriété énergétiques d'autre part.

En ville, c'est naturellement et d'abord sur ce deuxième volet que nous pouvons agir le plus directement. Et vos actes, Monsieur le Maire, dans les associations internationales des villes, portent ces engagements. En témoigne par exemple votre signature du Pacte des maires contre le réchauffement climatique à Mexico, en 2010.

En effet, les trois quarts de l'énergie sont consommés en ville, et les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre proviennent des villes. Étant les premiers responsables, nous ne pouvons espérer de changement sans changer nous-mêmes.

Alors comment agir ? Nous aurons l'occasion de revenir sur l'ensemble du Plan Climat lors de sa prochaine révision, mais parce que le premier poste de consommation d'énergie est le bâtiment, je souhaite interroger l'Exécutif sur la manière dont sera décliné à Paris l'engagement du Gouvernement d'améliorer les performances énergétiques de un million de logements par an.

Cette politique est non seulement déterminante pour la transition énergétique, mais elle permet aussi de favoriser l'économie et l'emploi locaux et d'améliorer le pouvoir d'achat de ménages souvent modestes ou précaires, tant précarité sociale, économique et mauvaise qualité du logement vont de pair.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés se réjouit de voir se dessiner cette nouvelle dynamique environnementale et économique guidée par un esprit de justice sociale.

D'où ma question : à Paris, où l'excellence d'aujourd'hui, qu'elle soit architecturale ou environnementale, se trouve d'abord dans le logement social, mais où des efforts très importants se portent aussi sur le parc privé, quelle est la situation et le rythme de la rénovation énergétique du logement ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est une question importante que vous posez, Monsieur VAUGLIN. En effet, la rénovation énergétique des bâtiments est aujourd'hui la première des politiques permettant conjointement d'améliorer le pouvoir d'achat, de développer l'économie et l'emploi et de s'engager dans la transition écologique de notre société.

La Conférence environnementale a rappelé les engagements présidentiels ambitieux : mettre aux meilleures normes énergétiques un million de logements neufs et anciens par an à terme.

Ceci nécessite de changer d'échelle, non seulement en mobilisant de manière plus efficace l'ensemble des dispositifs existants, mais aussi en imaginant de nouveaux modèles de financement - doublement des plafonds du Livret A et du Livret de développement durable, création et valorisation de quotas d'émission de carbone pour les propriétaires les plus modestes, concentration des outils existants sur la rénovation lourde des logements les moins isolés.

La Ville de Paris poursuit maintenant depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de rénovation énergétique.

Concernant le parc privé, des dispositifs d'accompagnement, des incitations financières fortes sont proposées aux propriétaires bailleurs et propriétaires occupants. Ces dispositifs sont en place spécifiquement sur le thème de la rénovation énergétique.

Notamment, l'O.P.A.T.B. du 13e arrondissement vise la rénovation de 300 immeubles.

L'O.P.A. de développement durable du secteur de la République, lancée récemment, vise le traitement de 600 immeubles.

Enfin, forts de ces premiers résultats encourageants, nous lancerons l'année prochaine une O.P.A.T.B. sur l'ensemble du 19e arrondissement avec une cible potentielle de 2.400 immeubles.

Pour tout ceci, d'énormes moyens financiers sont avancés par la Ville de Paris. Bien évidemment, nous attendons des résultats. Les premiers résultats, dans des travaux concrets, apparaissent aujourd'hui.

Nous subventionnons de plus l'Agence parisienne du climat pour le dispositif "Copropriété objectif climat" et la lutte contre la précarité énergétique à hauteur de 200.000 euros par an.

Concernant le parc social, la Ville a financé la rénovation énergétique de près de 15.000 logements de 2007 à 2011.

Après travaux, ces rénovations permettront une économie d'énergie d'environ 130 giga-méga(?)W d'énergie primaire par an, ou près de 30.000 tonnes d'équivalent CO2, soit la consommation annuelle de près de 7.500 logements.

Comme vous l'avez indiqué, nous discuterons prochainement de la révision du Plan Climat. Il serait judicieux de prévoir à ce titre de mieux évaluer les efforts collectifs de la Ville et des bailleurs en fixant des objectifs d'efficacité énergétique en termes de tonnes CO2 évitées, et non de nombre de logements traités, qui ne reflètent pas suffisamment les gains énergétiques réellement réalisés.

La Ville de Paris maintiendra donc des objectifs ambitieux d'amélioration de l'efficacité énergétique de son parc social, de la qualité de vie des locataires et de l'abaissement des factures énergétiques.

S'agissant de la réhabilitation du parc social existant, l'objectif reste donc une réduction globale des consommations du parc de 30 % entre 2004 et 2020, en essayant d'atteindre chaque fois que possible l'objectif de 80 kW/h par mètre carré et par an.

L'ensemble des bailleurs est engagé à travers le programme pluriannuel de réhabilitation "Plan Climat" sur un objectif quantitatif à réaliser qui est aujourd'hui suivi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris relative aux mesures envisagées concernant les risques liés aux O.G.M.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, la parole est à M. Yves CONTASSOT pour la question d'actualité du groupe E.E.L.V.A.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 19 septembre dernier, les résultats d'une étude sur les O.G.M. menée par l'équipe du Pr. SÉRALINI ont été rendus publics.

Au cours de cette étude, la consommation de maïs GM NK 603 de Monsanto a été testée sur 200 rats.

Ce type de maïs est modifié afin d'introduire un gène de résistance à un herbicide total, le glyphosate, principe actif du très connu Roundup de la même firme.

La nouveauté de cette étude réside dans la durée de l'expérimentation : deux ans, alors qu'en vue d'obtenir une autorisation de mise sur le marché pour une plante génétiquement modifiée, les semenciers doivent la tester sur une espèce animale pendant seulement trois mois, les résultats de ces tests étant bien sûr classés secret industriel.

De précédentes études avaient déjà montré la toxicité des plantes génétiquement modifiées dès trois mois de test, ce qui avait en partie motivé la décision d'appliquer le principe de précaution aux O.G.M. et d'appliquer une clause de sauvegarde afin d'interdire la culture des O.G.M. en France.

Ces inquiétudes sont donc aujourd'hui largement confirmées. Les rats de cette nouvelle étude présentent des pathologies lourdes au 13e mois, avec fréquence de deux à cinq fois supérieure à celles des populations tests.

À ce jour, en France, les plantes génétiquement modifiées sont généralement utilisées dans l'agroalimentaire pour nourrir les animaux d'élevage. Les deux tiers du soja importé pour nourrir le bétail en France sont transgéniques et 80 % des animaux d'élevage sont nourris avec des O.G.M.

On trouve donc dans le commerce des dérivés de plantes génétiquement modifiées - chips aux pétales de maïs, amidon de maïs dans les plats cuisinés, huile de colza, préparations à base de soja -, mais aussi sous forme d'additifs ou de support d'arôme.

L'étiquetage n'est obligatoire, faut-il le rappeler, qu'à partir d'une teneur de 0,9 % en O.G.M. dans les produits alimentaires.

La consommation humaine de plantes génétiquement modifiées est donc courante en France malgré les interdictions de production. Cette consommation n'est pas sans risque, que ces plantes soient consommées directement ou indirectement via la consommation de viande.

La Ville a lancé en février 2010 le programme "Paris santé nutrition" pour l'éducation nutritionnelle afin de lutter contre l'excès de poids résultant notamment de la consommation de produits transformés trop gras et/ou trop sucrés.

Les snacks des distributeurs sont parmi les produits de l'agro-industrie les plus à même de contenir des dérivés de plantes génétiquement modifiées mais aucune restriction n'y est appliquée quant à la présence d'aliments génétiquement modifiés.

Aussi, les élus du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" souhaitent connaître les adaptations prévues pour le programme "Paris santé nutrition" afin de limiter la consommation de produits alimentaires contenant des O.G.M. par les usagers des établissements recevant du public et disposant de distributeurs de snacks.

Et également les mesures que vous, Monsieur le Maire, vous vous engagez à prendre à titre conservatoire afin de suspendre toute consommation d'aliments génétiquement modifiés ou dérivés dans l'ensemble des restaurants collectifs dépendant de la Ville de Paris et du Département de Paris.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Comme vous l'avez indiqué dans votre intervention, Yves CONTASSOT, la réglementation sur la production et sur la consommation en France des O.G.M. est particulièrement sévère.

Bien évidemment, il faut être tout à fait vigilant, et l'expérience qui a été rendue publique d'une façon somme toute assez médiatisée, doit attirer l'attention des pouvoirs publics. C'est pourquoi le Gouvernement a saisi à la fois l'A.N.S.E.S., c'est-à-dire l'Agence nationale chargée des questions de santé environnementale, et également la Commission européenne de Bruxelles puisque, comme vous le savez, la position française n'est pas exactement toujours la position européenne.

Néanmoins, rien aujourd'hui ne laisse à penser, et que, dans la consommation des Français, il y aurait aujourd'hui une présence significative d'O.G.M. Vous avez noté à juste titre qu'elle pouvait être présente à des traces qui sont considérées par la communauté scientifique comme étant relativement infinitésimales. Et donc rien ne laisse à penser que nous soyons soumis, en tant que consommateurs, à la situation dangereuse que vous évoquez, tout au contraire.

Néanmoins, je puis vous confirmer que, d'une façon générale, les organismes qui dépendent de la Ville sont très vigilants et font en sorte d'avoir autant que faire se peut une part de bio relativement importante, et deuxièmement, de ne pas acheter de produits qui risqueraient de contenir des éléments d'O.G.M.

Et vous avez raison de dire que certaines formes de l'alimentation industrielle peuvent présenter un certain nombre de défauts, les O.G.M. d'ailleurs n'étant pas les seuls. Il y a par exemple le problème des huiles hydrogénées qui posent en termes de santé publique des problèmes qui sont quantitativement vraisemblablement très supérieurs à ceux des O.G.M.

De la même façon que la problématique de l'obésité entraîne des conséquences sur la santé qui sont infiniment supérieures, en termes d'importance de populations atteintes qu'on ne pourrait le craindre demain sur les O.G.M., ou même sur les huiles dont je parlais. De la même façon, le diesel, par exemple, pose des problèmes de santé publique aujourd'hui en ville qui sont d'une autre nature que ceux que vous évoquez.

Néanmoins, la vigilance est toujours de mise et nous devons faire en sorte que la Ville, par son action, donne des garanties de consommation maximales, au regard de la législation française. De la même façon que nous devons insister auprès des pouvoirs publics français pour que leur vigilance soit accrue et ainsi évidemment savoir, dans la pédagogie que nous menons vis-à-vis de nos concitoyens, être vigilants par rapport aux risques mais avoir également une pédagogie du degré de vigilance par rapport aux différents risques.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Un mot complémentaire de M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, Monsieur LE GUEN, vous savez qu'en matière par exemple de viande, il n'y a aucun seuil minimal. Aucun en matière d'O.G.M. ! Donc vous voyez bien que ce n'est pas aussi précis qu'on le dit et qu'il n'y a pas nécessairement une législation contraignante. Premier élément.

Deuxième élément, ce que nous souhaiterions, c'est que la Ville, comme elle le fait dans d'autres domaines - en matière de Plan Climat, on n'a pas attendu le Grenelle pour aller plus loin, on a anticipé - il n'y ait pas l'attente, comme cela a été fait au plan français sur l'amiante et aujourd'hui sur le diesel, d'études alors que d'autres l'avaient dénoncé très longtemps à l'avance, et que l'on soit dans l'anticipation et le principe de précaution.

Il nous semble que nous pourrions faire quelques avancées, notamment sur les snacks. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, hélas, on voit que cela ne bouge pas beaucoup alors qu'on pourrait aller plus loin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, Jean-Marie LE GUEN vous a donné une première réponse qui nous engage, mais vous allez continuer à y réfléchir ensemble et vous me proposerez, les uns les autres, toutes les améliorations possibles. Voilà.

VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative à l'avenir des Zones d'action prioritaires pour l'Air.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à M. MARTINS pour la dernière question d'actualité.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, M. LE GUEN m'a fourni une transition toute trouvée en parlant des véhicules diesel, puisque je voulais vous interroger sur la question de la qualité de l'air à Paris, qui devient une question de plus en plus pressante.

Au premier rang de cette question se pose évidemment la question des particules fines, qui sont devenues pour nos concitoyens une véritable inquiétude, et pour nous aussi en découvrant il y a quelques mois le rapport "Clean Air for Europe" de l'Union européenne, qui constate, je le rappelle, que ces particules fines sont responsables de près de 40.000 décès prématurés par an. Et l'étude récente de l'I.N.V.S. qui nous démontre que près de 12 millions de Français sont exposés à ces particules fines PM10 et PM2-5.

Nous savons aussi ici que 25 % de cette émission de particules fines est due au trafic routier. Et lors du Conseil de Paris des 28 et 29 mars 2011, notre Assemblée a adopté à l'unanimité l'engagement de notre collectivité dans la mise en place d'une Z.A.P.A., Zone d'action prioritaire pour l'air.

Mises en place dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ces Z.A.P.A. devaient permettre à huit collectivités locales françaises de participer à une expérimentation en faveur de la préservation de la qualité de l'air, de réduction des particules fines et de réduction du trafic des véhicules les plus polluants dans les centres villes.

Paris, en répondant à cet appel à l'époque, avec sept autres villes et agglomérations, s'est affirmée comme une collectivité pionnière sur la question environnementale et a reçu à ce titre des financements de l'A.D.E.M.E. à hauteur de 210.000 euros pour mener une première étude de faisabilité et pour se placer dans le mouvement de près de 169 villes européennes qui ont déjà des zones de cet ordre.

Or, depuis que le nouveau Gouvernement est installé, et alors qu'aucune ville française - cela a été révélé il y a quelques jours - ne respecte les seuils minimaux de l'O.M.S. en matière de particules fines, tous les signaux de l'abandon des Z.A.P.A. semblent allumés. Du désistement d'un certain nombre de villes candidates, comme Nice, au report sine die par la Ministre de l'Environnement de cette question, tout semble indiquer que ces zones - pourtant nécessaires au regard des dernières études de d'Airparif et des enquêtes épidémiologiques - ne font plus partie des priorités du Gouvernement.

Alors que l'un de vos adjoints, M. LE GUEN pour ne pas le citer, affirmait récemment vouloir interdire les véhicules diesel au Centre de Paris, et que dans le même temps ce projet Z.A.P.A. semble ajourné, ces déclarations nous mettent du coup dans une forme de contradiction que je suis sûr vous aurez plaisir à éclairer face à ce Conseil.

Ma question est donc simple, Monsieur le Maire...

Voilà, vous auriez fait un très bon premier secrétaire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Prenez votre temps, Monsieur MARTINS. Vous m'interpellez, je vous ai répondu.

M. Jean-François MARTINS. - Maintenez-vous, Monsieur le Maire, une véritable ambition pour la préservation de la qualité de l'air à Paris ? Confirmez-nous que Paris mettra en œuvre une si nécessaire zone d'action prioritaire pour l'air pour lutter contre les particules fines et réduire les véhicules les plus polluants dans Paris ? Si vous maintenez cette Z.A.P.A., dans quel délai et selon quelles conditions ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut maintenir l'objectif.

L'instrument, M. DUTREY va vous en parler.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, en matière de pollution de l'air, je crois que nous pouvons remercier l'Europe, car c'est grâce à cette menace d'amende qui pèse sur l'Etat français depuis 2011, amende de plusieurs dizaines de millions d'euros pour non respect des limites acceptables en matière de qualité de l'air, que l'ancien Gouvernement a été obligé de prendre certaines mesures nationales. Les Z.A.P.A. ont été créées dans ce cadre-là.

Alors ces Z.A.P.A. de première génération, j'ai envie de dire, posaient différents problèmes. Premièrement, quelque chose d'assez classique, une fois de plus l'ancien Gouvernement a transféré aux collectivités, et a même reporté sur les collectivités, les actions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air, alors que c'est son champ propre d'action.

Deuxièmement, ces Z.A.P.A. première génération étaient inefficaces et surtout socialement très injustes. Inefficaces pourquoi ? Car ces Z.A.P.A. étaient prévues pour une durée d'expérimentation de trois ans sur un périmètre communal. Elles étaient, je le disais, socialement injustes car elles ciblaient uniquement les véhicules diesel anciens, n'intégraient pas le CO2, ce qui concrètement aurait signifié qu'un vieux véhicule diesel aurait été interdit à l'entrée d'un secteur Z.A.P.A. pendant qu'un 4 x 4 fortement émetteur de CO2 aurait pu rentrer.

Enfin la Ministre, que nous avons rencontrée jeudi dernier avec Julien BARGETON, a souligné cette incohérence qui faisait que nous reportions sur les collectivités cette interdiction des véhicules diesel, pendant que le Gouvernement continuait, entre autres par des incitations fiscales, à encourager leur achat.

Alors nous nous sommes rendus jeudi dernier au Ministère rencontrer la Ministre de l'Ecologie avec Julien BARGETON. La Ministre nous a annoncé la remise à plat de ce dispositif Z.A.P.A. Remise à plat car, pour traiter cette incohérence dont je viens de parler, ce dispositif Z.A.P.A. ne peut être efficace que dans le cadre d'une politique nationale. Les mesures à mettre en œuvre ne pourraient simplement pas être prises par les collectivités.

C'est donc un dispositif national, qui sera précisé à la fin 2012, remplaçant ces Z.A.P.A. dans un cadre beaucoup plus efficace et surtout dans le cadre d'une politique nationale. Cette politique nationale doit permettre à terme de sortir du diesel car, pour être bien précis, il ne s'agit pas d'interdire l'entrée des véhicules diesel aux portes de Paris mais bien de permettre aux otages du diesel, aux victimes, à toutes ces personnes qui habitent dans des secteurs non desservis qui ont été encouragées à acheter un véhicule diesel et qui n'ont pas d'autre choix, de se déplacer autrement, de se déplacer proprement.

C'est bien cela, l'enjeu de ces nouvelles Z.A.P.A.

Alors, la Ville de Paris n'a pas attendu les Z.A.P.A. pour commencer à agir en matière d'amélioration de la qualité de l'air. Depuis 2001, la politique de développement des transports publics, des modes actifs de déplacement a permis de réduire la circulation automobile à Paris : moins 32 % sur les NOx, dont moins 6 % uniquement dus à la baisse de trafic à Paris "intra-muros".

Un autre point important, les études de faisabilité nous ont clairement démontré que le seul bon niveau d'échelle pour la qualité de l'air est le niveau métropolitain. Rien ne différencie aujourd'hui l'air respiré par un Parisien ou par un habitant de la métropole. C'est extrêmement important, c'est le bon niveau d'échelle.

Les mois qui viennent seront réellement déterminants avec l'annonce de ce plan national en termes de lutte efficace contre la pollution de l'air.

Dès à présent, je peux vous confirmer la demande faite par le Maire de Paris au Premier Ministre de baisse de la vitesse sur le périphérique à 70 kilomètres/heure.

Je veux, Monsieur MARTINS, vous rassurer et vous dire que la Ville saisira toutes les opportunités qu'on lui donnera pour rentrer dans tous les dispositifs possibles pour faire baisser cette pollution automobile.

Voilà ce que je pouvais vous préciser sur la lutte volontaire que mène la Ville de Paris en matière de protection de la santé de tous les habitants de la métropole.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'ailleurs, en complément à ce que vient de dire René DUTREY, j'ai demandé à René DUTREY et Julien BARGETON, parce que c'est très lié à la politique de déplacement, de travailler à de nouvelles avancées, de nouvelles initiatives de la Ville de Paris pour faire reculer la pollution, même si on a déjà eu des résultats et je ne manquerai pas, dès qu'ils m'auront fait part de leurs propositions, de vous les soumettre pour que nous en débattions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons maintenant terminé les questions d'actualité.

2012 SGCP 6 - Rapport sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris : état des lieux et mise en perspective.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc, toujours en formation de Conseil municipal, à la M.I.E. sur les modes et les méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris.

Avant de donner la parole à son président puis à son rapporteur, je vais vous dire très brièvement mon état d'esprit.

D'abord, depuis 2001, l'essentiel était de donner une impulsion très forte et radicalement différente au financement de logements sociaux, à l'offre de logements sociaux à Paris.

Nous l'avons fait et le moins que l'on puisse dire est que nous sommes allés de plus en plus fort. Il y avait à l'époque 13 % de logements sociaux à Paris, il y en a un peu plus de 17 % maintenant et je vous garantis que, avant la fin de la mandature, nous atteindrons les 20 % de logements sociaux avec six ans d'avance et même, je veux vous dire que pour les budgets 2013 et 2014 que j'ai la charge de préparer et de vous présenter, j'essaierai de faire en sorte, dans le contexte où nous serons, de donner toujours la priorité des priorités au logement des Parisiens.

Deuxième remarque que je veux faire sur ce sujet, c'est que Paris est une ville de plus en plus attractive. Alors qu'elle avait perdu des centaines de milliers d'habitants en quelques décennies, deux ou trois, elle a 110.000 habitants de plus.

D'ailleurs, cela se voit dans les demandes de logements sociaux, puisque le quart des demandes de logements sociaux à Paris sont le fait de non Parisiens.

Moi, je n'ai pas envie de fermer Paris, cela me fait plutôt plaisir qu'à la fois les Parisiens soient de plus en plus nombreux, c'est un signe de dynamisme, et que de plus en plus de personnes aient envie de Paris. C'est un rêve que beaucoup d'entre nous ont caressé dans leur jeunesse.

Donc, pour nous, la pression est forte. Je ne parle pas aujourd'hui des propositions que j'ai faites et que j'ai soumises à votre débat sur une autorité métropolitaine de logement, mais je pense que c'est une piste très importante.

Deuxièmement, sur les attributions, il faut toujours se remettre en cause parce que, au moment où vous faites beaucoup en quantité et où la quantité de demandeurs est encore plus forte, il vaut mieux essayer d'être les meilleurs possibles en matière d'attribution.

Simplement, je veux vous rappeler qu'en 2001, j'ai décidé de me dessaisir des droits juridiques d'attribution du Maire. Dans toutes les communes de France, le Maire a le droit d'attribuer les logements sociaux qui relèvent de lui, c'est d'ailleurs ce que faisaient mes prédécesseurs, dans des conditions, j'imagine, que vous n'avez pas oubliées.

C'est pourquoi j'ai voulu créer une Commission, une Commission composée d'élus et des représentants d'associations pour que ce soient eux qui, aussi objectivement que possible, attribuent les logements.

D'ailleurs, 19 arrondissements sur 20 ont adopté, cela a pris pas mal d'années, les mêmes méthodes. Il y a un arrondissement qui résiste, ce n'est pas celui sur lequel j'ai le plus d'influence, je le regrette, mais en tout cas des choses ont changé.

Cela étant dit, j'ai trouvé extrêmement pertinent que cette M.I.E. soit organisée et qu'elle travaille pour nous faire des propositions d'amélioration.

Personnellement, je ne prends pas la nécessité de faire mieux comme un jugement sur ce qui s'est fait jusqu'ici. On a fait mieux qu'avant et on peut faire beaucoup mieux.

Voilà pourquoi je suis très intéressé par ce que nous allons entendre maintenant. Pour l'attribution dans la plus grande transparence, au regard de nos convictions, mais aussi des pratiques anciennes, présentes et à venir, nous souhaitons toutes les meilleures évolutions possibles.

En tout cas, je voulais vous donner mon état d'esprit qui est à la fois serein et déterminé à essayer de mettre en œuvre le plus vite possible le meilleur de ce que vous avez travaillé et que vous allez maintenant nous proposer.

Je donne donc pour commencer la parole au président Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voulais dire ma fierté d'avoir présidé cette mission et ma reconnaissance envers vous, Monsieur le Maire, de m'avoir fait confiance pour la présider.

Je voulais dire aussi que le fait que vous ayez entamé une grande série de comptes rendus de mandat de l'année 2012 par un débat sur les loyers à Paris a montré que, pour vous, le logement continuait à être une priorité, la priorité des priorités, comme vous l'avez dit.

Je crois que tous ceux d'entre nous qui tiennent des permanences dans les mairies savent que c'est aussi une des demandes prioritaires de l'ensemble des Parisiens, surtout ceux qui ont du mal à se loger qui sont de plus en plus nombreux.

C'est vrai, comme vous l'avez dit, que depuis 2001 notre Ville a entamé un grand travail de rattrapage pour répondre aux besoins des Parisiens. On a produit davantage de logements sociaux, on en a réhabilité, on a résorbé en grande partie l'habitat insalubre, il y a eu des grands projets d'aménagement, pas tous indispensables, mais quand même la plupart, et le nettoyage des procédures de désignation par la création de la Commission des désignations pour le contingent du Maire de Paris.

Cette commission dont vous parlez est présidée par votre adjoint avec une grande rigueur, Jean-Yves MANO, que d'ailleurs on appelle la Commission Mano, un nom qu'on entendait lors de nos travaux. Elle a été auditionnée par le Comité de vigilance mené par le délégué de la fondation Abbé Pierre et qui a souligné que cette Commission fonctionnait bien.

Notre sujet n'était pas de critiquer ce qui se faisait, mais de répondre à plusieurs questions, en particulier une qui me taraudait parce que, n'étant pas spécialiste du tout de ces questions, à chaque fois que je faisais une permanence et que quelqu'un me disait : "Mais quand puis-je espérer avoir un logement social ?", j'étais dans l'incapacité de lui donner une réponse.

Je pense qu'il est très important de pouvoir donner au moins une fourchette de temps dans laquelle les gens peuvent espérer avoir un logement social.

Je pense qu'on doit cela aux Parisiens, sinon c'est la désespérance que l'on crée. Quand les gens viennent tous les ans ou quelquefois tous les six mois nous voir et qu'ils pensent que, le mois prochain ou dans deux mois, ils auront un logement social et que l'on est incapable de leur dire si effectivement dans deux mois, dans deux ans ou dans 20 ans ils en auront un, je trouve qu'on ne répond pas totalement à ce qu'il sont en droit d'attendre et c'est cela qui m'a motivé au départ.

Alors, on le sait, malgré le fait que la Ville a construit de plus en plus de logements sociaux, la pénurie est toujours là et même de plus en plus vive pour des raisons que vous avez expliquées, en raison aussi de la crise économique qui pousse beaucoup de personnes qui se logeaient dans le privé à aujourd'hui demander des logements sociaux, parce que le prix du privé, à cause aussi de la spéculation immobilière, n'est plus accessible à une grande partie de nos concitoyens, donc nous avons travaillé sur ces sujets.

Alors, je dois dire que cette M.I.E. s'est déroulée dans une excellente ambiance de travail, cela a été riche et constructif et je crois que l'on a tous appris, que l'on soit comme moi neophyte dans la question ou des gens qui étaient déjà très au fait des problèmes de logement, parce que nous avons pu, malgré un laps de temps court, six mois, aller au cœur du problème, en auditionnant de nombreuses personnes, en ayant fait des visites sur place aussi pour voir un certain nombre de réalités et aussi en écoutant d'autres expériences qui ont été faites dans le monde.

Je suis, moi, très content que ce rapport ait été voté à l'unanimité des 15 élus présents et qui, je le rappelle, sont représentatifs à la proportionnelle des groupes qui siègent dans cette Assemblée. Ce n'est pas toujours évident sur un sujet aussi sensible de réunir toutes nos sensibilités mais je crois qu'on avait tous à cœur de faire des propositions constructives pour permettre aux Parisiens de mieux vivre cet aspect de leur vie en ville qui est de trouver un logement et qui est quand même une priorité, là aussi, pour nombre d'entre eux. Je pense qu'on a fait un gros travail.

Je vous le rappelle, on a auditionné :

- les 20 arrondissements, et en particulier 14 des 20 maires, qui sont venus nous voir ; les autres ont envoyé des représentants, qui étaient souvent leur adjoint au logement ;

- la Préfecture de Paris ;

- deux acteurs du 1 % logement ; on aurait voulu pouvoir en voir plus mais, là, le temps nous manquait parce qu'il faudrait une mission sur le 1 % logement ; ce serait un sujet en soi parce que c'est un maquis un peu incompréhensible et assez difficile à appréhender ;

- les services de la DLH à plusieurs reprises, bien sûr ; on a visité aussi leurs bureaux du boulevard Morland et vu les conditions très difficiles dans lesquelles travaillaient ces fonctionnaires ;

- l'A.P.U.R. ;
- le Comité de vigilance de la Ville de Paris ;
- trois bailleurs sociaux ;
- bien sûr, l'adjoint au logement ;
- l'adjointe en charge de la famille et de la lutte contre l'exclusion, Olga TROSTIANSKY qui nous a exposé le dispositif de l'accord collectif départemental ;
- la médiatrice de la Ville de Paris.

Nous avons pu auditionner également des gens qui ont travaillé sur ces questions dans d'autres endroits, en particulier :

- les responsables du logement de la Communauté urbaine de Rennes qui nous ont bien éclairés sur ce sujet ;
- des gens qui nous ont expliqué comment fonctionnait dans la plupart des capitales européennes cette attribution des logements, et en particulier le système londonien.

Je voudrais, parce que je sais que le temps nous est compté, simplement vous dire les trois préconisations qui me semblent, pour moi, les plus importantes :

- tout d'abord, la cotation à la fois des demandeurs de logement mais aussi des logements, comme cela se fait à Rennes ou à Londres, qui permet de répondre à la question que je posais tout à l'heure et qui permet surtout une totale transparence dans l'attribution des logements ;

- l'anonymisation des demandes, qui doit être débattue dans la conférence de consensus ; c'est, je pense, quelque chose de très important parce que c'est un moyen d'être sûr qu'il n'y aura plus et qu'il n'y aura pas de favoritisme, comme il a pu y en avoir beaucoup au siècle dernier dans cette ville ;

- la transparence des informations parce que, là aussi, je pense qu'il faut que chacun puisse consulter son dossier, savoir où il en est, savoir comment on peut obtenir et quand on pourra obtenir un logement social.

Je termine en disant qu'une conférence de consensus doit se mettre en place d'ici fin 2013, comme l'a annoncé le maire adjoint au logement. J'espère que ces délais seront tenus. Je pense qu'il faut absolument que, dès la nouvelle mandature soit mises en place les propositions que nous avons faites dans cette M.I.E.

Encore une fois, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué au succès de cette mission, en citant particulièrement :

- Mme Isabelle DUCHEFDELAVILLE, qui a fait un travail remarquable ;
- les services de la DLH, Jérôme DUCHÊNE et Christine FOUCART ;
- les collaborateurs de groupe, en particulier Anne-Laure SABATIER, ma collaboratrice ;
- et puis, bien sûr, les 15 élus de la M.I.E. qui y ont travaillé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Nous venons donc d'entendre le président de la mission.

Maintenant, Monsieur le Rapporteur, Monsieur DUMONT, vous avez la parole.

M. Michel DUMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Sylvain GAREL, président de cette mission, et l'ensemble de ses membres pour le travail important accompli pendant six mois.

Cette mission d'information et d'évaluation nous a permis de faire une photographie très précise de l'attribution des logements sociaux à Paris.

La conclusion de ce rapport est que le système du logement social à Paris est à bout de souffle.

L'attribution d'un logement social se fait, comme vous le savez, en trois étapes :

- une sélection par les agents de la DLH, par le biais de filtres sur le fichier Aïda ;

- la désignation de trois candidats par la Commission de désignation de la Mairie de Paris ou des maires d'arrondissement ;

- enfin, l'attribution du logement par le bailleur social.

Désignation par la commune, par la Préfecture, par Action Logement qui dispose d'un droit de réservation en fonction du financement. Quelle complexité, quelle illisibilité !

Comment un demandeur pourrait-il comprendre ce système ? Comment le logement social peut-il accomplir sa mission autour d'une telle complexité ?

Malheureusement, si le système est à bout de souffle, le bilan est particulièrement à charge pour la Ville de Paris.

Le logement social à Paris, c'est plus de 126.000 demandeurs attendant impatiemment que se libère l'un des 197 et quelques mille logements sociaux. Ils peuvent d'ailleurs attendre très longtemps car nous avons constaté une forte ancienneté de la demande, composée d'un noyau dur de 25 % qui attendent depuis plus de cinq ans et qui n'entrent pas dans les critères de priorités définis par la Ville.

Ensuite, nous assistons à une diminution significative, que dis-je, à un effondrement du taux de rotation de notre parc social : en 2011, il était de 4,4 % à Paris, contre 9 % au niveau national.

Nous sommes conscients qu'à Paris, quand on accède à un logement dans le parc public, on hésite à le rendre. Ce chiffre révèle l'échec des mutations dans le parc social parisien.

Votre charte des mutations, dont l'objectif était de 20 % des attributions, Monsieur le Maire et Monsieur MANO, est un échec. Les mutations se heurtent au cloisonnement des logements entre réservataires. Alors qu'il faudrait donner la priorité aux mutations, elles sont de l'ordre du symbolique à Paris.

En réalité, dans le parc social parisien, il n'est pas envisageable de penser à évoluer dans le parcours résidentiel. Pire, il devient très difficile, pour les occupants du parc social, d'envisager un autre logement que celui qui leur a été attribué.

Alors que 4 Parisiens sur 5 sont en droit de demander un logement social, leur droit de demander se heurte aux obstacles d'un système rigide.

Il se heurte à une pression considérable sur ces 197.000 logements sociaux.

Monsieur le Maire, vous allez nous répondre que la solution, vous l'avez déjà dit, est de construire toujours plus de logements sociaux. Cependant, le nombre de demandeurs n'en sera que plus élevé et la pression sera toujours aussi forte.

En réalité, la gestion administrative du logement des Parisiens trouve aujourd'hui ses limites dans la conception généraliste du logement social, qui est à réformer.

Il se heurte également aux critères d'attribution des logements sociaux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Paris, les critères ont laissé la place au hasard. On demande aux agents de la DLH, avec des critères votés en Conseil de Paris, de sélectionner 10 dossiers sur les 126.000 demandeurs du fichier Aïda pour la proposition d'attribution d'un logement. Vous imaginez bien que cette procédure est impossible et qu'il faut jongler avec les critères pour parvenir à ce résultat.

M. Sylvain GAREL avait demandé la constitution de cette mission, a-t-il rappelé, pour démontrer que les élus n'interviennent pas dans le processus, contrairement à l'opinion persistante des Parisiens. En réalité, le véritable problème n'est pas le fonctionnement des commissions de désignation ou des commissions d'attribution, le vrai dysfonctionnement se situe dans la première étape qui consiste à sélectionner quelques dossiers parmi plusieurs milliers de demandeurs pour les présenter ensuite aux commissions. Le terrible constat a été fait par un ancien directeur de la DLH lors de son audition par notre mission, et je le cite : "Dans la phase finale, c'est du tirage au sort qui ne veut pas s'appeler ainsi."

Je crois qu'à partir du moment où le hasard dicte les désignations et les attributions de logements sociaux, les Parisiens sont victimes d'une injustice.

Mes chers collègues, nous rencontrons tous et tous les jours des demandeurs de logements sociaux en situation difficile. Après la lecture de ce rapport, vous ne pourrez plus, nous ne pourrions plus leur dire qu'il y a des critères objectifs d'attribution des logements sociaux à Paris, car ce serait leur mentir.

Je vous invite à aller visiter les locaux de la DLH, car le constat est affligeant. C'est un amoncellement de dossiers papier : une informatisation totale est donc absolument indispensable. Il faut donner plus de moyens à cette Direction dont le personnel, avec courage, fait tout pour mener à bien sa mission, une mission impossible.

La mission d'information à laquelle j'ai participé a étudié les pratiques d'autres agglomérations, comme Rennes, ou d'autres capitales européennes, comme Londres, comme vient de le rappeler le président.

Rennes-Métropole a mutualisé les différents contingents et a développé un système de cotation très abouti. Chaque demandeur, en fonction de sa situation, se voit attribuer des points qui évoluent en fonction de la date de sa demande.

Le Grand Londres utilise un système basé sur le libre choix du demandeur avec un système de points et de logements réservés à certaines catégories. Le demandeur doit alors régulièrement se connecter pour visualiser l'offre de logements sociaux qui lui correspond et ensuite postuler.

Dans le cadre des propositions de la mission, nous avons d'ailleurs recommandé l'instauration d'un système de cotation de la demande, en hiérarchisant la demande par un système de points, mais aussi une cotation des logements pour élaborer une politique de mixité sociale équilibrée.

Je crois que ce corpus de propositions est de nature à améliorer le fonctionnement des procédures. Malheureusement, il faudra un véritable réforme du système pour garantir son efficacité et sa transparence.

Avec les collègues de mon groupe, nous avons tenu à ce que soient annexées deux autres propositions.

Nous avons proposé un dispositif ambitieux qui a le mérite de rendre le système d'attribution plus simple et plus efficace et, surtout, plus intelligible pour les Parisiens. Il est construit sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- premièrement, la création d'une société d'économie mixte à vocation métropolitaine dédiée à la désignation et à l'attribution des logements sociaux ; elle serait issue d'un regroupement des différents contingents et elle permettrait de mieux gérer les mutations ;

- deuxièmement, une augmentation du contingent des maires d'arrondissement, car nous pensons que la métropolisation doit s'accompagner d'un renforcement de l'échelon de proximité par excellence. A l'heure du Grand Paris, au moment de la construction de Paris Métropole, nous pensons effectivement qu'il faut "métropoliser" la gestion du logement social.

Ces deux propositions doivent faire l'objet de modifications législatives, et c'est pour cette raison que Jean-François LAMOUR présente en ce moment même des amendements au projet de loi de Cécile DUFLOT relatifs au renforcement des obligations de production du logement social, visant à permettre la création d'une S.E.M. dédiée à l'attribution de logements sociaux et à augmenter le contingent des maires d'arrondissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque Sylvain GAREL a demandé cette mission, il voulait démontrer que les élus n'avaient pas de rôle direct dans l'attribution des logements sociaux ; la réalité est bien pire, c'est le hasard qui a la main sur la désignation des logements sociaux, dans un système totalement incompréhensible pour les Parisiens.

Monsieur le Maire, vous avez créé la commission de désignation de la Ville, l'ensemble des arrondissements a créé une commission de désignation et le Conseil de Paris a voté les critères, mais c'est un échec. Le système ne fonctionne pas, il est opaque et inefficace, c'est le terrible enseignement de cette mission, et vous ne pourrez pas faire l'économie d'une véritable réforme, malgré, Monsieur le Maire, le généreux satisfecit que vous vous êtes octroyé en introduction de notre rapport.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est toujours comme cela avec certains membres de l'opposition municipale. Je m'explique... Vous venez d'intervenir comme rapporteur d'une commission qui a adopté ses conclusions à l'unanimité et, tout doucement, cela a dérapé vers une intervention extrêmement partisane, très différente de celle du président, Sylvain GAREL, qui avait essayé de parler au nom des membres de la commission. D'ailleurs, vous-même, dans un accès de sincérité, vous avez dit : "mon groupe", "mon groupe", "mon groupe". Vous étiez le rapporteur...

Je suis en train de commenter, parce que c'est une curieuse manière de vivre la démocratie. Je n'ai pas terminé !

Ensuite, Monsieur DUMONT, vous avez fait un procès de notre politique du logement qui, tout d'un coup, m'a rappelé une conversation que j'avais avec vous quand vous étiez maire du 7^e arrondissement. Vous étiez venu me supplier, un par un, de supprimer des logements sociaux à Laennec, je m'en souviens parfaitement, et donc, aujourd'hui, que vous nous fassiez la leçon sur le logement...

Monsieur DUMONT, vous venez de m'en mettre plein la figure ! Si cela ne vous dérange pas, je vous mets le nez face à certaines réalités, pour être un peu correct, et je n'ai pas terminé.

Vous avez critiqué les critères. D'abord, ces critères, contrairement à mes prédécesseurs, je les fais voter au Conseil de Paris. Comme opacité, franchement, on fait mieux !

Deuxièmement, ce sont des critères que je revendique, Monsieur DUMONT. Oui, j'ai demandé qu'un sixième des attributions du Maire de Paris soit consacré au personnel de la Ville de Paris, et en particulier aux plus modestes, car je crois qu'avant moi, on logeait aussi un certain nombre de personnes, mais pas les plus modestes. Il y avait même, Monsieur DUMONT, à l'époque où vous trouviez cela parfait, un fichier qui s'appelait le fichier Silex ; cela vous rappelle quelque chose ?

Alors, Monsieur DUMONT, vous deviez faire une intervention de rapporteur au nom d'une commission unanime et vous m'obligez à vous faire remarquer que moi, je prends les résultats de la commission pour faire évoluer positivement notre dispositif, mais je préfère mes critères votés en Conseil de Paris, dans la transparence, démocratiquement, au fichier Silex et à l'attribution des logements aux copains, pour ne pas dire autre chose !

J'ai les preuves et j'ai les noms, si cela vous intéresse.

J'ai laissé le président et le rapporteur dépasser largement leur temps de parole...

Mais Monsieur DUMONT, j'ai quand même le droit de vous répondre, que croyez-vous ? Non, je vous ai dit une vérité.

Comme je suis beaucoup plus démocrate que vous, je vais vous donner la parole.

Allez, brièvement, Monsieur DUMONT !

M. Michel DUMONT. - Monsieur le Maire, c'est la deuxième fois, d'ailleurs, au cours de cette mandature que vous évoquez ce souvenir de notre discussion lorsque j'étais maire du 7^e arrondissement.

Ce que vous oubliez de dire à chaque fois, je vous l'ai déjà dit une première fois, mais, manifestement, votre mémoire vous fait défaut, c'est que le jour de cet entretien, je souhaitais vous parler de la Maison de gérontologie, que vous avez rayée d'un trait de plume, sur le site de Laennec, et que j'ai fait reprendre à titre privé par un opérateur indépendant, Maison, d'ailleurs, de la gérontologie, qui est - je profite de mon petit temps de parole - toujours d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, mais, Monsieur DUMONT, vous ne répondez pas, car je vais vous dire, effectivement, nous avons un désaccord sur ce sujet, mais vous n'assumez pas le fait que, un à un, vous avez essayé, ce jour-là, de me faire baisser le nombre de logements sociaux. 120 étaient prévus, vous avez commencé par me dire : "faites-en que 80", et comme je ne céda pas, vous avez dit : "faites-en que 90", comme je ne céda pas... Cela s'est passé dans mon bureau, il y avait même un témoin.

Je ne sais pas qui est ridicule ; en tout cas, je sais qui s'est battu pour qu'il y ait des logements sociaux dans le 7^e arrondissement ; c'est moi et ce n'est pas vous !

Et puisque vous parlez de ridicule et que l'opposition veut me chercher sur la politique du logement social, sur la quantité et sur les modes d'attribution, eh bien, chers amis de la Droite, je suis là pour vous répondre, sur le nombre de logements sociaux et sur les conditions d'attribution ! Voilà !

Et maintenant, je vais demander aux inscrits de respecter leur temps de parole, parce que le président et le rapporteur ont dépassé. Maintenant, vous respectez les temps qui ont été fixés par la conférence d'organisation, quelle que soit votre vitalité.

La parole est d'abord à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Monsieur le Maire, quand on voit les réactions dans cet hémicycle sur cet épineux sujet, on comprend bien que les solutions simplistes ne s'appliquent pas, et surtout la nécessité de se remettre en cause, et là, je voudrais saluer vraiment le travail de la mission, de son président, de ses membres, parce que quand on est face à une politique, comme on a pu voir sous l'ancienne mandature, caractérisée par des coupe-circuits, que, depuis maintenant 10 ans, la situation s'est progressivement assainie et, au bout de 10 ans, prendre la responsabilité de dire : "comment peut-on encore s'améliorer, que faudrait-il faire pour rendre un meilleur service aux usagers de ce service ?" est une mesure courageuse.

Comme l'a souligné le président de la M.I.E., Sylvain GAREL, à l'instant, cette mission représente vraiment un levier d'amélioration du dispositif, car tous les dispositifs, comme je le disais, méritent d'être améliorés, de faire un bilan et de voir sur quoi on peut avancer.

En toile de fond, bien sûr, de ce problème d'attribution de logements, la crise ; il n'y aurait pas une crise du logement, nous ne nous casserions pas autant la tête à réfléchir à des procédés équitables pour attribuer ces logements.

Il est vrai que les quelques chiffres qu'on a pu voir apparaître dans ce rapport, l'augmentation de 150 % entre 2001 et 2011 du nombre de visites à la DLH, les 7.000 courriers adressés aux élus, plus 32 % depuis 10 ans, les permanences d'élus qui à 95 % - 98 % ne traitent que du logement, montrent bien que la gravité de cette crise entraîne toutes les suspicions sur le système d'attribution.

Alors, rendre ce système encore plus transparent et le remettre en cause en permanence pour pouvoir l'améliorer, c'est quelque chose, à mon avis, de politiquement essentiel, essentiel pour lutter contre le discrédit qui pèse sur le politique, la politique qui ne pourrait plus rien faire, qui ne pourrait plus changer la vie. C'est bien sur des sujets comme l'attribution des logements que l'équité, la justice peuvent être ressenties par nos concitoyens.

Alors, cette M.I.E. émet donc des propositions très pertinentes afin d'améliorer le système et de démêler encore plus en profondeur les complexités de ce qui est souvent considéré comme boîte noire par de nombreux Parisiens.

Je reviendrai sur le système de cotation, mais je veux d'abord parler de l'anonymat des dossiers. Cet anonymat a été débattu et décrié d'ailleurs par certains aujourd'hui dans l'hémicycle. C'est quelque chose d'essentiel pour permettre une équité. Il ne s'agit pas de l'appliquer de façon simpliste. Bien sûr que les gens qui préparent les dossiers, les travailleurs sociaux connaissent les personnes directement. Mais le fait que dans la commission de désignation - c'est important de le préciser car il ne s'agit pas d'appliquer cela aux commissions des bailleurs qui acceptent le dossier - mais que la commission de désignation puisse fonctionner de manière anonyme, oui, c'est une vraie avancée pour éviter - je vais reprendre le mot employé par le collègue de l'opposition tout à l'heure - entre le hasard et la main de l'élu. Vraiment, je préfère le hasard. Le problème est que sous l'ancienne mandature, il n'y avait pas une main d'élu mais des dizaines de mains d'élus qui mettaient les doigts dans le sac et qui avaient tendance à se servir.

L'anonymat des dossiers est vraiment une mesure qui permettrait de rétablir cette équité et qui ne gênerait en rien le travail des travailleurs sociaux.

Après, c'est peut-être plus de l'ordre législatif, mais les préconisations faites par la mission sont aussi bien d'ordre local et communal que législatif. Il est vrai que cette question de la différenciation entre les contingents et de la nécessaire mutualisation des contingents est tout de même un problème de fond.

Comment expliquer aujourd'hui à un Parisien quelque chose qui est assez inexplicable, à savoir qu'il fait partie d'un contingent ? Pour changer de contingent, il faut qu'il se réinscrive dans la grande queue des demandeurs de logement social. Que l'on a depuis des années essayé de mettre en place des bourses d'échange, des chartes d'échange entre bailleurs.

Mais on voit bien la difficulté pour deux bailleurs ou pour deux réservataires de contingents différents de se mettre d'accord pour échanger des logements qui n'ont jamais les mêmes caractéristiques, le même montant de loyer et le même type. Ces bourses aux échanges rencontrent aujourd'hui des problèmes importants.

Ce sujet de la mutualisation des contingents permettrait vraiment de progresser sur ce sujet des échanges, sujet qui malgré tout avance. Je le vois en tant qu'administrateur à la R.I.V.P. : le nombre d'échanges progresse chaque année, mais au prix d'un travail des services absolument gigantesque. Vous comprenez bien concrètement que pour faire un échange au sein de deux contingents différents, il faut une véritable négociation, logement par logement, intercontingent, pour y arriver.

Je crois que ces préconisations - l'anonymat, la mutualisation des contingents qui permettrait de fluidifier ces mutations - amélioreraient vraiment la transparence et le service global rendu aux usagers parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole, Monsieur DUTREY : vous êtes exemplaires.

La parole est à Ian BROSSAT.

J'aime la discipline, et quand René est un exemple d'élus disciplinés, je le salue.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les membres de mon groupe partagent évidemment les propositions qui ont été faites dans le cadre de cette mission d'information et d'évaluation. Ils partagent les préconisations qui en ressortent et que Sylvain GAREL, président de la mission, a présentées à l'instant. Nous sommes évidemment satisfaits qu'on avance en matière de transparence et en matière de justice sur un sujet aussi important que celui de l'attribution des logements sociaux.

Il reste, et c'est sur ce point que j'insisterai, que la question clé, la question majeure, c'est bien de savoir si on a suffisamment de logements sociaux à attribuer.

On pourra disserte à l'infini sur les modalités d'attribution des logements sociaux, mais tant qu'on sera dans une ville où la pénurie de logements sociaux est telle, les demandeurs de logements sociaux continueront d'éprouver un sentiment d'injustice profond, a fortiori s'ils ont déposé un dossier D.A.L.O. et qu'on leur a expliqué qu'ils avaient droit au logement et qu'ils étaient prioritaires en matière d'attribution de logements sociaux.

D'ailleurs, je veux bien que des élus du 7^e, du 8^e arrondissement dissertent eux aussi sur l'attribution des logements sociaux. Mais enfin, quand même ! Quand on s'est opposé comme vous, avec autant de force et d'énergie à ce que l'on fasse du logement social sur votre territoire, vous êtes assez mal placés pour nous expliquer comment on doit attribuer les logements sociaux si peu nombreux dans les arrondissements dans lesquels vous êtes élus.

La question clé pour nous, et c'est le point de vue que nous défendons, est premièrement que l'on ait davantage de logements sociaux à Paris. Beaucoup d'efforts ont été faits depuis 2001 et nous, nous sommes convaincus qu'on a besoin de poursuivre et d'amplifier encore ces efforts parce que plus on aura de logements sociaux, moins la question de la condition d'attribution se posera avec autant de difficultés qu'aujourd'hui.

La deuxième question, et de ce point de vue le rapport apporte des éléments extrêmement intéressants, c'est le décalage entre l'offre de logements très sociaux de la Ville de Paris et la demande. Les logements de type P.L.A.I. et PLUS représentent moins de 55 % du contingent total de la Ville. Or, 93 % des demandes de logements sont des demandes de logements très sociaux. Cela doit nous faire impérativement réfléchir sur le type de logements sociaux que nous produisons.

Enfin, et c'est le dernier élément sur lequel je voudrais insister, le meilleur moyen de diminuer la demande en matière d'offre de logements sociaux est d'agir sur les loyers du parc privé. De ce point de vue, il faut espérer et se battre pour que sur le plan national, sur le plan législatif, de nouvelles mesures nous permettent d'agir sur les loyers pratiqués aujourd'hui dans le parc privé.

On sait à quel point les loyers du parc privé ont explosé à Paris, ce qui, de fait, augmente la demande en matière de logements sociaux.

Vous l'avez compris, pour nous la question clef est de savoir comment on fait en sorte d'avoir plus de logements sociaux et que l'attribution du logement social dans une ville comme la nôtre se fasse dans de meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Une petite nuance avec vous parce que je suis d'accord. Plus nous ferons de logements sociaux - et je souhaite qu'on en fasse le plus possible - plus il y aura de demandeurs, car Paris sera plus attractive : ce sera une société diverse tant sur le plan générationnel, culturel que social. C'est d'ailleurs notre ambition pour cette ville.

Et c'est pourquoi je crois vraiment à la nécessité de cette autorité métropolitaine du logement de manière à ce qu'on puisse considérer la totalité de la métropole dans son besoin de logements au pluriel. Ce n'était pas une différence de fond mais une appréciation formulée différemment.

La parole est à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Maire, en préambule, je voulais dire au président BROSSAT qu'il y a des élus de droite, et je parle sous l'autorité du maire du 4e arrondissement, qui votent les programmes de logements sociaux, et ils sont nombreux au sein de notre groupe.

Cela ne vous appartient donc pas. Le logement social comme l'aide aux personnes en difficulté, ce n'est pas l'apanage de la Gauche : il y a aussi de gens, à droite, qui sont attachés à venir en aide à ceux qui sont démunis dans notre ville.

Monsieur le Maire, chers collègues, les missions d'information et d'évaluation concourent incontestablement à la vitalité démocratique de notre assemblée.

Comme j'avais pu déjà le constater comme rapporteur de celle relative aux politiques liées à la dépendance, ces M.I.E., en effet, permettent d'approfondir les dossiers, d'apprécier l'impact des politiques municipales auprès des Parisiens et d'ouvrir de nouvelles voies pour répondre à leurs attentes.

Ce fut le cas à nouveau lors de cette M.I.E. Je tiens d'ailleurs à saluer le sens de l'écoute du président GAREL. Son ouverture d'esprit, comme celle du rapporteur, Michel DUMONT, ont sans doute contribué à un vote à l'unanimité de ce rapport.

Mais sans vouloir atténuer leur rôle, et qu'ils n'en prennent surtout pas ombrage, il y a une raison plus politique, Monsieur le Maire, qui m'a incité à voter pour ce rapport. Celle qui fait, mes chers collègues, qu'il est un réquisitoire.

Il dresse d'abord un bilan pour le moins préoccupant de la situation en matière de logement social à Paris.

Ce rapport est ensuite très critique concernant l'attribution des logements, premièrement parce que les Parisiens, en la matière, sont soumis à une loterie municipale. Lors de son audition, l'ancien directeur de la DLH ne pouvait pas être plus explicite en déclarant, à propos de l'attribution des logements, que dans la phase finale, c'est : "du tirage au sort qui ne veut pas s'appeler ainsi".

En fait, Monsieur le Maire, c'est Big Brother à Paname !

Et M. MANO, Géo Trouvetout d'AIDA, ne peut plus rien face à la machine infernale qu'il a lui-même contribué à mettre en place.

Deuxièmement, ce rapport est inquiétant en matière de transparence dans les arrondissements, sujet sur lequel votre majorité, je le sais bien, Monsieur le Maire, aime tant se gargariser en permanence.

En effet, concernant l'attribution par les mairies d'arrondissement, on constate une différence de traitement en amont des dossiers d'attribution, ce qui engendre de fait une inégalité de traitement entre les Parisiens.

Qui croire, Monsieur le Maire ? Entre le maire du 10e arrondissement, dont je salue la franchise, qui nous expliquait que les dossiers d'attribution sont préparés par son cabinet, ceux qui nous racontaient, comme le maire du 9e arrondissement, qu'un adjoint est en charge de faire le tri en amont, et ceux qui comme les maires des 4e, 12e et 14e arrondissements nous proclamaient la main sur le cœur qu'au grand jamais leur entourage n'intervient dans la préparation des dossiers et que tout est uniquement de la responsabilité des services.

Il est urgent, Monsieur le Maire, d'en finir avec ces tartuferies. Il est impératif de rationaliser les modes de fonctionnement des mairies d'arrondissement dans le cadre de la gestion de leur commission d'attribution.

Monsieur le Maire, votre première adjointe a déclaré dans "Le Monde" de samedi, qu'en matière de logement social, il fallait que personne ne vienne lui donner de leçons. Outre l'état d'esprit que dénote ce type de propos, Monsieur le Maire, Madame la Première adjointe, ne vous en déplaît, mais ce rapport devrait vous servir de leçon, tant il apparaît comme un avertissement à votre majorité. A vous d'en tirer les conséquences.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est quand même drôle de voir comment un certain nombre de personnes, de qualité d'ailleurs, avec le même rapport voté à l'unanimité, tiennent des propos complètement contradictoires. Bon ! Un jour, je vais demander à être membre d'une M.I.E. !

La parole est à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Mes chers collègues, la règle veut que les groupes du Conseil s'expriment à l'issue d'une M.I.E. dont les conclusions ne sont une surprise pour personne, ni pour les élus ni en l'espèce pour les Parisiens puisqu'ils ont pu lire dès juillet dernier les louanges que s'accordaient les élus de la majorité.

Je tiens à remercier mon collègue Jérôme DUBUS d'avoir défendu avec intelligence nos propositions qui, dans leur très grande majorité, ont été adoptées.

L'objet de cette septième Mission était exigeant et sensible. Il pouvait susciter de bien médiocres procès, comme ceux que nous venons d'entendre, notamment celui de favoritisme dont le président Sylvain GAREL affirmait en prologue de la M.I.E. qu'il persistait dans l'opinion publique.

Mais, au final, c'est à l'unanimité qu'ont été votés le rapport et ses 28 préconisations.

Ce résultat est à porter au crédit du président et du rapporteur Michel DUMONT qui, par leur ouverture d'esprit, ont fait régner, m'a-t-on dit, un climat serein propice aux travaux.

Il faut louer bien sûr le très grand professionnalisme de l'Inspection générale, mais cette conclusion est aussi le fruit d'une réflexion initiale, qui s'est imposée comme une feuille de route.

Cette réflexion, comme vient de le rappeler mon collègue Vincent ROGER, émanait de Christian NICOL, alors directeur du Logement et de l'Habitat qui assimilait l'actuelle procédure à "un tirage au sort", malgré de nombreux filtres et contrôles. Aveu lucide, mais piteux constat.

Bref, pour le dire comme le Maire de Paris sur un autre sujet, il convenait de reconsidérer le processus de désignation.

C'est sans doute ce qui a incité la M.I.E. à ne pas se contenter d'auditer les différents attributaires parisiens, mais à réfléchir aux moyens d'ordonnancer et de classer plus objectivement les candidatures.

Une telle recherche tient de l'obligation quand le niveau annuel des attributions tous contingents confondus représente à peine un dixième des 130.000 demandes actuelles, et ce n'est pas l'augmentation du pourcentage du logement social de 25 % qui améliorera ce score, mais nous en parlerons un peu plus tard.

Car ce faible ratio s'explique aisément, il suffit de constater l'absence de "turn-over" dans le logement social, mais aussi la nature des livraisons nouvelles, constituées de logements spécifiques bienvenus ou d'appartements déjà occupés au moment de leur conventionnement et, au-delà, mes chers collègues, il y a l'attractivité évidente de Paris où, compte tenu des prix atteints dans le secteur privé, le logement social apparaît comme un eldorado.

En tant que membre de la commission d'attribution du 15^e arrondissement, croyez que je sais combien il est délicat de prioriser les candidatures.

Pour les élus centristes, si intéressants soient les instruments de cotation, il importait de vérifier leur adaptation à Paris. Nous voulions nous assurer que cet outil n'aggrave pas le déséquilibre social des territoires.

La future grille de cotation ne doit pas, en privilégiant certains critères, induire l'élimination de facto de candidatures tout aussi légitimes et altérer définitivement la mixité sociale.

La rédaction des préconisations par la M.I.E. tend, et nous en sommes satisfaits, à concilier ces impératifs. La simplicité n'étant pas parisienne, il appartient à une conférence du consensus, rien de moins, d'arrêter et de coter les points de priorité.

Mes chers collègues, parce qu'ils connaissent la sociologie et les besoins des quartiers, parce qu'ils ont une expertise urbaine, mais aussi technique, nous pensons que les responsables parisiens, élus comme fonctionnaires, doivent impérativement trouver toute leur place dans cette instance.

La Mission recommande en outre un train de mesures allant de l'amélioration des conditions de réception et de traitement des demandes à la stimulation de la mobilité dans le logement social, en passant par une harmonisation des pratiques locales, avant peut-être une mutualisation des contingents.

Je le dis nettement : il importe aussi de renforcer le contrôle des déclarations faites par les demandeurs.

La mise en œuvre de ce programme repose sur la Direction du Logement et de l'Habitat. Nous serons tous d'accord ici pour saluer l'engagement professionnel et la compétence de ses agents. Notre collectivité leur doit sa qualité de service, malgré des conditions de travail difficiles et émotionnellement éprouvantes.

Dans un contexte budgétaire que nul n'ignore, nous devons à cette direction de bénéficier de moyens humains, mais aussi budgétaires à hauteur des perspectives ouvertes par la M.I.E., car elle est le garant de leur réussite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Justement, la parole est à M. BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je m'adresse directement en tant que maire d'arrondissement à notre collègue DUMONT.

En matière de logement social, nous avons hérité en 2001 d'un système anarchique aux limites de la légalité.

Avec Bertrand DELANOË, nous avons fait le choix de l'objectivité et de l'équité. Cette motivation s'est matérialisée par la création d'une Commission de désignation du Maire de Paris et de Commissions dans les mairies d'arrondissement, à l'aide de critères clairement définis et connus de tous.

Les désignations des candidats auprès des bailleurs sociaux se font aujourd'hui sur une base collective, incontestable, réunissant élus, administration, services sociaux et associations.

Ces Commissions ont été établies et fonctionnent dans tous les établissements, à l'exception d'un seul, près du 9^e.

S'agissant de l'intervention de M. ROGER, je vous demanderais quand même d'être plus attentif à ce qui s'est dit dans notre Mission, à savoir que nous sommes le seul arrondissement à avoir un bureau qui prépare le travail de la Commission. Vous regardez et on en reparle, c'est une démarche positive.

Chers collègues, nous sommes bien loin de tous les errements des années 1900-2000. Au regard de la création de ces Commissions, la politique de logement volontariste de la Ville au service des Parisiens s'illustre surtout par le soutien à l'offre de logements, dans un objectif bien assumé de mixité sociale.

La variété des produits disponibles témoigne de notre engagement à l'endroit de tous les Parisiens et, parmi eux, les classes moyennes qui ont toute leur place dans le logement social parisien.

Les faits sont têtus. L'accroissement considérable des demandes rend nécessaire et indispensable de rechercher les voies de nouvelles améliorations pour rendre plus performant et plus lisible notre dispositif d'attribution de logements.

C'est dans ce contexte que j'ai siégé avec mes six autres collègues socialistes au sein de cette Mission. Nous avons livré un rapport qui est adopté à l'unanimité, nos 28 propositions, cher Sylvain GAREL, sous ton animation, ont bien été votées par 15 voix sur 15.

Notre rapport dresse des constats fondamentaux et propose des améliorations concrètes. Au nombre des constats figure l'explosion de la demande de logements sociaux depuis la fin des années quatre-vingt-dix.

Le nombre de demandeurs a augmenté de 53 % en 15 ans. Cette progression s'explique par plusieurs facteurs et principalement par la crise du logement liée à un renchérissement massif des prix du foncier.

L'augmentation et la précarisation des demandeurs sont également à prendre en compte. L'attribution des logements sociaux participe de surcroît à la mise en œuvre du D.A.L.O.

La collectivité parisienne ne dispose que d'un tiers des désignations possibles de candidats au logement social. Le reste des attributions du parc se répartit entre la Préfecture de Paris, les comités interprofessionnels du logement et les contingents propres des bailleurs.

Au total, 12.000 logements chaque année sont attribués à Paris, tous désignateurs confondus, et cela représente moins de 10 % des demandes enregistrées.

A cela s'ajoute la superposition des dispositifs légaux qui amenuisent la clarté du système et les marges de manœuvre de la filière de droit commun.

Face à cette pluralité de processus, les Parisiens s'adressent principalement aux services et aux élus de la Ville de Paris et, dès lors, les services, tant centraux qu'en arrondissement, subissent la pression constante et multiforme de la demande de logement.

Selon les élus que nous avons tous auditionnés, la question du logement représente même 90 % des sujets abordés lors des permanences.

A partir de ces constats, la Mission a formulé 28 propositions. En premier lieu, elle souhaite accroître la performance du système de désignation, cela a déjà été cité, dispositif de cotation des demandes avec un système de pondération, acté par une conférence du consensus.

Mais, dans le même temps, dans un souci de mixité sociale et d'une meilleure connaissance du parc, la démarche de cotation des demandes devrait être prolongée par une cotation des logements sociaux. C'est un point fort de notre demande, c'est la double cotation des demandes et de l'offre.

En complément de la filière de droit commun, il s'agirait en outre de mieux prendre en compte les situations de logement d'extrême urgence, signalées par les maires d'arrondissement, et qu'elles soient effectivement traitées en lien avec les services sociaux.

Dans un deuxième temps, nous avons fait des suggestions pour faciliter la démarche des demandeurs en dématérialisant les démarches.

Enfin, troisième enjeu : une meilleure information et des guides pratiques au niveau local.

Monsieur le Maire, chers collègues, notre volonté était de proposer des pistes d'amélioration du système existant, qui a fait la preuve de sa pertinence mais qui peut encore se perfectionner.

Je salue donc Jean-Yves MANO pour son immense travail depuis 2001.

Je salue le Président GAREL et le Rapporteur de notre mission, malgré ce que j'ai entendu tout à l'heure parce que, pendant 15 séances qui ont fait 15 demi-journées sur six mois, on a travaillé dans un autre esprit plus positif.

Je salue également l'ensemble des services qui ont travaillé avec nous pendant ces six mois, avec une conviction chevillée au corps : nos préconisations peuvent servir à améliorer le service rendu à tous les Parisiens, sans exception.

Monsieur le Maire, nous y sommes prêts.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, comme les précédents orateurs, je tenais à souligner d'abord la qualité du travail de cette mission, son exhaustivité, son souci de vérité qui lui permet de dresser un constat assez juste et sans concession de notre système d'attribution de logements.

Ce constat sans concession, il est d'autant plus nécessaire, ce souci de vérité, que sur cette question de l'attribution des logements sociaux, il y a un enjeu démocratique majeur parce qu'il apparaît encore à un certain nombre de nos concitoyens, comme opaque et, parfois, comme favorisant encore le copinage et les pistons, pour appeler un chat un chat. Et je crois que ce souci de vérité nous grandit et permettra de répondre parfois aux fantasmes qui circulent sur le sujet.

A ce titre, cette M.I.E. nous rappelle des constats que nous connaissions en partie : la multiplicité et la diversité des acteurs, et leur méthode d'attribution, l'absence d'information et de suivi du dossier pour les demandeurs, autant que l'absence d'un outil partagé d'aide à la décision provoquent des engorgements et une opacité qui nuisent à l'efficacité de notre politique de logement social.

Au-delà, et je me dois de le rappeler, comme cette M.I.E. le souligne, il y a un certain nombre de progrès faits par la Municipalité depuis dix ans pour rendre ces décisions d'attribution plus transparentes et moins arbitraires. Il reste encore à faire, mais les progrès sont à souligner et à noter depuis 2001.

Pour autant, je le disais, il nous reste du chemin à faire pour remplir pleinement nos obligations morales à l'égard des demandeurs.

A ce titre, je tenais à soutenir sans réserve les propositions qui vont vers plus de transparence et plus de fluidité :

- dématérialisation et suivi des procédures pour les demandeurs,
- mise en place de critères objectifs de notation des dossiers
- harmonisation des procédures entre les différents acteurs.

Ces propositions seront, je l'espère, mises en œuvre le plus vite possible, à la Ville comme dans l'ensemble des bailleurs sociaux.

Cependant, et je rejoindrai très partiellement M. BROSSAT sur le sujet, la plus grande difficulté de nos mécanismes d'attribution vient évidemment de la pénurie de logements à Paris, et je regrette que cette M.I.E. n'aborde pas plus la question de comment le système d'attribution pourrait en partie répondre.

Je voudrais donc ici rappeler quelques propositions qui fluidifieraient l'accès au logement social, et donc accroîtraient la satisfaction des usagers :

- outre, évidemment, le maintien d'une politique volontariste de production de logements sociaux qui nous permettra d'agrandir le parc, la mise en place expérimentale d'une gestion mutualisée à l'échelle du Grand Paris pour proposer, à l'échelle de la métropole, des solutions de logement hors de Paris pour les familles qui l'accepteraient, et inversement, des solutions de logement à Paris si les opportunités le permettent pour des familles qui en demandaient en petite couronne.

- une incitation plus forte à la rotation du parc...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Essayez de conclure, Monsieur MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - J'essaie !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, non, vous y arrivez !

M. Jean-François MARTINS. - J'y arrive !

- une incitation plus forte à la rotation du parc, notamment pour les familles dont les enfants ont quitté le domicile et qui ont désormais des logements plus grands que leurs besoins réels,

- une promotion du logement social à destination des bénéficiaires potentiels de P.L.S. qui sont, il est vrai, moins nombreux aujourd'hui dans le fichier mais parce que ces familles, très souvent en se sacrifiant, arrivent à trouver dans le parc privé et parce qu'elles sont aussi victimes de la certitude qu'elles n'auront pas de logements sociaux, qu'elles sont parfois dans les clichés sur la réalité de ce qu'est le logement social. Cette catégorie P.L.S., je le rappelle, est nécessaire à l'équilibre et à la mixité de nos programmes et nous avons tout intérêt à faire la promotion du logement social à destination de cette catégorie.

J'ajoute enfin... et M. ROGER a fait un excellent plaidoyer à propos des mairies d'arrondissement, qui va exactement à l'encontre de ce que demande son groupe, c'est-à-dire l'attribution par les mairies d'arrondissement. Je crois que les progrès que nous avons faits pour réduire le clientélisme sont notamment dus au fait qu'une partie des procédures sont centralisées à l'Hôtel de Ville et je m'opposerai à tous les vœux qui tendront à en remettre plus dans les mairies d'arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DECORTE, on vous a informé que vous étiez trois orateurs - peut-être, je ne sais pas - pour 5 minutes 54.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout ce qui correspond aux objectifs de clarté, de transparence, d'équité, de déontologie, d'intérêt général, d'exigence des Parisiens, nous y adhérons.

Simplement, la question du logement est une question lancinante et sensible. Devenir locataire d'un logement social à Parcours relève d'un véritable parcours du combattant.

Un quotidien du soir, ce week-end, titrait "Bazar : le rapport d'un groupe d'élus conclut que les procédures de sélection pour les logements sociaux dans la Capitale confinent au tirage au sort." Avec 126.539 fiches à jour de demande de logement, il y aura toujours des mécontentements, des sentiments d'injustice et de frustration.

90 % des habitants - tout à l'heure, Jacques BRAVO l'a dit - qui franchissent le seuil de nos permanences, viennent pour un problème de logement, avec des situations de détresse plus ou moins aiguës, et cela n'est pas acceptable.

Comment peut-on trouver les mots justes pour dire à cette femme, qui a fait consciencieusement sa demande de logement en janvier 1996, alors qu'elle attendait son fils, qui habite toujours le même petit F2, rue Boucry dans le 18e, pour 1.000 euros par mois, qu'elle n'est pas prioritaire, alors qu'elle élève seule son enfant depuis sa naissance et qu'elle dort toujours dans son salon depuis 16 ans, Monsieur le Maire ?

Pourquoi, comment l'ordinateur n'a-t-il jamais sorti son nom, alors qu'elle correspond, Monsieur le Maire, aux critères de priorité de la commission d'attribution lancée lors du Conseil de Paris de mai 2001 ? 16 ans d'attente et toujours rien !

Permettez-moi également de m'interroger quant au rôle de l' élu de l'opposition.

Dans le 18^e arrondissement, que vous connaissez bien, la Commission d'attribution des logements est présidée par un élu de votre majorité, Michel NEYRENEUF, et aucun élu de l'opposition n'est membre de cette commission, en dépit du vœu que j'ai déposé en Conseil d'arrondissement.

Pierre-Yves BOURNAZEL et moi-même réitérons régulièrement notre demande de pouvoir être membres à part entière de cette commission et pas être autorisés à venir en tant que spectateurs, en ayant prévenu à l'avance par un mail.

D'autre part, en tant que suppléante de Jean TIBÉRI, j'ai pu siéger au sein de la commission attribution de "Paris Habitat".

Je vais vous montrer les dossiers. Cela, c'est une commission : moins d'une minute pour attribuer un logement ! C'est la moyenne. Comment expliquer cela aux habitants ?

L' élu d'opposition n'a pas voix au chapitre. Il est là pour agréer des dossiers sélectionnés en amont, puisqu'un logement est attribué en globalement une minute 30.

Au cours de cette mission, il a été mis en exergue le caractère aléatoire.

Monsieur le Maire, puisqu'il y a un caractère aléatoire, pourquoi votre adjoint en charge du logement fait-il une permanence - enfin, ce n'est pas lui, c'est son directeur adjoint de cabinet - tous les lundis soirs en mairie du 16^e arrondissement, où des Parisiens de l'ensemble des arrondissements viennent pour un problème de logement ?

Vous voyez !

En mai 2001, j'étais intervenue pour dire que je souhaitais que cette commission ne soit pas une nouvelle boîte de Pandore où, comme la légende, "l'espérance demeure au fond de la boîte". Force est de constater que, pour de nombreux Parisiens et Parisiennes, l'espérance est toujours au fond de la boîte !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous ai écoutée comme notamment suppléante de Jean TIBÉRI sur les questions de logement.

La parole est à Mme POLSKI.

C'est vous, apparemment, qui faites une interprétation. Je viens de dire des choses purement factuelles.

Madame POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous savons combien l'accès au logement est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens.

A Paris tout particulièrement, effectivement, confrontés aux prix très élevés du marché immobilier, ils se tournent massivement vers le parc du logement social.

Ainsi, le nombre de demandeurs de logement social à Paris a augmenté de 53 % en 15 ans.

La situation est d'autant plus tendue à Paris que la première cause de départs du logement social est le décès. Cela indique que le taux de rotation, et donc de libération des logements, est très faible.

Ainsi, la Ville de Paris attribue chaque année 12.000 logements, ce qui représente moins de 10 % des demandes enregistrées.

Il faut aussi savoir que la Ville de Paris n'est à l'origine que d'environ un tiers des attributions de logements sociaux.

Pour répondre à Mme DECORTE, le fonctionnement indépendant, pluraliste et transparent de sa commission de désignation, dite "du Maire de Paris", a d'ailleurs été saluée, mais peut-être qu'elle n'était pas là ce jour-là, à l'occasion de son audition par la mission par M. Patrick DOUTRELIGNE, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Par ailleurs, la Préfecture de Paris, pour 19 %, les comités interprofessionnels du logement pour 19 %, les contingents propres des bailleurs, dont 11 % d'ailleurs pour "Paris Habitat", se partagent le reste des attributions sur le parc parisien. Ces autres réservataires ne présentent effectivement pas toujours une grande visibilité sur leurs modalités de désignation, ce qui contribue à brouiller la lisibilité du système.

Malgré la politique volontariste en matière de création de logements sociaux du Maire de Paris, de sa première adjointe en charge de l'urbanisme, Anne HIDALGO, et de son adjoint en charge du logement, Jean-Yves MANO, qui permettra d'atteindre le seuil des 20 % de logements sociaux financés bien avant l'échéance fixée par la loi, on le voit, la situation demeure très tendue.

Quand j'entends les propos de M. DUMONT et de M. ROGER, je vois que la Droite est chatouillée par l'envie d'instrumentaliser la question du logement, mais j'ai l'impression qu'elle a oublié aussi quel Gouvernement était en charge du logement dernièrement et n'a pas été à la hauteur de la demande. Ils ont la mémoire courte.

Dans ce contexte de pénurie, l'attribution d'un logement social revêt une grande importance, nous en sommes tous conscients. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, vous avez accepté qu'une mission puisse travailler sur ce thème.

En effet, après les efforts sans précédent entamés dès 2001 pour clarifier les processus décisionnels et assainir les procédures d'attribution, il vous est apparu maintenant nécessaire de voir ce qui pouvait être fait pour aller plus loin : pas de résignation, une volonté de toujours progresser, et c'est courageux, et je suis fière d'avoir pu, au nom de mon groupe, participer à ce travail.

En effet, et c'est ce qui nous a animés tout au long de notre travail, malgré la juxtaposition des différents réservataires et les contraintes légales, le système mis en place par la Ville de Paris peut encore être amélioré dans le sens d'un meilleur service rendu aux Parisiens.

Ainsi, deux principales orientations se dégagent, comme cela a pu être évoqué, des préconisations de la mission :

- premièrement, faciliter les démarches des demandeurs, en continuant le processus enclenché par la Direction du logement et de l'habitat d'informatisation des dossiers, aller encore plus loin dans la meilleure information des demandeurs et la modernisation de la procédure de la demande ;

- deuxièmement, améliorer les modalités de désignation et d'attribution.

Je voudrais revenir plus spécifiquement sur certaines des 24 propositions qui ont été faites par les membres de la mission :

- d'abord, sur la dématérialisation des démarches sur Internet ; le demandeur pourra, à tout moment, consulter l'état de sa demande et être informé du temps moyen d'attente, comme cela a été évoqué par le président GAREL, observé par le passé pour une demande similaire. Cela ressemblera un peu à l'actuel système Ciel développé par la R.A.T.P. ;

- améliorer l'information et l'accompagnement du demandeur grâce à un guide explicatif, grâce au développement dans les arrondissements de l'accompagnement des Relais informations logement (R.I.L.) ;

- demander aussi l'amélioration du formulaire CERFA de demande ;

- faciliter les mutations à l'intérieur du parc social grâce à la création d'une instance inter-bailleurs et inter-contingents ;

- améliorer le système de désignation et d'attribution en objectivant les critères de choix parmi les candidats, par un système de cotation de la demande ; cela a déjà été évoqué.

Dans un souci, d'ailleurs, de mixité sociale et de meilleure connaissance du parc, la démarche de cotation des demandes devra être prolongée par une cotation des logements sociaux réalisée en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (bailleurs, collectivité parisienne et associations).

En outre, il s'agira aussi d'harmoniser les pratiques dans les arrondissements au moyen de l'établissement d'une charte, en engageant une concertation avec les autres réservataires pour faire converger les pratiques.

Comme vous le voyez, toutes ces propositions ont pour objectif d'améliorer la performance des différentes procédures existantes, en introduisant davantage de lisibilité dans le système et en facilitant les démarches à accomplir par le demandeur.

Je voudrais dire juste deux mots sur les propositions de l'U.M.P.P.A.

Il est contradictoire de demander à la fois une S.E.M. recentralisant toutes les demandes et, en même temps, d'augmenter le quota des arrondissements ; il faut savoir ce que l'on veut...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, c'est vrai.

Merci.

Mme Olivia POLSKI. - ... et il faut être cohérent.

Je souhaitais, pour finir, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, remercier tous mes collègues, remercier le Secrétariat général du S.G.C.P., remercier tous les collaborateurs d'élus, et je voulais saluer l'ambiance dans laquelle le travail s'est effectué, qui, évidemment, n'a pas été le reflet des débats aujourd'hui, qui ont plutôt fait l'objet d'une instrumentalisation politique, c'est bien dommage.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DREYFUSS et Monsieur AURIACOMBE, vous allez partager 2 minutes 58.

Madame DREYFUSS, d'abord ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire, je souhaite intervenir aujourd'hui sur la mixité sociale et comment la garantir.

En effet, assurer la mixité sociale est le premier objectif d'une politique du logement social dans une ville et le rapport fait apparaître un constat d'échec à Paris ; c'est l'objet, d'ailleurs, de la recommandation n° 2 : "organiser une véritable cotation des immeubles du parc social afin de parvenir, à terme, à une cartographie de l'ensemble du parc social de la Ville de Paris".

Plusieurs maires sont attachés à mettre en place des commissions de peuplement, notamment pour les quartiers difficiles. Ainsi, devons-nous nous interroger par cage d'escalier, par ensemble résidentiel, par rue et par quartier.

Sur celles où se trouve une concentration d'habitants en grande difficulté sociale, il faut éviter de mettre de nouveaux venus dans la même situation. La sélection s'opère sur le fait d'avoir ou non un travail.

La concentration des populations difficiles dans les logements sociaux a pour conséquence, d'ailleurs, la baisse de l'acceptation de nouveaux programmes de logements sociaux par les habitants, mais aussi un nombre de plus en plus important de refus de logement après les commissions d'attribution, ce qui n'est pas acceptable.

Je conclurai, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire de Paris, Monsieur Jean-Yves MANO, je vous invite, si ce n'est à m'entendre, du moins à écouter les maires de votre propre majorité, je vous invite à entendre Jérôme COUMET et Frédérique CALANDRA, ils vous interpellent, eux aussi, sur les conséquences néfastes de votre politique de peuplement non maîtrisée et sans vision à long terme.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

C'est bien, vous avez laissé un peu plus de 1 minute 30 à M. AURIACOMBE, à qui je donne la parole. Vous êtes généreuse, Madame DREYFUSS !

M. Pierre AURIACOMBE. - Je voudrais prendre 15 secondes de plus, pour également remercier le président et le rapporteur et souligner l'intérêt de cette mission.

J'ai eu le sentiment qu'à plusieurs reprises lors de nos travaux, des élus de toutes tendances, de gauche comme de droite, souhaitaient maintenir le rôle de l'écu.

Si certains sont réticents, redoutant un clientélisme, d'autres, au contraire, estiment qu'il s'agit là d'un des rôles essentiels de l'écu, un travail d'assistante sociale diront certains, je dirai plutôt un travail d'écoute des habitants ; c'est nous qui sommes au contact, nous recevons tous dans nos permanences des citoyennes et des citoyens qui demandent des logements.

Alors, oui, je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut décentraliser au plus près, en donnant ici, comme ailleurs, des pouvoirs aux maires d'arrondissement.

Songez qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, des mairies d'arrondissement, au moins celles de Droite, ne sont même pas informées des attributions de la mairie centrale ; pire, certains bailleurs continuent de refuser nos désignations, et cela, sans réponse.

Alors, oui, je reste convaincu que la prise de décision au niveau le plus près des habitants reste la meilleure solution, et cela, quel que soit le problème.

Je conclurai en disant simplement, Monsieur le Maire, ne pensez-vous pas que si vous augmentiez la quote-part des mairies d'arrondissement avec une décentralisation, avec des attributions faites par les adjoints aux maires d'arrondissement, par des commissions locales pluralistes, dédiées au logement, cela permettrait une gestion plus humaine et, en tout cas, plus humaine que la délégation à un ordinateur géant ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parfait !

Vous avez été impeccable du point de vue du temps de parole.

La parole, maintenant, pour réagir - pas sur tout, Jean-Yves, tu ne peux pas -, brièvement, à tout cela.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce rapport de M.I.E. a donné lieu, je dois le dire, à des interventions, me semble-t-il, pour l'essentiel, d'une certaine tenue, à quelques exceptions près, et à une mise au point judicieuse et justifiée de M. le Maire de Paris.

Avant de répondre, je voudrais replacer cela dans un contexte évidemment historique de 2001, où le mot d'ordre était transparence et équité, et je crois, honnêtement, que ces deux objectifs ont été atteints 11 ans après.

Je veux rendre hommage ici aux fonctionnaires municipaux, à qui nous avons confié un rôle essentiel de trier parmi les demandeurs ceux qu'ils allaient présenter à la commission que je préside, rôle extrêmement important, pour lequel, d'ailleurs, ils ont, avec fierté, accompli cette mission jusqu'à ce jour.

Je voudrais aussi remercier les deux représentants associatifs qui siègent à la commission que je préside depuis 11 ans. Un représentant d'Emmaüs et un représentant de la Confédération générale du logement sont là tous les vendredis, et ceci gratuitement, depuis 11 ans, pour nous accompagner dans la démarche qui est la nôtre d'équité, de transparence, de mixité sociale et de priorité assumée.

Oui, nous avons mis en place à l'époque un système qui, qu'on le veuille ou non, ressemblait à un système de quotas assumés, parce que si nous voulons maintenir la diversité de la population parisienne, nous devons maintenir la diversité des attributions sur l'ensemble du territoire parisien, car au-delà du rôle classique qu'a le logement social dans beaucoup de territoires de notre pays d'accueillir les populations les plus fragiles, nous savons qu'à Paris, les populations concernées sont beaucoup plus larges et nous devons assumer l'accueil des couches moyennes, moyennes-moyennes, au sein de notre parc ; c'est à ce prix-là que les acteurs de la Ville au quotidien, qui sont au service des Parisiens, trouvent leur place dans la cité et, au-delà de cela, c'est, bien sûr, le charme de Paris qui est en cause si nous ne respectons pas ces objectifs-là, car sociologiquement, les choses iraient beaucoup plus vite vers une transformation en une ville des plus aidées et des plus aisées, ce que nous ne voulons pas.

Pour autant, y a-t-il des moyens d'amélioration ? Evidemment tout système est perfectible. Et donc c'est avec intérêt que je regardais dans la mission un certain nombre de propositions.

La cotation de la demande, soit, allons-y, avançons, réfléchissons.

La cotation de l'offre me semble également extrêmement importante et là les bailleurs sociaux ont un rôle majeur à jouer au nom de la diversité. Je pense que ceci devra se faire dans une conférence la plus large possible, et si possible avec au bout un consensus, nous verrons. Nous devons associer bien évidemment des associations, les bailleurs, les élus, la Préfecture et le 1 % patronal, tous ces réservataires qui sont aussi aujourd'hui critiqués dans beaucoup d'interventions et pourtant chacun, il faut le savoir, a un rôle particulier.

Quand j'entends parler de mêler les contingents préfectoraux et municipaux, permettez-moi de vous dire attention, dans la mesure où la loi Dalo est passée par là, et la loi Dalo est de la responsabilité de l'Etat. Et si nous voulons que ce dernier assume ses responsabilités, il faut lui laisser un contingent.

De la même façon, le 1 % patronal a comme mission de fournir un logement à ses salariés pour lequel il cotise. Et il me semble également légitime que ces derniers puissent avoir des réservations. Je souhaiterais qu'ils le fassent, et comme la Préfecture, et comme le 1 %, dans une diversité de propositions plus larges que un candidat par logement, mais ceci participe là aussi à l'équilibre de la ville en matière de mixité sociale.

Il y a parfois des intentions, il y a parfois un certain nombre de contraintes. Puis, je me mets à la place du 1 % qui réserve son logement à 60.000 euros à Paris sans qu'on lui donne un droit de regard sur celui qui va l'occuper ; ceci, me semble-t-il, pourrait entraîner quelques réactions négatives de leur part.

Au-delà de la cotation de l'offre et de la demande, on voit bien que le système que l'on vient de mettre en place permettrait d'abord que le candidat locataire ait une visibilité sur où en est sa demande, sur les propositions, sur les sélections éventuelles dont il aurait fait l'objet sans aboutir jusqu'à maintenant.

Cela a été souligné par certains, compte tenu que nous sommes victimes de notre succès, pourquoi y a-t-il de plus en plus de demandeurs sur le territoire parisien qui ne viennent pas de Paris ? C'est que les demandeurs non parisiens savent que nous construisons du logement social. Ils savent qu'il n'y a plus besoin d'avoir de soutien pour avoir un logement social, ce qui a entraîné une multiplication par sept en dix ans des demandes venant de l'extérieur.

Je ne vous cache pas également mon inquiétude quant aux conséquences du numéro unique qui fait qu'à ma connaissance, à ce jour, chaque personne qui s'inscrit comme demandeur du logement social dans une ville de l'agglomération parisienne coche une petite case : Paris. Et à ma connaissance, à ce jour, 40.000 dossiers complémentaires de demandeurs sont susceptibles d'arriver à Paris. Tout ceci, vous le voyez bien, a des limites et ne nous facilite pas la tâche.

Alors, oui à la cotation. Et je voudrais également insister sur un point : qu'on le veuille ou non, au-delà d'un score informatique nécessaire, utile à la décision, vous ne pourrez pas empêcher - je ne le souhaite pas - le caractère humain de la présélection. Face à des situations quasi identiques, le côté humain de travail de recherche de présélection me semblera toujours indispensable, utile et nécessaire, car on ne pourra pas empêcher que les situations peuvent apparaître parfois extrêmement urgentes et l'informatique ne nous empêchera pas d'avoir à trancher entre cent situations également urgentes.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense que nous avons encore beaucoup de travail à faire sur le sujet des attributions de logement. Nous essaierons de progresser dans le courant de l'année pour une mise en application début 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je vous remercie tous et surtout l'adjoint au logement, le président de la Commission, les membres de la Commission, le rapporteur. Et moi, j'invite l'adjoint au logement qui vient de faire une excellente intervention, et tous ceux qui m'aident en la matière, à me faire des propositions avant la fin de l'année 2012, et non pas 2013.

Je n'ai pas dit que la conférence aura lieu, nous sommes fin septembre, mais je suis prêt, en prenant notre temps, mais pas en traînant. Je suis prêt et j'ai vu dans la presse, et même j'ai entendu tout à l'heure, que l'on préconisait une application pour la mandature suivante, on va voir.

Si nous sommes prêts avant, je le mettrai en œuvre avant. Et donc, je ne veux pas vous faire aller trop vite et bâcler, mais je vous demande d'aller le plus vite possible, et de revenir vers moi déjà pour me donner votre sentiment avant la fin de l'année 2012, pour me faire au moins adopter un calendrier qui devrait connaître un début d'application dans ce mandat.

Voilà, en tout cas, mon état d'esprit. Et jusqu'à nouvel ordre, c'est moi qui dois donner le ton, y compris le rythme.

Merci beaucoup à tous.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux vendeurs à la sauvette.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 8 et n° 8 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs aux vendeurs à la sauvette.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un vœu qui ne vous surprendra pas et qui concerne beaucoup d'élus ici. C'est un sujet qui a d'ailleurs été évoqué sur tous les bancs de cette Assemblée lors de précédents Conseils et qui concerne la prolifération de vendeurs à la sauvette dans nos quartiers, et particulièrement dans le 17^e arrondissement.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

On le constate, faute de sanction, ces installations deviennent chaque jour de plus en plus pérennes. Il faut aussi savoir que l'état de ces installations laisse souvent à désirer au mépris des règles d'hygiène et de santé publique, et au mépris des règles alimentaires, et par ailleurs concurrencent de manière évidemment déloyale le commerce de proximité.

C'est pourquoi, devant cette situation qui ne va qu'en s'aggravant, avec Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A., nous demandons, Monsieur le Préfet, que vous mettiez en place un plan de lutte contre ce phénomène organisé de vente à la sauvette et ce, à l'échelle de la Capitale.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Donc, pour vous répondre, la parole est d'abord à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je propose un vœu de l'Exécutif qui reprend les termes de votre vœu en élargissant à d'autres arrondissements - je pense notamment aux 13^e, 15^e, 18^e et 20^e arrondissements - et en ajoutant les dispositions réglementaires que la Ville de Paris a prises en lien avec les services de police, notamment dans le cadre d'un arrêté municipal relatif aux activités commerciales temporaires sur le domaine public municipal. Nul besoin de rappeler que cette situation est pour nous une source de préoccupation réelle.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est donc maintenant à M. le représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Maire, vous le savez, la lutte contre les ventes à la sauvette constitue d'ores et déjà une priorité forte pour les services de police qui depuis l'entrée en vigueur de la Loppsi 2, créant un délit de ventes à la sauvette, ont intensifié leurs actions par une présence dissuasive sur les zones les plus touchées par ce phénomène que je ne vais pas énumérer ici mais que chacun a en tête.

Au-delà de ces secteurs à forte mobilisation, il est exact que le phénomène a pu se déplacer, apparaître sur de nouveaux secteurs. Je pense au 17^e et au 13^e arrondissement aussi. Nous avons un échange avec le maire récemment.

Quelques chiffres quand même, pour que vous les ayez en tête : depuis l'entrée en vigueur de la loi du 14 mars 2011 et jusqu'à la fin du mois d'août 2012, ce sont plus de 2.100 opérations qui ont été conduites par les services de police, dont 847 pour la seule année 2012, ce qui représente quand même trois à quatre opérations spécifiques par jour. En termes d'heures fonctionnaires, on atteint presque les 500.000 heures fonctionnaires uniquement sur des opérations dédiées aux ventes à la sauvette.

Au cours de ces opérations, 4.256 personnes - vous voyez que l'on suit ce sujet de près - ont été interpellées et placées en garde à vue, pour ce qui relève, je vous le rappelais, d'un délit. Ce chiffre doit être complété par les dizaines, peut-être même les centaines de milliers de personnes qui sont évincées quotidiennement ou de manière hebdomadaire, notamment de nos marchés aux puces.

La sanction, c'est la confiscation de la marchandise, la saisine de l'argent liquide. Le Parquet ou les magistrats en revanche privilégient un rappel à la loi. Nous mettons aussi en œuvre des procédures de reconduite administrative lorsque les personnes sont démunies de titres de séjour.

Au-delà de cette action policière de voie publique, vous savez aussi que notre priorité va au démantèlement des réseaux, puisque ces personnes s'approvisionnent bien quelque part. Différents réseaux ont été démantelés ces derniers mois. Je pense bien sûr à celui qui opérait sur le Champ-de-Mars et je pense à d'autres réseaux plus ponctuels encore sur le 13^e, le 14^e ou le 8^e arrondissements.

Cela étant, Madame le Maire, d'abord bien évidemment je vous assure que ces actions vont se poursuivre. Cependant, et là où vous avez sans doute raison, je crois pouvoir dire que nous souhaitons que le savoir-faire qui a été acquis sur certains arrondissements, notamment ceux qui sont touchés depuis des années se généralise à l'ensemble de la Capitale.

En termes techniques, je sais par exemple que tous les arrondissements de la Capitale n'utilisent pas le procès-verbal simplifié qui permet une saisie plus rapide de la marchandise, nous allons nous y employer.

Cela étant, si certaines activités (je pense aux cigarettes, je pense aux produits contrefaits) se prêtent bien à une action judiciaire de démantèlement des réseaux, vous savez comme moi que les ventes isolées relèvent parfois de logiques purement individuelles contre lesquelles il est difficile de ne lutter que policièrement ou même pénalement.

On a vu que les suites judiciaires et pénales restaient, lorsqu'elles sont individuelles, limitées et cela renvoie, je me permets de le dire aussi, aux discussions qui ont déjà eu lieu ici, à la fois sur le traitement social du phénomène, mais aussi à une réflexion plus large sur ce qui doit relever de l'occupation du domaine public et la manière d'occuper différemment l'espace public.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Avant que nous ne passions à la mise aux voix des vœux, je crois qu'il y a une explication de vote de M. GOUJON, pour deux minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, pour que l'information de nos collègues soit complète, je dois dire que si la police peut aujourd'hui exercer cette lutte contre la vente à la sauvette avec une certaine efficacité, c'est grâce à un amendement que j'ai fait adopter dans la Lopsi 2 et qui correctionnalise ce délit et qui est assez efficace puisqu'il permet à la fois l'interpellation des auteurs, la saisie des marchandises, leur destruction, le placement en garde à vue et prévoit des quantum de peine différents selon que l'on a affaire à ceux qui exercent cette vente à la sauvette sur le terrain et aux donneurs d'ordre, en plus avec des peines d'emprisonnement qui sont aggravées lorsque l'infraction est commise en bande organisée ou de manière agressive.

C'est aussi l'incrimination spécifique d'une nouvelle forme d'exploitation de la misère qui consiste à utiliser des personnes en situation précaire et vulnérables, notamment des étrangers en situation irrégulière.

Je veux dire que la police, la gendarmerie ont les moyens d'exercer cette mission. Or, aujourd'hui - et le représentant du Préfet y a fait allusion -, la difficulté, ce sont les suites judiciaires, les suites pénales. C'est là que la difficulté existe, avec la quasi-impossibilité pour la justice de traiter un contentieux de masse qu'elle rechigne à réprimer, pour des raisons d'ailleurs dans le détail desquelles je ne rentrerai pas, mais qui empêchent cette loi, qui a été votée il y a un an maintenant, et les forces de police d'avoir une efficacité suffisante.

Je crois qu'il faut là aussi, je retiens la proposition de Mme EL KHOMRI, associer pleinement le Parquet et la justice à la répression de cette forme finalement d'esclavage moderne.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu du dépôt par l'Exécutif du vœu n° 8 bis, le vœu n° 8 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - J'ai entendu aussi ce qu'a dit le représentant du Préfet, qui a bien spécifié que, particulièrement dans le 17e, les choses n'étaient pas traitées en l'état comme dans d'autres arrondissements qui avaient fait l'objet apparemment d'opérations.

Ce vœu est maintenu, afin de bénéficier de moyens supplémentaires, je pense que c'est important, et nous voterons également le vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 136).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 137).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la manifestation du 15 septembre 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la manifestation du 15 septembre 2012.

La parole est à Mme HOFFENBERG, pour une minute.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette question se pose au Préfet de police.

En effet, j'aimerais revenir sur cette manifestation, tout comme mon collègue je tiens à rendre hommage aux forces de police, néanmoins je tiens à dire que de nombreux Parisiens ont été légitimement choqués, surpris, inquiets par ces images de cette manifestation et surtout par celles qui circulent actuellement, puisque l'on peut voir dans une vidéo des hommes et femmes, le visage dévoilé, ouvert, crier par six fois "Egorgeons les Juifs" et, d'autre part, provoquer nos forces de police en priant devant les policiers.

Vous comprenez que ces déclarations sont extrêmement perturbantes pour tous les Parisiens. J'imagine que vous avez vu cette vidéo, elle circule en tout cas sur internet et j'aimerais, Monsieur le Préfet de police, que vous puissiez nous dire quelles sont les suites judiciaires qui ont été données à de telles déclarations, ainsi que les mesures que vous allez prendre pour assurer la protection de tous les Parisiens, mais principalement des communautés juives, puisque nous sommes aujourd'hui à la veille du Grand Pardon, où toute la communauté juive priera dans les synagogues.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je vais donner la parole d'abord à Mme Myriam EL KHOMRI, puis à M. le représentant du Préfet de police.

Madame EL KHOMRI ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est certain que nous sommes tous préoccupés par cette situation, mais, vu que le Préfet de police tout à l'heure nous a donné un certain nombre d'éléments en réponse à la question d'actualité, je ne reviendrai pas sur cette situation pour ma part.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est au représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Rapidement aussi, Monsieur le Maire, puisque Bernard BOUCAULT, le Préfet de police, s'est exprimé longuement et précisément tout à l'heure, lors des questions d'actualité.

D'abord, le Préfet de police a rappelé que, à Paris, la liberté de manifester était la règle et que, chaque jour, 10 manifestations se déroulaient à Paris, 10 manifestations qui sont à chaque fois prises en compte et dont la sécurité est assurée par les forces de l'ordre.

Il a également rappelé que, au cas par cas, il lui revenait, il revenait à ses services de concilier cette liberté de manifester avec les impératifs d'ordre public et de veiller également à ce que le cadre légal de manifester soit à chaque fois respecté.

Bernard BOUCAULT a expliqué tout à l'heure qu'en l'espèce, pour les appels à manifestation du 15 septembre, ces formes légales n'étaient pas respectées et c'est ce qui l'a conduit à mettre en place, en lien avec les services de renseignement et avec les services de police, un dispositif pour empêcher que cette manifestation ait lieu et cette manifestation, comme il l'a dit lui-même, n'a pas eu lieu.

Je ne vais pas revenir en détail sur l'ensemble des précisions qui vous ont été données par Bernard BOUCAULT.

Puisque vous m'interrogez plus spécifiquement sur cette vidéo, je voudrais vous dire d'abord qu'on a visionné cette vidéo, qu'elle a été transmise aux autorités judiciaires, que le sens exact de la traduction n'est pas tout à fait celui que vous évoquez, mais peu importe, les paroles sont là.

Les autorités judiciaires ont été saisies de cette vidéo, il ne m'appartient pas à moi, autorité administrative, de dire la suite qui sera donnée à cette saisie.

Pour terminer, deux choses. D'abord, le Préfet a rappelé tout à l'heure les raisons qui l'avaient conduit à interdire les deux appels à rassemblement prévus samedi dernier. Grâce au dispositif, grâce à la réactivité des forces de l'ordre, ces rassemblements n'ont pas eu lieu, 44 personnes ont été interpellées.

Un mot, cette fois-ci pour conclure, vous nous interrogez sur les mesures de sécurité mises en place à l'approche du Yom Kippour. Là aussi, le Préfet a eu divers échanges avec l'ensemble des autorités religieuses de Paris, de la petite couronne et même de la région Ile-de-France.

Vous savez que, depuis les événements de Toulouse, la situation à Paris dans l'agglomération fait l'objet d'un suivi extrêmement fin, extrêmement précis, que des moyens importants en policiers, en forces mobiles sont dédiés à la sécurisation des lieux de cultes juifs et c'est bien légitime.

Sans rentrer, là aussi, dans le détail du dispositif, je peux vous assurer que tout a été mis en œuvre pour que la fête du Yom Kippour se déroule à Paris, dans l'agglomération parisienne, dans des conditions de sécurité optimales.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012 DPVI 178 - DFPE 403 - Subventions (50.000 euros) et conventions avec quatre associations pour l'expérimentation dans les quartiers en Politique de la Ville des 14e, 18e, 19e et 20e, de projets locaux de lutte contre l'isolement des familles monoparentales, notamment fondés sur l'émergence de solidarités de voisinage.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPVI 178 - DFPE 403 relatif à l'attribution de subventions et conventions avec quatre associations pour l'expérimentation de projets locaux de lutte contre l'isolement des familles monoparentales.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour cinq minutes.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les familles monoparentales sont davantage représentées à Paris que dans le reste de la France. Ainsi, la capitale compte 75.578 familles monoparentales, soit 28,3 % des familles, contre 21,2 % en moyenne nationale. Dans 85 % des cas, la vie familiale est essentiellement organisée autour et par la mère.

Pour détailler un peu les choses et les rappeler à certains, ici, dans les 14 quartiers inscrits en politique de la ville, la proposition de familles monoparentales atteint 32,7 %. Lutter contre l'isolement de celles dont la situation socio-économique se précarise représente un véritable enjeu social.

C'est d'ailleurs pourquoi une Mission d'Information et d'Évaluation a été conduite entre décembre 2010 et avril 2011 par le Conseil de Paris, afin de mieux identifier les problématiques qu'elles rencontrent pour mieux apporter des réponses concrètes.

Cette M.I.E. a pu affiner la vision que nous avons des familles monoparentales parisiennes. C'est ainsi que nous avons pu constater que quatre de ces quartiers présentent une situation très particulière, avec des taux de monoparentalité très supérieurs à la moyenne parisienne.

Je pense au quartier porte de Vanves avec 47,3 %, Saint-Blaise 44,1 %, Danube 39,5 %, porte Montmartre-porte de Clignancourt 39,3 %.

Je vous donne des chiffres bruts mais c'est essentiel de rappeler aussi sur quelles statistiques on se base pour mener à bien nos actions.

Dans ces secteurs, les professionnels de terrain s'accordent sur le constat selon lequel les situations sont complexes et marquées par le cumul des difficultés, dépassant de loin la seule question de l'accès à l'emploi : un niveau de formation faible, une absence d'expérience professionnelle, une maîtrise insuffisante de la langue, des difficultés à prendre appui sur les solidarités de voisinage ou familiales, lorsqu'elles existent, un certain isolement social, des conditions de logement souvent médiocres ou l'absence de solutions stables et adaptées à la garde d'enfants.

La délégation à la politique de la ville et à l'intégration et la mission familiale de la DFPE de la Ville de Paris ont associé leur expertise pour mobiliser des associations déjà inscrites dans les territoires retenus, qui proposent des actions d'accompagnement global des familles, une proximité territoriale et une inscription dans la durée.

Ainsi, en 2011, les associations "Adage", "Aposo", "Projets 19" et "Môm'Game" ont été soutenues pour développer des actions dans leur quartier d'intervention.

Je vais vous détailler rapidement l'un des projets qui m'a particulièrement tenu à cœur et qui se déroule évidemment dans mon arrondissement, le 19e.

L'association "Projets 19" a retenu, dans le cadre de son action "Parcours d'Elles" un mode d'intervention spécifique en alternant entretiens individuels et information collective pour tenter de lever les freins à la mobilisation des femmes.

Ancrée sur le quartier Danube-Solidarité - près de 40 % des foyers y sont monoparentaux -, l'action propose un accompagnement individuel en binôme avec un travailleur social du service social de polyvalence et un conseiller professionnel pour travailler, tant sur le champ personnel que sur le champ professionnel.

Afin d'amener des réponses à l'isolement de ces femmes et dans le cadre de leur fonction parentale, un accompagnement à la parentalité a été mis en place sous la forme de réunions avec des intervenants spécialisés, où des activités partagées parents-enfants et des temps collectifs ont permis de tisser des liens entre les femmes elles-mêmes.

En 2011, l'action a touché huit familles et leur a permis d'accéder à des emplois ou à des formations linguistiques, à des modes d'accueil et aussi leur permettre d'identifier des lieux ressources.

Pour 2012, l'association souhaite évidemment élargir le nombre de familles touchées. Mais c'est un travail de longue haleine demandant aux structures, mais surtout aux femmes investies beaucoup d'investissement, d'engagement.

Malgré les difficultés quotidiennes des familles, sur lesquelles je ne reviens pas, les familles qui sont allées au bout de ces démarches ont vraiment permis de faire évoluer leur situation.

Ce travail individualisé a largement fait ses preuves mais nécessite une vision effectivement qualitative, et non quantitative, de nos interventions.

C'est donc toujours avec le souci de l'intérêt général, le principe de l'égalité pour tous et comme marche à suivre, l'axe de solidarité, que nous développons tous ces projets et que je vous propose donc de voter toutes ces subventions aux associations que j'ai citées plus en amont.

Merci de votre attention.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est au président BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite aux travaux de la Mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales - Léa FILOCHE l'a dit à l'instant.

Il y a un an et demi, en effet, nous avons présenté un ensemble de préconisations pour mieux prendre en compte les besoins des familles monoparentales parisiennes, et ce, en partant de trois constats.

Le premier est que nous avons plus de familles monoparentales à Paris qu'ailleurs puisque 28 % des familles parisiennes sont monoparentales.

Le deuxième constat est que les familles monoparentales sont plus que les autres touchées par la précarité.

Le troisième constat que nous avons établi au moment du travail de cette Mission d'information et d'évaluation est que les familles monoparentales sont moins aidées que les autres par les dispositifs nationaux.

D'où le besoin pour notre Ville d'aider tout particulièrement les familles monoparentales, en particulier dans les quartiers politiques de la ville, sachant, comme l'a très justement dit ma collègue, que les familles monoparentales sont plus représentées dans les quartiers politiques de la ville qu'ailleurs.

Pour cette raison, je profite de cette intervention pour saluer ces subventions et les conventions que signe aujourd'hui la Ville avec quatre associations qui ont justement l'ambition de lutter contre l'isolement des familles monoparentales, car celles-ci en sont plus victimes que les autres.

Je pense en particulier à la question de la garde d'enfants, qui est souvent au cœur des préoccupations des familles monoparentales, ce que plusieurs associations subventionnées ici ont pour ambition de faciliter, ainsi que de manière générale, un meilleur échange, une meilleure gestion des situations difficiles, des tensions rencontrées par les jeunes et leurs parents.

Pour un grand nombre de ceux-ci, les liens tissés dans le cadre de ces associations, les expériences partagées permettent de maintenir des repères, de garder le cap.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est d'abord à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Merci.

Mes collègues, Mmes Léa FILOCHE et M. Ian BROSSAT, ont été très éloquents sur le sujet car ils ont beaucoup de convictions quant à l'intérêt des actions qui sont conduites en direction des familles monoparentales. En effet, nous nous sommes inscrits dans le droit fil de la mission d'information et d'évaluation pour expérimenter des projets nouveaux dans nos quartiers classés en politique de la ville, où sont concentrées un grand nombre de familles monoparentales avec des revenus modestes, voire très modestes.

A ce stade, l'expérimentation donne de premiers résultats intéressants et encourageants.

Depuis janvier 2012, les quatre associations ont touché 177 bénéficiaires - 67 parents, 110 enfants.

Ce dispositif est original, comme vous l'avez souligné, parce qu'il mêle accompagnement individuel et soutien collectif avec un impact positif sur les conditions de vie de ces familles et la sortie de leur isolement.

Ces actions engagent surtout des processus d'entraide réciproque entre les familles, ce qui accroît leur autonomie et c'est là, à mon sens, que réside la plus grande originalité.

J'ajoute que les services sociaux départementaux, notamment les assistantes sociales scolaires, sont en relation avec les associations pour accompagner au plus près les familles.

C'est donc un investissement humain fort utile porté par les quatre associations de proximité qui ont déjà été citées et que je salue pour la qualité de leur travail.

Je remercie également les équipes de la politique de la ville et de l'intégration et la DFPE, qui initient également ces partenariats.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Mes chers collègues, chère Léa FILOCHE et cher Ian BROSSAT, je voulais me réjouir comme vous et comme Gisèle STIEVENARD de cette expérimentation que nous menons conjointement afin de lutter contre l'isolement des foyers monoparentaux dans les quartiers politique de la ville.

Quelques mots complémentaires à tout ce qui a été dit.

Il me semble important de dire que cette expérimentation innove par son champ d'action, l'isolement des parents n'étant pas une thématique courante pour les politiques publiques.

Deuxième point, la création de réseaux d'entraide locaux répond à la sociologie très particulière de ces quartiers où les familles monoparentales sont très nombreuses, les familles d'origine étrangère également.

Les difficultés de ces familles sont nombreuses : l'accompagnement dans la scolarité, l'accès à l'emploi, la mobilisation des droits sociaux et familiaux, l'accès aux loisirs.

Les expérimentations qui ont été menées ont privilégié des axes de travail différents. Je crois que ce qui peut être important maintenant, c'est que l'on privilégie une approche plus globale dans le respect de la spécificité de chaque quartier et de chaque projet associatif.

Pourtant, évidemment, les résultats au bout d'un an sont intéressants et encourageants puisque ces dispositifs innovants ont permis à la fois de mêler accompagnements individuel et collectif qui combinent des temps de loisirs, des groupes de discussion sur la parentalité et également un accompagnement social et à l'emploi.

Trois de ces projets associatifs ont permis d'ailleurs d'associer directement les travailleurs sociaux de la DASES et du C.A.S.-V.P. aux activités proposées aux familles.

Au final, l'impact est très positif pour ces familles très isolées au début du projet.

Ces actions ont permis en particulier d'installer des processus d'entraide réciproque des familles qui ont perduré, de découvrir les lieux ressources de proximité, de découvrir d'autres quartiers et pour certaines, d'accéder à des modes d'accueil de la petite enfance et à un emploi.

Monsieur le Maire, avec la revalorisation de l'allocation "Paris Logement Familles monoparentales", une attention renforcée pour ces familles dans l'obtention de places en crèche ou encore la création de deux nouvelles antennes Montmartre, ces expérimentations sont les premiers aboutissements du plan d'action que nous avons voté en 2011 et dont le bilan annuel sera présenté lors de la prochaine 6e Commission.

Avec Gisèle STIEVENARD, nous veillerons évidemment cette année à ce que ce dispositif particulier monte en puissance avec davantage de familles concernées.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 178 - DFPE 403.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPVI 178 - DFPE 403).

2012 DUCT 192 - Communication du Maire sur l'arrêté de création et des arrêtés de nomination des membres de l'Observatoire parisien de la laïcité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission et nous examinons le projet de délibération DUCT 192, qui n'est pas un projet de délibération mais une communication sur l'arrêté de création et les arrêtés de nomination des membres de l'Observatoire parisien de la laïcité.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour 5 minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci.

Mes chers collègues, enfin, nous y voici ! Nous ne l'espérions presque plus, cet Observatoire parisien de la laïcité, tant cette demande formalisée par le vœu, que j'avais présenté et que nous avons voté à l'unanimité en septembre 2008, a mis du temps à se concrétiser.

Nombreux parmi nous se félicitent que la Municipalité se rende à l'évidence de l'utilité d'une telle structure.

Oui, la question de la laïcité est un débat de notre temps, tout sauf daté, et les événements récents - je pense aux prières du 15 août dans les églises contre le mariage pour tous, le film anti-islam, les caricatures de Charlie Hebdo - nous ramènent à cette évidence.

Cette question est essentielle pour le bien-vivre ensemble, pour que chacun puisse vivre son identité, ses croyances ou son athéisme, dans un cadre républicain ouvert, tolérant mais qui rappelle les limites à ne pas franchir.

Vous le savez, la loi de 1905 ne vise pas à nous rendre tous laïcs, mais à soustraire au fait religieux la sphère publique, et ceci concerne aussi la Ville de Paris.

La laïcité, c'est finalement l'ouverture en lieu et place de la séparation, c'est l'émancipation au lieu de l'exclusion et du repli communautaire et c'est le respect de l'espace public. C'est dans cet esprit et sur cette ligne que les Radicaux de gauche, en tout cas, apporteront leur contribution au fonctionnement de cette instance.

Notre Municipalité, les maires d'arrondissement, les élus sont confrontés de manière récurrente à des demandes d'autorisations diverses, de mises à disposition de lieu, de financements publics, émanant d'organisations religieuses. A cet égard, il est temps que les choses soient transparentes.

Alors, j'apprends aujourd'hui que la Mairie de Paris a octroyé pour demain et après-demain, à une communauté, un gymnase, rue des Orteaux dans le 20e arrondissement pour y célébrer Yom Kippour. On ne sait pas quelles sont les modalités de cette mise à disposition, ni même s'il y a versement d'une redevance. Et puis, elle perturbe le fonctionnement des clubs sportifs et, pour moi, personnellement, en tout état de cause, elle pose un problème de principe.

Mais nous avons aussi appris ce matin que nous ne siégerons pas ici mercredi, en raison de cette même fête religieuse.

Mais depuis quand le calendrier officiel doit-il céder le pas devant les calendriers de telle ou telle religion ? Franchement, quelle entreprise, quelle collectivité locale, quel Ministère ferme ses portes pour ce motif ?

A partir du moment où l'on cède aux uns, on doit céder aux autres. C'est de cela qu'il faut débattre, dans la clarté. Il faut trancher. Il faut une ligne. Il faut des avis éclairés, ce qui implique un lieu où, enfin, on puisse échanger sur ces questions très pratiques.

Jusqu'ici, prévalait finalement le libre choix de l'autorité municipale mais un choix individuel, sans échanges, ni consultation, ni transparence. Le moment est venu de tourner la page. Ce n'est pas un vœu pieux. Je veux donc naturellement me réjouir de la naissance de ce nécessaire Observatoire de la laïcité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour 5 minutes.

M. Alexis CORBIÈRE. - C'est une intervention pour se féliciter, pour reprendre ce qui vient d'être dit par mon collègue Gilles ALAYRAC. Nous aussi, nous avons déposé un vœu qui demandait que cet Observatoire existe bel et bien.

C'est donc désormais le cas, tant mieux ! Il s'agit d'accueillir cela comme une bonne nouvelle et, désormais, nous allons voir de quoi va parler cet observatoire, mais il faut se féliciter de ce premier acte.

Je crois très clairement, pour ce qui est, du moins, de l'état d'esprit de celui qui, dans notre groupe, siégera dans cet observatoire, qu'il s'agit d'abord de défendre la laïcité, et c'est important, en refusant que ce principe

fondateur de la République soit caricaturé, transformé en autre chose, additionné parfois d'un adjectif qualificatif qui, finalement, en change le sens.

Nous, nous ne sommes pas pour une laïcité "ouverte" ni "tolérante" ni ce que vous voulez, nous sommes pour la laïcité, c'est-à-dire le respect de la loi du 9 décembre 1905, qui est claire. Et cessons de l'interpréter de différentes façons, car nous pensons que revenir à son sens premier et à son noyau de sens, explicite, parfaitement moderne, permettra d'apporter des réponses claires à des problèmes qui sont contemporains et que nous avons à gérer, nous, comme élus.

Nous pensons que Paris doit donner l'exemple, mais Paris n'est pas toujours exemplaire. Je profite de ces quelques minutes pour l'exprimer à nouveau : vous le savez, pour ce qui est de notre groupe, nous avons des désaccords avec des politiques municipales qui sont menées, notamment dans la conception qu'elle a du rapport avec le culte et l'exercice du culte. Nous n'acceptons pas, nous vous l'avons déjà dit, que de l'argent public soit utilisé pour financer des crèches confessionnelles, qui ferment certains jours de la semaine. Ce n'est pas conforme, selon nous, à l'esprit de la loi de 1905.

De la même façon que nous n'acceptons pas que des financements publics aillent au-delà, concernant des réparations de bâtiments dans lesquels se pratique le culte, nous n'acceptons pas qu'il y ait des financements qui aillent au-delà de la loi du 9 décembre 1905, tel que nous le faisons ici.

Si nous avons demandé nous aussi que cet observatoire existe, c'est parce que la laïcité n'est pas respectée.

Je me félicite du fait que nous allons avoir un cadre où nous allons pouvoir discuter de cela et je me félicite du fait que, dans la communication du Maire sur laquelle j'interviens, il est clairement dit que cet observatoire rendra des avis permettant d'éclairer l'action de l'Exécutif dans ce domaine.

Donc, nous allons débattre.

Je demanderai également au président de cet observatoire, si des avis divergents s'y expriment, que la richesse de tous ces débats soit aussi retranscrite, pour ceux qui s'y intéressent, pour qu'ils puissent observer de quelle manière il y a eu éventuellement des avis divergents. Je crois que l'ensemble des Parisiens, qui pourront, je l'espère, avoir un accès public à ces discussions, profiteront éventuellement de l'appréciation que nous allons porter.

Réaffirmer et défendre la loi de 1905, c'est dire quoi ? C'est dire, dans son sens le plus... je parlais tout à l'heure de noyau de sens, c'est d'abord garantir la liberté de conscience et de culte. Plus que jamais, il faut réaffirmer cette idée. Et je crois que cela fait écho à des discussions que l'on avait tout à l'heure sur la liberté de culte. Et je m'inquiète de sentir aujourd'hui un drôle de vent souffler dans ce pays, qui consiste à considérer comme suspects certains de nos concitoyens lorsqu'ils ont certaines convictions religieuses. Moi, je ne l'accepte pas et j'espère que ce que je vous dis avec vigueur est partagé par nous tous.

Aujourd'hui, il n'y a pas des religions qui devraient être mises à l'index. Quelles que soient, une fois de plus, les convictions spirituelles de chacun, elles doivent pouvoir s'exprimer.

Et y compris, je dirais même, le droit de manifester, dans le cadre de la loi, doit être garanti.

Bien entendu, et c'est important. Il ne doit pas y avoir une espèce d'inquiétude, sous prétexte que ceux qui vont manifester - vous voyez très bien ce à quoi je fais allusion -, étant de telle ou telle confession, seraient suspects a priori.

Je le dis d'autant plus que, vous le savez, pour ce qui est de mon groupe et de moi-même, j'ai des convictions laïques, mais tout de même, j'entends parfois des choses qui me semblent aller totalement à l'inverse de principes républicains élémentaires.

Donc, garantir la liberté de conscience, c'est refuser, je l'ai dit, tout financement public du culte. C'est cela, la laïcité d'abord et avant tout.

Je le dis, le sens de nos travaux, c'est de réaffirmer qu'il ne faut pas qu'il y ait de laïcité à deux vitesses, avec le financement public pour les uns et les tracasseries pour les autres.

Donc, on va travailler dans ce sens-là et bel et bien démontrer à l'arrivée que la laïcité, c'est quelque chose comme cela a été dit, qui nous tourne résolument vers l'avenir et qui n'est pas cette caricature infâme que l'on entend parfois, qui vise à faire croire finalement que ne serait-ce qu'afficher un signe religieux dans la rue deviendrait interdit, comme on l'a entendu encore ce week-end de la part d'un parti politique.

Moi, je m'inquiète, et je dis à l'attention notamment de la presse, si elle écoutait mon propos, qu'il est scandaleux que des journaux puissent considérer que des propos, qui n'ont rien à voir avec la laïcité mais qui sont même finalement un racisme visant uniquement une religion, soient présentés comme étant le tournant laïc ou l'offensive laïque de tel ou tel parti.

Utilisons les mots dans leur signification réelle : la laïcité, ce n'est pas le racisme.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Voilà pourquoi, pour toutes ces raisons, je conclus mon propos en disant que nous serons des membres actifs et utiles dans les travaux de cet Observatoire.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le président POZZO di BORGIO, pour cinq minutes.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons, dans notre Assemblée, les défenseurs d'une conception assez dure, assez musclée, de la laïcité parmi nos collègues radicaux de gauche et du Parti de Gauche.

Ils sont là en parfaite adéquation avec la tradition politique de leur famille politique et nul ne peut leur contester le droit de défendre cette vision de la laïcité. Ils ont des convictions que je respecte et que j'apprécie, d'ailleurs, mais que je ne partage pas. Ce n'est évidemment pas celle de notre groupe U.D.I., qui a une vision ouverte de la laïcité : permettre aux religions de s'exprimer, de cohabiter dans notre société, tout en respectant la neutralité de l'Etat.

Pour nous, il n'y a plus d'opposition entre la République et les religions depuis la loi de 1905. Neutralité signifie absence de choix et de préférence entre les religions, cela signifie qu'il n'y a pas de religion d'Etat dans notre pays, cela ne signifie pas que les religions doivent être systématiquement suspectées et rejetées de l'espace public, elles sont aussi des acteurs de l'espace public, elles sont les acteurs de la vie associative, de la vie caritative et sociale de notre pays. De nombreuses œuvres religieuses participent à l'économie sociale et solidaire, et je n'oublie pas non plus l'importance de l'enseignement libre au sein du service public de l'Education nationale.

Je profite de cette intervention pour dire combien, avec mon groupe, nous avons été choqués par les propositions du Front National exprimées par Mme LE PEN vendredi dans "Le Monde". Stigmatiser nos concitoyens musulmans et juifs au nom de la laïcité me semble dangereux.

Nous serons donc attentifs aux travaux de l'Observatoire parisien de la laïcité, en espérant qu'il conservera une vision ouverte de la laïcité et de la neutralité de l'Etat en matière religieuse.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre aux orateurs, la parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureuse, pour ma première intervention officielle dans ce Conseil comme nouvelle adjointe, de pouvoir vous présenter cette communication qui concerne la mise en place d'un Observatoire parisien de la laïcité.

Comme l'ont rappelé Gilles ALAYRAC et Alexis CORBIÈRE, la Ville de Paris a repris les vœux qu'ils avaient formulés au nom de leur groupe en Conseil municipal, et cela nous permet, aujourd'hui, de créer cet Observatoire parisien de la laïcité, qui est une création pionnière en France, puisque Paris est la première collectivité territoriale à se doter d'une telle instance.

Dans ce Paris multiculturel, pluriconfessionnel, où coexistent ensemble croyants de toutes les confessions, agnostiques et non-croyants, il est de notre responsabilité à nous, élus locaux, d'organiser un espace public ouvert à tous, dans le respect des valeurs de la République.

Paris est laïque, cela veut dire que tous les Parisiens sont placés sur un pied d'égalité quelles que soient leurs croyances ou options personnelles. La laïcité est un principe de gouvernance locale, c'est permettre aux croyants de vivre leur foi et aux non-croyants d'être respectés, c'est favoriser une cohésion apaisée des différences, sans que jamais soit mise en cause la loi commune.

Pour assister l'Exécutif municipal dans les questions de ce principe fondamental, la Ville crée un Observatoire de la laïcité. Cette instance consultative extramunicipale sera chargée de rendre des études et des avis, d'organiser des débats, bien évidemment, comme vous l'avez tous sollicité, permettant d'éclairer l'action de l'Exécutif dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'application de la loi de séparation des églises et de l'Etat du 9 décembre 1905.

Des questions pratiques se posent, en effet, à Paris, et souvent à notre Conseil, comme dans tous les communes ; citons la délivrance des baux emphytéotiques pour la construction des lieux de culte, l'usage et la mise à disposition d'équipements municipaux pour des pratiques culturelles, des subventions à des associations émanant de communautés religieuses, les interdits alimentaires dans la restauration scolaire, l'entretien du patrimoine local lié au culte et aussi, puisqu'aujourd'hui, c'est un débat que nous pourrions avoir, l'organisation des jours de séance au Conseil de Paris lorsqu'il y a des fêtes religieuses pendant ce Conseil de Paris.

Ce sont des sujets importants auxquels nous sommes confrontés régulièrement, et c'est pourquoi le Maire a proposé à M. Olivier ROUSSELLE, conseiller d'Etat, de présider cet Observatoire.

La réflexion sur ces enjeux complexes peut également se nourrir d'un échange entre élus et spécialistes de ces questions.

Ainsi, l'Observatoire se composera de deux collèges de sept membres, chacun nommé par le Maire pour une durée de deux ans renouvelable, qui ne pourra excéder la durée de la mandature en cours.

Un premier collège composé de personnalités qualifiées issues de la société civile, avec des chercheurs spécialistes de la laïcité et des différentes religions, un second collège composé de représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris, j'assisterai, pour ma part, aux séances en tant que représentante de l'Exécutif municipal, la laïcité étant l'une des conditions du respect des droits de l'Homme indissociable à une politique d'intégration et de lutte contre les discriminations.

L'Observatoire se réunira en formation plénière à l'initiative de son président ou du Maire de Paris au moins deux fois par an. Tous deux pourront décider d'auditionner des personnalités qualifiées, de réaliser des déplacements et visites susceptibles de participer au travail de l'Observatoire, d'inscrire des sujets à l'ordre du jour et de tenir des réunions supplémentaires.

L'Observatoire pourra, en outre, proposer la constitution de groupes de travail thématiques.

Un rapport global présentant l'ensemble des observations de l'année écoulée sera remis au Maire de Paris.

Enfin, le secrétariat de l'Observatoire sera organisé par la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT).

Au nom de tout l'Exécutif, je suis fier qu'une telle instance aboutisse.

Je remercie tous les groupes politiques du Conseil de Paris qui ont soutenu sa création, je remercie également les membres des deux collèges qui s'y sont engagés, cet Observatoire est le garant de politiques éclairées pour le maintien de ce qui fait l'une des plus grandes richesses de Paris : sa diversité d'opinions, d'origines, de convictions et de croyances.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Comme vous le savez, il s'agit d'une communication, il n'y aura donc pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un moratoire sur les expulsions des familles et des jeunes majeurs sans papiers.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 10 et 10 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à un moratoire sur les expulsions des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en cette rentrée scolaire, on a, de nouveau, été confronté, sur Paris, à des cas de parents d'enfants scolarisés dans les écoles parisiennes menacés d'expulsion et, à chaque reprise, une première fois fin août, une deuxième fois début septembre, il a fallu la mobilisation de parents d'élèves, d'enseignants, du Réseau Education Sans Frontières, l'implication d'élus-e-s pour empêcher les expulsions de ces parents, et donc, d'ailleurs, dans le 20e arrondissement, on a pu s'impliquer et obtenir la libération d'un papa de deux enfants, dont une lycéenne au lycée Martin Nadaud et un bébé de cinq mois.

D'ailleurs, en mairie du 20e, un vœu avait été adopté à l'unanimité, demandant la libération de ce papa, libéré depuis, mais qui demandait également un moratoire sur les expulsions des parents et jeunes majeurs ; je le rappelle, les jeunes majeurs sont souvent les éternels oubliés des circulaires successives.

A travers ce vœu, conformément à l'engagement de nombre d'élus dans l'ensemble des mairies d'arrondissement à travers les parrainages républicains, nous demandons que M. le Maire de Paris demande un moratoire sur les expulsions des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - En réponse à Mme SIMONNET, la parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame SIMONNET, j'ai bien entendu votre question à travers ce vœu, mais je voudrais quand même vous dire que si nous partageons un certain nombre d'éléments du constat, je ne crois pas que nous partagions forcément la solution proposée.

D'abord, je ne suis pas sûre que la Ville de Paris puisse demander un moratoire... et je suis même sûre du contraire, en tout cas, nous ne le demanderons pas, au Préfet de police sur les expulsions par rapport à des parents d'enfants scolarisés sans tenir compte des questions d'ordre public qui peuvent parfois se poser, pas tout le temps, mais de temps en temps, cela peut être le cas, et, donc, il faut être, là-dessus, prudent.

Par ailleurs, la circulaire du 6 juillet 2012 demande au Préfet de préférer l'assignation à résidence au placement en rétention pour les familles comportant des enfants, de façon à réduire un peu le traumatisme qui pouvait s'exercer dans ces situations et, en l'occurrence, c'est peut-être l'argument le plus fort que je vous donnerai, nous savons que de nouveaux critères de régularisation vont être publiés très rapidement par le Gouvernement et j'ai plutôt envie de vous proposer d'attendre leur publication, de manière à ce que nous puissions travailler. Cette circulaire devrait sortir très rapidement ; je pense que c'est une question de semaines.

C'est la raison pour laquelle nous préférons demander, par rapport à ce moratoire, le réexamen, comme nous l'avons toujours demandé d'ailleurs, des situations des familles au cas par cas, pour ces jeunes majeurs faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire.

J'appelle à voter contre ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Compte tenu des explications de l'Exécutif, le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche maintient-il son vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr non, hélas, puisque c'est l'inverse qu'il aurait fallu faire comme démarche : en attendant la parution des nouvelles circulaires et avant de savoir ce qu'il y aura dedans, faire un moratoire pour qu'enfin soit mis un terme à la chasse aux familles sans papier. Les deux exemples que j'ai cités, les deux papas ont été placés en centre de rétention, la preuve de l'enfumage complet sur cette circulaire du mois de juillet.

Donc, oui, nous maintenons notre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous posais simplement la question de savoir si vous mainteniez le vœu. Vous avez répondu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 138).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant aborder l'examen des vœux référencés n° 11 et n° 11 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales.

Qui s'exprime pour le Parti de Gauche ? C'est Mme SIMONNET.

Donc, la parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Là, mes chers collègues, j'espère que nous allons tous tomber d'accord, puisque notre Municipalité, depuis 2001, était très fortement engagée pour promouvoir le droit de vote des résident-e-s étranger-e-s extracommunautaires aux élections locales, à travers notamment la création des conseils de la citoyenneté des habitant-e-s non communautaires dès 2001, puis les assemblées des citoyen-ne-s parisien-ne-s extracommunautaires.

Considérant aussi notre implication dans les différentes votations citoyennes qui se sont déroulées depuis nombre d'années, considérant l'apport que nous saluons tous des plus de 250.000 résidents parisiens extracommunautaires qui travaillent, étudient, fondent une famille, participent à la vie culturelle, sociale et associative de notre Capitale, il me semble important à travers ce vœu que notre conseil affirme son souhait que le vote à l'Assemblée nationale puisse avoir lieu, afin que dans les délais, avant la fin de l'année 2013, on puisse avoir de manière effective ce droit de vote pour les résidents étrangers aux élections locales pour les prochaines échéances électorales locales de 2014.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous venez de nous rappeler un certain nombre de choses, Madame SIMONNET, moi, je voudrais vous dire que, dans le domaine de la citoyenneté des citoyens extracommunautaires, notre collectivité n'est pas forcément la plus en retard.

Depuis 2001, il faut prendre en compte le travail du Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires. Ensuite, l'association des citoyens extracommunautaires a été instituée pour travailler en parallèle avec le Conseil de Paris et permettre aux résidents extracommunautaires parisiens d'être représentés et de donner leur avis sur tous les sujets concernant la municipalité.

Enfin, la votation citoyenne, puisque la Ville de Paris avait soutenu cette votation citoyenne qui s'était tenue à Paris en mai 2011 et qui avait vu, je vous le rappelle, 93,70 % des Parisiens qui s'étaient exprimés se montrer favorables au droit de vote des résidents étrangers.

Je suis ravie, Madame SIMONNET, que vous défendiez la cinquantième proposition du candidat François HOLLANDE, qui a été élu président de la République. Je voudrais vous dire à quel point effectivement je pense qu'il faut que nous soutenions ce vœu à travers le vœu qui est présenté par l'Exécutif. C'est pour, d'une part, favoriser l'intégration des étrangers qui sont présents sur le sol français depuis de nombreuses années et d'autre part ramener vers le vote les jeunes issus de l'immigration.

Deuxièmement, mettre fin, et cela pourrait même être le premier argument à une situation d'inégalité, puisque le traité de Maastricht a accordé le droit de vote des Européens aux élections municipales, mais sans élargir ce droit aux étrangers résidents en France. Donc, fin d'une situation d'inégalité.

Enfin, reconnaître le rôle et le poids des étrangers dans la vie locale. Les résidents étrangers travaillent en France, payent des impôts, peuvent participer aux caisses des écoles, être élus prud'homme, créer des associations, ils participent donc à la vitalité et à la richesse des communes, et il serait juste qu'ils puissent y prendre une place politique.

Enfin, la création d'une citoyenneté de résidence, c'est-à-dire accorder le droit de vote aux étrangers aux élections municipales ne remet pas en cause la souveraineté nationale mais crée une citoyenneté de résidence liée à la vie locale et aux décisions locales.

C'est la raison pour laquelle je vous propose le vœu de l'Exécutif qui vise à intégrer l'actualité, et en particulier les récentes déclarations du Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, qui a confirmé qu'il proposerait une loi accordant le droit de vote aux étrangers courant 2013.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Le vœu de l'Exécutif a donc été déposé. Le vœu du groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous retirons notre vœu avec bonheur, en espérant que l'adoption de ce vœu de l'Exécutif, qui n'était par ailleurs pas nécessaire puisqu'il reprend plein d'éléments du nôtre, va aussi permettre de faire avancer enfin cette bataille pour l'égalité des droits civiques, et que cela mettra peut-être un terme à la petite cacophonie actuelle au niveau gouvernemental sur ce sujet.

Donc, nous nous félicitons de pouvoir tous nous retrouver derrière ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 139).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation de la place Constantin Pecqueur. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 12 et n° 12 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la situation de la place Constantin Pecqueur.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de problèmes touchant à l'ordre public et de problèmes touchant aussi au suivi social de personnes sans domicile fixe et des personnes toxicomanes, qu'il faut distinguer d'ailleurs souvent l'une de l'autre.

Place Constantin Pecqueur et dans les environs, il y a quelques semaines, la présence de sans domicile fixe et aussi de toxicomanes a perturbé le quartier. Pourquoi ? Parce qu'on a retrouvé dans le quartier des seringues et beaucoup d'habitants se sont plaints de la présence de ces toxicomanes qui ont pu, à la sortie des écoles, poser de vrais problèmes, en multipliant par exemple les agressions verbales. Et surtout le quartier a été ému de retrouver plusieurs seringues dans le quartier.

Je crois que, sur ce genre de sujet, il faut faire attention à ne pas faire d'amalgame entre les personnes. On a besoin d'un accompagnement social évident de la part de la Ville, de la part des associations pour les personnes toxicomanes, qu'elles soient prises en charge, parce que certaines subissent des difficultés extrêmement graves.

En même temps, il est du devoir de la Préfecture de police d'assurer l'ordre public dans un quartier qui ne demande qu'à retrouver sa tranquillité, où beaucoup d'habitants sont inquiets quant à l'avenir.

Alors, au dernier Conseil d'arrondissement, ce sujet a été évoqué. On nous a expliqué que les choses avaient été réglées. Ce n'est pas vrai, parce que je me suis retourné vers les habitants qui nous avaient interpellés, j'en ai vu et le problème perdure.

Ce que nous souhaiterions par ce vœu, c'est de permettre à chacun de retrouver la tranquillité publique, en assurant un suivi des personnes toxicomanes sur le plan social, en lien avec les associations et en permettant, par le biais de la Préfecture de police, de retrouver la sérénité et la tranquillité publique dans ce quartier.

Par ailleurs, j'ai vu qu'un vœu bis était déposé. Je dis tout de suite que je maintiendrai mon vœu, mais je voterai le vœu de l'Exécutif, sauf que je trouve qu'il n'est pas normal de généraliser un vœu sur de tels problèmes à tout le 18e arrondissement, on pourrait tout aussi bien le généraliser à tout Paris puis à toute la France. Il faut aussi répondre aux problèmes locaux, d'un endroit précis où un problème précis se pose. Il serait bien que l'Exécutif municipal apprenne à traiter aussi les problèmes les uns après les autres et pas tout mélanger.

Nous avons évoqué ce matin avec Roxane DECORTE la question de la prostitution et nous faisons ensemble ce vœu pour essayer de faire bouger les choses.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole sera successivement à Mme Véronique DUBARRY et au représentant de M. le Préfet de police.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - M. LE GUEN, comme vous pouvez le constater, n'est pas là et s'en excuse, il m'a demandé de vous lire sa réponse.

En tant qu'élu du 18e arrondissement, vous savez que cela n'est pas quelque chose de nouveau, que les élus sont mobilisés depuis longtemps dans cette partie du 18e arrondissement, mais dans d'autres également.

De fait, votre interpellation renvoie, quoi que vous en disiez, à un contexte global sur la capitale et non pas global au sens de partout dans la capitale, mais, comme nous le pointons dans le vœu de l'Exécutif, à certains quartiers. C'est très localisé, contrairement à ce que vous disiez à l'instant.

Cette situation concerne la prise en charge des personnes exclues, dont certaines, vous l'avez dit, sont dans des états sanitaires et sociaux absolument inacceptables, dus effectivement à leurs conduites addictives.

C'est donc la raison pour laquelle ce vœu, présenté par l'Exécutif en réponse à celui que vous avez déposé, nous permet de réfléchir aux différents quartiers concernés, qui ne sont pas que dans le 18e arrondissement, qui sont aussi dans le 10e arrondissement et dans le 1er arrondissement.

Il est clair que la réponse de l'accompagnement, c'est ce que nous avons toujours souhaité mettre en place, c'est ce à quoi nous travaillons avec un certain nombre d'associations dans l'ensemble des quartiers concernés.

Il me semble nécessaire de focaliser sur ces quartiers, de réfléchir à renforcer les politiques publiques qui sont mises en œuvre en faisant travailler les gens ensemble comme nous l'avons déjà fait dans le cadre de la "Coordination Toxicomanies", qui ne s'appelle plus la "Coordination Toxicomanies 18", mais 18, 19 et 10e arrondissement.

Il faut, je crois, nous croyons vraiment, un vrai renforcement et une accélération des politiques transversales, réfléchir aussi sur ce qui se passe à l'extérieur de Paris. Nous ne sommes pas les seuls concernés, il faut être innovants, il faut réfléchir collectivement, associer et coordonner étroitement tous les dispositifs, toutes les approches différentes, à la fois sociales, sanitaires et d'ordre public.

En revanche, j'ajoute un mot : ces situations sont suffisamment préoccupantes, inquiétantes pour qu'aucun d'entre nous, en tout cas c'est la volonté des maires du 18e arrondissement, du 10e arrondissement et de l'Exécutif municipal, pour qu'aucun d'entre nous n'ait la tentation de faire de la récupération sur ces questions.

Ce sont des questions sensibles, difficiles, qui nécessitent beaucoup de travail, je le redis. Je crois que nous devons tous et toutes être à la hauteur de cette responsabilité qui nous incombe en tant qu'élus parisiens.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est au représentant de M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais effectivement confirmer que la situation sur la place Constantin-Pecqueur a été perçue depuis le courant du mois d'août par les services de police du 18^e arrondissement.

Face à ce constat, les équipes de la mission de prévention et de communication du commissariat local se sont rapprochées de l'ensemble des acteurs parties prenantes en la matière, c'est évidemment le cas des riverains, commerçants, mais également des associations.

On a cité évidemment celle qui intervient sur le secteur, l'association "Coordination Toxicomanies".

Les résultats de l'enquête qui a été réalisée démontrent que ces S.D.F. d'abord ne sont pas forcément nouveaux dans le quartier, on a un point de fixation qui est nouveau, mais ils ne sont pas nouveaux dans le quartier et ils fréquentent l'association "Coordination Toxicomanies".

Il y a peut-être eu d'abord des premières réponses, c'est peut-être pour cela que l'information selon laquelle la situation était réglée vous a été communiquée, puisqu'il y a eu plusieurs opérations d'éviction de ces personnes, en lien, je le précise, avec la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-abri. Ce ne sont pas des opérations d'expulsion sèches, mais en lien avec des policiers spécialisés dans la prise en charge des sans-abri.

Nous avons évincé ces personnes à trois reprises. Manifestement, elles sont revenues sur les lieux, ce qui montre bien la limite d'une simple intervention policière en la matière.

L'association d'ailleurs nous confirme que la prise en charge de ces personnes est difficile, un certain nombre d'entre elles refuse la moindre prise de contact, la moindre aide et le commissaire central, qui est persuadé que la solution ne passera que par la conjonction des efforts de chacun et pas simplement par une opération policière, poursuit ses efforts, ses contacts en la matière et je crois savoir qu'une réunion est prévue sur ce sujet spécifique à la fin du mois, avec l'ensemble des parties prenantes, les associations, les riverains et la mairie du 18^e arrondissement.

C'est une méthode qui a fait ses preuves, y compris sur le 18^e arrondissement, lorsque l'on a été confronté, je m'en souviens il y a deux ou trois ans, à des points de focalisation similaires.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'ai une explication de vote sur le vœu n° 12 bis.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - C'est vous qui faites l'explication de vote, très bien.

Explication de vote de M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Simplement pour dire que nous voterons ce vœu. Je regrette que l'Exécutif ne vote pas notre vœu, parce que notre vœu dit simplement qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour assurer le

suivi social de ces personnes et celui des toxicomanes avec les associations compétentes et garantir les demandes légitimes de sécurité des habitants.

Je ne vois pas ce qui peut gêner l'Exécutif, mise à part une forme de sectarisme, pour voter le vœu, qui est un vœu d'intérêt général répondant à la demande des riverains et des habitants, qui prend en compte à la fois la dimension sociale et le suivi des personnes toxicomanes qui ont besoin d'être traitées et le nécessaire rétablissement de l'ordre pour les habitants de ce quartier.

Franchement, on attend un peu plus de pragmatisme, de bon sens et d'ouverture d'esprit de la part d'un Exécutif, pas de rejeter des vœux parce qu'ils émanent de l'opposition.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 140).

2012 DLH 189 - Signature d'une convention avec l'Etat fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au dispositif expérimental "Un chez soi d'abord".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant l'examen du projet de délibération DLH 189 concernant la signature d'une convention avec l'Etat fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au dispositif expérimental "Un chez-soi d'abord".

La parole est à Mme Sylvie WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, apporter de nouvelles réponses pour l'accès au logement et aux soins des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères et/ou victimes d'addictions, tel est l'objet du présent projet de délibération, sur lequel j'ai souhaité intervenir.

Même si nous avons tous en tête que les personnes à la rue n'y sont pas majoritairement par choix conscient, une enquête réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'Inserm, par l'observatoire du Samu social de Paris ainsi que l'Institut de veille sanitaire est venue nous le confirmer.

En janvier 2010, cette étude révélait précisément que dans l'agglomération parisienne, près du tiers des personnes sans-abri présentent des troubles psychiatriques sévères - troubles psychotiques, troubles anxieux, troubles sévères de l'humeur.

Face à un tel constat, il était donc urgent de développer une approche nouvelle et des modes novateurs de prise en charge sanitaire et sociale pour ces publics afin qu'ils sortent de la spirale infernale de la rue.

En proposant d'abord un logement, puis un accompagnement médical et social - psychiatres, infirmiers, travailleurs sociaux - mené par l'association "Aurore" et l'établissement public de santé de Maison-Blanche, ce seront 10 personnes en 2012, puis 100 personnes qui quitteront la souffrance physique, la violence, la solitude, l'humiliation de la rue pour intégrer des logements de type F1 via le dispositif d'intermédiation locative "Louez solidaire et sans risque".

Cette expérimentation, menée à Marseille, à Toulouse et à Lille s'inspire d'un programme déjà en cours aux États-unis et au Canada depuis les années 90 et dont les résultats sont probants.

Aux États-Unis, entre 2005 et 2007, 30 % des personnes sans-abri chroniques ont été relogées. Selon les sites, de 70 à 80 % des personnes sont encore dans leur logement après quatre ans.

Ce programme d'accompagnement des personnes psychotiques sur un modèle de santé communautaire avec une équipe pluridisciplinaire a permis de réduire non seulement les durées moyennes d'hospitalisation mais aussi les incarcérations.

Les économistes de la santé ont également prouvé que ces programmes étaient rentables et présentaient un rapport coût/efficacité supérieur à toutes les autres solutions classiques.

Au regard de tous ces points positifs, je vous invite, mes chers collègues, à voter avec enthousiasme et optimisme ce projet de délibération.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie Sylvie WIEVIORKA d'avoir attiré notre attention sur cette expérimentation qui considère le volet sanitaire dans l'aide aux sans-abri.

La santé mentale est en effet une problématique cruciale dans la prise en charge des personnes à la rue. Selon une enquête du Samu social, c'est un tiers des sans-abri qui souffrent de troubles psychiatriques.

Les acteurs de la lutte contre l'exclusion attendent beaucoup de ce programme. L'accès au logement, première étape, puis l'articulation de l'accompagnement social et des soins autour de la personne, tout cela, ce sont des perspectives nouvelles de travail qui pourraient répondre aux besoins des personnes exclues.

Monsieur le Maire, comme l'a expliqué Mme WIEVIORKA, l'idée consiste à passer d'une logique d'hébergement, souvent d'urgence, à la possibilité d'un chez-soi, à savoir un lieu qui procure de l'intimité, de la sécurité et de la stabilité.

Ce programme d'accompagnement s'inspire directement de dispositifs nord-américains qui ont permis de consolider la démarche de soins, de réduire les durées d'hospitalisation et de mettre en place les conditions d'une insertion.

Quatre ans après le lancement de ces expérimentations, presque 80 % des personnes sont encore dans leur logement.

La mobilisation de la collectivité parisienne dans le programme national "Un chez-soi d'abord" ne se limite pas à la mobilisation de 10 logements du parc privé par la Direction du Logement et de l'habitat. En effet, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris est également investi à double titre.

D'une part, il a été retenu pour être l'un des quatre opérateurs sociaux qui se chargeront d'accompagner les personnes bénéficiaires du programme. D'autre part, le CASVP va mobiliser dans le programme les 10 logements qu'il dédie à l'accueil des personnes en difficulté d'insertion en raison de leur santé mentale.

Je voulais vous rappeler d'ailleurs que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris est très mobilisé dans l'accompagnement des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques et travaille à faire évoluer les pratiques, que ce soit dans les centres d'hébergement gérés par lui, mais aussi dans les permanences sociales d'accueil, les PSA, ou ce que l'on appelle les ESI, espaces solidarité insertion.

Donc, Monsieur le Maire, le soutien apporté par notre collectivité au "Chez-soi d'abord" souligne une fois de plus notre détermination et la responsabilité que nous nous fixons en matière de lutte contre toutes les exclusions.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 189.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 189).

2012 DJS 398 - Avenant à convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles Le Marais et de son antenne Saint-Honoré, suite à la

mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 402 - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Beaujon (8e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 403 - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des 4 centres d'animation du 12e arrondissement suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 404 - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 13e suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 405 - Avenants aux conventions de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Vercingétorix et Montparnasse (14e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 406 - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Point du Jour et de son annexe (16e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 407 - Avenants aux conventions de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Interclub17 et La Jonquière (17e) suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 408 - Signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 18e suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

2012 DJS 409 - Avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 20e suite à la mise en place des nouveaux tarifs applicables aux usagers à partir du 1er septembre 2012.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux incidences financières de la réforme des tarifs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération DJS 398, 402 à 409, sur lesquels les vœux référencés n° 13 et n° 13 bis dans le fascicule ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif. Ces projets concernent, en effet, comme les vœux d'ailleurs, la signature des avenants aux conventions de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec une demande insistante de M. VUILLERMOZ, je ne vais parler que cinq minutes, et pas sur chaque délibération, pour que l'adjoint aux sports puisse dérouler tout son argumentaire sur la politique sportive de la Ville de Paris, mais mon collègue AURIACOMBE prendra la parole plus spécifiquement sur la délibération 16e et je vois les services faire un ouf de soulagement, dont acte !

Monsieur le Maire, ces délibérations démontrent à l'envi les tâtonnements et les hésitations de la Ville de Paris sur sa politique de la jeunesse.

Déjà, vouloir augmenter les tarifs, c'était une décision qui était peu opportune, en tout cas socialement très injuste. Et nous vous avons fait part d'un certain nombre de mises en garde sur les conséquences financières que cela pouvait entraîner sur la détermination des tarifs et le coût réel que de telles mesures... le coût financier mais aussi juridique, puisque nous repassons des avenants aux délégations, engendreraient pour la collectivité, sans oublier l'impact indirect évidemment, pour les Parisiennes et Parisiens usagers de ces centres comme, de façon plus générale, contributeurs de l'effort financier de la Ville.

Moi je vous dirai, en marge du vœu que nous avons déposé, que quand, Madame GACHET, vous avez pris la relève de votre prédécesseur, le "co-ministre" de l'Éducation nationale Bruno JULLIARD, je pensais que vous auriez une tâche difficile à accomplir.

Finalement, quand je vois la politique de la jeunesse de la Ville de Paris, je me dis que vous n'avez pas la délégation la plus difficile puisqu'elle est inexistante, cette politique de la jeunesse et que finalement, vous avez la part belle - nonobstant vos qualités car ce n'est pas une mise en cause personnelle que je fais- sur les dossiers dont

vous avez la responsabilité désormais. Vous aurez du temps pour faire autre chose parce qu'il n'y a vraiment rien à voir sur la politique de la jeunesse.

C'était quelque chose dont je m'apercevais petit à petit et j'en ai eu la confirmation avec le vœu 13 bis que vous avez souhaité déposer suite à notre vœu n° 13.

Madame GACHET, je ne comprends pas très bien votre démarche sur ce vœu bis. Le groupe U.M.P. a exprimé un certain nombre de réserves sur la pratique quasi systématique des vœux bis de l'Exécutif, mais là, je dois reconnaître qu'on atteint le pompon.

Etant donné que ce vœu s'inspire du vœu que nous avons déposé, la moindre des choses était d'avoir l'élégance de préciser que vous repreniez le vœu du groupe U.M.P. C'est quelque chose que l'Exécutif ne fait quasiment jamais et quand il le fait, il faut le lui rappeler. Question d'élégance, c'était peut-être la moindre des choses

Puis vous allez quand même, sur le fond, vers un objet de vœu assez particulier. Notre vœu demande que l'Exécutif informe la représentation parisienne. Et l'Exécutif dépose un vœu pour demander que l'Exécutif informe la représentation parisienne.

Alors, soit vous ne connaissez pas les pouvoirs de l'Exécutif, soit vous ne comprenez pas l'utilisation de ses pouvoirs, mais vous admettez quand même qu'il y a quelque chose de surréaliste dans le fait de faire un vœu qui demande à faire quelque chose que vous pouvez décider.

Alors sur le fond, pourquoi pas ?

Sur la forme, maintenant, de ce vœu bis, Madame GACHET, je vais vous inviter à aller en salle de presse après le vote de ce vœu pour demander aux journalistes la définition exacte de droit d'auteur. Une fois que vous l'aurez, je vous propose qu'on échange parce que je pense que je vous réclamerai de me verser des droits d'auteur pour avoir repris quasiment mot pour mot, à la ligne près, le vœu que nous avons déposé.

Si cela ne démontre pas encore une fois que finalement, ce que vous avez à proposer au nom de l'Exécutif parisien en matière de politique de la jeunesse, c'est quasiment le zéro absolu ! Vous en êtes réduite à reprendre les mots exacts des vœux que nous déposons en matière de jeunesse à Paris. Alors, pourquoi pas ? Ayez l'élégance de préciser que cela vient de nous, mais en tout état de cause, cela démontre encore une fois la grande fébrilité et l'ambiance de fin de règne qui règne depuis quelques semaines dans cette vénérable maison.

Vraiment aucune perspective en terme de politique de la jeunesse, à part augmenter les tarifs, c'est bien dommage.

Nous vous demandons donc de voter le vœu que nous avons déposé.

Et, Madame GACHET, si vous ne voulez pas me payer des droits d'auteur, je vous invite à retirer le vœu bis que vous avez déposé parce que, à part refaire encore une fois le coup du coucou, donc le "coup coucou", eh bien, ce vœu ne sert strictement à rien !

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre concision, Monsieur MENGUY.

La parole est à M. AURIACOMBE, pour 5 minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être beaucoup plus court car mon collègue est intervenu sur le fond et je voudrais intervenir sur la forme.

Dans le 16e arrondissement, comme dans plusieurs arrondissements, nos Conseils d'arrondissement interviennent 15 jours avant le Conseil.

Dans le cas précis, notre Conseil d'arrondissement a eu lieu le 10 pour un ordre du jour clos le 4, et il s'avère que la DJS 406 est arrivée avec plus de 24 heures de retard.

Alors, on pourrait dire que ce n'est pas très grave, mais c'est quelque chose qui arrive de plus en plus. C'est déjà ancien, mais l'administration a tendance à ne pas respecter ses délais et cela devient insupportable.

Alors, vu que je suis un bon élève, j'ai écouté ce que disait le Maire de Paris ce matin. Il disait que, pour simplifier les débats, il fallait reporter différents mémoires au prochain Conseil de Paris. Alors, vu que celui-ci n'est

pas arrivé dans les délais, je vous propose de le retirer de ce Conseil et de le remettre dans les délais dans les arrondissements, où nous pourrions l'examiner et donner un avis convenablement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, et notamment sur le problème de procédure qui vient d'être soulevé par M. AURIACOMBE, la parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MENGUY, Monsieur AURIACOMBE, je répondrai en premier, si vous le permettez, au point juridique soulevé par M. AURIACOMBE.

Ce n'est pas la première fois que les membres de votre groupe interpellent la majorité sur la question des délais de transmission des délibérations en conseil d'arrondissement. J'en veux pour preuve un vœu déposé lors du dernier Conseil de Paris dès 9 et 10 juillet par le groupe U.M.P.P.A., auquel nous avons pourtant déjà apporté une réponse. Je réapporterai la même réponse et, en l'occurrence, sur le cas précis de la mairie du 16e.

Le projet de délibération DJS 406 a bien été transmis à la mairie du 16e arrondissement dans les temps, le 5 septembre.

S'agissant d'un avenant à une D.S.P., le projet doit être transmis dans les 15 jours francs avant la séance du Conseil de Paris, soit le 7 septembre. Le délai de transmission a donc été scrupuleusement respecté.

Voilà, c'est un choix que vous faites, comme d'autres arrondissements...

Si M. LEGARET voulait bien me laisser terminer mon intervention !

Merci, Monsieur LEGARET !

Donc, si vous faisiez, comme la majorité des arrondissements, un Conseil d'arrondissement entre 8 à 12 jours avant le Conseil de Paris et non pas 15 jours avant, vous n'auriez pas ce type de problème.

Je vous recommande donc éventuellement d'évoquer cela avec M. GOASGUEN et avec les élus du 16e arrondissement.

Concernant les propos de M. MENGUY, on m'avait dit que vous étiez un homme charmant et j'ai pu constater que c'était le cas dans votre intervention.

Je serai un peu plus sceptique quant au fait que vous ayez abordé le fond, comme M. AURIACOMBE semblait le penser, puisque, grosso modo, vous avez évoqué le fond en 10 secondes et la forme en 5 minutes.

Sur le sujet de votre vœu, on a effectivement adopté une nouvelle grille tarifaire pour les centres d'animation parisiens, lors de la séance du Conseil de Paris des 6 et 7 février 2012. À l'époque, votre groupe avait effectivement contesté la justice sociale de cette mesure.

Nous n'avons pas la même notion de la justice sociale, Monsieur MENGUY, je le reconnais bien volontiers et nous assumons notre conception de la justice sociale et le fait que nous souhaitons donner la possibilité aux familles les plus défavorisées d'avoir accès aux loisirs et à la culture dans les centres d'animation parisiens.

Sur votre vœu, je suis désolée, mais si je me suis permise de faire un vœu de l'Exécutif... Sur la formulation, vous lirez que c'est bien le Conseil de Paris et pas l'Exécutif qui fait le vœu. C'est le Conseil de Paris qui vote, Monsieur MENGUY.

Donc, sur ce vœu-là, il m'est apparu important de rappeler que non seulement il y a effectivement l'impact budgétaire que cela pourrait avoir, mais cela reste encore à prouver, sur les avenants à ces conventions, mais qu'il y a aussi l'impact sociétal de cette réforme tarifaire.

Comme M. Bruno JULLIARD s'y est engagé, je présenterai moi-même une information au Conseil de Paris et à la Commission, dès que l'on disposera des données chiffrées, puisque les inscriptions ne sont pas encore terminées à ce stade.

Cela a été dit, je le confirme ici et on fera une information aussi sur l'impact sociétal de cette réforme.

Voilà pour ce que je voulais vous répondre.

Je vous engage, Monsieur MENGUY, à retirer votre vœu et à voter celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Le vœu multiforme n° 13 est-il maintenu, Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je demande la parole parce que j'ai été mis en cause personnellement !

Je blague, je blague !

Madame GACHET, je ne comprends pas. Vous votez quel vœu, en fait ? Parce que c'est exactement la même chose entre votre vœu et notre vœu.

Moi, je vais maintenir mon vœu parce que je suis breton et que je suis têtu, mais à partir du moment où cela dit la même chose, je ne vois pas pourquoi vous ne voteriez pas notre vœu et pourquoi vous ne retiriez pas le vôtre.

Par ailleurs, Madame GACHET, nous évoquerons demain les modifications concernant le Conseil parisien de la Jeunesse.

Mais, oui, je maintiens que c'est une mesure socialement injuste parce que la justice sociale est faite d'équilibre et que, encore une fois, par cette mesure, vous rompez les équilibres qui sont si sensibles dans une ville comme Paris. Donc, nous maintenons évidemment notre vœu et je vous enjoins, Madame, à retirer le vôtre, une bonne fois pour toutes, pour que nous puissions, de concert, voter ce vœu déposé n° 13.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je vais donc mettre d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 141).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 398.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 398).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 402.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 402).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 403.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 403).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 404.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 404).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 405.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 405).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 406.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 406).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 407.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 407).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 408.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 408).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 409.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 409).

2012 DFPE 32 - Subvention (316.829 euros) et convention avec l'association "La Maison des Bout'Chou" (13e) pour la structure multi accueil "Les Couleurs du Temps" (14e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 32 relatif à l'attribution d'une d'une subvention et d'une convention avec l'association "La Maison des Bout'Chou" du 13e arrondissement pour la structure multi-accueil "Les Couleurs du Temps" (14e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 14.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement d'un amendement technique pour une erreur matérielle.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 14 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 32 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DFPE 32).

2012 DFPE 389 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château-d'Eau (10e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons le projet DFPE 389 et l'amendement technique n° 15. Il s'agit du lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château-d'Eau, dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. le Président BROSSAT, pour 5 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'approuver le principe et les modalités de passation d'un marché public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 27, rue du Château-d'Eau dans le 10e arrondissement.

Comme vous le savez, notre groupe est favorable à un service public de la petite enfance et n'est donc pas favorable, par principe, à quelque marché que ce soit en la matière.

Comme en juillet dernier, cependant, au sujet d'une autre passation de marché similaire dans le 17e arrondissement, nous voudrions attirer votre attention sur un fait particulièrement gênant, car accepter ce marché public nous met de fait dans l'obligation d'appliquer le décret Morano contre lequel nous nous étions battus ensemble - je parle des élus de la majorité - aux côtés des associations, des parents et des professionnels de la petite enfance.

En effet, en dépit d'un changement de majorité gouvernementale, c'est toujours le décret du 7 juin 2010, le fameux décret Morano, qui s'applique aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération en particulier, comme le rappelle le cahier des clauses techniques particulières.

Je rappelle que le décret Morano s'applique au niveau de qualification des équipes, ainsi qu'au nombre maximum d'enfants par adulte dans les établissements de petite enfance, il abaisse à 40 % par équipe au lieu de 50 % la proportion d'adultes qualifiés et il prend en compte le directeur adjoint dans le calcul de l'effectif encadrant les enfants. Ce dernier petit tour de passe-passe est à la fois consternant et dangereux pour la sécurité, la santé et le bien-être des petits Parisiens.

Pour cette raison, notre groupe votera contre cette délibération. Nous pensons, en effet, que les enfants méritent mieux et que les professionnels de la petite enfance ont droit à des conditions de travail décentes. Nous le disons avec d'autant plus de force que nous avons fait l'expérience de dysfonctionnements dans le 13e et le 18e arrondissement, dans deux crèches gérées dans le cadre de marchés publics, deux crèches dans lesquelles il a été très difficile d'intervenir, en dépit d'une exploitation pour le moins insatisfaisante.

Nous ne devons pas laisser une telle situation se reproduire ; c'est ce qui motive notre vote.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Ian BROSSAT d'être intervenu sur cette délibération, ce qui nous permet de préciser un peu les choses, puisque cette délibération, comme d'autres, d'ailleurs, vise à lancer un marché selon la procédure dite "article 30" et elle concerne la gestion de l'équipement public qui ouvrira 27, rue du Château-d'Eau dans le 10e arrondissement.

Alors, depuis 2001, vous le savez, la Ville de Paris a fait le choix, pour un nombre limité de structures, de développer la gestion d'établissements municipaux par des tiers, dans le cadre de délégations de service public ou de marchés de prestations de services, dits "article 30", et le marché consiste à confier à un prestataire l'exécution d'une commande qui est fortement encadrée par la collectivité, en contrepartie d'un prix qui correspond aux charges supportées.

Dans ce contexte, la collectivité parisienne est en droit d'imposer un certain nombre d'exigences au titulaire du marché, dans les limites de ses prérogatives, et la Municipalité demeure responsable du service et perçoit, à ce titre, les différentes recettes.

La Municipalité définit de manière détaillée au sein du cahier des charges l'étendue et la consistance des prestations qu'elle attend de la part du cocontractant.

J'ai bien noté ce que vous nous dites au sujet du décret Morano. Je rappelle que notre collectivité avait pris en 2010, si mes souvenirs sont bons, des dispositions en la matière, puisque nous avons adopté un vœu de l'Exécutif pour ne pas appliquer le décret Morano dans les structures de la petite enfance à Paris. Je demanderai effectivement aux services de bien vérifier, notamment dans les cahiers des clauses techniques particulières que nous imposons une exigence supérieure à celle du décret Morano aux entreprises qui géreront ces crèches pour le compte de la Ville de Paris. Je vous remercie de votre vigilance là-dessus et je ferai le travail pour que nous soyons dans le respect, tout simplement, du vœu que nous avons adopté ensemble et que le décret Morano ne s'applique pas.

Pour ce qui est de ce projet, ici, il s'agit, en fait, de permettre d'avoir un établissement qui ouvrira avec des horaires décalés, puisque les horaires d'ouverture du lundi au vendredi seront de 8 heures du matin à 19 heures, horaires que ne permettent pas aujourd'hui les établissements municipaux de la petite enfance qui fonctionnent selon des horaires allant de 7 heures 30 à 18 heures 30 ; c'est la raison pour laquelle nous recourons à ce type de gestion externalisée.

Je rappellerai, enfin, que le choix du mode de gestion est voté par le Conseil d'arrondissement, qui, je le précise, prend une décision, et non pas émet un simple avis. Les mairies d'arrondissement peuvent suivre chaque étape de la procédure et participent au bilan de la gestion à l'issue de celle-ci.

Voilà, en conclusion, les réponses que je peux vous apporter, sachant que nous avons une préoccupation commune qui est celle d'une qualité de l'accueil dans les établissements de la petite enfance à Paris, et je veillerai comme vous à ce que les dispositions que nous avons prises ensemble s'appliquent dans ces établissements.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 15 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 389 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DFPE 389).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de microcrèches provisoires dans les espaces verts.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'installation de microcrèches provisoires dans les espaces verts.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour une minute.

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Maire, mon intervention va être très rapide.

Il s'agit de demander à la Ville et au Maire de Paris de nous communiquer l'état d'avancement de l'étude sur les microcrèches, et notamment le nombre et la localisation des structures provisoires qui sont envisagées, puisque le Maire de Paris s'est engagé à associer les mairies d'arrondissement à cette réflexion, et Dieu sait que nous sommes, dans les arrondissements, interrogés et intéressés par cette question capitale de l'accueil des enfants en structure.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vais, bien volontiers, répondre au vœu déposé par Mme BERTHOUT.

Simplement, sur le point de vue de la méthode, on aurait pu passer par un courrier ou par une discussion préalable au dépôt du vœu ; ceci étant, je vais, malgré tout, répondre à votre vœu.

Vous faites référence, Madame BERTHOUT, dans vos considérants, à un article paru dans le journal "Le Moniteur" fin juillet, qui fait état d'un projet de microcrèches provisoires dans les espaces verts publics.

Des formulations de cet article, qui a été produit à l'instigation de jeunes architectes, pourraient laisser entendre que de telles microcrèches provisoires pourraient rapidement être montées dans les jardins parisiens. En réalité, il n'en est rien, puisque toutes ces interrogations, aujourd'hui, sont à approfondir. Il est vrai que nous avons reçu, j'ai reçu, de la part de ces architectes un dossier, mais aucun projet n'existe à l'heure actuelle, donc nous en sommes encore à un embryon de début d'un balbutiement d'une réflexion sur cette question.

Votre vœu est donc extrêmement prématuré et vous comprendrez qu'à ce stade, nous ne pouvons pas vous communiquer un quelconque nombre et une quelconque éventuelle localisation de structures provisoires envisagées, puisque nous n'en sommes pas encore à ce stade de réflexion.

Simplement, en première analyse, si cette solution d'installer des crèches dans des espaces verts peut paraître séduisante, elle n'est pas sans poser problème, puisque cela nécessiterait de stériliser des espaces dans des jardins parisiens, alors que ceux-ci souffrent plutôt d'un manque de place, le P.L.U. devrait être, de fait, modifié pour autoriser de telles implantations. Il est vraisemblable qu'un accueil régulier de type microcrèche dans de telles structures nécessiterait un nombre de personnels important eu égard au nombre d'enfants, le coût de fonctionnement

en serait évidemment impacté, les horaires d'ouverture des parcs et jardins ne sont pas forcément compatibles avec ceux d'une crèche, notamment en hiver, la distribution sur trois niveaux de ces microcrèches entraîne aussi un enchérissement des coûts de fonctionnement et induirait très vraisemblablement une inaccessibilité...

Oui, parce qu'il faut des personnes à chaque étage, donc cela fait du personnel supplémentaire et des coûts de fonctionnement supplémentaires, Madame.

Cela induirait aussi une inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite, plus les problèmes de raccord au réseau.

Toutes ces questions, évidemment, pourraient être étudiées, mais nous n'en sommes pas encore aujourd'hui à ce stade. Votre vœu est donc, aujourd'hui, prématuré ; c'est la raison pour laquelle, malheureusement, je ne pourrais pas émettre d'avis favorable à votre vœu. Je vous demande soit de bien vouloir le retirer...

Bien entendu, s'il devait y avoir une réflexion, nous associerions les maires d'arrondissement à la réflexion.

Je précise, d'ailleurs, que nous avons déjà des structures qui existent dans certains espaces verts de la Ville de Paris, nous en avons au Champ de Mars, nous en avons au jardin du Ranelagh, square Brunetière dans le 17^e arrondissement, au parc de Choisy dans le 13^e arrondissement, nous en avons également au jardin du Luxembourg avec un partenariat avec le Sénat, et les mairies d'arrondissement sont, bien évidemment, associées à la gestion de ces équipements.

En tout état de cause, votre vœu, aujourd'hui, je vous le dis, est prématuré, mais, bien entendu, nous serons à la disposition des mairies d'arrondissement pour un éventuel projet qui pourrait se présenter.

A ce stade, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, le vœu est-il retiré ?

Mme Florence BERTHOUT. - Un proverbe dit : "un tien vaut mieux que deux tu l'auras", donc je maintiens mon vœu, mais j'ai bien noté que vous vous engagiez implicitement, lorsqu'il y aura une étude, à nous en communiquer les résultats. Un petit peu plus que nous y associer.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012 DJS 99 - Subvention (40.000 euros) avec convention avec "Paris Foot Gay" (3e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 99 relatif à l'attribution d'une subvention de 40.000 euros avec convention avec l'association "Paris Foot Gay".

La parole est au président BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT. - Très brièvement, parce que ce projet de délibération fait suite à un amendement budgétaire qu'avait fait voter mon groupe, lors du dernier Conseil de Paris, vous le savez d'ailleurs puisqu'on en avait parlé. Et précisément, il s'agit de soutenir le travail du "Paris Foot Gay" qui existe depuis 2003 et qui a mis la lutte contre les discriminations au cœur de sa démarche, en particulier la lutte contre l'homophobie dans le football. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que la permanence d'actes homophobes dans les stades et sur les terrains nous montre que beaucoup de travail reste à accomplir dans ce domaine.

D'où l'intérêt de cette délibération qui nous permettra de continuer à soutenir le travail de cette association.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur le Président BROSSAT - c'est un très bon président !

Je voudrais simplement reprendre ce que vient de dire le président BROSSAT. Je voudrais saluer le président de l'association "Paris Foot Gay", Pascal BRETTE, pour son excellent travail. Effectivement, cette association fait beaucoup. C'est un club qui joue au football et c'est aussi, en dehors de cela, une association qui fait beaucoup contre l'homophobie notamment, mais pas seulement car c'est contre toutes les discriminations.

Cette association a par ailleurs plusieurs partenaires : la L.I.C.R.A., SOS Racisme, le M.R.A.P., Ni putes ni soumises. Et avec leur soutien, le club a réalisé une charte contre l'homophobie que la Ville de Paris et le P.S.G. ont signée.

Il s'agit là d'acter les 10.000 euros supplémentaires et de porter leur subvention à 40.000 euros, comme l'avait demandé le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche lors de la séance budgétaire.

Donc, avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 99).

2012 DJS 232 - Subvention (802.250 euros) avec avenant à convention avec le "Paris Football Club" au titre de la saison sportive 2012-2013.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 232 relatif à l'attribution d'une subvention de 802.250 euros avec avenant à la convention avec le "Paris Football Club", au titre de la saison sportive 2012-2013.

La parole est à M. David ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de cette convention annuelle avec le "Paris Football Club" pour un montant de 802.000 euros. Naturellement, nous nous prononcerons favorablement pour cette subvention en faveur du "Paris Football Club" qu'il faut encourager, qui mène une action vigoureuse, résolue et particulièrement appréciée des amateurs de football sur Paris, et depuis déjà de très nombreuses années.

Néanmoins, je saisis cette opportunité, Monsieur VUILLERMOZ, pour vous interroger, d'une manière plus générale, sur la politique de la Municipalité parisienne à l'égard du ballon rond. Parce que votre stratégie en matière de football sur Paris, au-delà même de cette subvention au P.F.C., n'apparaît, c'est le moins que l'on puisse dire, pas très clairement.

Et je veux en particulier parler du Parc des Princes et du Paris Saint-Germain. Je voudrais, Monsieur VUILLERMOZ, cet après-midi, vous donner l'opportunité de clarifier la stratégie de l'Exécutif municipal en la matière. Et vous allez certainement pouvoir saisir les trois perches que je vous tends, qui sont autant de questions auxquelles vous voudrez bien naturellement me répondre avec le plus de précision que vous pourrez.

Première question. Elle porte sur l'enceinte du Parc des Princes. La France a présenté un dossier, retenu par l'U.F.A. en vue de l'organisation du prochain Championnat d'Europe des Nations en 2016. Parmi les stades retenus, le Parc des Princes, avec toutefois pour condition la rénovation, la modernisation et la mise aux normes de cette enceinte sportive, la mise aux normes imposée par l'U.F.A.

Cette modernisation nécessite un certain nombre de travaux. Je vous avouerai, Monsieur VUILLERMOZ, que nous attendons depuis des mois et des mois l'engagement de ces travaux et, en tout cas, que le débat s'ouvre et qu'un projet de délibération soit présenté devant notre Conseil. Pour l'instant, nous n'en avons pas vu le début du commencement.

Alors ma première question porte sur le calendrier de ces travaux, car le Championnat d'Europe des Nations 2016 s'approche. A quel horizon pouvons-nous espérer de votre part, Monsieur VUILLERMOZ, ce fameux projet de délibération qui intéresse beaucoup les amateurs de foot, non seulement à Paris mais en France ?

Deuxième question. Elle porte sur la subvention, la subvention accordée au Paris Saint-Germain. Je pensais d'ailleurs que le président du groupe E.E.L.V.A. prendrait la parole, mais j'ai constaté qu'il s'était désinscrit. Je le sais très hostile à cette subvention et je voulais vous interroger, Monsieur VUILLERMOZ, sur les perspectives que vous souhaitez donner à cette aide auprès du Paris Saint-Germain et comment vous envisagez cette problématique, cet enjeu pour la saison 2012-2013 ?

On sait, par ailleurs, les capitaux très importants qui sont désormais apportés par l'investisseur qatari. Comment la Ville de Paris se positionne par rapport à cette nouvelle donne pour le P.S.G. ?

Troisième question, Monsieur VUILLERMOZ. Elle concerne le camp d'entraînement du Paris Saint-Germain, car au détour de la lecture de la presse, nous apprenons que le Paris Saint-Germain a lancé en quelque sorte une compétition pour sélectionner le lieu de son prochain camp d'entraînement. Le camp historique à Saint-Germain-en-Laye, le Camp des Loges, a déjà fait l'objet d'un certain nombre de dépenses et d'aménagements au cours des dernières années.

Or, ce terrain est un terrain de la Ville de Paris, d'où la compétence de l'Exécutif municipal. Je voulais vous demander cet après-midi quels sont les termes de l'accord que la Ville de Paris va proposer au Paris Saint-Germain pour l'inciter à rester au Camp des Loges.

Ces trois questions sont tout aussi importantes les unes que les autres. Mais, naturellement on voit bien que derrière tout cela, derrière cette stratégie tout à fait incertaine que mène l'Exécutif municipal à l'égard du ballon rond, il y a un double risque.

Le premier risque, c'est que Paris ne puisse pas accueillir la compétition du Championnat d'Europe des Nations en 2016. C'est un risque tout à fait important et bien réel. Et le deuxième risque, c'est de couper la Ville de Paris...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur ALPHAND !

M. David ALPHAND. - ... de son lien traditionnel et historique avec le Paris Saint-Germain.

Alors, Monsieur VUILLERMOZ, si vous voulez bien nous rassurer sur ces différents points. Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas fait d'études mais je crois qu'un professeur vous aurait dit que vous étiez hors sujet !

Soyons clairs, le Parc des Princes, je n'ai pas forcément à vous répondre. Moi aussi j'attends depuis des mois et des mois. Vous n'êtes pas sans savoir quand même qu'il y a eu un changement de statut du Paris Saint-Germain et qu'il y a eu un changement dans la direction. Evidemment, les orientations des uns et des autres ne sont pas tout à fait les mêmes.

Nous y travaillons. Nous y travaillons ardemment avec beaucoup de personnes ici à la Ville, et avec tous ceux qui sont intéressés à ce dossier. Je pense que d'ici avant la fin de l'année, peut-être vous aurez une réponse plus ferme et plus détaillée quant à la solution qu'on est en train d'essayer de trouver avec tous les interlocuteurs, pour évidemment faire en sorte, vous le savez, que l'Euro 2016 se tienne dans de très bonnes conditions, et aussi à Paris pour obtenir un maximum de matchs au Parc des Princes.

Sur la subvention, vous avez simplement un mois d'avance. Ce sera l'occasion d'une délibération au prochain Conseil et je ne vais pas aborder ce qui se passera au prochain Conseil dans ce Conseil-ci.

Enfin, quand il s'agit du Camp des Loges, le site de l'entraînement actuel du Paris Saint-Germain, évidemment comme vous l'avez vu dans la presse, plusieurs municipalités ont fait des propositions au Paris Saint-Germain.

En ce qui concerne la Mairie de Paris, comme vous le savez, nous soutenons la proposition qu'a faite la municipalité de Saint-Germain-en-Laye sur les terrains qui, évidemment, appartiennent à la Ville de Paris.

Voilà ce que je crois pouvoir vous dire aujourd'hui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 232.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 232).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à la candidature des Gay Games à Paris en 2018.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 17 et n° 17 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs au soutien à la candidature des Gay Games à Paris en 2018.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Cette manifestation a d'abord pour objectif de lutter contre les discriminations et les préjugés, notamment dans le sport.

L'objet des "Gay Games" n'est pas la course au gigantisme, la recherche de la performance et ne nécessite pas d'investissements en infrastructures pharaoniques. Non, elle s'inscrit dans un tout autre état d'esprit, il n'y a pas d'épreuve qualificative, toute personne peut participer, quels que soient sa capacité, son âge, son orientation sexuelle, son sexe, sa nationalité, ses croyances religieuses ou politiques, ses origines et sa séropositivité ou non, bien entendu.

Les athlètes représentent des villes et non leurs pays, les participants se retrouvent durant une semaine autour d'une trentaine d'épreuves sportives qui sont accompagnées de toute une série de manifestations artistiques, fanfares et autres événements festifs de ce genre.

La première édition a eu lieu à San Francisco en 1982, la dernière en date a eu lieu à Cologne en 2010 et la prochaine édition sera prévue à Cleveland en 2014.

Paris s'honorerait à son tour à soutenir cette manifestation conforme à son esprit de liberté, de tolérance et de respect des différences, tout en promouvant le sport, au-delà de la compétition.

C'est la raison pour laquelle le groupe des écologistes européens a déposé ce vœu au Conseil de Paris.

Merci pour votre attention.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce dossier, Monsieur BOUTAULT, vous êtes un peu comme la cavalerie dans les westerns, vous arrivez bien tard.

Je vois bien l'opération de communication, puisque, sitôt déposé, ce vœu se retrouvait dans la presse, mais c'est logique. Si c'est pour parler, si c'est pour soulever les problèmes de discrimination dans le sport, tant mieux, vous avez totalement raison puisque, avec le président BROSSAT, nous venons de le faire au sujet du "Paris Foot Gay" qui œuvre aussi beaucoup sur l'ensemble des discriminations qui peuvent se retrouver dans le sport.

Alors, Monsieur BOUTAULT, vous le savez, le Maire de Paris, Jean-Bernard BROS et moi-même avons dès juillet répondu favorablement au projet de candidature de la F.S.G.L. avec les 30 associations L.G.B.T. qui ont évoqué leur demande d'organiser ces jeux des "Gay Games" en 2018 à Paris.

Je souhaite aussi vous informer que plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu à l'Hôtel de Ville avec les associations sportives concernées, auxquelles moi-même j'ai participé et qui sont connues.

Comme vous le constaterez, nous sommes d'ores et déjà un partenaire enthousiaste pour l'organisation de cet événement pour que Paris soit en 2018 la capitale du sport et de la lutte contre toutes les discriminations, mais, en même temps, vous le savez, j'ai un différend de ce point de vue avec vous, je regrette qu'encore une fois vous ayez mis à l'index le sport olympique et joué à opposer deux démarches qui, pour moi, sont complémentaires et participent au rapprochement des citoyens du monde, au message de paix et de tolérance, mais aussi au dépassement de soi, sous les couleurs de sa Nation, puisqu'on développe en permanence les drapeaux de chaque pays quand on a gagné une médaille.

C'est pourquoi vous comprendrez que je ne suis pas d'accord avec vos considérants, mais, comme vous l'avez vu, l'Exécutif a déposé un vœu, donc je vous propose de retirer le vôtre et de vous associer au vœu de l'Exécutif.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

En réponse au vœu n° 17, l'Exécutif a déposé le vœu n° 17 bis. Le vœu n° 17 du groupe E.E.L.V.A. est-il maintenu, Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je trouve que la réponse de Jean VUILLERMOZ, surtout dans le début de ce qu'il a formulé, manque singulièrement de "fair-play".

J'ignorais, comme tout un chacun, que des engagements avaient été pris préalablement et je m'en réjouis. Cette cause et sa promotion valent mieux que ces petites querelles. En conséquence, je maintiendrai mon vœu et je proposerai de voter aussi celui de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A. assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif. C'est bien cela, Monsieur VUILLERMOZ ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 142).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion des équipements sportifs.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la gestion des équipements sportifs.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le 16e arrondissement, on aime le sport olympique, mais on aime aussi le sport de proximité.

Monsieur VUILLERMOZ, ce sont des sujets que vous connaissez bien, nous avons plusieurs réfections d'infrastructures importantes, notamment le gymnase de Jean-Bouin, le stade Suchet qui était prévu pendant l'été 2012, le mois d'août notamment.

Les travaux pour les trois établissements concernés n'ont pas commencé avant le 10 septembre et les établissements ne sont actuellement pas utilisables.

Alors, nous vous demandons, pour remédier à ces retards, que la municipalité parisienne mette tout en œuvre pour diminuer les conséquences de l'indisponibilité de début de saison, que la municipalité parisienne ouvre effectivement et immédiatement la pelouse sportive de l'hippodrome d'Auteuil que nous attendons, nécessaire au remplacement des équipements indisponibles et que la municipalité parisienne mette immédiatement les moyens humains et nécessaires au bon fonctionnement des équipements sportifs de proximité dans l'Ouest parisien, notamment dans le 16e arrondissement.

Merci, Monsieur VUILLERMOZ, pour votre réponse.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je pourrais être d'accord avec la première partie de votre vœu, puisque je ne vois pas comment on pourrait se permettre de faire autrement que de tout mettre en œuvre pour diminuer les conséquences des retards dans les travaux intervenus cet été.

D'ailleurs, vous savez que les utilisateurs impactés ont été relogés, en très grande majorité. Je tiens à saluer d'ailleurs les services de la D.J.S., tout particulièrement le pôle de réservation des équipements sportifs, parce que, franchement, ils font un travail très difficile pour essayer de caser l'ensemble des créneaux demandés par les associations sportives, alors que, malheureusement, nous n'avons pas encore assez d'équipements sportifs dans cette Ville.

Mais il est évident que la réalisation de travaux comporte parfois des aléas, qu'ils soient administratifs ou techniques. Il faut donc intégrer la probabilité d'avoir parfois des retards sur les calendriers qui sont des calendriers prévisionnels, d'autant que le plan de charge de la D.J.S. en termes de réalisation de travaux se concentre forcément sur les mois de juillet et d'août, ce qui, vous en conviendrez, est une période très courte.

J'ai néanmoins demandé à la D.J.S. de convenir avec la D.A. d'un protocole devant nous permettre d'éviter une partie de ces retards, notamment pour la rentrée prochaine.

Entre parenthèses, Monsieur AURIACOMBE, il ne faut pas oublier que le 16e arrondissement est particulièrement bien traité en termes de rénovation d'équipements, notamment pour le football avec, depuis 2008, je vous le rappelle, la rénovation de trois synthétiques : il s'agit de La Muette, de Suchet et Wimille et la création d'un terrain à Auteuil, ce qui n'était pas arrivé à Paris depuis plusieurs décennies.

Les pelouses d'Auteuil, justement, je suis ravi que le groupe U.M.P. et la mairie du 16e arrondissement soient impatients de voir ouvrir ces équipements, parce que quand même, je vous le rappelle Monsieur AURIACOMBE, vous les avez longuement combattus ici même au Conseil de Paris.

Je suis ravi de voir que l'intérêt général indiscutable de ce projet fait aujourd'hui l'unanimité sur ces bancs.

Je ne regrette finalement qu'une seule chose, que le Gouvernement Fillon ait bloqué la procédure pendant si longtemps, vous le savez. Nul doute que si tous les acteurs concernés avaient joué le jeu de l'intérêt général, aujourd'hui, le parc sportif et paysager d'Auteuil serait déjà ouvert.

Pour répondre enfin concrètement pour le calendrier, le terrain de football et la piste d'athlétisme sont ouverts au public maintenant. D'après les informations transmises par la DEVE, car c'est elle qui est en charge des travaux, le reste du site sera livré au mois de janvier prochain avec des vestiaires provisoires. Les vestiaires définitifs seront livrés au mois de juillet 2013.

Concernant le déploiement de moyens humains supplémentaires, il apparaît que les équipements de l'Ouest parisien, à l'heure actuelle, ne souffrent pas d'un manque de personnel et d'ailleurs, votre vœu n'est étayé par aucun considérant en ce sens.

Je vous propose donc de retirer votre vœu. Je crois avoir largement répondu à votre demande par l'intermédiaire de mon commentaire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur AURIACOMBE, accédez-vous à l'invitation de l'adjoint ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Sur le fait de retirer le vœu, les réponses qui nous sont apportées sont satisfaisantes dans le sens qu'au moins nous avons obtenu des délais, des dates.

Je dirai simplement que nous n'étions pas opposé, en revanche, en complément, aux pelouses d'Auteuil. Nous préférions une autre solution qui était le maintien de Jean-Bouin tel qu'il était avant, ce qui n'est pas pareil.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci du retrait de votre vœu.

Nous en avons terminé avec la 7e Commission.

Je remercie les élus et les adjoints qui l'ont nourrie.

2012 DPA 78 - Contrat de transaction au profit du groupement solidaire LANDWELL & ASSOCIES, PRICEWATERHOUSECOOPERS ADVISORY et ALTEREA pour prestations intellectuelles supplémentaires dans le cadre du marché d'études et de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la conclusion du contrat de partenariat de performance énergétique (CPPE1).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 8e Commission, avec l'examen du projet de délibération DPA 78 relatif à un contrat de transaction au profit d'un groupement solidaire dans le cadre d'un contrat de partenariat et de performance énergétique.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Merci.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, nous revenons de façon incidente sur le contrat de partenariat de performance énergétique signé le 1er décembre 2011, qui porte sur les économies d'énergie dans 100 écoles maternelles et élémentaires.

Je rappelle à cette occasion l'opposition résolue du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à cette forme de partenariat public-privé dont aujourd'hui tout le monde s'accorde à reconnaître la nocivité.

Le Gouvernement de gauche s'apprête éventuellement à remettre en cause ce type de contrat dans le cadre de la réalisation de grands équipements.

Chacune et chacun dans cette Assemblée a à l'esprit la gabegie de l'hôpital sud francilien d'Evry-Corbeil.

En vue de la conclusion d'une convention concrétisant ce type de partenariat avec une société privée, la Ville de Paris avait lancé un marché d'étude et de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'ordre technique, juridique et financière

C'est le groupe de conseil PricewaterhouseCoopers Audit, porte-parole du lobby des partenariats public-privé, qui a été choisi.

Aujourd'hui, cette société réclame un supplément de financement de prestations de l'ordre de 30 % du prix initial au prétexte que la Ville a limité à trois le nombre de candidats autorisés à concourir et que finalement, elle avait porté ce nombre à quatre.

Ce marché de prestations intellectuelles a été attribué pour un montant de 245.897,60 euros T.T.C. et a été notifié le 28 janvier 2010 au groupe solidaire formé par cette société et une autre société.

La revalorisation demandée est de 83.000 euros T.T.C., soit 30 %.

L'administration, après de savants calculs que l'on retrouve dans l'exposé des motifs du projet de délibération, nous propose d'accepter 54.602 euros T.T.C. C'est tout de même 25 % d'ajustement. Il est précisé que cette dépense sera remboursée par la Banque européenne d'investissement au titre du programme European Local Energy Assistance, ELENA. Gageons que la B.E.I. sera sollicitée pour autre chose que des financements à des groupes de lobbying.

Il reste à espérer que le prestataire choisi pour la réalisation de ce programme de réduction d'énergie ne fasse pas de même dans la dérive des coûts.

Lors du dernier débat à ce sujet, l'adjoint en charge du dossier, qui est maintenant sous d'autres cieux, m'avait répondu que l'on recherchait une autre approche de type public pour l'extension de ce programme aux 600 écoles maternelles et primaires.

Le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche souhaite être informé des évolutions de cette recherche. De même que nous avons voté contre la précédente délibération à ce sujet, nous voterons contre ce projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'entends les arguments de mon collègue Alain LHOSTIS. Ils sont cohérents, d'ailleurs, avec des propos qu'il avait déjà tenus. Je tiens à lui dire que ce partenariat public-privé est d'un type un peu particulier, puisque c'est un partenariat public-privé avec une dimension de performance énergétique, c'est-à-dire qu'une part de la rémunération, une part de l'efficacité est à rechercher dans les économies d'énergie.

Il a très bien rappelé l'ensemble du processus, sur lequel je ne reviendrai pas, mais je tiens à lui rappeler que nous avons d'ores et déjà travaillé sur 47 écoles. D'ici fin août 2013, il y en aura 53. Les gains attendus dès 2014 représentent la consommation énergétique annuelle de 21 écoles.

C'est un projet que l'on a développé en étroite liaison à l'époque avec Denis BAUPIN, maintenant avec René DUTREY et bien sûr avec Colombe BROSSEL.

Je peux vous garantir que tout cela doit être évalué : l'efficacité pour la Ville, le rendement à court, moyen et long terme pour la Ville de ce type de contrat doivent faire l'objet d'évaluations pour que l'on puisse revenir, comme on l'avait dit quand on s'était lancé dans cette initiative pour permettre la rénovation de 100 premières écoles à Paris, sachant qu'on a 660 groupes scolaires concernés, mais on évaluera tout cela et on reviendra dans une discussion ouverte, transparente, avec des chiffres à la clef permettant de savoir si c'est un bon outil ou pas pour la Ville.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 78).

2012 DU 189 - Création de servitude de passage public située 43 bis rue Desnouettes (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 189 relatif à la création de servitude de passage public sur la rue Desnouettes, dans le 15e arrondissement.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE est inscrite, et Mme Anne HIDALGO lui répondra.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons que le projet tant attendu de coulée verte sur la petite ceinture soit sur les rails.

Les travaux de la première tranche, qui devaient être achevés en 2009, ont enfin démarré. Quant aux aménagements paysagers, ils pourraient commencer début 2013 pour une ouverture du tronçon Balard-Olivier-de-Serres à fin 2013.

Dans un second temps, les promeneurs bénéficieront d'une véritable coulée verte reliant le parc Brassens aux berges de la Seine mais là, nous nous projetons dans la prochaine mandature.

Si sur le principe nous sommes favorables à la création d'une servitude de passage public au 43 bis rue Desnouettes pour ouvrir un sixième accès vers la petite ceinture, il convient d'être vigilant sur la gestion de ce passage.

D'une part parce qu'il se trouve juste sous les fenêtres des habitants du 22 rue du Hameau et de plusieurs immeubles de la rue Desnouettes. D'autre part parce qu'il dessert un nouvel ensemble de bâtiments gérés par Paris Habitat, Logis-Transports, ainsi qu'un immeuble en accession.

La lecture de l'exposé des motifs pose déjà plusieurs questions sur lesquelles nous vous avons interpellé lors de notre séance de juillet 2011, questions qui portaient en particulier sur les dispositifs de sécurité envisagés pour garantir la tranquillité des riverains.

Or, le projet de délibération que vous nous soumettez reste encore approximatif sur plusieurs points. D'abord, il est indiqué que le passage sera ouvert de 7 heures 30 à 22 heures. Une telle amplitude ne semble pas adapté à la période d'hiver, durant laquelle les jardins ferment plutôt vers 17 heures. Nous souhaitons donc avoir l'assurance que ce passage, qui permet l'accès à la petite ceinture, sera accessible aux promeneurs aux seuls horaires d'ouverture des espaces verts.

S'agissant du gardiennage, les choses sont assez ambiguës. L'exposé des motifs précise que la Ville participera aux dépenses annuelles de gardiennage du passage pour autant que celles-ci existeront, ce qui, vous l'avouerez reste assez flou et peu rassurant pour les habitants, d'autant que l'article 10 de la convention rappelle que les agents des parcs et jardins n'ont pas mission à faire respecter le règlement sur ce passage ni d'en assurer la surveillance.

En définitif, rien ne nous assure que ce site sera gardienné. J'espère, Monsieur le Maire, que vous serez en mesure de nous donner des garanties, à moins que vous nous annonciez, en lien avec la Préfecture de police, l'implantation d'une caméra de vidéoprotection sur ce passage.

Enfin, nous souhaitons que la Ville, la R.A.T.P., les différents bailleurs présents sur le site, notamment Paris Habitat et Logis-Transports, organisent en lien avec la mairie du 15e arrondissement une réunion avec les locataires et propriétaires qui bordent cette voie d'accès à la petite ceinture afin de les éclairer sur le fonctionnement du passage et de prendre en compte leurs préoccupations.

Faute d'assurance sur ces différents points, notre Conseil d'arrondissement s'est abstenu sur ce projet de convention.

En revanche, des engagements sur les dispositions que vous prendrez pour assurer la tranquillité des riverains pourraient, Monsieur le Maire, nous amener à émettre un avis favorable.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Permettez-moi d'abord de vous dire le plaisir que j'ai à parler de ce projet qui concerne quand même un projet très important pour Paris, pour les habitants du 15e arrondissement, qui vont être finalement privilégiés car ce sont les premiers qui vont pouvoir profiter d'un aménagement de la petite ceinture. C'est un projet d'écologie urbaine exemplaire, sur lequel je constate d'abord beaucoup de soutien de la part de la population et une envie très forte que ce projet avance.

Dans le cadre de ce projet, nous avons prévu plusieurs accès, notamment au niveau de la rue Desnouettes, pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et c'est sur l'accès notamment situé au 43 bis de la rue Desnouettes que le P.L.U. a institué une servitude de passage public.

C'est une parcelle qui est propriété de la R.A.T.P., qui accueille des logements, des locaux techniques liés à l'exploitation de la ligne 12 de la R.A.T.P. et des espaces extérieurs, ces derniers étant concernés par la servitude afin de relier la rue Desnouettes à la petite ceinture.

La délibération que je présente vise à créer juridiquement avec la R.A.T.P. la servitude à titre gratuit. Sans quoi, je crois que nous pourrions toujours attendre l'ouverture de la petite ceinture aux Parisiens.

Toute circulation de véhicule, excepté l'accès aux services d'incendie et de secours, ainsi qu'aux camions de déménagement au bénéfice des résidents, en dehors de ces cas précis, toute circulation sera interdite.

Du point de vue de la gestion et au-delà de l'enthousiasme que je ressens dans notre arrondissement, le passage n'était pas suffisamment large pour créer un cheminement dédié au jardin. Nous avons donc prévu l'implantation de deux portails fermés la nuit, un à chaque extrémité de la liaison.

C'est la R.A.T.P. qui va assurer la gestion du passage. C'est entendu et convenu avec elle. Le portail qui va être placé côté petite ceinture, lui, sera géré par la DEVE, sachant que c'est le portail de la rue Desnouettes qui sera géré par la R.A.T.P., avec un système soit de gardiennage, soit de gâche électrique avec une horloge et ouverture par digicode en dehors des heures d'ouverture.

On a prévu, bien sûr, que la Ville participe aux dépenses relatives au nettoyage, à la maintenance et au gardiennage lié à la servitude, pour un montant annuel de 4.410 euros. C'est le montant maximum indexé.

La servitude prévoit, à ce stade, une ouverture entre 7 heures 30 et 22 heures.

Moi, j'insiste sur cette servitude, car il s'agit d'une amplitude maximale qui garantit aussi à la R.A.T.P. qu'il n'y aura jamais de publics sur l'accès en dehors de ces horaires. Concrètement, la promenade sera ouverte aux horaires habituels des parcs et jardins, c'est-à-dire lorsqu'il fait jour.

Voilà les éléments que je voulais apporter devant notre Conseil mais surtout me réjouir que nous avançons sur ce projet magnifique de reconquête de la petite ceinture sur lequel notre Exécutif s'est engagé avec beaucoup de volontarisme depuis la précédente mandature, mais avec des résultats dans cette mandature.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces informations.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 189.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 189).

Je vous remercie.

2012 DU 212 - Lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de concertation et de communication associée. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un bilan du dispositif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 212 relatif au lancement d'un dialogue compétitif pour un marché de concertation et de communication associée, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 19 dans le fascicule.

M. Yves CONTASSOT est inscrit ; on va lui donner la parole.

Mme Laurence DOUVIN présentera le vœu rattaché n° 19.

Et Anne HIDALGO leur répondra.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

On peut se réjouir du renouvellement du marché de concertation à Paris. Le cahier des charges est précis : la Ville portera une attention particulière à la recherche de publics nouveaux, souvent éloignés de ces sujets par manque d'information et de sollicitation de la part de la Ville.

Pour autant, il convient de se garder et de se limiter à cet aspect et tirer aussi un bilan de la concertation telle qu'elle fonctionne actuellement.

Plusieurs exemples en attestent, la Ville semble être confrontée à des difficultés pour prendre en compte des opinions différentes des siennes, qu'elle ne laisse finalement s'exprimer que lorsque le projet est souvent arrêté.

Exemples de concertation sans influence :

- Triangle : les habitants ont pu exprimer leur opposition majoritaire au projet lors de l'enquête publique, puisque 82 % des observations sont défavorables. Cela n'a pas manqué d'alerter d'ailleurs le commissaire-enquêteur dont le compte rendu public souligne que l'intérêt général n'est pas démontré à ce jour. Or, à aucun moment, une réelle prise en considération n'a été actée. Les Parisiens s'expriment, un ange passe !

- Extension de Roland Garros : à l'issue de la concertation intervenue du 8 octobre au 20 novembre 2011, les associations locales mais aussi nationales reconnues d'utilité publique ont rédigé une déclaration commune. Elles se demandent légitimement si l'objet même de la concertation a été respecté. Le rapport de la C.N.D.P. sur l'impact de ce projet sur l'environnement, notamment ses conséquences sur les collections végétales et sur le sport scolaire et associatif, ne sera publié qu'a posteriori. Elle considère également que le processus de concertation a été biaisé par un défaut d'information qui a empêché tant les Parisiens que les Boulonnais d'être correctement informés ;

- Le Grand prix des casseroles ; comment ne pas évoquer devant vous le point d'orgue de la contestation de la politique de concertation parisienne menée par les associations locales ? Le Grand prix, organisé le 31 mai 2011 par une dizaine d'associations, visait à choisir parmi les projets d'urbanisme de la Mairie, celui qui mérite de gagner le prix du projet qui a bénéficié de la moindre concertation.

Finalement, on s'interroge sur ce positionnement étrange consistant à avoir peur du monde associatif. Ces exemples reflètent une forme de cloisonnement intellectuel et culturel qui amène la Ville à penser que la fabrique d'un territoire peut être imposée à ses habitants par de belles expositions et de beaux ateliers pédagogiques, mais, surtout, il peut être perçu comme fortement oublié que la présence d'associations est cruciale au bon fonctionnement de la démocratie et que les expériences de terrain, la connaissance des acteurs locaux sont au cœur des innovations urbaines et écologiques.

La concertation est, pour nous, une véritable expertise d'usage à valoriser en amont.

Il est vrai que la concertation peut rendre un projet plus complexe à mettre en œuvre, mais elle apporte aussi quelque chose que seuls les habitants et les usagers d'un équipement détiennent : cette expertise d'usage qui constitue une ressource inestimable pour les concepteurs d'un projet.

Bien penser une concertation permet la détection d'erreurs de conception et de dimensionnement, elle permet d'apporter des réponses fines aux besoins urbains et démographiques de la zone et souvent de remporter l'adhésion.

Pour cela, il faut qu'elle soit débutée très en amont du projet, à un moment où les citoyens peuvent encore proposer des modifications, pour que contester ne soit pas la seule option qui leur soit offerte.

Ce nouveau marché, c'est une commande précise et enrichie, mais silencieuse, selon nous, sur trois points cruciaux, trois manques, selon nous, à souligner dans ce cahier des charges : l'absence d'une mention d'une nécessaire coordination avec les responsables du projet, l'absence d'impératifs sur le calendrier des concertations qu'il aura à organiser, enfin, l'absence d'une évaluation.

Le premier manque, il n'est donné aucun détail sur les modalités d'articulation de ces concertations avec les projets urbains concernés. Par exemple, comment les résultats de la concertation seront-ils transmis à la Direction de l'Urbanisme, à quel rythme, durant la phase de programmation ou celle de finalisation des projets ? Les responsables de la concertation devront-ils se coordonner avec les responsables du projet ou leur commanditaire ? Quelle place sera donnée au cahier de concertation explicitement demandé au prestataire ?

Second manque : la temporalité. Quand la démarche participative que la Ville appelle de ses souhaits doit-elle débiter ? Les expositions présenteront-elles le projet une fois ficelé ou également les alternatives proposées ? Les ateliers participatifs le seront-ils vraiment ou seront-ils seulement informatifs ?

On le sait, le temps de la concertation n'intervient pas quand un projet se termine, mais au moment où un projet se conçoit et s'imagine et qu'il reste encore des marges de manœuvre. Cela ne fait, hélas, pas partie de ce cahier des charges.

Enfin, nous pointons l'absence d'une évaluation de ces prestations de concertation demandée quant à leur dynamisme, la clarté de leurs règles, leur équité dans les temps de parole, leur précocité, la qualité de leur organisation et, évidemment, le degré de prise en compte dans le projet final.

Sur tous ces points, nous aimerions avoir des éclaircissements.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, vous avez la parole pour présenter le vœu rattaché, n° 19.

Mme Laurence DOUVIN. - Absolument.

Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est inspiré par le désir de pouvoir évaluer le processus de débat et de concertation sur l'évolution urbaine de la Ville de Paris sur la période 2000-2013.

Comme il s'agit du renouvellement d'un marché qui porte sur l'organisation de ce processus, nous considérons qu'avoir une vision à moyen et à long terme de l'évolution urbaine est extrêmement importante et que nous avons également besoin de connaître la manière dont la concertation et la communication sont effectuées.

Considérant que le premier marché a été attribué en 2010 et qu'il vient à échéance en 2013, nous émettons le vœu que Mme HIDALGO, en tant que Première adjointe au Maire de Paris et chargée de l'urbanisme, présente un bilan de ce dispositif sur cette période 2010-2013.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux intervenants, Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Tout d'abord, je voudrais rappeler aux deux intervenants qu'effectivement, l'objectif de la concertation et le pourquoi, d'ailleurs, du premier marché, c'est que nous nous sommes rendu compte, en avançant sur les projets d'urbanisme que nous développons, que la Ville porte, qu'il y avait un besoin d'accompagnement, parce que, même si nous sommes soucieux de respecter les chartes de concertation, les comités permanents de concertation, les bureaux de concertation, les groupes de travail thématiques que nous avons instaurés dès la précédente mandature, que ce soit sur Paris Rive gauche ou sur les Halles, que nous n'avions pas un public suffisamment large, au sens où, finalement, toute une partie de la population parisienne passait à côté de ces concertations.

Or, nous avons besoin, au-delà des associations, qui jouent un rôle très important sur la connaissance de tel ou tel quartier, d'élargir à des publics, je pense aux jeunes, je pense aux jeunes actifs, je pense à des personnes qui ne viendraient pas spontanément penser qu'elles ont un droit d'intervenir sur l'avenir d'un quartier, qui ne s'en font pas, d'ailleurs, des expertes de long terme ; nous avons besoin, néanmoins, de cette parole.

C'est comme cela, d'ailleurs, que nous avons ouvert des concertations à des publics comme les enfants, qui étaient quand même laissés de côté, ignorés, dans les concertations que nous avons conduites jusqu'à présent.

Il y a eu ce premier marché, il arrive à échéance, et donc, il s'agit de repartir sur un nouveau marché, qui permet, non seulement l'élargissement des publics, mais d'intervenir le plus en amont possible.

Je donne un exemple : Bercy-Charenton où l'équipe qui nous avait accompagnés, "Respublica", dans la première phase de la concertation, est une équipe qui a travaillé sur le diagnostic urbain. Les habitants et les résidents, et au-delà des habitants et des résidents, les salariés du secteur, les associations, je pense aux associations qui travaillent avec les S.D.F., qui ont aussi leur mot à dire sur des espaces nouveaux que nous sommes en train d'aménager, sont intervenus sur le diagnostic urbain, donc nous sommes vraiment très en amont de ce qui se faisait précédemment en matière de temps de la concertation.

Sur le bilan qui m'est demandé, je voudrais vous dire, Madame DOUVIN, que depuis 2008, nous avons eu plus de 400 rencontres avec des Parisiens, avec les associations d'usagers, qui ont pris des formes diverses : des réunions thématiques, des réunions plénières, des ateliers, des conseils de quartier et des rencontres avec eux, des journées portes ouvertes, et parce que la concertation ne s'improvise pas, nous avons renforcé la méthodologie de concertation pour mieux intégrer ces processus au sein de nos projets - j'ai évoqué Bercy-Charenton -, pour mieux gérer le temps, parce que le temps des projets n'est pas le même que le temps des habitants, que le temps de ceux qui attendent un logement ou même que le temps des politiques, pour rendre toujours plus accessible l'information sur les projets, nous avons donc mis en place des documents plus compréhensibles que des documents techniques, compréhensibles par tous, parce que l'urbanisme à Paris, c'est particulièrement compliqué, donc le marché vise aussi la clarté de l'information, et l'élargissement des publics que j'ai évoqués en citant un certain nombre de projets... Je n'ai pas parlé de Clichy-Batignolles, de Saint-Blaise et des quartiers en G.P.R.U. sur lesquels cette assistance est extrêmement utile.

Il est possible de trouver un bel exemple de la concertation qui a été intitulé : "cahier de concertation sur le projet d'aménagement Paul Bourget", il est téléchargeable sur paris.fr, il a été édité aussi ; là, on trouve des éléments très précis - je le tiens à votre disposition - sur une concertation spécifique et cela retrace, concertation par concertation, les résultats de celle-ci.

Sur l'intervention, le marché de groupement qui a participé à cette concertation, sur les éléments financiers, je peux vous les tenir à disposition, ils sont écrits et je vous les remets dans la séance, si vous voulez. Mais, par exemple, le premier axe a consisté à définir, avec la Direction de l'Urbanisme, un cadre méthodologique souple et commun à tous les projets, et des outils de management du projet. Le coût de cette mission a été de 32.200 euros.

Le deuxième axe a consisté aussi à accompagner en matière de concertation la Direction de l'Urbanisme sur quelques projets d'aménagement et je voudrais vraiment remercier les fonctionnaires de la Direction de l'Urbanisme, parce que leur travail a beaucoup changé ces dernières années. Leur implication, notamment dans les réunions de concertation, fait qu'ils sont souvent mobilisés après les horaires classiques de bureau pour travailler dans les réunions publiques d'arrondissement. Par exemple, sur l'aménagement des berges où nous avons eu vingt réunions publiques d'arrondissement, une réunion à l'échelle métropolitaine, une réunion publique de restitution, et trois ateliers thématique ainsi que l'analyse des contributions du forum de paris.fr, le coût de la mission a été de 62.210 euros.

Nous avons aussi une concertation appuyée sur la porte de Vincennes pour les 12e et 20e arrondissements avec une mission qui nous a aidés à mettre en place la stratégie de concertation, la cartographie des parties prenantes, également l'organisation d'animations publiques, de visites de terrain, de marches exploratoires et d'ateliers thématiques avec, courant 2012, un atelier jeunes en novembre pendant les vacances, et une réunion publique de clôture qui se tiendra également en novembre. Le coût de cette mission pour la porte de Vincennes est de 58.850 euros.

Sur Broussais, je peux passer chacun des projets, c'est peut-être un peu fastidieux et je les tiens à votre disposition car ils sont écrits sur Paul Bourget, sur la porte Pouchet, sur Paris Nord-Est.

La charte locale que nous avons élaborée est également un élément important de ce marché que nous avons confié à l'époque à "Respublica" et sur lequel nous engageons un dialogue compétitif pour un nouveau marché de prestations.

Voilà les éléments que je voulais vous apporter. Je vous proposerai de retirer votre vœu, si vous en êtes d'accord. En tous les cas, je vous laisse le document écrit qui pourra être repris intégralement, si vous le souhaitez, dans le compte rendu de séance et qui apporte, je crois, une réponse à votre vœu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, ces réponses vous conviennent-elles ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je remercie Mme HIDALGO pour ces réponses. Je compte bien qu'elle continue, puisque notre vœu allait jusqu'à la période 2013, avec cette même méthode et, en conséquence, je retire le vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pardon ? Une explication de vote ?

Mme Danielle FOURNIER. - Serait-il possible de donner des éléments de réponse à l'intervention de M. CONTASSOT, pour que l'on puisse se prononcer sur le projet de délibération ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'ai répondu sur les délais de concertation en expliquant que je souhaitais intervenir le plus en amont possible.

Sur les élargissements des publics, je crois avoir donné des éléments.

Sur l'évaluation de ces concertations, dans ce document, par exemple, voyez la méthode que l'on a utilisée pour Paul Bourget, et aussi la méthode que l'on utilise pour les autres projets.

Après, j'entends ce qu'a dit Yves CONTASSOT. Je l'ai vu dans de nombreuses réunions de concertation défendre un point de vue qui est le sien, partagé par d'autres personnes, d'autres Parisiens tout à fait légitimes. Et ce

point de vue n'a pas été repris par l'Exécutif, qui ici d'ailleurs en Conseil de Paris a été amené à se prononcer majoritairement sur un certain nombre de projets.

Je pensais avoir répondu à vos questions et je ne vois pas tellement ce que je peux dire de plus sur la concertation et la façon dont j'entends la conduire. Je le redis : à côté des outils institutionnels classiques et nécessaires de la concertation, telle qu'elle s'est organisée après 2001 dans nos équipes, et sur laquelle les associations ont beaucoup contribué pour formaliser cette association, nous avons décidé, parce que c'est nécessaire, parce que la démocratie évolue et parce qu'il faut s'ouvrir à d'autres publics et intervenir beaucoup plus en amont dans l'association de la population, nous avons décidé d'introduire de nouveaux outils que j'ai évoqués rapidement, notamment en faisant le bilan demandé par Mme DOUVIN.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup de ces compléments d'information.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 212).

Je vous remercie.

2012 SG 171 - Signature de l'avenant n° 1 au marché relatif à la conception et production déléguée de manifestations sur les berges de la Seine.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération SG 171 portant la signature d'un avenant n° 1 au marché d'événements sur les berges de la Seine.

Sont inscrits beaucoup d'entre nous. Je vous inviterai vraiment à respecter vos temps de parole et à les limiter à cinq minutes.

Madame FOURNIER, nous commençons avec vous.

Mme Danielle FOURNIER. - Il s'agit d'un avenant qui s'inscrit dans le calendrier de mise en œuvre du projet d'animation des berges de Seine et qui prend en compte l'impact de réalisation, le décalage plutôt de réalisation, décalage qui est dû au blocage qui avait été décidé par l'ancien Premier Ministre.

En premier lieu, je voudrais dire combien nous sommes contents de voir que le projet d'aménagement se précise et que les berges soient, selon le terme maintenant employé, rendues aux Parisiens. A terme, ce sont des parcours piétons continus qui s'offriront à tous, Parisiens, Franciliens ou visiteurs, des occasions de promenade et de découverte du fleuve.

Mais nous avons déjà eu l'occasion de dire que nous souhaitons des aménagements légers, qui préservent des espaces de détente et de convivialité, libres de toute programmation. Et il est très important que, dans une ville, me semble-t-il, on puisse marcher et s'arrêter, en respectant le temps de la marche et en privilégiant la liberté des promeneurs.

Nous pensons d'ailleurs que, dans la ville de demain et dans le Paris futur qui se dessine, il doit y avoir des espaces vraiment disponibles comme des respirations. Et il n'y a qu'à voir actuellement, je dirai le succès par exemple des pique-niques familiaux ou amicaux sur les berges, sur le Pont des Arts, pour imaginer qu'il n'y aura pas besoin d'attraction ou d'animation pour que les Parisiens viennent passer tout simplement un moment sur le bord du fleuve.

C'est pourquoi nous réaffirmons que nous souhaitons que la Ville privilégie la simplicité sur une plus grande surface en étendant le projet à des parties des berges non traitées. Nous avons besoin de jeux pour enfants, de terrains de sports, d'espaces pour les piétons, d'espaces distincts de ceux des cyclistes ou des rollers, de bancs, d'aménagement pour s'asseoir ou s'allonger, de pelouses accessibles, et surtout d'espaces libres où chacun pourra à son gré se déplacer ou faire une pause.

L'animation, le spectacle, c'est le fleuve qui nous les donne, de jour comme de nuit. Or, la lecture de l'avenant est à ce titre inquiétante par les montants qui sont annoncés, qu'ils soient confirmés ou rectifiés, et qui sont très importants. Les quatre tranches, pour les quatre années de programmation, sont comprises chacune entre 4 et 5 millions d'euros.

Alors pourquoi pas des animations, mais nous souhaitons qu'elles restent limitées, simples et essentiellement gratuites, pour que cet aménagement en plein cœur de Paris soit un lieu de mixité et que les habitants de tous les quartiers puissent s'y donner rendez-vous et en profiter. Cela permettrait de faire jouer à l'espace public un rôle social fédérateur.

C'est pour cela que nous nous interrogeons sur la place qui pourra être donnée aux petites associations dans l'animation des berges. Et l'article 4 de l'avenant, qui précise la recherche des mécènes ou des sponsors, et l'objectif de convention de parrainage va semble-t-il dans un tout autre sens.

Ainsi, il y a un risque à vouloir installer des activités rentables pour financer le coût de fonctionnement des aménagements réalisés ou simplement le risque d'abandonner les nouveaux espaces créés à la marchandisation.

La déambulation commerciale est souvent vide de sens et ne doit pas s'installer sur ces nouveaux espaces. Pour notre part, c'est bien une renaturation que nous souhaitons, la préservation de la biodiversité de ce corridor écologique vraiment exceptionnel que constitue la Seine, avec des animations simples, légères, le plus souvent gratuites et qui laissent place à la liberté.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout d'abord je me félicite que le Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, tienne compte de la légitimité des élus du Conseil de Paris en autorisant le projet des berges de Seine. En effet, je vous rappelle qu'en janvier 2012 l'ancien Premier Ministre avait bloqué la réalisation de l'aménagement pour la Rive gauche en refusant que les autorisations administratives ne soient instruites ou délivrées, malgré l'avis favorable de la Commission d'enquête publique.

Je tiens ici à rappeler que le projet a été élaboré dans une démarche de concertation et de réflexion globale sur la Seine à Paris et a été unanimement approuvé par l'ensemble de nos partenaires, à savoir la Préfecture de police, M. GAUDIN à l'époque, M. BOUCAULT maintenant, le Préfet de Région, M. CANEPA, l'architecte des Bâtiments de France, l'établissement public "Ports de Paris" ainsi que "Paris Métropole".

En effet, l'ensemble des acteurs s'est accordé sur la nécessité de rendre ce site, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, aux Parisiens et d'en faire un lieu de vie partagé et civilisé.

Auparavant livrées à la pollution sonore, visuelle et atmosphérique sur la Rive gauche, les berges de la Seine combineront désormais des interventions pérennes et une programmation de manifestations ponctuelles, articulées autour de la culture, du sport et de la nature.

Deux modes d'utilisation des lieux seront donc créés :

1 - le libre accès des installations du site et leur appropriation progressive par les usagers. La promenade au bord du fleuve sera notamment rythmée par la pose d'éléments modulaires et adaptés aux usages, notamment sportifs.

2 - l'utilisation du site à travers la culture, la nature et le sport, évoluant au fil des saisons et selon un rythme hebdomadaire, cette programmation sera élaborée sur la base d'une "coopérative" d'idées où l'ensemble de la société parisienne et métropolitaine (associations, institutions, etc.) est invité à participer.

Ce type de fonctionnement favorisera ainsi la richesse des projets, la diversité des publics et le développement des pratiques amateurs, en lien avec nos Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs en particulier. Les enfants et le lien intergénérationnel constitueront par ailleurs un point d'entrée majeur pour le choix des futures animations.

En association avec Didier FUSILLIER, connu pour son travail comme directeur de Lille 3000, le cabinet d'architecture Franklin Azzi et le bureau paysagiste Bas Smets, le groupement Artevia va investir cette nouvelle promenade piétonne de 2,3 kilomètres, qui s'ouvrira au public au printemps 2013.

Compte tenu du retard pris à cause des obstacles politiques, les conditions d'exécution de la mission d'Artevia sont modifiées. Dès lors, la prise en compte du nouveau calendrier et le réexamen des dépenses correspondantes exigent la conclusion d'un avenant. Cet avenant offre en outre l'opportunité de préciser et de compléter certaines clauses relatives aux modalités d'intervention sur le site d'Artevia et des opérateurs qu'elle proposera.

Pour tenir compte du décalage de la livraison et de l'ouverture du site de la Rive gauche au printemps 2013, les parties sont convenues d'une prolongation de sept mois de la tranche ferme. Cet allongement permet la conception et la validation de la première programmation et sa mise en œuvre sur un mois et demi dans le cadre de la tranche ferme au printemps 2013. Cet allongement implique également le décalage du calendrier de réalisation des prestations des 3 tranches conditionnelles dont les durées restent inchangées, soit un an chacune.

De plus, compte tenu du nouveau calendrier, la tranche ferme du marché est réexaminée avec une diminution de près de -485.477 euros H.T. Cela correspond à une minoration de -11,9 % par rapport à son montant initial (4.082.862 euros H. T.), en raison de la diminution du nombre de jours de programmation sur cette tranche. Les montants des tranches conditionnelles 2, 3 et 4 restent inchangés.

Mes chers collègues, l'animation des berges participe du projet d'intérêt général d'aménagement du site et des futurs enjeux métropolitains. Plus largement, ces activités proposées profiteront au plus grand nombre et permettront aux Parisiens de profiter des espaces en bord de fleuve pour la promenade et la contemplation d'un site exceptionnel, là où certains préfèrent la voiture, les camions et les 4x4 à ses habitants.

Aux passionnés d'architecture et d'urbanisme, je recommande les archives de deux génies français, Charlotte Perriand et Fernand Léger qui avaient de beaux projets audacieux pour les berges de Seine.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous poursuivons, la parole est donc à M. Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons plusieurs projets de délibération qui se rapportent à votre projet de réaménagement des berges de Seine et je souhaite revenir sur quelques points, en particulier concernant la Rive gauche.

J'ai écrit récemment au Premier Ministre ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Maire, pour connaître les éléments nouveaux et les études complémentaires que vous lui auriez communiqués et qui l'ont amené à considérer dès le 10 juillet que les réserves émises par son prédécesseur pouvaient être enterrées.

L'impact de la fermeture totale à la circulation des quais bas Rive gauche exigeait une expertise approfondie et des éléments précis, c'était d'ailleurs une demande de la Région et de nombreux élus locaux, ainsi qu'une recommandation du commissaire enquêteur.

C'est sur cette base que l'ancien Premier Ministre, François FILLON, avait fondé sa décision de suspendre la poursuite du réaménagement de la Rive gauche.

Je m'interroge sur les données complémentaires objectives que le nouveau Premier Ministre en fonction aurait pu apprécier à la date du 10 juillet pour autoriser la poursuite des travaux Rive gauche.

Elles n'ont pas été communiquées aux élus du Conseil de Paris et manquent à notre connaissance. Les risques de report de circulation sur la Rive gauche sont pourtant préoccupants.

Je sais bien, Monsieur GIRARD, vous êtes maire du 4^e arrondissement, vous restez peut-être tout le temps dans votre mairie, mais est-ce que vous étiez à Paris entre la fin du mois d'août et le 20 septembre ?

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Oui.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Avez-vous pris en voiture les quais entre le boulevard Saint-Michel et le début du boulevard Saint-Germain devant l'Assemblée nationale ?

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Oui.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Alors vous avez dû passer des heures entières à attendre que cela circule.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Non.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Arrêtez de dire des bêtises, il y avait des travaux et on ne circulait pas, alors imaginez ce que cela sera quand il y aura la fermeture des quais Rive gauche !

Monsieur, ne dites pas des bêtises, parce que vraiment je l'ai pris plusieurs fois, c'était infernal, avec l'augmentation de la pollution et vous verrez que c'est un problème important.

Mais c'est sur les équipements prévus que je voudrais revenir, dont l'animation est confiée à l'agence "Artevia".

Ils montrent bien que nous sommes loin du caractère environnemental et culturel avec lequel le projet a été vendu et je rejoins d'ailleurs Mme FOURNIER là-dessus : il faut des espaces de réflexion, même si je considère que ces espaces de réflexion ne doivent pas être là parce qu'on a des problèmes de circulation, quand ce sera réglé peut-être.

Car en réalité, ce qui est prévu, c'est avant tout un nouvel espace événementiel et commercial, avec restaurant à la mode et guinguettes branchées sur les péniches.

Le seul élément culturel sous le pont Alexandre-III, qui était animé par l'association "Les Gardiens du Pont", sera d'ailleurs remplacé par un restaurant "concept store".

Autour de ces concessions, à charge pour l'agence "Artevia" d'assurer la mise en scène et la programmation "marketing", les équipements sportifs n'auront qu'un caractère accessoire. Accessoire, ce qui définit bien ce projet d'aménagement de la Rive gauche.

Dans un contexte économique qui réclame d'optimiser les conditions de la croissance, qui réclame de favoriser l'ouverture et la fluidité de la métropole, dans une logique de Grand Paris, vous privilégiez l'organisation des festivités. Le quotidien des Parisiens et l'ambition d'une grande capitale ne peuvent pas se résumer à cette aspiration.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Michel DUMONT.

M. Michel DUMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous continuez d'avancer à pas feutrés sur ce dossier des voies sur berges Rive gauche : dépôt de délibérations, retrait de certaines, il en reste effectivement deux inscrites à notre séance, dont celle relative à la signature de cet avenant au marché relatif à la conception et production déléguée de manifestations sur les berges de la Seine. Le mot "rive gauche" d'ailleurs a sauté, probablement pour mieux nous endormir.

J'évoquais le fait que vous continuez à avancer à pas feutrés puisque, au jour d'aujourd'hui, comme vient de le rappeler notre collègue Yves POZZO di BORGO, notre Conseil n'a pas été honoré d'une réponse de votre part sur les réserves qui avaient été exprimées par le commissaire enquêteur sur la fermeture de la voie sur berges Rive gauche et qui avaient effectivement conduit le Premier Ministre à l'époque, François FILLON, à donner un avis négatif en l'état de ce projet.

Le nouveau Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT s'est cru autorisé à lever cet avis négatif, malgré l'absence de réponse de la Mairie de Paris, mais peut-être le Maire de Paris lui a-t-il donné directement les éléments de réponse, nous serions effectivement heureux de les connaître.

De même, je crois que le nouveau Préfet de police est revenu sans explication sur les réserves de son prédécesseur sur la maîtrise de la circulation automobile au cœur de la Capitale.

Tout ceci, d'ailleurs, s'accompagne du constat de travaux de voirie sur les quais hauts, qui sont réalisés sans aucun panneau d'information ; là aussi, je suppose, pour mieux endormir les élus et la population.

Je note effectivement que notre collègue Christophe GIRARD ne voit aucun inconvénient à exposer les habitants des quais hauts aux nuisances supplémentaires que vont générer les reports de circulation du quai bas sur les quais hauts.

Faisant fi de toutes ces questions de fond, vous nous présentez ce projet qui n'est effectivement pas une reconquête environnementale mais une opération commerciale qui ne veut pas dire son nom.

Ne croyez-vous pas qu'en ces temps de crise, en ces temps critiques pour l'activité économique, il serait plus judicieux de suspendre ce projet et de redéployer les quelque 14 millions d'euros affectés à ces manifestations jusqu'en octobre 2015, en soutien au développement économique de notre ville ? Il est encore temps de faire triompher le bon sens. Nous l'espérons.

En toute hypothèse, nous voterons contre votre projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons avec Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais à mon tour, au sujet de cette délibération qui porte sur les aménagements et les futures animations sur les berges de la rive gauche, revenir sur une problématique qui demeure en matière de circulation et de pollution. Et je voudrais aussi rappeler que l'avis du commissaire-enquêteur était assorti bel et bien de réserves dont la nécessité de disposer d'outils nécessaires à évaluer et à maîtriser la circulation dans la Capitale.

Or, nous n'avons disposé depuis d'aucun plan ni d'aucune réponse, ni de la Ville ni de la Préfecture de police, nous permettant de savoir comment sont traités les reports.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ces demandes restent sans réponse. Chaque fois qu'il y a un grand projet d'aménagement de la Ville et que ce grand projet modifie profondément la population - place de la République, par exemple, ou en ce qui concerne l'accès à la gare du Nord par le boulevard Magenta aussi -, nous demandons comment seront traités les reports. Nous n'avons jamais de réponse, si ce n'est : "Il n'y a aucun problème puisque le trafic automobile va diminuer."

Réponse légère, s'il en fut, et réponse qui traite aussi par le mépris les nuisances qui sont générées par les encombrements engendrés et la pollution qui en résulte.

Je voudrais prendre pour exemple maintenant le cas rive droite au niveau des quais hauts devant le Louvre, depuis que la voie sur berge n'est plus accessible depuis la place de la Concorde et je voudrais porter à la connaissance des membres de notre assemblée que les comptages favorables dont s'est prévalu le Maire de Paris lors de l'inauguration de la voie sur berge rive droite ont été réalisés sur une période de rentrée de cinq jours, durant laquelle selon le témoignage des organisations de taxis, qui sont quand même les meilleurs observateurs de la circulation parisienne, et pour cause puisqu'ils sont à longueur de journée au milieu de cette circulation, la circulation a été exceptionnellement basse.

Revenons, si vous le voulez bien à la rive gauche, qui représente un trafic de 3.600 voitures par heure, dont les deux tiers empruntent la voie sur berge. Les quais hauts ne peuvent absorber que 2.200 véhicules par heure. Il en reste donc 1.200 ! Qui vont se reporter où ? Eh bien, nous ne savons pas. Aucune esquisse, aucune explication n'a été clairement fournie.

La commission d'enquête avait une autre recommandation qui concernait l'offre alternative de report en matière de transport collectif. D'ailleurs, c'est bien une des conditions que le Maire de Paris avait posées lors de la première explication de son projet d'aménagement.

Malheureusement, tout ceci n'a pas tenu et, lors de l'inauguration, le Maire de Paris nous a parlé du T3.

Comparer le T3 Ivry, porte de la Chapelle, même porte d'Asnières, au trajet de la voie sur berge Est-Ouest, là, il faudrait m'expliquer parce que je ne comprends pas.

Quant au Préfet de police, il annonçait, lui, dans un courrier adressé à Jean-François LAMOUR, que la concertation avec l'ensemble des acteurs du transport collectif se poursuivrait et que le temps de transport des lignes de bus ferait l'objet d'un suivi.

Quand je me réfère aux propos du président de la R.A.T.P., lui disait que 50 % des lignes de bus parisiennes, soit 30 lignes, seraient affectées.

Ceci est lourd de conséquence. La réponse du Préfet de police me semble plutôt évasive.

Tous les problèmes semblent avoir été résolus par la baguette magique de M. AYRAULT cet été. Nous voudrions quand même savoir comment ces différents points seront traités et c'est pour cela que j'espérais avoir également la présence du représentant du Préfet de police pour avoir, en plus de Mme HIDALGO, un certain nombre de réponses à ces questions.

Enfin, en ce qui concerne les animations, il nous est proposé de donner une sorte de blanc-seing à l'association. Je ne trouve pas, dans les explications, les précisions que demanderaient les interrogations que notre assemblée pourrait avoir sur la teneur de ces animations qui sont, comme l'ont dit d'autres orateurs, très largement commerciales.

Il reste donc bien des questions sans réponse sur ce dossier et je le regrette infiniment.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour éclairer votre lanterne, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Avec grand plaisir !

D'abord, peut-être rappeler quelques éléments à nos collègues de l'opposition, dont j'ai compris qu'ils étaient contre un projet auquel nous sommes favorables.

Jusqu'à-là, rien n'a beaucoup varié !

Mais, je voudrais leur rappeler que, lorsque l'ancien Premier Ministre M. FILLON, pour des raisons, disons-le, strictement politiques, le jour de son investiture aux législatives à Paris décide, contre l'avis de toutes les administrations d'Etat qui ont travaillé sur ce projet, qui ont accompagné ce projet, qu'il s'agisse du Préfet de police - souvenez-vous des propos du Préfet de police lors de la dernière délibération, de l'ancien Préfet de police sur cette délibération lors de notre dernier débat -, le Port de Paris, toutes les administrations, Voies Navigables de France ont donné leur avis favorable sur un projet dans lequel elles ont trouvé leur place et qui correspondait, en tous les cas, à leur souhait d'accompagner la volonté de la Ville d'aménager des espaces magnifiques pour les reconquérir sur la voiture.

Et la décision du Premier ministre de l'époque avait beaucoup surpris, parce qu'on s'est posé la question d'ailleurs : sur quoi était-elle fondée juridiquement ? Etait-ce parce que c'était le chef des administrations qu'il pouvait tout d'un coup interdire aux administrations de poursuivre leur travail avec la Ville ? Nous avons décidé d'attendre patiemment une nouvelle donne politique au niveau national pour pouvoir reprendre un dialogue et un dialogue respectueux du rôle des élus locaux que nous sommes.

Ce qui fut fait.

Nous avons donc repris ce dialogue fructueux et, effectivement, le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT a considéré que l'ensemble des documents dont nous disposions - l'avis du Préfet de police de l'époque et l'avis des administrations qui avaient été sollicités - correspondaient aux informations nécessaires pour pouvoir accompagner la Ville.

Donc, les réserves avaient été levées avant que l'ancien Premier ministre ne décide de bloquer notre projet.

Deuxièmement, quand même, je vais vous rafraîchir un tout petit peu la mémoire ! Cet été, le tribunal administratif de Paris a rejeté, le 10 août 2012 - c'est vrai que beaucoup d'entre nous étaient en vacances ; moi-même, d'ailleurs, j'y étais !-, une requête présentée le 11 juillet par plusieurs associations et particuliers demandant la suspension des délibérations votées au Conseil de Paris déclarant d'intérêt général l'opération d'aménagement des berges. Dans le recours, il y avait tout un argumentaire sur le fait que les informations ne seraient pas suffisantes.

Eh bien, le tribunal administratif a donné un avis favorable à la poursuite de l'opération, c'est-à-dire qu'il a soutenu la Ville, et il a estimé que l'étude d'impact du projet, je vous le dis, reportez-vous à ce jugement, a bien été réalisée de façon impartiale, en analysant bien les conséquences du projet sur la circulation routière et sur les différents risques induits, son impact sur le site et sur son harmonie, ainsi que sur la vie économique francilienne. Le tribunal administratif a jugé qu'aucun des moyens invoqués par les requérants n'était de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité des délibérations attaquées, donc le jugement a reconnu la qualité du travail fourni par la Ville avec les autorités publiques qui l'ont accompagnée.

C'est quand même un élément de réalité des faits que je voulais rappeler.

En ce qui concerne les critiques que vous portez sur la dynamique économique de Paris, on s'intéresserait à la fête et pas à l'économie ! Dans les jours qui viennent, nous allons inaugurer, d'ailleurs dans le 7e arrondissement, une plateforme qui va permettre de décharger des marchandises qui vont ensuite être acheminées vers des commerces de proximité, parce que nous voulons développer, et cela en accord avec le Port de Paris, le fret sur la Seine, et que nous voulons effectivement que la Seine serve beaucoup plus au transport de marchandises et à la dynamique économique de Paris.

C'est un exemple que je vous donne parmi d'autres.

Vous avez critiqué, les uns et les autres, et je remercie Christophe GIRARD d'avoir très bien présenté, de façon détaillée, l'ensemble du projet qui est le nôtre, vous avez critiqué les animations possibles en parlant de marketing et d'opération commerciale.

Je ne vois pas ce qui vous permet de déduire qu'il y aurait des opérations de marketing et des opérations commerciales, puisque toutes les animations sur les quais seront gratuites. En tous les cas, c'est dans ce cadre que l'on s'est inscrit avec l'équipe Artevia, qui a été retenue pour les animations.

Par ailleurs, je tiens à dire que la nécessité d'avoir des espaces libres de promenade, des espaces pour les enfants, des espaces pour le sport, c'est justement, chère Danielle FOURNIER, le projet qui est le nôtre. Donc on devrait s'y retrouver. Je suis sûre que vous serez ravie au moment de l'innovation parce que franchement, c'est exactement ce que l'on essaie de développer.

Ce sera un espace partagé, partagé par tous les Parisiens, mais bien sûr par les amoureux de Paris.

Un espace intergénérationnel et un espace dans lequel on va préserver, bien entendu, les lieux qui sont simplement des lieux où on peut s'asseoir, rêver le nez au vent et regarder la Seine.

Dans la proposition d'animation, dans le projet d'aménagement, nous avons, d'ailleurs, de ce point de vue, travaillé sur la légèreté des équipements, la réversibilité des équipements qui seront installés. Vous verrez que, loin d'être dénaturé cet espace va devenir un véritable espace de promenade, de respiration pour les Parisiens, qui sera très puissant dans la Ville.

Il va transformer en profondeur le rapport à la Ville et le rapport au fleuve. Même si vous ne me croyez pas sur parole, je pense que vous serez convaincus lorsque vous verrez ces animations se développer.

Je voudrais juste conclure. Oui, Mme DOUVIN a parlé de la rive droite. Vous savez, on suit attentivement avec la Préfecture de police et nos services, la DVD, les comptages de circulation.

Ce qui remonte, c'est qu'il y a quand même une fluidité retrouvée à certains endroits.

Par exemple, je n'ai pas encore rencontré un automobiliste - pourtant, hostiles, j'en ai rencontrés - qui ne me dise pas : "Ah mais quand même, à la Concorde, cela roule beaucoup mieux parce que justement, le fait d'empêcher une espèce d'entonnoir dans lequel les voitures arrivaient de façon complètement désordonnée pour entrer dans le tunnel, le fait d'avoir mis de l'ordre à cet endroit permet une fluidité meilleure dans l'accès aux quais sur la rive droite".

Et si le Maire de Paris a donné l'exemple du T3 pour éclairer la lanterne de Mme DOUVIN, c'est parce que lorsque...

Non, non ! Peut-être qu'elle ne le sera jamais, je suis désolée, mais en tous les cas, lorsque nous avons lancé la première tranche de l'opération tramway dans la première mandature, je me souviens de la polémique très vive qui avait eu lieu dans la presse sur le fait que nous aurions dû choisir un tracé sur la petite ceinture.

Regardez, si on avait choisi le tracé sur la petite ceinture, on n'aurait pas parlé des aménagements sur la petite ceinture que l'on a évoqués tout à l'heure.

Le fait que nous ayons fait ce choix-là avait soulevé beaucoup de polémiques et après, effectivement, beaucoup des habitants de ces quartiers sont venus nous dire que nous avions eu raison de persévérer et d'aller au-delà de ces polémiques pour permettre ce renouvellement urbain qu'offre le T3.

Là, il en est de même. C'est un projet d'écologie urbaine, c'est un projet dans lequel le corridor écologique qu'est la Seine est non seulement préservé mais mis en valeur.

Il va y avoir des îles - c'est une des délibérations - de petites îles sur lesquelles nous allons pouvoir nous promener dans des jardins. Tout cela a été notamment fait avec Fabienne GIBOUDEAUX et les services de la DEVE, dans une coopération vraiment remarquable avec l'équipe d'Artevia.

Il est peut-être difficile d'imaginer la révolution urbaine que vont entraîner ces aménagements, mais je ne doute pas de convaincre même M. POZZO di BORGIO le jour de l'inauguration. Je ne doute pas d'arriver à le convaincre que ce que nous faisons là, il fallait le faire pour que notre ville respire et que notre ville soit vraiment dans cette civilisation urbaine que nous appelons de nos vœux et qui considère la voiture comme un moyen de transport, mais comme un moyen qui doit plutôt laisser place aux modes alternatifs que sont les transports publics, la marche, Autolib', Vélib', bref, tout ce qui peut permettre aussi à notre ville de respirer.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup et donc, rendez-vous pour l'inauguration autour de vous et du maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 171.

Qui est pour ?

Contre ?

Nos collègues du groupe U.M.P.P.A. et du groupe U.D.I.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 171).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au terrain de sport situé 127, boulevard Mortier (20e).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au terrain situé 1 à 7 rue Léon Frapié (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen des vœux référencés n° 20, relatif au terrain de sports du boulevard mortier (20e), n° 21, concernant le terrain de la rue Léon Frapié (20e) et n° 21 bis déposés par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et l'Exécutif.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e, va nous présenter le vœu n° 20 et le vœu n° 21 j'imagine, et Anne HIDALGO lui répondra.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Très rapidement, je tiens à préciser que je vais présenter en même temps ces deux vœux qui font d'ailleurs l'objet d'un seul contre-vœu de l'Exécutif.

Tout simplement, à l'heure où la question des emprises de l'État et de leur réaffectation est posée dans Paris, je vous pose à mon tour une question connexe : celles des terrains parisiens du ministère de la Défense. La D.G.S.E. occupe à proximité de ses locaux, boulevard mortier, un terrain de sports dont ses personnels ne font pas ou très peu usage, ce qui nous est amèrement reproché par les habitants du 20e, qui souffrent d'une pénurie d'équipements sportifs.

De même, une convention lie la Ville de Paris au Ministère de la Défense pour l'occupation d'un terrain rue Léon Frapié, qui sert à l'heure actuelle de parking de surface au même personnel de la D.G.S.E., pour 280 places.

Je ne doute pas qu'un certain nombre de ces véhicules peuvent faire l'objet d'un intérêt pour la Défense nationale mais probablement pas les 280.

Est-ce bien raisonnable, alors qu'un grand nombre de places en sous-sol sont disponibles de l'autre côté de cette même rue dans les parkings de Paris Habitat ?

Je demande donc, au nom de la municipalité du 20e, que le terrain rue Léon Frapié soit récupéré par dénonciation de la convention précaire qui l'attribue au Ministère de la Défense et que par ailleurs, la Ville de Paris se rapproche du ministère susnommé pour rendre le terrain de sports du boulevard Mortier aux habitants du 20e, qui en feront un meilleur usage.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

En réponse, l'Exécutif a déposé le vœu n° 21 bis qu'Anne HIDALGO va nous présenter.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je crois et j'espère que ce vœu répondra à l'objectif qu'a évoqué Frédérique CALANDRA, la maire du 20e.

Je propose une reformulation, parce que c'est vrai qu'un des deux terrains pose un certain nombre de problèmes. En tous les cas, la discussion risque d'être plus soutenue sur un des deux terrains, sur lequel on nous a souvent opposé un secret défense.

Le vœu que je propose, qui peut rejoindre les deux vœux que vous avez présentés est qu'effectivement, la Ville se rapproche du Ministère de la Défense pour étudier l'évolution de l'occupation de l'emprise située rue Léon Frapié, pour que les Parisiens puissent, dans le cadre de la préparation de la future révision du P.L.U., travailler à son évolution - c'est le terrain le plus compliqué.

En revanche, il évoque une possibilité pour les associations sportives et scolaires et d'habitants d'utiliser les équipements sportifs situés boulevard Mortier.

Je vous propose ce vœu en substitution des deux que vous avez présentés, et je crois qu'il correspond tout à fait à l'esprit qui est le vôtre, et de votre équipe dans le 20e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame CALANDRA ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - En effet, je retire mes vœux et le vœu de l'Exécutif me va tout à fait.

J'insiste juste sur le fait qu'on peut respecter le secret défense en ne créant pas forcément un parking de surface, parce que les agents du Ministère de la Défense seraient tout aussi exemplaires que les autres Parisiens en ne créant pas de circulation de surface excessive. Cela n'empêche pas de faire un beau glacis avec des miradors partout, mais on fera des miradors autour de la biodiversité... je plaisante, mais on peut y réfléchir en tout cas collectivement avec le Ministère de la Défense, qui va être ravi, je n'en doute pas une seconde.

Merci beaucoup, Madame HIDALGO.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, et nous savons que vous savez vous faire entendre des militaires.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 143).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la dénomination d'une rue du nom de Maurice Boitel.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 22 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la dénomination d'une rue du nom de Maurice Boitel.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Monsieur le Maire, chers collègues, je dois excuser Alexis CORBIÈRE qui a dû s'absenter.

Ce vœu, relatif à Maurice Boitel, a été adopté à l'unanimité du Conseil du 12e arrondissement.

Qui est Maurice Boitel ? C'est un peintre qui est né en 1919, mort en 2007, c'est un peintre français, proche de Bernard Buffet et chef de file du mouvement artistique appelé "La jeune peinture de l'école de Paris", installé en 1942 à Paris, et notamment dans le 12e. Son œuvre immense et diverse a rendu hommage par ses tableaux à Paris, et particulièrement au 12e arrondissement.

C'est pourquoi, pour que les Parisiennes et Parisiens gardent la mémoire de ces artistes, sur proposition d'Alexis CORBIÈRE, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande qu'un lieu du 12e arrondissement, rue, place, jardin, particulièrement dans le quartier de la porte de Saint-Mandé, porte le nom de Maurice Boitel et qu'un hommage organisé avec l'association des amis de Maurice Boitel lui soit rendu à la mairie du 12e, afin que les habitants découvrent et redécouvrent l'œuvre de cet artiste.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'irai très vite, c'est un avis favorable, bien sûr, à cette proposition ; nous examinerons avec la maire du 12e et la commission d'attribution la localisation de ce lieu pour ce peintre particulièrement important. C'est aussi une reconnaissance de l'école de Paris que de lui attribuer le nom d'une rue ou d'un lieu parisien dans le 12e.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 144).

Merci.

2012 DF 85 - DU 238 - Création d'une commission spéciale composée d'élus, chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DF 85 - DU 238 concernant la porte de Versailles.

Sont inscrits, dans l'ordre : M. Gilles ALAYRAC, Mme Anne TACHENE et M. Philippe GOUJON ; Mme Anne HIDALGO répondra.

Monsieur ALAYRAC, vous avez la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, pourquoi créer cette commission spéciale composée de 14 conseillers de Paris afin d'examiner le cahier des charges du futur parc des expositions et d'étudier les propositions des candidats ?

D'abord, parce que nous en avons décidé ainsi en juillet 2011, afin de tenir compte de l'importance majeure des enjeux économiques et patrimoniaux qui s'attachent à la nécessaire modernisation et à l'exploitation du parc des expositions de la porte de Versailles.

Il faut le rappeler, cette concession constituera la délégation de service public la plus importante mise en œuvre par la Ville. Il faut le redire aussi, du point de vue économique, cette opération est essentielle pour notre ville, pour la Région et même au-delà.

De quoi s'agit-il ?

De demeurer les premiers en Europe en nombre de manifestations dans un environnement hyperconcurrentiel ; voilà l'objectif à atteindre.

Enfin, la spécificité de la procédure mise en œuvre se justifie par l'impérieuse nécessité à laquelle nous sommes confrontés de bénéficier demain d'un parc exemplaire en termes de développement durable.

Le Président de la République l'a rappelé récemment, la transition écologique est une formidable opportunité permettant de dessiner un nouveau modèle économique.

Nous devons donc nous engager en faveur d'un nouveau parc des expositions qui soit performant en matière énergétique, écologique, je dirai même qui soit exemplaire.

Nous le devons d'abord aux riverains du parc, qu'ils habitent dans le 15e, mais aussi à Vanves ou à Issy-les-Moulineaux, car il y a, de ce point de vue, fort à faire, tant ces 37 hectares sont datés, énergivores, d'une très

médiocre qualité architecturale, et suscitent de nombreuses nuisances, en particulier en termes de stationnement dans le quartier de la porte de Versailles.

A titre personnel, je suis favorable à un parc des expositions qui soit ouvert sur les quartiers avoisinants, c'est-à-dire, en réalité, à la création d'un nouveau quartier, qui vive le jour, mais aussi la nuit.

Il y avait nécessité à s'entendre, au-delà même des différentes sensibilités politiques, pour s'efforcer, si possible, de dessiner, sur le long terme, un projet majeur, qui nous engage tous, qui soit à la fois écologique, attractif, économiquement et esthétiquement, architecturalement également.

J'ai plaisir, toujours, à évoquer ce projet de rénovation du parc des expositions, car c'est un grand et beau projet auquel je crois et qui est essentiel pour l'avenir de notre économie parisienne.

Je ne peux donc que saluer la démarche initiée par la Ville de Paris, qui a décidé d'associer les élus aux choix importants qui seront effectués.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'est pas si fréquent, chers collègues, de trouver dans un intitulé de délibération la reprise rédactionnelle d'un vœu.

Aussi, pardonnez aux élus Centristes de savourer leur petit quart d'heure de célébrité, puisqu'ils sont à l'origine du texte, et donc, quelque part, de la création de cette commission spéciale.

Pour être honnête, cette idée, qui s'inspire du dispositif mis en place pour le Palais Brongniart a surgi lors des réunions du comité qu'Anne HIDALGO avait installé début 2011. Il s'agissait à l'époque de consulter les élus, voire de tenter de les persuader de l'avantage que le Parc des expositions trouverait dans une résiliation anticipée de son contrat d'exploitation.

Nous savons depuis que tous les participants n'en furent pas convaincus.

Les désaccords émis, notamment par notre collègue Yves CONTASSOT, sont respectables, et j'ai déjà dit qu'à défaut de les partager, je pouvais en comprendre le sens compte tenu de l'imbrication des dossiers Parc des expositions et Tour Triangle et de la confusion de leurs acteurs.

Notre commission poursuivra donc les travaux du comité ; elle les conclura sans doute.

Je ne suis pas certaine que ces formes renouvelées de collégialité changent le point de vue des opposants. J'y vois pour ma part un gage de transparence mais aussi une grande responsabilité devant les Parisiens, et comme nous le souhaitons tous, il nous appartient en effet de définir du mieux possible l'avenir de cet équipement de près de 35 hectares.

Le Conseil a déjà opté pour une modernisation accélérée du parc qui lui permettra, nous le croyons, d'affronter une concurrence européenne, et à l'échelle locale, de gagner le pari d'une ouverture sur son environnement, comme notre collègue Gilles ALAYRAC vient de le rappeler.

Il nous faut donc désormais choisir qui conduira cette restructuration.

Chers collègues, 14 d'entre nous seront donc appelés à se retrouver régulièrement.

Le groupe U.D.I. m'ayant désignée pour le représenter, je souhaite d'ores et déjà formuler quelques observations.

S'agissant du fonctionnement de la commission, je note avec satisfaction qu'elle pourra auditionner les maires de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, comme je l'avais souhaité alors. Leur absence, il est vrai, au cours des réunions préparatoires à la résiliation, m'avait en effet étonnée, mais je ne doute pas que Pierre MANSAT ait mené à bien auprès de Bernard GAUDUCHEAU et d'André SANTINI son mandat de missus dominicus métropolitain.

Toutefois, la commission doit être en mesure de recueillir directement leur avis.

Si l'équipement est un actif de la Ville, et un actif rentable, il s'étend sur les territoires de ces deux communes. Or, la volonté de mieux insérer le parc passe par un traitement des circulations et des connexions avec ces deux collectivités. Il est donc bien clair qu'il faut travailler ensemble.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de l'avis public à la concurrence publié en juin. C'est une compilation quasi parfaite des souhaits exprimés lors des réunions préparatoires. Il acte des attentes et enjeux d'ordres différents : le renforcement concurrentiel du parc par de nouvelles fonctionnalités et la recherche d'une qualité architecturale qui fait le succès de la Fiera Milano.

Bien évidemment, comme les élus de cet arrondissement, et comme le maire Philippe GOUJON, j'ai plaidé pour une prise en compte de la dimension locale dans ce quartier du 15e en pleine mutation.

Mais mes chers collègues, l'addition de ces aspirations a également un prix : 700 millions d'euros plus précisément avec le droit d'entrée indemnisant l'actuel concessionnaire. Ce montant élevé n'est pas une découverte mais une inquiétude que me suggère ma dernière remarque.

La raison principale de l'installation de cette commission dédiée au renouvellement de la concession est d'analyser et de hiérarchiser les offres des repreneurs potentiels.

Il faut donc qu'il y ait matière à travailler.

La date de réception des candidatures était fixée, je crois, au 13 septembre dernier. Le nombre des dossiers est donc en principe connu, et avec lui le degré de concurrence, élément essentiel au processus de résiliation mis en œuvre.

La situation exceptionnelle du site, au cœur de la Capitale, a-t-elle été un argument assez fort pour susciter les appétits de gros acteurs du secteur des salons ou bien celui de groupements pouvant associer opérateurs et constructeurs ? Nous le saurons donc très bientôt. Et avec cette réponse, la Commission pourra remplir avec sérénité toute sa mission.

Je vous remercie de votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Nous terminons avec M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est présenté vise en somme à structurer le groupe de travail informel qui se réunit sur le projet depuis deux ans. Cela s'inspire, c'est vrai, Mme TACHÈNE l'a rappelé, de ce qui a été réalisé, avec succès pour l'attribution de la concession de gestion du Palais Brongniart, il y a deux ans et demi, dans laquelle siégeait d'ailleurs ma première adjointe, Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Nous sommes donc favorables à cette démarche qui a été conçue ensemble lors d'une réunion.

Un certain nombre d'observations sur le fond du dossier.

Le commissaire-enquêteur, c'est vrai, a émis trois réserves, dont l'une portant sur la crainte que l'amputation, même marginale de la superficie du parc, ne nuise à sa compétitivité. Il faut vraiment des assurances contre ce risque de fragilisation du parc. Parce que c'est une chance pour Paris que de disposer d'une telle infrastructure au cœur même de la métropole, c'est aussi une chance que sa rénovation, parce que la présence de cet équipement génère pour les riverains de nombreuses nuisances qu'il convient enfin à cette occasion de corriger.

Pour ce qui est des aspects économiques, le projet permet de répondre en effet au décrochage probable du parc, face à ses concurrents en cas de non investissement et à l'absence actuelle de multifonctionnalité du parc.

Il manque à Paris, chacun le sait, un espace de congrès de grande dimension. Le parc est ancien, ne répond pas aux nouvelles normes de développement durable, comme l'a souligné d'ailleurs notre collègue ALAYRAC, que recherchent aujourd'hui les organisateurs mêmes de foires et de congrès. Le site est vaste et dispose de grandes réserves foncières qui peuvent facilement accueillir un centre de congrès notamment.

Au-delà des aspects économiques, la rénovation du parc se justifie pleinement, je le disais en introduction, par les nuisances que subissent quotidiennement, en tout cas lorsqu'il y a des grands salons, les riverains, et qui imposent vraiment - évidemment chacun appelle l'attention là-dessus - une profonde modification des modes de fonctionnement du parc :

- la nécessité de mieux intégrer le parc dans le quartier ;
- l'ouverture sur la ville ;
- la création d'activités de proximité ludiques et/ou commerciales jour et nuit et afin de lutter contre l'effet "trou noir" à la tombée de la nuit ;
- la nécessité d'optimiser les flux logistiques, surtout avec les flux de stationnement des camions ;
- la lutte contre l'insécurité lors des grands salons ;
- la malpropreté des trottoirs ;
- les ventes à la sauvette des billets d'entrée ;
- le faible retour financier finalement pour les commerçants,
- le respect bien sûr des normes environnementales les plus exigeantes ;
- l'opportunité de renforcer l'offre de transports en commun dans un secteur qui commence à comprendre de plus en plus de populations et de réfléchir aussi à la rénovation du Palais des Sports vieillissant,
- la nécessité de profiter des futurs travaux pour recruter, et c'est une demande également locale des demandeurs d'emploi du secteur via les associations d'insertion - je crois que "Viparis" d'ailleurs a donné son accord.

Il faut maintenant dans ce quartier aussi en considérable évolution, où se bâtit le Paris de l'avenir finalement, mettre en place un comité de site. Mme HIDALGO l'avait évoqué lors de notre dernier débat sur cette question pour une mise en place vers l'automne, donc si elle peut nous dire comment elle conçoit la chose, afin de coordonner les travaux avec le souci de préserver, au mieux évidemment car ce ne sera pas complet, la tranquillité des riverains, et de créer des synergies en fonction de la multiplication et aussi de la quasi-simultanéité des projets qui vont à peu près de la Seine à la porte Brancion, dans ce secteur du Ministère de la Défense, de la rénovation d'Aquaboulevard récemment acquis par Unibail, de la démolition du Pullman racheté par Bouygues, de la Tour Triangle, du parc donc, à la transformation du Laboratoire central des ponts et chaussées, etc.

D'ailleurs cette création de comité de site pourrait s'accompagner aussi d'une réunion publique qui permettrait aux habitants du 15e d'apprécier le défi que nous devons relever collectivement.

Il faut requalifier le quartier pour conforter la place de Paris en tant que grande métropole économique européenne, tout en améliorant simultanément le bien-être de nos concitoyens. Tout cela doit être possible.

Enfin, je réitère notre souhait de voir appliquer le vœu de décembre 2009 - Mme HIDALGO s'en souvient - qui inscrit cette évolution urbanistique dans la non moins nécessaire prise en compte de la rénovation de quartiers vieillissants, comme les Périchaux, la Sablonnière, Falguières, les Quatre Frères Peignot ou encore les Frères Voisin, de façon que nous n'assistions pas à la mise en place d'un 15e à deux vitesses : un 15e ultra développé qui se tourne vers le XXIe siècle et des quartiers un peu oubliés.

Voilà ce que je voulais dire.

Pour terminer, bien sûr, nous sommes, en tout cas pour les orateurs qui viennent de s'exprimer jusqu'à présent, tout à fait en phase sur ce projet. L'enjeu est de taille pour le 15e et pour Paris.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs participations et de leurs prestations.

C'est vrai que j'avais souhaité, sur un projet aussi ambitieux, aussi fort pour Paris que la question du Parc des Expos, réunir l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris, le président de la 1ère Commission et coprésider donc un groupe de travail informel avec mon collègue Bernard GAUDILLÈRE et, bien sûr, avec Pierre MANSAT, puisque nous sommes sur un territoire à dimension métropolitaine.

Je pense que la méthode jusqu'à présent a été la bonne. Nous avons pu avancer pas à pas, préciser aussi les éléments qui nous paraissaient importants sur le développement de ce Parc des Expos.

D'abord, la question de la compétitivité du parc et de la dynamique de Paris, que M. GOUJON vient de rappeler, qui était une des réserves du commissaire enquêteur, mais nous l'avons évoqué d'ailleurs dans nos groupes de travail, et justement les propositions qui vont être faites quant à la redynamisation de ce parc, vont répondre vraiment aux remarques du commissaire enquêteur.

Mais il y a aussi une insertion urbaine qui nous intéresse tous. Gilles ALAYRAC en a parlé, Mme TACHÈNE aussi, M. GOUJON également. Je n'y reviens pas mais que ce soit un parc urbain à l'intérieur d'un quartier métropolitain, qui ne soit pas entièrement fermé aux habitants, qui puisse aussi permettre, notamment quand l'activité du parc est un peu moindre, de profiter aux habitants des quartiers et des villes limitrophes, nous paraît, je crois, à tous une piste sur laquelle nous devons travailler.

Je reviens un instant sur les engagements que j'ai pris et, vraiment, je m'engage. Je regarde les équipes de la Ville : je m'engage vraiment à ce que dans le mois qui suit, on puisse avoir ensemble des dates, pour pouvoir avancer notamment sur le Comité de site et également sur le vœu de 2009 concernant les quartiers qui doivent être retravaillés pour qu'ils ne se sentent pas écartés d'une dynamique qui concerne, bien sûr, le 15^e arrondissement.

Cette commission spéciale sera chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation du parc. Vous l'avez tous dit, elle sera composée de 14 membres, à la proportionnelle des groupes. Nous auditionnerons et il est important, Mme TACHÈNE l'a dit, que la commission puisse entendre directement les maires de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, même s'ils ont été très, très associés à tous nos travaux, notamment par Pierre MANSAT mais par moi-même aussi.

Je nous donne rendez-vous pour mettre en place cette commission et puis pour poursuivre ce travail, dans un cadre un peu plus formel, puisque nous votons ici en Conseil de Paris, mais je pense que ce sera la bonne méthode pour effectivement aboutir à un projet qui pourra être consensuel, en tous les cas, je le souhaite mais, en tous les cas, qui portera l'intérêt de Paris et l'intérêt de l'arrondissement dans lequel se trouve ce Parc des Expositions.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Fort de tous ces échanges, je pense que nous voterons d'un même mouvement ce projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 85 - DU 238.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DF 85 - DU 238).

2012 DU 228 - Avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du P.L.U. pour la Z.A.C. "Porte Pouchet" (17e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, quelques instants encore de patience. Il nous reste un projet de délibération.

Je remercie par avance M. Yves CONTASSOT de son extrême célérité pour évoquer le projet de délibération DU 228 concernant la porte Pouchet dans le 17^e arrondissement.

M. Yves CONTASSOT. - Cela va être extrêmement court.

Nous avons juste une question concernant la servitude de passage pour savoir dans quelle mesure les horaires fonctionneront : est-ce que ce sera 24 heures sur 24 ou est-ce que ce sera réduit aux heures d'ouverture des bureaux ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'espère avoir les éléments sur cette question très précise.

Ce que je voulais vous dire sur cette servitude, c'est que c'est une nouvelle voie en boucle en cœur d'un îlot, l'îlot Borel qui va desservir de futurs immeubles de bureaux.

Je crois que cette voie devrait être ouverte 24 heures sur 24. Je me retourne vers mon équipe, qui n'a pas l'air d'avoir la précision, mais je ne vois pas pourquoi elle serait fermée. Je vous le préciserai, je n'ai pas l'élément, mais je pense que c'est le cas.

Je voulais simplement dire quand même que, sur ce quartier de la porte Pouchet, l'année 2011 et ce premier semestre 2012 auront été particulièrement riches en événements, puisque nous avons obtenu l'écart d'argent (je dis "nous", en fait ce sont les architectes DRUOT, LACATON & VASSAL) pour l'immeuble, la réhabilitation de la tour Bois-le-Prêtre, la livraison des 140 logements de la rue Rebière a débuté à l'hiver 2012 et se poursuit avec notamment les logements réalisés par Nexity et les prochains mois verront notamment le chantier des T.A.M., l'annexe de la caserne des pompiers et aussi la désignation d'un opérateur pour les futurs bureaux. Nous avons une consultation en cours.

En 2013, nous allons désigner une équipe de concepteurs pour la réalisation de la future place Pouchet et l'équipement social et culturel.

J'avais fait une réunion publique le 9 novembre 2011 et nous organiserons une nouvelle réunion publique début 2013 pour faire le point sur l'ensemble, mais d'ici là, bien évidemment, je vous donne la réponse précise à votre question.

D'après moi, je ne vois pas pourquoi le passage serait uniquement réservé à certaines heures de la journée.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 228.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 228).

Chers collègues, la séance est suspendue pour ce soir, nous nous retrouverons demain matin à 9 heures avec la communication sur la rentrée scolaire.

D'ici là, bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 24 septembre 2012 à vingt heures dix minutes, est reprise le mardi 25 septembre 2012 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2012 DASCO 150 - Communication du Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Comme chaque année à la même période, nous allons échanger sur la rentrée scolaire.

Notre Assemblée, en ce mois de septembre, réaffirme son souci permanent de la santé de l'école républicaine en examinant les conditions de la rentrée.

Le dynamisme de Paris s'étant traduit cette année par l'arrivée de 1.000 élèves supplémentaires dans nos écoles et nos collèges, il nous a fallu d'abord faire preuve d'une grande réactivité.

Face à une situation rendue difficile par les suppressions massives d'effectifs décidées par le précédent Gouvernement, l'Académie de Paris et la Direction des Affaires scolaires se sont mobilisées jusqu'à la dernière seconde afin que chaque enfant soit accueilli dans de bonnes conditions.

Dans le cadre du plan d'urgence gouvernemental, ce sont les nouveaux postes créés dès la rentrée qui nous ont permis de faire face.

Ces 15 enseignants, 49 assistants d'éducation, 46 postes du réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté et 197 assistants de vie scolaire supplémentaires sont venus heureusement contrebalancer les suppressions de postes prévus par le précédent Gouvernement.

La communauté éducative dans son ensemble a d'ailleurs été apaisée par ces mesures, qui nous ont permis d'éviter le pire.

C'est donc dans un climat de confiance retrouvée et de respect mutuel que notre collectivité aborde cette nouvelle année scolaire tout en continuant d'être, aux côtés du Rectorat, une force de réflexion et de proposition.

Sur la question de la réforme des rythmes scolaires, mais également dans la concertation sur la refondation de l'école républicaine, nous ferons entendre notre voix pour défendre et promouvoir ce qui semble juste pour les Parisiens.

Nous ferons valoir en particulier les deux grands axes de notre mobilisation pour l'école :

- L'amélioration des conditions d'accueil des élèves ;

- Le développement d'un projet éducatif aussi ambitieux sur l'acquisition des savoirs que sur l'adhésion à la citoyenneté.

En consacrant pour 2012 23,8 millions d'euros à l'entretien, à la valorisation et à l'adaptation de son patrimoine scolaire, Paris se donne les moyens de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves tout en veillant à maintenir partout la même qualité de service public.

Cette année, en restructurant trois écoles élémentaires et en reconfigurant cinq collèges, nous adaptons nos établissements aux évolutions démographiques.

Loin de pâtir du rajeunissement de Paris, l'accueil au sein de nos établissements y trouve l'occasion de progrès nouveaux.

La modernisation du système de restauration scolaire, la revalorisation des centres de loisirs et le développement de la coordination entre les différents acteurs sont autant d'améliorations ressenties, aussi bien par les professionnels que par les parents et les enfants.

Cette optimisation des conditions d'accueil dans les écoles et les collèges nous permet d'offrir aux petits Parisiens un projet éducatif riche et ouvert sur leur ville.

Les établissements sont à même de proposer des activités artistiques, culturelles et sportives totalement insérées dans la trame sociale et urbaine de Paris.

Le dispositif "Art pour grandir" et nos 30 résidences d'artistes en collèges sont emblématiques d'une éducation ouverte sur toutes les richesses de l'être humain.

L'égalité doit bien sûr y trouver toute sa place, à la fois comme objet d'enseignement et comme réalité vécue.

C'est la raison pour laquelle depuis deux ans, le Département apporte son soutien aux 55 collèges les plus fragiles en subventionnant pour un million d'euros 276 projets destinés à 16.810 élèves.

C'est également pour cela qu'il finance au travers de l'équipe "Action collégiens", l'aide à 2.000 élèves en difficulté, répartie dans 37 établissements.

Mes chers collègues, dans une ville en plein dynamisme où la part de la jeunesse progresse chaque année, l'école doit faire l'objet de toute notre attention et de tous nos efforts.

En encadrant et en encourageant l'énergie des petits Parisiens, c'est l'avenir de Paris que nous préparons de la manière que nous souhaitons la plus efficace possible.

Mon adjointe, Colombe BROSSEL, sert avec beaucoup d'intelligence et de courage ce bel objectif. Je l'en remercie, car cet objectif continuera à nous mobiliser jusqu'à la fin de la mandature pour que, dans la capitale de la France, chacun puisse trouver sa place et d'abord les enfants.

Je vous remercie.

Alors, nous allons écouter les intervenants des groupes, conformément aux décisions de la Conférence d'organisation.

Je me garderais bien de mettre en cause l'excellent travail de François DAGNAUD, que j'ai lu dans un journal ce matin ! Ce n'est pas vrai du tout, au contraire, c'est très bien ce que tu fais.

Je donne d'abord la parole à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous venez de le rappeler, la Mairie de Paris s'est toujours fortement mobilisée contre la politique comptable en vigueur à l'Education du temps du précédent Gouvernement, qui faisait de la réduction de moyens et de postes le seul projet véritable pour l'avenir de nos enfants.

Indéniablement, les changements de Président de la République, de Gouvernement et de majorité à l'Assemblée nationale en mai et juin dernier ont permis à la communauté scolaire parisienne de préparer la rentrée scolaire dans un climat plus apaisé et de manière plus sereine, grâce au plan d'urgence gouvernemental qui a redonné à l'Académie de Paris 15 postes d'enseignants sur les 98 suppressions décidées par le Gouvernement précédent.

Cela a permis des ouvertures de classes, alors même que Paris a dû scolariser quelque 1.200 élèves supplémentaires en élémentaire et en collège.

Cette forte augmentation des effectifs prouve, s'il le fallait encore, qu'il fait bon vivre et grandir à Paris.

Le 4 septembre 2012, le jour de la rentrée, ce ne sont pas moins de 193.600 enfants qui ont été scolarisés dans 662 écoles maternelles et élémentaires et 112 collèges parisiens.

Je laisserai à mon collègue Jacques BRAVO le soin de parler de l'entretien du patrimoine scolaire.

Pour ma part, je voudrais revenir quelques instants sur la restauration scolaire qui ne sert pas moins de 20 millions de repas par an et ce que la Ville de Paris a mis en place en septembre 2011. Je veux parler d'une grille tarifaire unique au nom de la justice sociale et d'un nécessaire rééquilibrage de l'effort financier demandé aux familles.

Dans le prolongement de cette démarche, c'est à cette rentrée scolaire que la Ville de Paris apporte la dernière touche à la réforme du financement des caisses des écoles au titre de la restauration scolaire qu'elle a engagée en décembre dernier.

Cette réforme est guidée par la recherche de l'efficacité économique et de l'amélioration de la qualité du service, des repas servis aux enfants jusqu'à la formation des personnels.

Une série de conventions d'objectifs est d'ailleurs ainsi soumise à votre approbation durant ce Conseil de Paris.

L'engagement de la collectivité d'intégrer les produits issus de l'agriculture biologique et de développer le recours aux produits labellisés dans ses cantines à hauteur de 30 % d'ici 2014 sera amplement rempli.

Ainsi, en moins de deux ans, la Ville de Paris a fait des financements alloués au 20 caisses des écoles un outil précieux d'amélioration de la qualité de la nourriture servie aux petits Parisiens ainsi qu'un gage d'efficacité économique dans un contexte budgétaire toujours contraint par une crise économique qui perdure.

Je sais que Jacques BRAVO parlera des dispositifs municipaux dans les écoles. Je m'attarderai donc quelques instants, comme vous l'avez fait Monsieur le Maire, sur l'attention portée par la Ville de Paris aux collèges et notamment les plus fragiles, depuis l'assouplissement de la carte scolaire mis en place par le précédent Gouvernement.

Le Département attribue depuis deux ans un crédit supplémentaire d'un million d'euros à ses collèges afin de leur permettre d'améliorer leur image auprès des familles susceptibles de demander des dérogations pour inscrire leurs enfants dans des établissements jouissant d'une meilleure réputation.

Pour 2012, comme vous l'avez dit, ce sont 276 projets concernant 55 établissements qui vont être subventionnés, contre 251 émanant de 53 collèges l'an passé et quelques 16.810 élèves.

Depuis 2001, la Ville de Paris fait de la lutte contre le décrochage scolaire une véritable priorité.

Elle intervient ainsi dans un premier temps dans le cadre de nombreuses actions éducatives, dont la plus importante est celle d'Action Collégiens, qui œuvre dans 37 établissements.

Ces adjoints éducatifs proposent aux élèves en difficulté un accompagnement basé sur le renforcement de la maîtrise de la langue ainsi que des activités culturelles et sportives et des réflexions sur la citoyenneté, le respect, l'autonomie ou encore l'estime de soi.

A cela s'ajoute le dispositif partenarial de la réussite éducative qui prend en charge environ 700 élèves en difficulté scolaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les effectifs pour les enfants en échec scolaire, la suppression, votée et mise en œuvre par le Gouvernement précédent, de 34 postes de remplaçants et de 36 postes de Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté, les R.A.S.E.D., ne manquera pas d'impacter fortement les équipes pédagogiques et les élèves les plus fragiles au cours de l'année scolaire.

Le Gouvernement de M. Jean-Marc AYRAULT et son Ministre de l'Education, M. Vincent PEILLON, ont, eux, engagé un effort particulier en direction des élèves en situation de handicap avec le recrutement de 1.500 Auxiliaires de Vie Scolaire, les A.V.S.

Le Président de la République et le Gouvernement ont également pour ambition de favoriser l'accès à la scolarité pour les enfants de moins de trois ans.

Comme elle le fait depuis 2001 avec intelligence et détermination, la Ville de Paris sera partie prenante dans cette volonté de refonder l'école de la République lors de la concertation nationale sur la refondation de l'école qui s'engage.

Grâce à votre détermination, Monsieur le Maire, et à la compétence, reconnue de tous, de ma collègue Colombe BROSSEL, votre adjointe à la Vie scolaire et à la Réussite éducative, la Ville de Paris sera au rendez-vous pour assurer le succès d'une telle refonte qui s'articulera avec intelligence entre les activités proposées par les collectivités sur le temps scolaire comme péri et extrascolaire et les nouveaux rythmes scolaires.

Sous l'égide de notre Gouvernement et au vu de la place centrale de l'école, ce n'est rien moins qu'un changement de société qui nous est proposé.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient votre politique en matière d'éducation avec force et enthousiasme.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais tout d'abord témoigner de notre satisfaction de voir l'école repartir enfin sur de bons rails après cinq années où elle a été victime de tant d'attaques par le précédent Gouvernement.

Cette rentrée scolaire se distingue par une considération nouvelle envers les élèves, les parents, les personnels, par le soutien à l'innovation pédagogique, par une conception moins verticale des liens qui unissent tous les acteurs de l'Education nationale et bien sûr par des moyens adéquats pour redresser l'institution scolaire. Nous nous en félicitons.

M. Jérôme DUBUS. - On devrait demander à Mme DUFLOT de partir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, elle ne part pas. Ce n'est pas vraiment le sujet de l'Education.

M. Sylvain GAREL. - Saluons ainsi le retour des recrutements de professeurs puisque 40.000 nouveaux postes sont d'ores et déjà annoncés pour 2013 par Vincent PEILLON le nouveau ministre, la Droite crie déjà à l'irresponsabilité, elle qui, lors du quinquennat précédent, avait supprimé tant de postes dans l'Education nationale et dans la Fonction publique.

En 2012, le Gouvernement parie sur une tout autre richesse, celle de ses enfants, et il a bien raison.

A Paris, la rentrée s'annonçait cette année particulièrement rude, avec un nouveau sabrage d'une centaine de postes pour les enseignants titulaires plus 34 suppressions de remplaçants et 46 de R.A.S.E.D.

Grâce au plan d'urgence gouvernemental, un coup de pouce a sauvé in extremis 15 postes d'enseignants et plusieurs dizaines de postes d'assistants d'éducation et de vie scolaire sur notre territoire.

Même si ce premier geste est surtout symbolique, nous nous réjouissons que la politique de ressources humaines dans l'Education nationale reparte ainsi sur des bases plus saines.

A ce titre, comme nous le rappellerons par notre vœu, notre Ville doit prendre toute sa part dans l'effort nécessaire pour assurer aux classes de la capitale des effectifs suffisants de professeurs.

Nous nous réjouissons que les concours de recrutement reprennent bientôt pour les professeurs de la Ville de Paris qui dispensent des cours d'art, de musique et de sport, indispensables à l'épanouissement des plus jeunes, mais nous demeurons vigilants sur la tentation municipale de recourir aux heures supplémentaires plutôt qu'à de nouveaux recrutements de titulaires.

Rappelons-le, une politique progressiste doit miser sur la réduction du temps de travail et sur la création de postes et non sur une course productiviste aux heures supplémentaires.

Par ailleurs, nous saluons les investissements d'envergure réalisés par la Ville pour rénover ses écoles et ses collèges. Dans la même veine, la Région négocie actuellement un nouveau plan d'investissement pour les lycées, notamment parisiens, et le transfert statutaire des lycées municipaux parisiens est en cours.

A ce titre, notre groupe aimerait rappeler l'importance de garder des lycées techniques et professionnels au cœur même de la capitale, sans les obliger à déménager pour réaliser des opérations immobilières.

Nous espérons aussi que la réflexion sur le projet pédagogique de ces lycées techniques et professionnels aboutira à terme à l'ouverture de filières spécialisées sur l'environnement et notamment la rénovation énergétique, tant la récente Conférence environnementale a de nouveau souligné que les débouchés professionnels sont nombreux dans ces domaines.

Cette transition énergétique, justement, notre Ville l'a engagée dans le cadre du Plan Climat et il est dommage que cette communication ne souligne pas assez l'important chantier de rénovation des écoles déjà engagé durant cette mandature.

Une centaine d'entre elles auront déjà bénéficié d'une rénovation d'ici l'été prochain. A terme, d'ici 2020, 600 écoles auront été rénovées à Paris afin de diminuer de 30 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Tout ceci est bon pour nos enfants, bon pour nos enseignants, bon pour l'humanité et aussi bon pour les finances publiques.

Pour en rester au volet écologique de notre politique scolaire, j'aimerais saluer les efforts faits par notre Ville pour promouvoir le bio dans les cantines, mais aussi les repas végétariens à la fois excellents pour l'équilibre nutritionnel de nos enfants et respectueux de l'environnement. C'est le sens du vœu que nous avons déposé pour promouvoir ces types de repas à l'occasion de la Semaine du développement durable.

Rappelons aussi que la Ville ambitionne d'atteindre 20 % de bio dans ses cantines d'ici la fin de la mandature et que certains arrondissements... comme le 2e en particulier, ont déjà atteint la barre des 70 %.

Avec une politique volontariste, nous pouvons là aussi agir à la fois pour la planète et pour la santé de nos enfants.

Pour finir, nous tenons à saluer le projet éducatif global choisi par notre Ville.

D'abord, parce que ce projet se fonde sur l'équité. Des moyens renforcés sont offerts aux établissements qui en ont le plus besoin sur notre territoire, grâce à des dispositifs tels que "Action collégiens".

Ensuite, nous saluons l'ouverture de ces projets éducatifs aux activités sportives, à la culture, à la citoyenneté mais aussi à l'urbanisme et à la protection de la biodiversité. A ce titre, les travaux exposés aux Chais de Bercy, au Parc floral et au Muséum d'Histoire naturelle retraçant l'avenir de Paris dans vingt ans du point de vue des enfants, sont à répéter et à encourager, en veillant à susciter la prise de conscience environnementale des plus jeunes.

En conclusion, puisque s'ouvre à l'échelle nationale une vaste réflexion sur les rythmes scolaires, nous aimerions rappeler la difficulté de combiner une offre scolaire, périscolaire et extrascolaire particulièrement riche à Paris, avec un rythme raisonnable dans la journée de nos enfants. Nous devons, certes, leur fournir une ouverture intellectuelle, culturelle, sportive et civique la plus large possible, mais tout en évitant aussi les écueils d'un productivisme scolaire qui prépare très tôt le terrain du productivisme économique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous concluez, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est ce que je suis en train de faire. Je vous ai dit que c'était ma conclusion, mais j'ai été interrompu tout à l'heure.

Veillons aussi à conserver des temps de repos, de détente et de pleine liberté pour nos enfants parmi les temps d'accueil que nous leur proposons. En un mot, laissons-les respirer !

Comme le signalait le pédagogue Philippe MEIRIEU en cette rentrée, le débat sur les rythmes est ainsi indissociable d'une réflexion sur les contenus des temps scolaires et sur leur articulation. Il nous faut lutter contre l'individualisme qui gangrène notre école et qui tend à réduire son rôle à la simple transmission d'un volume maximal de savoirs techniques. Contre cette idéologie, veillons au bien-être des enfants pour leur redonner le plaisir de penser et d'explorer le monde.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Soyez quand même tous attentifs à tenir vos temps de parole.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

M. Jérôme DUBUS. - M. GAREL dépasse toujours. Chaque fois, c'est la même chose.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, c'est parce que vous l'avez interrompu. C'est vous qui lui avez fait perdre du temps, et à nous tous avec.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, seulement.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le service public de l'éducation a été largement mis à mal par l'application d'un libéralisme aveugle au pouvoir depuis dix ans : suppression massive de postes, abandon de la carte scolaire, suppression progressive des R.A.S.E.D., soutien délibéré à l'enseignement privé, démantèlement et mise en concurrence des universités, menaces sur l'existence de l'école maternelle, dégradation des conditions de travail. La conséquence la plus lourde de cette politique ultralibérale a été d'amplifier la corrélation entre inégalité sociale et inégalité scolaire.

Après la défaite de Nicolas SARKOZY, l'étau s'est enfin desserré autour de l'enseignement public.

Les 1.000 postes supplémentaires votés par le Parlement cet été dans le cadre du collectif budgétaire étaient nécessaires, mais la rentrée des classes 2012 porte encore l'héritage de plusieurs années de tour de vis. L'affectation de ces enseignants supplémentaires n'empêche pas le solde des suppressions de postes de rester négatif sur les dix dernières années.

A Paris, tout à son austérité de principe et à ses économies misérables, le Gouvernement FILLON supprimait encore des postes de professeur cette année, alors que le nombre d'élèves continuait d'augmenter. Heureusement, au dernier moment, la dotation supplémentaire de postes pour Paris permet la réouverture de classes, de postes de remplaçant et de postes R.A.S.E.D.

Nous nous réjouissons que le Ministère ait enfin répondu à la demande d'ouverture de la liste complémentaire. Cela permettra de pourvoir les postes vacants à venir par le recrutement d'enseignants stagiaires supplémentaires et éviterait a priori le recours en cours d'année à des enseignants contractuels précaires. Cela devrait donc permettre qu'il y ait à Paris autant d'enseignants que de postes durant toute l'année sans recours à l'embauche de contractuels.

Toutefois, ces postes supplémentaires ne compensent pas l'ensemble des suppressions réalisées sous le gouvernement précédent. Ils ne rendent pas possibles toutes les ouvertures de classes qui seraient nécessaires dans la Capitale.

C'est pourquoi seul un budget 2013 ambitieux pour l'éducation permettra à la fois de revenir sur les suppressions de ces dernières années et de répondre aux besoins des écoles.

Depuis 2001, Paris construit un projet qui doit aller vers un périscolaire d'excellence, qui porte une véritable ambition pour tous les enfants de Paris. Dans les compétences qui sont les siennes, Paris a toujours appuyé les initiatives qui incitaient à plus d'égalité parmi les jeunes Parisiens et le droit à une éducation ouverte sur le monde et sur les autres. C'est un double mouvement qui veut dans un même temps renforcer et élargir le socle des savoirs.

C'est dans ce contexte que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'inquiète aujourd'hui du sort des classes de découverte, qui sont des leviers très importants pour établir un peu d'égalité entre les familles.

C'est dans ce même contexte que nous disons notre soutien à la variété et à la continuité des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires à Paris, ainsi qu'aux professeurs de la Ville de Paris, aux assistants sociaux scolaires et aux A.S.E.M.

Etre aux côtés des élèves et des familles grâce à des dispositifs de soutien scolaire est essentiel, tout comme l'accent que nous mettons sur l'ouverture artistique avec "Art pour grandir" ou les résidences d'artistes en collège. Nous devons persister dans cette ambition d'un projet scolaire et périscolaire cohérent, dont l'équilibre repose sur une égalité réelle des chances et non pas sur des logiques économiques à courte vue.

Une grande concertation sur l'école et les rythmes scolaires s'ouvre en ce moment. C'est toute la communauté pédagogique à Paris et ailleurs qui souhaite reprendre la parole après des années de silence imposé. Cette concertation doit faire la part belle à ces hommes et à ces femmes qui se consacrent à l'éducation et à la formation des jeunes Parisiens.

A l'heure où le débat sur le nouveau traité européen ne cesse de s'amplifier, permettez-nous d'alerter tous ceux qui sont attachés à la relance et à la refondation de l'école publique. Pour nous, elle ne sera pas compatible avec l'austérité budgétaire programmée par le traité européen et la réduction des déficits à 3 % dès 2013.

35 milliards d'euros à économiser, c'est deux fois la totalité du budget consacré par l'Etat à l'enseignement primaire public. La bataille pour l'avenir de l'école et le refus du pacte budgétaire européen vont de pair. L'heure n'est surtout pas à la réduction de l'investissement public.

Après des années où la seule ambition était comptable, il est temps que le projet éducatif reprenne la place qui lui due dans le débat, un projet qui embrasse les temps de l'école et hors de l'école.

Les élus Communistes et du Parti de Gauche seront force de proposition dans ce débat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous remercie, même si, comme hier, je ne vois pas toujours bien le lien entre le traité européen et telle ou telle actualité locale.

Mais bon ! "That's life"... si je peux me permettre !

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour une fois, on partage quelque chose : c'est de ne pas trop savoir ce que le traité européen vient faire dans les affaires locales mais tout est possible en politique et je suis sûr que Mme BECKER saura nous démontrer encore une fois tout le lien qu'il y a entre les deux.

Monsieur le Maire, je vais vous le dire, je suis, à titre personnel, assez déçu de cette rentrée alors que beaucoup s'en félicitent.

Je suis déçu parce qu'on m'avait dit : "Le changement, c'est maintenant."

Après cinq ans de critiques... que dis-je, de critiques... de temps et de temps passé par la Gauche à dénoncer la politique du gouvernement précédent, et du ministre de l'Education précédent, sur notre politique en matière d'éducation, je suis déçu, je pensais qu'à partir du mois de mai, l'éducation allait revivre, que les enfants allaient retrouver toute leur place, alors qu'on nous avait dit que, pendant cinq ans, nous avions passé notre temps à tout détruire : détruire le système éducatif, détruire la profession d'enseignant, détruire la formation des enfants. On pensait même que la Droite de ce pays voulait que nos enfants soient au pire analphabètes, au mieux complètement idiots, avec le système éducatif que vous décriviez être le nôtre.

Je suis déçu parce que je pensais que, d'un coup, à partir du mois de mai, les écoles, leurs fenêtres, leurs portes, allaient s'ouvrir à des oiseaux, des feux d'artifice, des couleurs, des sons agréables et que tout allait renaître, Monsieur le Maire. Je pensais que des milliers d'enfants allaient manifester dans les rues avec une fleur à la main, pourquoi pas le 14 juillet, comme le voulait Eva JOLY, en disant : "Merci, merci, ça y est, l'école est de nouveau au centre de toutes les préoccupations des Françaises et des Français, nous allons revivre", tellement les critiques pendant cinq ans ont été pour le moins peu subtiles.

Oui, vraiment après ces cinq années de pénombre, de nuit, que dis-je, je pensais que la lumière allait revenir sur l'Education nationale et que le Président de la République François HOLLANDE, le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT, peut-être pas ses deux ministres "Verts", cela dépend du vent et du traité, et en tout cas son formidable

Ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, et son non moins négligeable co-ministre Bruno JULLIARD, allaient enfin nous donner la vérité absolue sur ce que devait être l'Education nationale.

Je pensais naïvement, Monsieur le Maire, que cet été serait propice à refonder l'Education nationale. Et, d'ailleurs, le ministre de l'Education nationale ne s'y est pas trompé, il est arrivé la fleur au fusil en nous donnant, à longueur de semaines depuis le mois de mai, toutes les annonces qui figuraient dans le programme du nouveau président de la République.

Pas de pot ! Deux jours après chaque annonce, son Premier Ministre devait le rappeler à l'ordre et venir nuancer en ajoutant un petit peu de concertation, en ajoutant un petit peu de réalisme budgétaire, en ajoutant un petit peu de respect politique.

Bref, quelle ne fut pas ma déception, Monsieur le Maire, de voir que cette rentrée du nouveau gouvernement, eh bien, finalement, était loin des promesses du candidat HOLLANDE !

Alors, je me suis dit : puisque la communication sur la rentrée arrive au mois de septembre, comme chaque année, et que les années précédentes, franchement, la communication était très décevante, et nous l'avons évoquée à chaque rentrée, je me suis dit, naïvement, qu'avec les propos de Mme BROSSSEL depuis qu'elle est aux responsabilités en matière d'éducation, avec tout ce qu'elle nous envoie à la figure depuis quelques mois, cette communication de la rentrée scolaire que vous nous adressez, Monsieur le Maire, serait le renouveau de l'éducation à Paris et, naïvement, je pensais que nous aurions là une véritable visibilité de votre politique éducative, je pensais que nous allions découvrir vos positions sur un tas de sujets en matière d'éducation, en matière de scolaire, en matière de périscolaire, vraiment, j'y croyais tellement que j'y ai pensé tout l'été.

Et puis, votre communication est arrivée. Alors, j'ai ouvert la communication, je me suis dit : "vite, lisons enfin la vérité parisienne sur l'éducation" et j'ai lu, j'ai lu, et au bout de quatre petites pages et demie, je me suis dit : "ce n'est pas possible, il y a une erreur, c'est déjà fini, je ne dois avoir que le résumé de la vraie communication qui va arriver quelques jours plus tard avec un peu plus de quatre pages et demie pour une rentrée scolaire où le changement, cela devait être maintenant".

Eh bien non, c'était cela, la communication scolaire du Maire de Paris sur la rentrée, quatre pages et demie qui sont, je dois vous le dire, assez rapidement lues et parcourues, j'ai même eu le temps de la relire trois ou quatre fois, c'est pour vous dire si je n'ai pas été débordé par la lecture. Ce n'est qu'une question de forme, mais le fond était à la hauteur de la forme, Monsieur le Maire.

D'abord, il faut voir comment cette communication commence.

Sur les effectifs, mon Dieu, on a l'impression que les élèves ont débarqué par centaines de milliers dans les écoles et que l'effort consenti par la Ville a été extraordinaire.

Alors, c'est toujours la même chose, la bataille des chiffres, Monsieur le Maire. Quand on compte plus de 600 enfants dans les écoles, si vous ramenez au nombre d'écoles, cela fait un enfant par école. Si vous prenez les collégiens, cela fait cinq élèves par collège.

Alors, vous allez me dire, on ne peut pas faire cela en matière de ratio ; évidemment, mais il faut quand même garder toute proportion et rester raisonnable ; ce n'est pas une question de ratio, mais vous admettez quand même que cela donne un peu l'image des effectifs et de l'évolution de ces effectifs.

Vous vous vantez que dans les 1.000 postes créés dans le plan d'urgence de Vincent PEILLON, 15 ont été réservés à l'académie de Paris, 15 ! On avait l'impression qu'on avait gagné la Coupe du monde une nouvelle fois. On a 15 postes sur les 1.000 postes, ce n'est même pas un poste par arrondissement. C'est très loin de la presque centaine de postes d'autres académies.

Alors, c'est le verre à moitié plein ou à moitié vite, soit on est très content d'avoir ces 15 postes, et nous nous en réjouissons aussi, après tout, il n'y a pas de raison, ne boudons pas notre plaisir, mais c'est peut-être aussi que l'indicateur n'était pas très bien placé et, Monsieur le Maire, finalement, que l'académie de Paris n'allait pas si mal que cela, comparée à d'autres académies, et moi, Monsieur le Maire, j'ai de la mémoire, et quand je me souviens des propos de votre adjointe sur l'état de l'académie de Paris, des vœux de la gauche sur les classes qui ferment, sur les effectifs, sur les conditions d'accueil des enfants, et que je me dis qu'avec toute cette masse de revendications, finalement, le plan d'urgence de votre ministre de l'Education en termes politiques mais du ministre de la République et de toute l'Education nationale se résume à 15 postes, Monsieur le Maire, je trouve que, finalement, le Gouvernement précédent et le recteur précédent, dont je salue le travail, la grande rigueur et la grande compétence, ont finalement laissé, Madame BROSSSEL, une académie dans un état pas si déplorable que cela.

Cela, c'est pour l'introduction.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous êtes à sept minutes, cher collègue.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'ai 10 minutes, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il en reste trois.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ne vous inquiétez pas, vu le contenu de la communication, il ne m'en faudra pas plus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Après, il y a le contenu.

Alors, je m'attendais à des grandes propositions, je m'attendais à une vraie politique prospective, pragmatique. Là encore, j'ai été déçu.

Vous avez remis au goût du jour les quelques travaux que vous avez faits, notamment d'accessibilité, vous nous avez dressé, comme chaque année, le catalogue des dispositifs qui existaient auparavant et que vous ne faites que proroger, je dirai même que vous réécrivez l'histoire des mécanismes de la Ville, puisque vous nous reparlez du million attribué aux collègues les plus défavorisés, alors que cela fait deux ans qu'on le vote, vous en parlez à chaque communication, c'est que vous ne devez vraiment rien avoir d'autre à dire, parce que, encore une fois, on est au courant. Merci, Monsieur le Maire.

Cela manque de fond, cela manque de prospective, il y a des thèmes qui ne sont pas du tout abordés, il n'y a rien en matière de proposition sur l'école et la culture, au-delà des dispositifs qui existent déjà. Il n'y a rien en matière d'éducation et d'international, alors que nous sommes une capitale européenne, rien sur l'éducation - pourquoi pas - avec la Métropole parisienne et le Grand Paris et il n'y a rien, incroyable, sur les professeurs de la Ville de Paris.

Ce n'est pas comme s'il y avait un problème avec les professeurs de la Ville de Paris, ce n'est pas comme si vous supprimiez des postes en matière de professeurs de la Ville de Paris ; tiens, vous supprimez des postes en matière de professeurs de la Ville de Paris ? C'est marrant, cela me rappelle quelques-uns de vos propos, Madame BROSEL, et votre communication de quatre pages et demie sur la rentrée scolaire ne parle pas des professeurs de la Ville de Paris ! "Professeur de la Ville de Paris" ne figure même pas dans votre communication sur la rentrée scolaire ; c'est vous dire, Monsieur le Maire, avec quel mépris permanent, non seulement vous abordez la question des ressources humaines de la Ville, mais, a fortiori, la question des professeurs de la Ville de Paris, qui sont, plus que jamais, abandonnés à leur triste sort.

Non, vraiment, Monsieur le Maire, je suis déçu de cette communication qui ne donne rien, aucune perspective, aucune prospective, nous n'avons rien à en tirer, si ce n'est que, décidément, et quelles que soient les majorités nationales, l'éducation n'est pas votre priorité, ne l'a pas été, ne le sera pas.

Je l'ai déjà dit, nous sommes aujourd'hui dans une ambiance de fin de règne, de fin de mandat. Il est clair que par cette communication, vous confirmez quelque chose que nous savions déjà : l'école devra se passer de la politique de la Mairie de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - "Bravo", disent vos collègues ; je suis tout à fait prêt à comparer la politique en faveur des établissements scolaires que nous menons depuis 2001, et notamment dans cette mandature, avec celle qu'il y avait avant. Je vous confirme, Monsieur MENGUY, malgré toutes vos tentatives pour nous faire sourire, c'était parfois réussi d'ailleurs, la dynamique en faveur de l'école est une priorité jusqu'à la fin de la mandature, comme nous le prouvons par des actes.

Cela vous ennuie que l'on répète que l'on consacre un million d'euros aux collègues, etc. Oui, parce qu'on renouvelle à chaque fois, ce n'est pas "one shot", ce n'est pas une seule fois, c'est en permanence !

Mais cela dit, c'était plutôt sympathique.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, loin de "l'enjeu de taille" ou de la "hausse substantielle" dont la communication fait état, l'augmentation du nombre d'élèves en cette rentrée 2012 est suffisamment faible pour ne pas altérer le taux d'encadrement dans les écoles parisiennes.

Celui-ci s'est, en effet, amélioré ces 15 dernières années, passant d'une moyenne de 25,40 enfants par classe élémentaire ou maternelle en 1997 à 25,06 enfants en 2011.

Le contexte démographique ne se dégrade pas, bien au contraire, et s'accompagne cette année d'un accroissement du budget de l'académie de Paris de près de 10 millions ; c'était sous le Gouvernement précédent, je vous le rappelle.

Les conditions semblent donc réunies pour décliner les deux objectifs affichés par cette délibération, à savoir : l'optimisation des conditions d'accueil des élèves et le développement de projets éducatifs ambitieux.

Le consensus que suscitent ces deux axes de réflexion se révèle néanmoins éphémère, alors même que vous ne pouvez pas vous empêcher, Monsieur le Maire, de ressasser l'antienne familière d'un précédent Gouvernement fossoyeur d'éducation.

Aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain, voilà quelle pourrait être votre devise, cette ritournelle obsolète qui veut faire passer comme problématiques des mesures rationnelles pour qui n'ignore pas les abysses insondables des finances publiques.

Mais laissons à l'avenir le temps des inquiétudes et au présent l'éloge d'une réactivité présidentielle sans faille, ayant conduit à l'adoption cet été d'un plan d'urgence gouvernemental.

Ce bricolage estival a notamment consisté à piocher les postes supplémentaires d'enseignants, soit 1.000 emplois de professeurs des écoles, dans le vivier des candidats au concours qui n'ont pas été retenus.

Cette méthode de recrutement contestable n'a pas pour avantage de conforter les professeurs en devenir, propulsés dans la classe, alors même que leur sanction à l'examen révélait un besoin de formation plus longue, une nécessaire maturation de leur projet.

L'entreprise d'opposition d'une prétendue nouvelle ère de dialogue respectueux à un soliloque despotique révolu sombre ainsi dans la caricature binaire ou le manichéisme idéologique. Le manteau de vertu sied rarement à qui prétend s'en draper.

Comment justifier, en effet, le désengagement financier massif de la Région Ile-de-France, avec, depuis 2009, une division par deux des crédits alloués à la construction de lycées, alors que 32 d'entre eux auraient besoin d'une rénovation à Paris ? Votre rhétorique s'aiguise à mesure que l'inspiration et la verve s'amenuisent, Monsieur le Maire.

Laconique, pour ne pas dire lapidaire, votre communication vante une gestion dynamique du patrimoine scolaire, alors même que le budget des travaux dévolus à l'entretien marque une nette diminution en 2012, passant de 26 à 23,8 millions. La tentation du rabâchage d'une leçon maintes fois prodiguée sacrifie les annonces programmatiques sur l'autel d'un bilan panégyrique de vos réformes, à l'instar de la restauration scolaire.

Quelques nouveautés cependant sont inaugurées, telles que l'emploi fonctionnel de chargé de coordination, dont la définition d'"interlocuteur privilégié des agents spécialisés des maternelles et des agents techniques des écoles" nous fait craindre le gadget. Dans le 15e arrondissement, nous verrons sur place l'expérimentation qui va en être faite.

Dans le même temps, les professeurs municipaux de la Ville de Paris, qui ont fait grève très récemment, sont menacés de disparition et font face au gel des embauches, à l'amputation de cinquante postes depuis six ans ou encore à la multiplication des heures supplémentaires en parfaite contradiction avec les dogmes du Gouvernement Ayrault.

A ce titre, le recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité, annoncé par le Ministre de l'Education nationale, ne risque-t-il pas de contribuer à l'instauration d'un arbitre entre les élèves et les adultes, et partant de saper encore davantage l'autorité des professeurs ? Quels seront le champ d'action et la marge de manœuvre de ces assistants qui ne bénéficieront que d'une formation succincte de deux mois ?

Hier encore, vous critiquiez le prétendu manque de formation initiale des nouveaux enseignants, mais aujourd'hui le Gouvernement traduit dans les faits ce qui relevait de l'élucubration et contribue au millefeuilles des dispositifs d'éducation prioritaire.

Scander l'innovation pour plus d'égalité est une initiative louable, mais il n'est nullement certain que votre politique y parvienne à force de mesures pléthoriques et de moyens lacunaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. BRAVO, pour 4 minutes 32.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

J'ai envie de dire à M. MENGUY et aux élus de l'opposition, continuez d'être ce que vous montrez ici et vous nous aidez parce que, comme une majorité de Français l'a dit clairement aux mois de mai et juin derniers, j'aime l'éducation quand elle est nationale, quand elle est républicaine, quand elle est citoyenne. Vous ne le comprenez pas.

Comme chaque maire, j'ai fait le portail de toutes mes écoles à la rentrée et j'y ai trouvé un climat d'apaisement. Depuis plusieurs années, nous avons malheureusement pris l'habitude de déplorer à chaque rentrée scolaire une situation de plus en plus dégradée. La politique de casse systématique du service public d'éducation portait ses fruits avec son lot de postes vacants, d'enfants livrés à eux-mêmes, en s'en remettant à la débrouillardise des équipes éducatives dévouées et obligées de parer au plus pressé.

Certes, le Gouvernement n'a pas pu en deux mois réparer tous les dégâts causés par les précédentes équipes ministérielles, mais les postes d'enseignants supplémentaires, ainsi que les nombreux assistants d'éducation et de vie scolaire, permettent une rentrée bien plus sereine que les années précédentes : c'est un signal fort envoyé aux parents et aux personnels éducatifs qui montre que le mépris a cessé et que l'Etat fait de nouveau confiance à son éducation, déclarée priorité du Président de la République.

Nous devons rester, certes, vigilants car les effectifs sont en hausse et les locaux scolaires sont parfois saturés, mais les services de la Ville, de la Direction des Affaires scolaires en particulier, ont largement anticipé les besoins.

De plus, nos relations avec le Rectorat sont redevenues plus constructives, ce qui laisse augurer un partage des tâches plus efficace, la Ville pouvant se concentrer prioritairement sur des missions qui lui incombent.

Je veux dire un mot de la réforme nationale des rythmes éducatifs qui offre une formidable opportunité de repenser l'articulation des différents temps scolaires péri et extrascolaire - Monsieur MENGUY, lisez bien les textes, même s'ils sont courts. C'est un défi pour les collectivités territoriales mais aussi un moyen de réinventer notre mode d'action en faveur des enfants, de rendre plus cohérentes toutes nos interventions. L'éducation, c'est bien plus que l'école.

Toutes les directions de la Ville œuvrent directement et indirectement dans la sphère éducative. L'Etat et les collectivités se complètent mais aussi parfois empiètent sur les prérogatives des uns et des autres. Le grand chantier lancé par le Ministre Vincent PEILLON doit être vu comme une chance de mettre en synergie tous nos moyens.

Je dirai un mot de l'ambitieux programme de travaux pour préparer l'avenir en concertation avec les arrondissements. Notre responsabilité est d'entretenir et de construire le patrimoine scolaire. Je me réjouis que Colombe BROSSEL et la DASC, avec son énergique directrice, en lien avec les arrondissements consacrent autant de force et de moyens à développer les écoles et les collèges de demain. Entre 2008 et 2014, ce ne sont pas moins de 800 millions d'euros qui y ont été consacrés.

Je voudrais saluer les nouvelles écoles construites à Paris, comme le groupe scolaire Le Vau dans le 20^e entièrement restructuré, ou encore celui du 27 de la rue de Reuilly dans le 12^e. L'année passée, c'est l'école de la rue de Clichy dans le 9^e arrondissement qui avait ouvert ses portes dans l'ancien hôtel de Wendel. Bientôt ce sera l'école de la rue de Torcy dans le 18^e qui verra le jour, tout comme l'annexe du collège André Citroën dans le 15^e arrondissement.

Je terminerai par un commentaire sur l'offre éducative élargie dont la culture constitue la pierre angulaire. L'accent est porté sur l'accès à la culture pour tous, une meilleure articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le programme "L'art pour grandir" doit être chaudement félicité car il s'étoffe toujours davantage, permettant aux enfants issus des milieux les plus défavorisés de côtoyer les artistes et les institutions culturelles parisiennes, de pratiquer des disciplines artistiques en immersion. Beaucoup d'enfants parisiens ne se sentent pas autorisés à profiter d'une offre culturelle extrêmement riche. C'est aussi notre mission que de changer le regard sur l'art et d'affirmer que chacun, chaque enfant, a droit de s'en emparer avec ses codes et ses moyens propres.

Ce fil rouge culturel, on le retrouve à tous les niveaux d'intervention de la Ville, dans les centres de loisirs, les Ateliers bleus, les collèges où trente résidences d'artistes trouveront place cette année. Il contribue également à un

climat apaisé au sein des établissements aidés par de nombreuses initiatives d'Action Collégien et de "Paris Collèges Familles" qui vise à rapprocher les familles et la communauté scolaire.

Cette dernière action interroge les représentations des parents sur l'école et de l'école sur les parents. Elle répond à leurs préoccupations sur la scolarité de leurs enfants et consolide les liens sociaux dans le quartier. C'est par ce type de démarche que l'on rend plus forte l'institution scolaire. Je rejoins en cela l'avis de mon collègue Philippe DUCLOUX.

Chers collègues, quelle plus belle ambition que de refonder l'école en n'oubliant jamais que l'enseignement ne constitue qu'une part de l'éducation. Edgar Morin le disait avec force : "dans une tête bien faite" :

"La réforme de l'enseignement doit conduire à une réforme de la pensée et la réforme de la pensée doit conduire à la réforme de l'enseignement".

Monsieur le Maire, vous pouvez compter sur le groupe que je représente pour tenir le cap avec vous et avec votre équipe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Et à présent, Mme Colombe BROSSEL va réagir à ces interventions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à chacun des intervenants pour leurs interventions constructives et qui permettent ensemble de faire progresser le débat.

Vous avez été un certain nombre à le dire, cette rentrée s'est effectuée dans un climat apaisé. Climat apaisé parce qu'au-delà des mesures qui ont été prises par Vincent PEILLON et par le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, bien au-delà c'est bien la confiance qui a été rétablie entre notre pays, les Parisiens, ceux qui nous concernent, et l'école, l'école de la République avec l'ensemble des acteurs qui interviennent à l'intérieur ou qui interviennent à ses côtés.

Ce climat apaisé est le signe du respect et le signe de cette confiance. La confiance, cela s'entretient, cela se prouve ; c'est comme les preuves d'amour, il faut qu'elles existent. Effectivement, nous avons à Paris vu arriver des éléments qui nous permettent de retravailler dans un climat de confiance.

Monsieur le Maire, vous le rappelez dans votre propos, nous avons vu un certain nombre de traces concrètes à la rentrée : ces quinze postes dans le cadre du plan d'urgence, mais également un accompagnement des enfants handicapés qui permet aujourd'hui - je parle sous le regard attentif de Véronique DUBARRY - d'avoir une relation beaucoup plus fluide avec le Rectorat sur le fait que les enfants puissent avoir un A.V.S. ou une A.V.S. à leurs côtés. Mais c'est également l'ensemble des autres postes qui sont arrivés : assistants d'éducation, assistants de prévention et de sécurité. Vous l'avez comme moi lu dans un grand quotidien du soir il y a quelques jours, de nouveau un appel aux listes complémentaires a été effectué pour vingt-trois postes sur l'Académie de Paris. Parce que le nombre de remplaçants avait été dramatiquement réduit, c'est donc un nouvel appel d'air, un nouveau souffle pour l'école à Paris.

Je crois que nous devons compter avec ces traces de confiance, même si nous devons rester vigilants, et nous n'avons pas l'intention de ne pas rester vigilants pour que l'école à Paris soit traitée au regard des besoins et au regard des enfants qui la fréquentent.

Alors vous l'avez dit, l'école à Paris, c'est une partie mais il y a également tout ce qui nous revient, à nous collectivité parisienne, dans le cadre de nos compétences.

Les bâtis, eh oui, c'est un véritable défi pour une collectivité comme la nôtre de savoir en permanence s'adapter à la croissance démographique. Je suis fière et heureuse que nous ayons pu faire en sorte qu'aujourd'hui, et dans les années à venir, l'ensemble des enfants puissent être accueillis dans des bâtiments qui leur conviennent et qui nous conviennent. Je remercie en cela l'ensemble des services de la Ville. Ce n'est pas à balayer d'un revers de la main, ce n'est pas à traiter avec ironie : c'est notre compétence première et nous devons l'assurer ; au-delà des grands discours, nous devons agir.

Mais il s'agit aussi, bien entendu, de l'ensemble des sujets que vous avez évoqués sur le projet éducatif.

Ce projet éducatif, nous en sommes comptables, c'est un élément extrêmement important de la réussite éducative des enfants parisiens. C'est ainsi que nous l'avons conçu. C'est ainsi que nous continuerons à le porter. Nous continuerons à développer des ambitions fortes pour que l'ensemble des enfants de la Capitale, mais surtout

ceux pour qui ce projet éducatif représente beaucoup, voire tout, puissent s'insérer dans un parcours de réussite éducative. Dans ce cadre-là, nous avons notre place et nous continuerons à la prendre. Bien sûr, vous avez parlé de la culture, de la citoyenneté, vous avez évoqué tous les dispositifs que nous avons mis en œuvre. Nous continuerons à les promouvoir parce que nous sommes fermement persuadés qu'au-delà de l'école - et je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit tout à fait justement Jacques BRAVO -, au-delà de l'école, la Ville a un rôle à jouer dans la réussite éducative des enfants à Paris, et c'est tout notre objectif.

C'est un travail d'ampleur, c'est un travail parfois ingrat parce qu'il ne peut pas être uniquement dans les grandes annonces, mais c'est un travail de fourmi qui permet aujourd'hui à des dizaines de milliers d'enfants de Paris d'être accompagnés dans leurs parcours de réussite éducative, et nous continuerons à porter cette ambition.

Alors, oui, nous continuerons à porter l'ambition qui est la nôtre depuis 2008. Le Maire de Paris tient le même discours depuis 2008. Nous continuerons à centrer tout ce que nous faisons sur les enfants qui en ont le plus besoin.

Nous sommes devant une réalité qui fait que pour un certain nombre d'enfants, s'il n'y avait pas d'intervention de l'école ou de la Ville, c'est leur parcours de réussite éducative qui pourrait être mis à mal.

C'est la raison pour laquelle je le redis ici comme je l'ai déjà dit : oui, j'assume. Nous avons baissé le nombre de classes de découverte, mais oui, j'assume aussi et surtout le fait que le nombre d'écoles en Z.E.P., R.E.P. ou assimilés, soit passé de 40 % à 60 %. Nos dispositifs ne doivent pas rester figés. Le fait de ne pas bouger, l'immobilisme n'est pas en soi une politique éducative.

Par contre, en permanence se réinterroger sur les enfants pour lesquels nous devons travailler, alors oui, c'est le projet éducatif auquel nous travaillons. J'assume le fait qu'aujourd'hui 20 % d'enfants et d'écoles dans les quartiers populaires, dans les quartiers où il y a besoin, puissent partir en classe de découverte. C'est sur eux, c'est avec eux et c'est pour eux que nous voulons travailler et nous continuerons !

Deux mots encore, Monsieur le Maire, d'abord pour parler évidemment de rythmes. Si je pouvais me permettre de formuler un souhait, ne parlons pas de rythmes scolaires, mais parlons de rythmes éducatifs. Notre seul intérêt à nous, élus, est de savoir quel rythme est bon pour les enfants.

Les enfants n'ont pas d'un côté les rythmes scolaires et de l'autre, les rythmes péri et extrascolaires, et les rythmes de vie, de la famille, de leurs copains, du sport : ils ont des rythmes éducatifs.

Le chantier est absolument formidable. C'est un défi, Jacques BRAVO l'a dit, et en même temps c'est un chantier formidable. Il va consister à nous réinterroger dans le cadre national que fixera le Ministre de l'Éducation nationale d'ici quelques jours, quelques semaines. Et alors, évidemment, nous prendrons toute notre part dans le débat. Il s'agit de réinterroger notre projet éducatif au regard du meilleur rythme pour les enfants de Paris. Ce sera un très beau chantier dans lequel chacun et chacune d'entre nous seront appelés à participer pour construire ensemble un projet ambitieux.

Je terminerai, Monsieur le Maire, par un dernier mot.

Ce projet éducatif ne vit que parce qu'il y a des agents à la Ville de Paris qui le portent.

Et je voudrais ici terminer par cela parce que j'ai entendu, là aussi, des commentaires sur un ton ironique, et voilà, c'est juste pas bien. Ce projet éducatif est porté par des hommes et des femmes qui y mettent beaucoup d'énergie, beaucoup d'engagement, beaucoup de volonté, qui réinventent tous les jours la façon de porter un projet éducatif sur lequel nous avons quelques idées mais ce sont eux qui le supportent et le créent.

Alors, lorsque nous accompagnons l'ensemble des agents de la Ville de Paris qui travaillent avec les enfants dans le cadre de ce projet éducatif, non, ce n'est pas de l'ironie, ce n'est pas du gadget. Pouvoir leur permettre de construire des parcours qui reconnaissent leurs compétences et les déroulés de carrière, c'est aussi un signe de respect vis-à-vis d'eux et un signe de la place importante qu'ils occupent dans le projet politique ambitieux qui est le nôtre.

Mme Maïté ERRECART répondra tout à l'heure sur la question des P.V.P. Je termine vraiment par cela : je ne peux pas laisser dire des choses comme : "on a gelé les postes ; on a fait disparaître des postes".

Non, écoutez, on ouvrira à la rentrée prochaine un concours qui permettra l'embauche de 10 nouveaux professeurs de la Ville de Paris. Je ne crois pas que quand une collectivité s'engage à ouvrir des concours et à recruter du personnel, on puisse avoir des mots aussi forts que "suppression" et "disparition", comme je les ai notés dans vos propos aujourd'hui.

L'ensemble des agents de la Direction des Affaires scolaires, mais également ceux des autres directions sont au cœur de notre projet éducatif et vraiment, je ne voulais pas terminer sans leur rendre un hommage et leur dire merci au nom de la collectivité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup d'avoir d'abord mis au clair un certain nombre de faits.

D'ailleurs, je pense qu'il y a quelque chose sur quoi il faudra que l'on revienne parce que peut-être il y a de l'ignorance, c'est ce que nous avons fait en termes de locaux scolaires. C'est considérable, très coûteux et tout à fait justifié. J'ai l'impression que c'est en train d'être ignoré.

Deuxième chose, je vous remercie vraiment beaucoup d'y mettre beaucoup de sens, beaucoup de vie. C'est bien la preuve, justement, que c'est une priorité très importante de toute cette équipe. Je vous remercie pour la très grande part que vous y prenez avec toutes celles et tous ceux qui y contribuent dans cette maison.

Merci à tous.

2012 DLH 101 - Subvention et avenant à convention (260.000 euros) avec l'Agence parisienne du climat (12e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant poursuivre les dossiers de la 8e Commission par le projet de délibération DLH 101 concernant l'attribution d'une subvention et un avenant avec l'Agence parisienne du climat.

Je donne la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous nous proposez de verser une nouvelle subvention de 260.000 euros à l'Agence parisienne du climat qui vient s'ajouter à celle que la Ville verse à travers d'autres directions, pour atteindre environ 636.000 euros.

Soit, néanmoins, permettez-moi de saisir cette délibération pour vous faire part de mes inquiétudes sur le fonctionnement de cette agence, qui reste décevante en termes d'efficacité en dépit de la bonne volonté qui anime ses responsables.

Annoncée en 2007, créée en 2010 pour accompagner la Ville de Paris dans la mise en œuvre du Plan Climat, je constate que l'A.P.C. éprouve des difficultés à être opérationnelle.

Sa part dans la mise en œuvre du Plan Climat demeure très faible. L'A.P.C. était aux abois alors que la part des subventions versées par la Ville ne cesse d'augmenter.

Désormais l'A.P.C. fait l'objet de plusieurs difficultés internes, notamment une dette auprès de l'U.R.S.S.A.F. pour l'année 2012 et un conflit judiciaire avec un ancien conseiller info-énergie.

Cette association était au départ une bonne idée. Elle avait le mérite de mettre autour de la table des partenaires privés et publics. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui que l'A.P.C. semble avoir atteint ses limites et qu'elle manque de lisibilité et d'efficacité alors que nous sommes loin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Plan Climat.

D'ici quelques jours, le projet du Plan Climat parisien révisé entrera dans sa phase de concertation publique.

Dans ce cadre, il serait opportun, Monsieur le Maire, qu'une réflexion soit menée sur l'ensemble des dispositifs qui participent à sa mise en œuvre. Je m'interroge en effet sur l'effet doublon de certaines structures et sur les blocages et les surcoûts qu'elle génère.

Au mois de juillet, notre Conseil avait ainsi voté la participation de la Ville de Paris à la S.E.M. "Énergies Positif". En réponse aux inquiétudes alors exprimées par une de nos collègues, René DUTREY avait annoncé qu'il comptait bien s'atteler à la mise en complémentarité de l'A.P.C. et de la S.E.M. "Énergies Positif".

En effet, je rappelle qu'aujourd'hui coexistent, chacune dans leur coin, l'Agence parisienne pour le climat, la S.E.M. "Énergies Positif", "Solarvip", la S.A.E.R.P., etc., sans compter les très nombreux dispositifs que nous votons régulièrement dans cette Assemblée.

Compte tenu des enjeux environnementaux et des défis à relever, la mise en œuvre de vos politiques publiques liées à la transition énergétique doit passer par une vraie vision stratégique d'ensemble.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, une remise à plat s'impose afin de supprimer les doublons, de gagner en réactivité, en lisibilité, en expertise et surtout, et c'est là l'essentiel, pour permettre à notre Municipalité d'être plus efficace dans la lutte contre le changement climatique.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La notion de contrôle énergétique n'est pas contestée sur les bancs de cette Assemblée.

À nous de trouver les outils nécessaires, efficaces et compétents pour pouvoir avancer dans ce domaine.

Je conviens avec vous des quelques balbutiements de cette structure. Compte tenu des résultats qui sont mentionnés sur le nombre de personnes qui sont aujourd'hui formées pour permettre d'aller au devant des Parisiens dans leur démarche de précarité énergétique, on voit bien qu'il y a une marge de progrès importante.

Je crois que le Maire de Paris s'interroge et a demandé d'ailleurs un bilan sur toutes les agences qui ont été créées afin de voir un peu le fonctionnement.

Laissons le temps au temps, laissons éventuellement à cette structure le temps de s'affirmer. J'ai reçu, il y a quelque temps de cela, la directrice de cet établissement qui a de vraies convictions, un vrai challenge personnel à entraîner ses troupes à être convaincues et convaincantes vis-à-vis des Parisiens eux-mêmes.

Il est légitime que l'on s'interroge sur la mobilisation et la concentration d'un certain nombre d'outils que nous avons mis en place, à Paris, à la Région. Tout ceci doit être cohérent.

En même temps, la Conférence gouvernementale environnementale voit bien qu'il y a un besoin de relance de ce processus. Je vous demande de laisser vivre cette structure au cours de l'année 2012 et 2013 et que nous en tirions le bilan à cette échéance.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 101).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication de la commune de Paris (R. 24) :

Titulaires :

- Mme Claire GUIDI ;

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Virginie DASPET ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- M. David ALPHAND.

Suppléantes :

- Mme Annick OLIVIER ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- Mme Halima JEMNI ;

- Mme Delphine BURKLI ;

- Mme Marie-Laure HAREL.

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) (R. 25) :

Titulaires :

- Mme Claire GUIDI ;

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Virginie DASPET ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- M. David ALPHAND.

Suppléantes :

- Mme Annick OLIVIER ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- Mme Halima JEMNI ;

- Mme Delphine BURKLI ;

- Mme Marie-Laure HAREL.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction des locaux sociaux et de remisage de la Pépinière de Longchamp au bois de Boulogne, allée du bord de l'eau (16e) (R. 26) :

Titulaires :

- M. Jean-Yves MANO

- Mme Isabelle GACHET

- M. Hermano SANCHES RUIVO

- Mme Marie-Laure HAREL

- Mme Valérie HOFFENBERG.

Suppléants :

- M. Patrick KLUGMAN

- Mme Danièle POURTAUD

- M. Gilles ALAYRAC

- M. Pierre GABORIAU

- M. Pierre AURIACOMBE.

Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) (R. 28) :

- Mme Anne HIDALGO ;
- M. Claude DARGENT ;
- M. Gilles ALAYRAC ;
- M. Julien BARGETON ;
- M. Jean-Bernard BROS ;
- M. Christian SAUTTER ;
- M. Bernard GAUDILLERE ;
- M. Yves CONTASSOT ;
- M. Pierre MANSAT ;
- M. Philippe GOUJON ;
- M. Jean-François LAMOUR ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- M. Jean-Baptiste MENGUY ;
- Mme Anne TACHENE.

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique immobilière de la collectivité parisienne" (R. 29) :

- M. Rémi FERAUD ;
- Mme Claire GUIDI ;
- Mme Marinette BACHE ;
- M. François VAUGLIN ;
- M. Romain LEVY ;
- Mme Claire MOREL ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- M. René DUTREY ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- Mme Roxane DECORTE ;
- Mme Martine MERIGOT de TREIGNY ;
- M. Jérôme DUBUS ;
- Mme Marie-Laure HAREL ;
- Mme Anne TACHENE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

**2012 DLH 185 - Réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 139 logements, 166-168 bis, rue de Charonne (11e).
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un état des lieux du parc social.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet DLH 185 relatif à la réalisation par "France Habitation" d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 139 logements, 166-168 bis, rue de Charonne (11e), sur lequel les vœux référencés n^{os} 23 et 23 bis dans le fascicule ont été déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour trois minutes.

Non ? Vous n'êtes pas inscrit ? Très bien, donc il n'y a pas d'intervention sur ce projet.

En revanche, il y a un vœu.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole sur le vœu n° 23.

M. Jérôme DUBUS. - C'est un vœu qui concerne évidemment l'application du Plan Climat et notamment sa partie concernant les rénovations des logements sociaux.

Vous aviez prévu dans le Plan Climat que 25 % du parc social de Paris seraient rénovés, ce qui représente environ 55.000 logements.

Aujourd'hui, depuis 2008, nous en sommes à un peu plus de 14.000. Il y en a eu 3.300 en 2011 et, pour suivre l'objectif qui avait été prévu, il faudrait en faire 1.000 de plus par an.

Donc, vous êtes un peu en dessous des objectifs prévus et ce vœu, qui est assez formel, vous demande, un, de nous fournir un état des lieux des rénovations qui ont été réellement effectuées dans le parc social de la Ville ou dans le parc social parisien et que l'on s'engage à rattraper le retard qui a été accumulé à hauteur d'environ 1.000 logements sociaux par an.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO ou à M. Jean-Yves MANO.

Jean-Yves MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je vais essayer de répondre à M. DUBUS.

A priori, il devait y avoir un vœu de l'Exécutif.

M. Jérôme DUBUS. - Il y a un vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il y a un vœu de l'Exécutif, on est d'accord.

Le bilan du Plan Climat par rapport aux bailleurs sociaux est quand même extrêmement positif. Il y a une montée en puissance nette, mais, vous le savez, Monsieur DUBUS, dans le cadre de ces rénovations, nous devons mettre en place une concertation avec les locataires extrêmement précise puisque, bien souvent, ils participent financièrement par la troisième ligne de quittance au financement des travaux.

Vous convenez avec moi que nous ne pouvons pas passer en force et, d'ailleurs, malgré des concertations importantes parfois, nous avons le regret de constater qu'il y a certains rejets des propositions par des locataires.

Néanmoins, bien évidemment, nous continuons ce travail qui a été un peu ralenti, je le dis aussi, parce qu'à un moment donné les bailleurs sociaux ont bénéficié d'un financement avec un prêt à 1,9 %, je l'ai déjà souligné. De façon paradoxale, le secteur privé a un prêt à taux 0 et le secteur social un prêt à 1,9 %.

De plus, ce prêt a été limité quantitativement et la Caisse des dépôts n'a pas pu honorer la totalité des demandes sur l'ensemble des territoires. Il y a eu donc quelques mois de carence, qui ont entraîné un certain nombre de retards.

Soyez persuadés de la volonté des bailleurs sociaux de continuer ce travail, mais je me permets aussi d'insister sur ce que j'ai dit hier : il est utile et nécessaire de se focaliser sur le nombre de logements, mais il est aussi utile et surtout nécessaire de se focaliser sur les gains potentiels entraînés par les travaux qui sont, me semble-t-il, beaucoup plus significatifs que le nombre de logements lui-même.

C'est pourquoi, bien évidemment, ceci fera l'objet, dans le cadre des débats, d'un bilan et des futures actions.

Sachez que, dans le plan stratégique de patrimoine qui a été élaboré par tous les bailleurs et qui a été mentionné d'une façon extrêmement précise dans la convention d'utilité sociale qui a été signée avec l'Etat, tout ceci est programmé, mentionné, contrôlé.

Donc, oui à l'information du Conseil, mais faites confiance aux bailleurs sociaux. C'est pourquoi je vous demande de voter le vœu de l'Exécutif et d'avoir l'amabilité de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, le vœu est-il retiré ?

M. Jérôme DUBUS. - On va voter le vœu de l'Exécutif sous réserve que vous fassiez allusion dans la rédaction au vœu que nous avons déposé.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce n'est pas la tradition.

M. Jérôme DUBUS. - Cela s'est déjà fait, un petit effort.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous restons sur le vœu de l'Exécutif, sinon ce n'est plus un vœu de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, Monsieur DUBUS ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 145).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 185).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au bâtiment de l'ex-Maison des étudiants des Etats d'Afrique de l'Ouest (12e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au bâtiment de l'ex-Maison des Etudiants des Etats d'Afrique de l'Ouest, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, pour une minute.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La Maison des Etudiants d'Afrique de l'Ouest a été acquise en 1950 par l'A.O.F. afin d'y accueillir les élus représentant l'A.O.F.

Après la dissolution de cette dernière, les lieux sont dévolus au logement des étudiants et des travailleurs sans que soit tranchée la question de la propriété.

L'immeuble s'est dégradé, n'ayant pas été entretenu, et a mis en danger les habitants. Au terme d'une longue procédure dite de "bien sans maître", l'Etat est devenu propriétaire de l'immeuble le 10 juillet 2009.

Depuis octobre 2010, l'immeuble est vide, partiellement muré et la dégradation continue.

Depuis de très longues années, une mobilisation des élus, des habitants, des associations du 12e arrondissement demande à la fois l'accompagnement des travailleurs et des étudiants de l'ex-M.E.A.O., mais aussi demande la réalisation d'un programme de logements qui conserve la mémoire des lieux.

Aussi, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés émet le vœu que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Préfet de Paris afin qu'un projet de réhabilitation de l'immeuble du 69, boulevard Poniatowski soit élaboré en concertation et qu'y soient réalisés rapidement des logements, logement social étudiant, tout en veillant à ce que la mémoire de l'ancienne M.E.A.O. soit conservée.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame BLUMENTHAL, je ne peux que souscrire comme vous au désir de voir cet immeuble retrouver une vocation de logements et de logements étudiants tels que prévus.

Renseignements pris vis-à-vis de l'Etat et du représentant de l'Etat sur Paris, ils sont en possession des offres puisqu'un appel à concurrence a été lancé et nous avons comme promesse que l'Etat doit trancher d'ici l'année.

Nous allons effectivement suivre ce dossier de près, car il n'y a aucune raison que ce dossier traîne. L'Etat étant propriétaire du bien, c'est à lui que revient la nécessité de trouver un opérateur pour faire les travaux, mais il n'y a aucune raison, aujourd'hui, que cela traîne comme cela, donc courrier sera envoyé officiellement à la Préfecture.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme MONTANDON pour une explication de vote de deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous sommes favorables à une réhabilitation de cet immeuble ; seulement, nous voulons dénoncer le manque de clarté et, surtout, la mauvaise foi dont vous faites preuve.

En juin 2009, en effet, une procédure de bien sans maître avait été lancée et, à cette époque, la Ville avait la possibilité de devenir propriétaire de ce bien. Or, elle s'en est désintéressée, laissant "le bébé" à l'Etat. Vous aviez donc la possibilité, il y a trois ans, de faire un projet de réhabilitation, mais vous avez préféré vous défausser.

Maintenant, vous vous adressez à l'Etat, et c'est la deuxième fois, en effet, une première fois, il y a un an, vous vous êtes adressé à l'Etat, un Etat de Droite, maintenant à l'Etat socialiste, mais le problème est toujours le même.

Dans ce vœu, vous osez, en plus, mentionner "une politique immobilière dynamique" ; laissez-moi juste vous rappeler qu'en effet, la dynamique, vous l'avez loupée il y a trois ans.

Vous citez aussi une "mobilisation sans faille", mais ce dossier, justement, est truffé de failles. C'est pour cette raison que nous allons nous abstenir.

Sachez qu'en effet, nous sommes tout à fait favorables à la réhabilitation, mais pas avec la mauvaise foi dont vous faites preuve.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'explication de vote étant très ciblée, je ne peux laisser passer un certain nombre de contrevérités.

Les choses sont peut-être un peu plus compliquées, Madame, que vous voulez bien le penser, ce bien étant historiquement propriété d'un certain nombre de... du temps des colonies, disons les choses telles qu'elles sont, et qu'à partir du moment où nous avons regardé avec intérêt le devenir de cet immeuble, des questions diplomatiques se sont posées.

Un certain nombre de pays ont revendiqué la propriété de ce bien, et ce n'était pas à la Ville de Paris à agir, mais bien aux autorités gouvernementales et diplomatiques de ce pays, pour mettre fin à cette situation qui ne permettait pas à la Ville d'agir.

Voilà pourquoi les choses ont traîné, mais ce n'est pas de la responsabilité de la Ville, c'était une situation légèrement complexe, avec des intervenants divers, dans des situations politiques variées ; disons les choses comme cela.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 146).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'application de la loi de réquisition.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'application de la loi de réquisition.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Bonjour.

Il y a 15 jours exactement, alors que s'ouvrait l'examen au Sénat du projet de loi de la Ministre Cécile DUFLOT sur le logement, avec Ian BROSSAT, ici présent, mais aussi avec le maire du 2e arrondissement, M. BOUTAULT, et M. Alexis CORBIÈRE, nous étions allés soutenir une réquisition citoyenne organisée par "Jeudi Noir" et "Droit au Logement", rue Saint-Marc, un beau bâtiment de 1.500 mètres carrés qui était vide depuis plus de quatre ans, et surchauffé.

On avait là un beau rapport de force contre, justement, ceux qui profitent d'une spéculation immobilière scandaleuse, d'autant plus scandaleuse face à la crise du logement dramatique à Paris. Mais, hélas, la police, sous les ordres du Préfet et certainement du Ministère de l'Intérieur, a décidé de procéder à l'évacuation, à l'expulsion des occupants.

Franchement, à travers ce vœu, nous souhaitons, au contraire, réaffirmer que ces initiatives de réquisition citoyenne sont des rapports de force importants contre la spéculation immobilière et que nous devons, au contraire, au niveau de la Ville de Paris, interpellier le Gouvernement en ce sens, appliquer la loi de réquisition sur les logements vacants.

Sur proposition de notre groupe, nous demandons que le Conseil de Paris s'adresse au Préfet et à la Ministre du Logement pour que soit appliquée la loi de réquisition des logements vacants à Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame SIMONNET, la Ville de Paris a, depuis plusieurs années, demandé régulièrement l'application des lois de réquisition, donc nous n'avons pas de difficulté particulière par rapport à la conclusion du vœu que vous nous proposez.

Nous avons une petite nuance par rapport à l'exemple que vous avez choisi, qui est celui de la rue Saint-Marc. Certes, cet immeuble était vide, mais c'étaient des bureaux, et vide depuis pas si longtemps que cela, puisqu'une compagnie d'assurance a signé un bail il y a moins d'un an, donc peut-être que l'immeuble n'était pas tout à fait adapté à l'utilisation de logements telle que vous l'envisagiez.

Il y a une phrase qui ne me semble pas être conforme à la réalité des choses sur cette adresse : "Plutôt que sur l'expulsion des occupants par les forces de l'ordre comme ce fut le cas le 11 septembre dernier, qui plus est, sans attendre une décision de justice" ; je pense que ceci s'est fait tout à fait dans la légalité.

Peut-être que nous pourrions voter votre vœu si vous aviez l'amabilité de supprimer : "sans attendre une décision de justice".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. DUBUS pour une explication de vote de deux minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

L'application de la loi sur la réquisition de logements vacants fait partie des marronniers de ce Conseil ; on voit le vœu revenir systématiquement chaque année, généralement au moment où, justement, les marronniers commencent à perdre leurs feuilles, mais, aujourd'hui, ce vœu prend une saveur particulière, puisque nous avons une nouvelle majorité nationale qui veut - tenez-vous bien - construire 500.000 logements par an, dont 150.000 logements sociaux.

Autant le dire tout de suite, vous n'y arriverez pas avec les moyens que vous avez choisis. Le secteur du logement croule déjà sous les réglementations et vous n'allez qu'en rajouter, à commencer par l'encadrement des loyers dans les zones tendues, qui pénalise les investisseurs pour lesquels la rentabilité après impôts est proche de zéro, à commencer également par la lutte contre la vacance.

Or, mes chers collègues, les marchés du logement neuf et ancien ralentissent dangereusement, comme l'a fait remarquer la Chambre des notaires d'Ile-de-France, en constatant au deuxième trimestre une baisse des transactions de 21 %.

Nul doute que si elle était appliquée, cette loi de réquisition aggraverait cette situation.

L'enfer est pavé de bonnes intentions, et donc, nous ne voterons pas ce vœu.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, l'adjoint qui vous a répondu a demandé la modification d'une phrase ; l'acceptez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette quand même cette demande, parce que, oui, comme les occupants étaient là depuis le vendredi soir, il y avait une nécessité de décision de justice et qu'il me semble, à la connaissance du dossier, que les forces de l'ordre... et la Préfecture a joué de l'ambiguïté et de la contestation des documents, attestant qu'ils étaient bien là depuis vendredi soir, donc je suis en désaccord sur le fond avec la nécessité de retirer cette phrase.

Maintenant, je préfère qu'elle soit retirée et que nous nous retrouvions tous ensemble à travers cette exigence que soit appliquée la loi de réquisition des logements vacants à Paris, donc, oui, cette phrase est retirée, même si elle était totalement légitime.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Cette phrase étant retirée, je crois que l'avis de l'Exécutif est favorable...

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - En effet.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 147).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux (1er).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux (12e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'équilibre des programmes de logements sociaux à Paris.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux programmes de logements sociaux dans les arrondissements ayant dépassé les 25 % de logements SRU.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux programmes de logements sociaux dans les arrondissements ayant dépassé les 25 % de logements SRU.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons aborder maintenant cinq vœux, les vœux référencés n^{os} 26 à 30 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs aux programmes de logements sociaux.

Chacun des orateurs s'exprimera pour défendre ces vœux ; en revanche, M. MANO fera une réponse globale.

La parole est donc à M. Jean-François LEGARET, pour une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Avant d'aborder le vœu lui-même, je voudrais protester, à la suite de Laurence DOUVIN, contre la décision qui a été prise, sans que la conférence d'organisation en soit prévenue, de détacher tous les vœux. Je vous dis c'est la première et la dernière fois que cela se produit. Ce n'est pas conforme à notre règlement et c'est d'autant plus absurde que quand je prends le vœu 26, on ne sait même plus à quelle délibération il se rattache, puisque vous avez même modifié sans notre autorisation la rédaction de ces vœux. C'est la première et la dernière fois que cela se produit !

Maintenant, je vous demande une minute pour présenter ce vœu.

Il s'agit du 75 rue Saint-Denis, puisque le vœu ne le dit plus, et dans ce programme d'acquisition-réhabilitation, il est prévu trois logements P.L.A.I. et huit logements PLUS. Je voudrais rappeler que ce n'est pas conforme aux objectifs du Programme local de l'habitat parisien, qui prévoyait une répartition plus équilibrée : 30 % P.L.A.I. - 30 % P.L.S. - 40 % PLUS.

Je demande à nouveau à M. MANO de veiller à ce que l'équilibre des programmes de logements sociaux tel que prévu par le P.L.H. soit respectée.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour une minute.

Mme Valérie MONTANDON. - C'est bien regrettable que ce vœu n'ait pas été rattaché à la délibération à laquelle il était dédié.

Lors d'un entretien au Parisien le 4 septembre dernier, Mme HIDALGO a confessé qu'il n'y avait pas d'offre de logement à Paris pour la classe moyenne et les jeunes actifs.

Alors que notre groupe ne cesse de dénoncer depuis plusieurs années cette politique de logement inadaptée pour la classe moyenne, sachez que, pour nous, c'est un soulagement de voir que vous êtes enfin sensibles à cette problématique.

Alors, justement, pour traduire vos bonnes intentions en actes, parce que la parole, c'est bien beau mais les actes comptent, vous avez la possibilité, sur cette délibération, de bien vouloir justement rééquilibrer les logements dédiés aux classes moyennes.

Donc, pour ce qui concerne le programme de réhabilitation au 254 rue de Charenton, nous émettons le vœu que soit respecté le strict équilibre des programmes de logements sociaux, tels que le prévoit, bien sûr, le P.L.H.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Non, c'est Roxane DECORTE, je crois.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - On m'avait dit que vous aviez inversé votre ordre de passage, mais si Mme DECORTE souhaite parler maintenant, elle a la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Peu importe !

L'idée, pour Jérôme DUBUS et l'ensemble des élus du groupe U.M.P., c'est que la clef dans une ville, c'est l'équilibre, c'est la mixité, et il ne faut pas ghettoïser des quartiers. Une de ses idées, c'est quand on voit le rapport de l'A.P.U.R. "l'accès au logement social à Paris en 2011" publié en septembre 2012, on prévoit une répartition, selon le P.L.H., de 30 % de P.L.A.-I., 30 % P.L.S. et 40 % en PLUS.

Donc, on vous demande simplement de veiller strictement au respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le P.L.H.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous venez de vous exprimer sur le vœu numéro combien, Madame ?

Mme Roxane DECORTE. - 28.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Donc, cela veut dire que vous reprendrez la parole pour le vœu n° 30, c'est bien cela ?

Mme Roxane DECORTE. - 29 et 30.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - 28, 29 et 30. D'accord.

Donc, Monsieur DUBUS, vous avez la parole, si vous le souhaitez, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Non, moi, je fais 31 et 32.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Non, les 31 et 32, c'est pour tout à l'heure, Monsieur DUBUS. Nous sommes aux vœux n° 26 à 30.

Très bien.

Donc, les orateurs de l'opposition se sont exprimés, nous pouvons donner la parole à l'adjoint ?

Mme Roxane DECORTE. - Non.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Non ?

Eh bien, Madame, vous avez à nouveau la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Finalement, en détachant les vœux, c'est vous qui vous y perdez un petit peu !

Non, on ne répète pas la même chose, Monsieur MANO ! On est avec des adresses et j'estime que c'est faire preuve d'un mépris de l'élu que de détacher un vœu et de ne pas respecter cette adresse.

Nous, on pense que c'est cage d'escalier par cage d'escalier, adresse par adresse, que l'on peut faire de la mixité et pas comme ça, un peu à la louche en disant : "Du moment qu'on a 25 % de logements sociaux au niveau parisien, tout ira bien !"

Le vœu n° 29 se rattache à l'adresse rue des Pyrénées dans le 20e arrondissement, où, comme on a pu le constater pendant la mission sur les modes d'attribution du logement, on a entendu le cri d'alarme de la maire du 20e arrondissement qui pense que la mixité est quelque chose de très important. Donc, là, on vous dit que dans cet arrondissement, qui comprend 29,7 % de logements sociaux, il ne faut plus engager de programmes de logements sociaux dans ce secteur.

Et c'est la même chose pour le vœu n° 30.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Les orateurs de l'opposition se sont exprimés, nous sommes bien d'accord ?

Je vais donc donner la parole à M. Jean-Yves MANO pour leur répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - De façon générale, je confirme la volonté de la Ville d'avoir une répartition d'un tiers de P.L.S., un tiers de PLUS et presque un tiers de P.L.A.-I.

Mais, en même temps, l'opposition nous demande fréquemment dans les arrondissements de l'Est de ne faire que du P.L.S. et, en même temps, demande sur le plan local, adresse par adresse, de faire aussi 30 % de P.L.S.

C'est aussi, dans une contrainte globale parisienne des accords de la délégation d'aide à la pierre que nous avons avec l'Etat, une proportion de logements P.L.S., une proportion de logements P.L.A.-I. et une proportion de logements PLUS. Si je suivais évidemment les avis des uns et des autres, on voit bien que cet équilibre global n'est pas respecté.

Néanmoins, je voudrais vous rassurer puisque, en ce qui concerne les logements familiaux pour l'exercice 2012, que nous verrons d'ici le mois d'octobre et le mois de novembre avec d'importantes délibérations - mais nous connaissons bien évidemment la programmation -, sur les arrondissements où le pourcentage de logement social est inférieur à 25 %, nous avons 52 % de PLUS, 13 % de P.L.A.-I. et 35 % de P.L.S. Pour les arrondissements supérieurs à 25 %, pour les logements familiaux, nous avons 9 % de PLUS, 1 % de P.L.A.-I., 90 % de P.L.S.

Donc, essayez de comprendre qu'il y a une vision globale des choses sur la totalité des adresses de façon régulière, en conformité avec les objectifs que nous a fixés l'Etat - je suis bien obligé d'en tenir compte - et que ceci correspond tout à fait aux orientations qu'il y a aujourd'hui au niveau du P.L.H.

C'est pour cela que je rejeterai la totalité des vœux qui nous sont présentés.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas vrai, ce n'est pas conforme au P.L.H. Dites-nous que c'est une invention nouvelle !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, excusez-moi, mais vous n'avez pas la parole !

Monsieur LEGARET, vous qui aimez le règlement, respectez-le !

Tout le monde s'étant expliqué, je crois que je vais pouvoir mettre au vote successivement ces cinq vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 26, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 27, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 28, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 29, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la cession de terrains publics à la Ville.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'acquisition de terrains publics par la Ville.**

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant les vœux référencés n° 31 et n° 32 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à la cession et à l'acquisition de terrains publics par la Ville.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je groupe les deux vœux, donc j'aurai besoin d'un peu plus de temps.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour 2 minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - En effet, Mme DUFLOT a annoncé, conformément au programme de François HOLLANDE, la cession, paraît-il gratuite, d'un certain nombre de terrains publics.

Cela a mal commencé puisque la liste, qui a été mise en ligne sur le site Internet du Gouvernement, a été mise en ligne deux heures. On s'est aperçu après que, sur les 920 terrains, il y en avait à peu près la moitié qui avaient déjà été vendus ou qui étaient totalement inutilisables. Donc, un flop absolu !

Depuis, nous attendons, bien évidemment, une nouvelle liste, avec une grande impatience.

Sur Paris, on a 49 parcelles qui seraient cessibles. On trouve dans cette liste les Batignolles ; on trouve dans cette liste un certain nombre de terrains qui font l'objet d'opérations d'aménagement qui ont été lancées depuis quatre, cinq, six ans.

Bref, on a une opération qui est une opération de communication mais qui n'est pas une communication opération sérieuse !

C'est la raison pour laquelle nous adressons à M. MANO cinq requêtes. Certaines concernent l'Etat, d'autres concernent la Ville.

Parmi celles qui s'adressent à M. MANO, nous demandons d'être informés avec une liste pour Paris qui soit claire, qui soit actualisée et qui soit réaliste, avec le nombre de logements concernés, le nombre de mètres carrés visés et le niveau de décote prévue sur le prix. Nous demandons également que les maires d'arrondissement soient consultés sur ces projets d'acquisition des terrains publics.

En ce qui concerne l'Etat, nous demandons que ces terrains publics, dans les arrondissements qui ont déjà 25 % loi S.R.U. de logements sociaux, soient vendus à des promoteurs privés pour faire du logement privé. Nous demandons également que, dans les futurs programmes sociaux, soit construite une proportion de logement social conforme au P.L.H.

Et puis, nous demandons également que, sur ces terrains de l'Etat qui seront cédés, vous fassiez enfin comme l'a demandé M. REPENTIN qui était responsable du programme de logements du Parti Socialiste, nous demandons que vous fassiez de l'accession sociale à la propriété.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Alors, Monsieur DUBUS, oui, il est nécessaire et utile de faire dans ce pays 25 % de logements sociaux. C'est une mesure annoncée par le Gouvernement, par Mme DUFLOT, mais je constate que c'est une mesure soutenue par M. APPARU, qui l'avait dit lui-même lorsqu'il était Secrétaire d'Etat au Logement. Je vous le confirme.

Pourquoi le logement social en tant que tel ? C'est parce que, tout simplement, c'est le seul logement dans les zones tendues qui est accessible financièrement aux habitants. C'est du social. S'il y avait du logement privé accessible, on aurait besoin de moins de constructions de logements sociaux.

Voilà le principe de base.

Je rappelle quand même que passer à 25 % à Paris nécessitera la construction et le développement de 50.000 logements d'ici 2025. C'est quand même un challenge extrêmement important, donc on pense utile et nécessaire de mobiliser la totalité des terrains pour atteindre cet objectif.

Néanmoins, bien évidemment, vous reprenez de la polémique sur la liste initiale. Vous savez bien que le Ministère, et le Premier Ministre lui-même, s'est interrogé sur l'origine de cette liste partie précipitamment d'un service, qui n'était pas celui du Ministère d'ailleurs, et qui a été rapidement revue.

Oui, je confirme, et j'ai déjà répondu hier en question d'actualité, que la Ville de Paris est aujourd'hui en négociation sur trente-quatre adresses, terrains et immeubles.

Bien évidemment, nous attendons quand même le vote de la loi pour connaître exactement les termes de la négociation des décotes potentielles. Vous comprendrez que, les choses ayant évolué entre le texte de base et les amendements successifs au Sénat et à l'Assemblée, il faille pour le moins attendre la publication de la loi ;

Que le Gouvernement, comme la Mairie de Paris, est tout à fait déterminé à aller le plus rapidement possible, notamment sur un certain nombre d'adresses qui sont aujourd'hui vides de tout occupant ;

Que nous ferons bien sûr du logement social, bien souvent dans des proportions de 50% et pas de 100 %, avec un équilibre entre le secteur privé et le secteur social.

Nous avons aussi conscience de la valorisation des biens et de la situation financière de l'Etat, je crois que ceci ne nous a pas échappé.

Il y aura bien évidemment des équilibres entre PLA-I, P.L.U.S. et P.L.S. en fonction des adresses et du nombre de logements que nous pouvons construire sur ces sites. Les informations seront données au fur et à mesure mais, dans l'état actuel des choses, nous sommes bien sûr dans l'incapacité de concrétiser nos engagements, puisque les négociations n'ont pas concrètement démarré, même si les contacts sont pris avec la préfecture locale qui a été mandatée par les Ministères pour négocier avec la Ville de Paris.

Je ne pourrai pas répondre donc favorablement à la totalité de vos demandes, Monsieur DUBUS. Notamment par rapport à l'accession à la propriété, nous devons faire un choix.

Nous avons un objectif de construction de 50.000 logements sociaux. Nous avons la volonté de construire, et nous y tenons, 20 % d'espaces consacrés à du logement en secteur libre à loyer maîtrisé pour les couches moyennes et moyennes supérieures. Nous devons aussi laisser de la place à l'accession à la propriété tout court.

Donc, il y a potentiellement peu de place pour l'accession sociale de la propriété. Et si jamais elle devait se réaliser, je pense qu'il faut que nous puissions réfléchir à une évolution des modalités d'accession sociale à la propriété.

Car que signifie l'accession sociale à la propriété sur des terrains où la charge foncière serait trop élevée ? 9.000 euros le mètre carré, cela n'a pas de sens. Il faut tomber à des chiffres qui sont autour de 5.000 à 6.000 euros le mètre carré et on voit bien qu'il faut changer à ce moment-là totalement de principe, et sans doute s'engager sur une séparation du bâti et du terrain. C'est peut-être une possibilité qui apparaîtra dans les textes à venir au niveau du Gouvernement.

Voilà ce que je pouvais vous répondre et, bien évidemment, je ne pourrai donc pas donner un avis favorable à votre vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 31, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 32 reçoit un avis favorable, est-ce bien cela, Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Tout à fait.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 32, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 148).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet d'aménagement de l'ensemble immobilier 266 rue Lecourbe/181 rue de la Croix Nivert.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au projet d'aménagement de l'ensemble immobilier 266, rue Lecourbe et 181, rue de la Croix Nivert.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu part sur un ensemble de deux maisons en copropriété et qui est situé 180 rue de la Croix Nivert et 266 rue Lecourbe.

En 1990, la Mairie de Paris a préempté les sept logements situés côté Croix Nivert et, depuis, les a laissés vides, murés et à l'abandon.

Côté Lecourbe, les logements sont occupés, plusieurs appartements ont même été achetés en 2008 par des familles qui ont réalisé des travaux, sans qu'à aucun moment la Ville n'ait fait valoir son droit de préemption.

Or, Monsieur le Maire, après avoir laissé ces propriétaires s'installer, en 2011, vous avez mandaté la SORECAP pour mettre tout le monde dehors afin d'engager la démolition et la reconstruction de ces bâtiments.

Saisie en septembre 2011, la commission du Vieux Paris a formulé le vœu que ces maisons datant de 1845 ne soient pas démolies mais réhabilitées de manière exemplaire. De plus, le commissaire enquêteur vient d'émettre, le 27 juillet, un avis défavorable sur la déclaration d'utilité publique de cette opération.

Au vu de ces éléments, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'intervenir afin que, d'une part, les occupants soient informés et associés au projet mené par la Ville et que toute démarche d'expropriation soit abandonnée, et d'autre part qu'une réhabilitation exemplaire du site soit entreprise pour préserver les caractéristiques patrimoniales de cet ensemble de maisons.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La situation de cet immeuble est ancienne et complexe. A la fois, Madame CLERMONT-TONNERRE, vous voulez conserver le bâtiment - et nous en sommes d'accord - mais nous avons des copropriétaires sur place qui sont dans l'incapacité de faire des travaux. D'où la nécessité d'une appropriation publique.

Si nous n'intervenons pas en faisant une déclaration d'utilité publique, avec des propriétaires qui ne peuvent pas s'engager financièrement dans des travaux de réhabilitation lourds, cet immeuble va s'effondrer.

A partir de là, nous n'avons qu'une solution, si nous voulons préserver la vie des occupants, c'est de lancer une appropriation publique et réhabiliter l'immeuble, tel que vous le souhaitez, tel que nous le souhaitons, en indemnisant les propriétaires, mais bien évidemment nous ne pouvons pas laisser la situation en l'état. Nous serions demain responsables, si jamais il se passait un drame d'effondrement de cet immeuble. Car tous les constats prouvent que nous ne pouvons pas laisser les choses en l'état : il y a danger.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous souhaitez peut-être retirer le vœu, après les explications de M. MANO ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, je voulais simplement signaler que, sur cette opération, il y a une faute de la Ville, parce que la Ville a laissé pourrir une maison et tous les logements qui étaient à l'intérieur depuis plus de dix ans. La deuxième chose, c'est qu'elle n'a pas fait usage de son droit de préemption, laissant des copropriétaires acheter en 2008 différents appartements et aujourd'hui on met tout le monde dehors.

Je trouve que c'est inacceptable et il y a faute de la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection dans les immeubles sociaux et les équipements municipaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de vidéoprotection quartier Pitet-Curnonsky.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 34 et n° 35 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à la vidéoprotection dans les immeubles sociaux et les équipements municipaux.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI, pour une minute.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

La presse s'est faite l'écho à plusieurs reprises dernièrement de dégradations de véhicules dans plusieurs parkings souterrains d'ensembles immobiliers sociaux du 19e arrondissement.

Le problème aujourd'hui est que les habitants de ces ensembles cumulent souvent plusieurs problèmes dans leur vie quotidienne : problèmes d'emploi, problèmes de précarité, problèmes de propreté, problèmes d'incivilités diverses, problèmes de dégradation de leur environnement, problèmes d'entretien de parties communes, problèmes de bruit, etc. Il est donc totalement anormal qu'en plus leurs véhicules soient dégradés régulièrement.

En effet, beaucoup d'entre eux ont un besoin impératif de leur véhicule. De plus, quand plusieurs véhicules sont détruits volontairement par le feu, comme cela a été le cas il n'y a pas si longtemps dans le parking de la rue de Cambrais et de la rue Alphonse Karr, certains habitants ne peuvent même pas se faire rembourser par les assurances, en raison de l'ancienneté de leurs véhicules qui ne sont plus cotés mais toujours en bon état de marche. Ils ne peuvent pas non plus racheter une voiture ou un véhicule car ils n'en ont pas malheureusement les moyens.

C'est pour cette raison que le groupe U.M.P.P.A. demande que les bailleurs sociaux dépendant de la Mairie de Paris définissent un plan de déploiement de vidéoprotection dans les différents immeubles sensibles qu'ils gèrent, comme Paris Habitat envisage de le faire dans le quartier des Périchaux dans le 15^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

En l'absence de M. BERTHAULT, Madame KUSTER, vous avez la parole pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je suis cosignataire de ce vœu et je le présente, en effet, avec Jean-Didier BERTHAULT qui est responsable du conseil de quartier "Pitet-Curnonsky" où se pose le problème de la vidéoprotection. Nous avons d'ailleurs déjà été amenés ici à en parler.

Vous savez combien l'équipe municipale du 17^e est sensible à ce sujet et souhaite plus de vidéoprotection dans ce quartier comme ailleurs. Nous souhaiterions que vous interveniez auprès de Paris Habitat, de façon à ce que ce bailleur mette également dans ces immeubles du quartier Pitet-Curnonsky des caméras de vidéoprotection, comme cela a d'ailleurs été fait entre autres dans le 15^e, et comme nous l'avons également déjà demandé dans le quartier des Hauts de Malesherbes. Nous avons déjà émis un vœu avec Jean-Didier BERTHAULT, qui avait d'ailleurs été rejeté par l'Exécutif municipal le 14 novembre 2011.

Nous réitérons donc cette demande au vu des événements qui se passent dans ce secteur.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux vœux et deux positions différentes, je le dis.

Sur l'adresse mentionnée par Mme KUSTER, notamment la cité Curnonsky, nous savons effectivement que cet ensemble immobilier est un lieu sensible qui fait l'objet de contrôles de la police et du G.P.I.S. de façon très régulière. Nous pensons utile et nécessaire d'implanter des caméras de vidéosurveillance sur cette adresse. Concernant le vœu spécifique sur l'adresse concernée, je réponds donc favorablement.

En ce qui concerne la demande plus générale d'installer des caméras partout quand il y a des difficultés, je pense qu'il n'est pas souhaitable de généraliser. Il est utile et nécessaire de se poser la question, en concertation avec Mme EL KHOMRI, qui est chargée de la sécurité, avec les bailleurs sociaux, la Préfecture, de regarder s'il est nécessaire, utile parfois, pas toujours, de développer ce type de vidéosurveillance, vidéoprotection. Une réunion sera organisée entre les bailleurs et nous-mêmes dans les semaines à venir pour essayer d'élaborer une stratégie sur ce sujet.

Il n'y a pas d'opposition ni de généralisation.

C'est pourquoi, Monsieur GOUJON, je ne pourrai pas voter favorablement sur le vœu qui nous est proposé.

Néanmoins, bien évidemment, je vous informe de la réflexion qui est en cours.

Je rajoute que dans le vœu qui nous était proposé, il était fait état d'une demande que les agents de la D.P.P. patrouillent dans les parties communes des ensembles sociaux.

Vous le savez, le G.P.I.S. exerce déjà cette mission. Nous n'allons pas cumuler les interventions : police, D.P.P. et G.P.I.S. Tout ceci ferait beaucoup.

Nous allons essayer de mettre de l'ordre dans tout cela et en même temps mener une réflexion sur la vidéoprotection.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot sur les deux situations qui nous ont été signalées.

Je commencerai par le 17e et la cité Curonsky. Vous le savez, Madame le Maire, cette localisation, cette adresse fait l'objet de toute notre attention. Elle cumule un certain nombre de difficultés. Je pense notamment au trafic de stupéfiants puisque c'est un endroit concerné.

On a aussi des phénomènes d'occupation de halls d'immeuble.

Sur ces deux questions, nous avons développé ces derniers mois à la fois une présence conjointe avec le G.P.I.S., d'intervention dans les halls d'immeuble - on doit en être à la 400e intervention depuis octobre 2011 sur ce secteur qui est vraiment un objectif prioritaire.

Vous savez également que c'est un objectif prioritaire du Plan stupéfiants de la Capitale et que plusieurs affaires - la dernière en date remontant au 22 septembre - ont été réalisées ces dernières semaines et derniers mois.

Je me réjouis de l'annonce de M. MANO de développer sur ce site la vidéoprotection, et que l'ensemble des efforts aille dans le même sens.

S'agissant du point qui a été évoqué de la dégradation des véhicules dans les parkings souterrains du 19e, là aussi vous savez que le commissaire a mis en place un dispositif important sur l'ensemble du secteur qui s'est traduit par deux interpellations en flagrant délit il y a maintenant une dizaine de jours. On est donc extrêmement vigilant. Je crois d'ailleurs savoir que l'ensemble des parkings ne concerne pas forcément des résidences de type social, mais je voulais quand même vous assurer de notre détermination sur ce secteur.

Un point maintenant un peu plus général sur la question de la transmission des images vidéo vers les commissariats.

D'abord, nous avons eu le 21 juin dernier, à la Préfecture, une réunion avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur cette question. Nous avons convenu - M. MANO y a fait référence - que les bailleurs sociaux, dans un premier temps, allaient réaliser le diagnostic et le panorama de l'ensemble des caméras existantes aujourd'hui de manière à déboucher sur un éventuel plan d'action partagé.

Ce dernier devra néanmoins s'inscrire dans le cadre légal en la matière puisque vous savez, en tout cas pour ce qui nous concerne, que le renvoi des images des bailleurs vers les commissariats se fait dans des conditions législatives bien précises qui sont quand même encore, pour l'instant, strictement encadrées et limitées.

Cela nous laisse néanmoins la possibilité d'agir, et nous ferons tout en lien avec les bailleurs pour qu'à la fois les systèmes de vidéosurveillance soient renforcés et que les transferts vers les commissariats voient aussi le jour prochainement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du président GAREL.

Monsieur GOUJON, souhaitez-vous aussi prendre la parole pour une explication de vote ? D'accord.

D'abord, la parole est à M. le président GAREL, pour deux minutes maximum.

M. Sylvain GAREL. - Il ne va pas m'en falloir autant.

Simplement pour vous dire que bien entendu, en cohérence avec les positions que nous avons prises ces dernières années, nous voterons contre ces vœux.

Parce que, bien entendu, la vidéosurveillance, qui ne protège personne, est un moyen de contrôle de la population. Lorsqu'en plus, c'est pour protéger des voitures, cela devient totalement absurde.

Je pense qu'il y a d'autres moyens de faire en sorte de ramener la paix dans les cités, en particulier par rapport aux questions de stupéfiants qu'évoquait l'adjoint du Préfet.

Je pense qu'il faut que l'on réfléchisse à une autre politique des drogues, ce qui serait sans doute un moyen beaucoup plus efficace sur le long terme que de rajouter des caméras et des policiers partout.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GOUJON, pour deux minutes maximum.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Décidément, "Les Verts" et les socialistes ne sont pas d'accord sur grand-chose, que ce soit sur les questions municipales, nationales ou européennes, mais c'est un autre sujet.

Je m'étonne d'abord que ce vœu passe en 8^e Commission alors qu'il s'agit d'une question de sécurité et que nous aurions aussi été heureux d'entendre l'avis de l'adjointe compétente en 5^e Commission.

Deuxièmement, le chemin est long, pour la Ville de Paris, de s'engager sur la voie de l'amélioration de la sécurité des habitants des logements sociaux et des habitants de Paris en général, mais on progresse !...

Depuis 2004, que je présente des vœux et des amendements dans ce Conseil pour qu'à la fois on puisse mettre de la vidéoprotection dans Paris et chez les bailleurs sociaux, il y a une amélioration.

C'est la raison pour laquelle je m'étonne que M. MANO rejette notre vœu parce que c'est exactement ce que nous proposons : la définition avec les bailleurs sociaux d'un plan de vidéoprotection dans les H.L.M.

Il ne s'agit pas de vidéoprotéger tous les H.L.M., bien évidemment, mais simplement ceux où c'est nécessaire en fonction de ce que souhaitent la Préfecture de police et la Ville.

Et c'est vrai que la Loppsi 2, suite à un amendement que j'avais d'ailleurs proposé, permet la retransmission des images directement dans les commissariats et également l'intervention des I.S.V.P., sur les H.L.M.

Si M. MANO considère que c'est prématuré, et sous le contrôle de Jean-Jacques GIANNESINI, je veux bien que dans ce vœu, nous retirions la troisième proposition concernant les patrouilles des I.S.V.P. dans les H.L.M. puisque maintenant, d'ailleurs - et c'est une très bonne chose qui a été initiée par le Gouvernement précédent -, il y a des patrouilles mixtes Préfecture de police-G.P.I.S. dans les ensembles immobiliers sensibles.

Je suis prêt à retirer ce membre de phrase sous le contrôle de Jean-Jacques GIANNESINI, qui approuve, pour que tous puissent voter ce vœu à l'unanimité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ces explications ayant été données, je vais mettre aux voix les deux vœux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 34, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 35, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 149).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au traitement de l'insalubrité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 36 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au traitement de l'insalubrité.

La parole est à M. LEGARET, pour une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Un tel vœu serait inutile, Monsieur le Maire, mes chers collègues, si le Maire de Paris respectait ses engagements.

Il avait annoncé au début de sa première mandature, en 2001, que l'insalubrité serait totalement éradiquée de Paris en une seule mandature. Il faut croire que cette promesse n'a pas été tenue, et Mme Cécile DUFLLOT, Ministre du Logement et de l'Égalité des territoires, a récemment annoncé la réunion des élus et des Préfets des départements concernés par l'habitat insalubre.

Notre vœu se suffit donc à lui-même. Il demande que si cette réunion se tient, les présidents de groupe du Conseil de Paris et tous les maires d'arrondissement puissent y participer.

Je vous remercie.

(Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - M. MANO va vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur LEGARET, dans la version initiale de votre vœu, vous laissez entendre qu'il y aurait 166.000 logements insalubres à Paris... honnêtement, Monsieur LEGARET, de temps en temps il serait utile de vérifier ses sources.

Car s'il y a une politique, entre autres, qui a été regardée avec intérêt par beaucoup de communes, c'est la politique du traitement de l'insalubrité de la Ville de Paris.

D'ailleurs le modèle que nous avons développé et que nous continuons à développer à travers la SOREQA, à disposition des communes limitrophes qui le souhaitent, montre bien l'efficacité du système que nous avons mis en place.

La réalité, le noyau dur, les 1.030 immeubles initiaux ont été traités. Il reste de-ci, de-là, un certain nombre d'immeubles que nous suivons à travers un Observatoire de l'insalubrité dont il est rendu compte dans l'Observatoire de l'habitat qui se réunit une fois par an avec les représentants de toutes les tendances politiques.

L'A.P.U.R. fait un travail remarquable de suivi en fonction d'un certain nombre de critères sur ces immeubles.

Je dis aujourd'hui qu'à notre connaissance, nous pouvons estimer qu'il y a 37 immeubles particulièrement suivis, 14 immeubles frappés d'un arrêté d'insalubrité sur ces parties communes non levé, 12 immeubles identifiés comme justifiant d'un tel arrêté pour lequel cette procédure est en cours d'instruction et 11 immeubles en cours de traitement par la SOREQA, sans les hôtels.

Le principe est simple. A partir du moment où nous avons repéré un immeuble qui est, de par les indices qui sont les nôtres, en voie d'insalubrité, nous engageons des procédures de mise en travaux obligatoire.

Ou bien les travaux sont réalisés et l'immeuble continue à vivre sa vie, ou bien la copropriété est dans l'incapacité de faire les travaux, alors nous transférons ce dossier à la SOREQA pour lancer une D.U.P. pour arrêter le développement de l'insalubrité à Paris, donc vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu un énorme chantier de salubrité générale de tant de quartiers de Paris qui étaient absolument indignes de la Capitale.

Voilà ce que je peux vous dire et je ne pense pas que, dans le 1er arrondissement, vous soyez concernés, mais si vous avez des immeubles insalubres, n'hésitez pas à nous les indiquer, nous agirons, Monsieur LEGARET.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MANO, c'est un avis défavorable sur le vœu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - M. MANO répond complètement à côté de la question...

Qu'il réponde au vœu dans sa rédaction, vous n'y répondez pas.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - M. MANO a donné un avis défavorable. Il a pris déjà plus de deux minutes pour vous répondre, je pense que c'est la réponse qu'il vous a faite et il faut la respecter.

Je laisse M. MANO vous apporter des précisions.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous posons une question, afin de savoir si les maires d'arrondissement seront associés.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MANO va vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur LEGARET, il n'y a pas, à Paris, de réunion proposée par Mme DUFLOT sur l'insalubrité. Paris est exemplaire en matière de traitement de l'insalubrité.

Il y a depuis des années un travail conjoint qui se réunit mensuellement en faisant le lien entre l'Etat représenté par la Préfecture de police, la Préfecture de Paris et nous sur le traitement de l'insalubrité, ce qui nous a amenés au résultat qui est le nôtre.

Il vous dérange, il est positif, nous avons traité l'insalubrité que vous aviez laissée en jachère. Vous aviez laissé vivre des Parisiens dans un état lamentable, indigne de la Capitale. Nous l'avons fait, cela vous déçoit, mais c'est comme cela.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Suite à cette réponse très précise, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au projet de loi sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif au projet de loi sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement.

Je donne la parole à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, l'objet de ce vœu est de mettre les élus parisiens en capacité d'apprécier les effets du projet de loi sur le logement et les conditions de son insertion dans les documents de la collectivité comme le P.L.H.

Il faut certes attendre l'adoption définitive du texte, mais je ne doute pas que la Municipalité, en bon connaisseur des intentions gouvernementales, n'ait déjà commencé à travailler le sujet.

Les dispositifs législatifs envisagés se concentrent avant tout sur l'accélération de la production du logement social, avec un objectif de 25 % à échéance de 2025. Le P.L.H. voté en 2011 ambitionne 20 % financés à la fin 2013 et 25 % à horizon 2030.

Monsieur MANO, nous vous demandons comment et sous quel calendrier vous entendez y parvenir ?

Les grands équilibres de répartition entre les segments immobiliers (privé, social et intermédiaire) en seront-ils modifiés ?

La distribution entre les produits locatifs sociaux risque-t-elle d'en pâtir ?

Il s'agit de savoir si la diversité de l'offre déjà compromise subsistera et, avec elle, la capacité de répondre aux divers profils des ménages.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La notion de 25 % de logements sociaux à horizon 2025 est une nécessité que nous partageons.

A partir de là, il est bien évident que les textes qui régissent aujourd'hui la programmation de logement tel qu'avec le P.L.H. initial devront être modifiés.

Bien évidemment, nous étudierons avec ce document comment, concrètement, nous pouvons atteindre cet objectif qui va nécessiter de développer 6.000 logements sociaux dans leur diversité d'ici 2025, année après année.

Voilà ce que veut dire concrètement passer à 25 % de logements sociaux dans ces délais.

Ceci doit évidemment faire l'objet de choix, d'arbitrages par rapport à cet objectif, mais, une fois de plus, je le répète, 25 % en soi n'est pas un objectif par principe, c'est simplement un objectif utile aux Parisiens qui auront la possibilité de se loger à un coût compatible avec leurs finances.

C'est cela le but de l'opération et nous discuterons bien évidemment avec notre Assemblée de l'ensemble de ces objectifs, c'est pourquoi je réponds favorablement au vœu qui nous est présenté.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 150).

2012 DLH 134 - Octroi d'une subvention municipale et de garanties d'emprunt complémentaires à EFIDIS pour le financement d'un programme de construction neuve comportant un centre d'hébergement et de stabilisation de 45 logements PLA-I, une maison-relais de 32 logements PLA-I et une résidence sociale de 12 logements PLA-I, 51-59, rue Baron-Le-Roy (12e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 134 relatif à l'attribution d'une subvention municipale et garanties d'emprunt complémentaires à Efidis pour le financement d'un programme de construction neuve au 51-59, rue Baron-Le-Roy dans le 12e arrondissement.

Je redonne la parole à Mme BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes invités à voter une subvention complémentaire en faveur d'une opération de logements conduite par la société Efidis.

C'est donc une délibération apparemment classique, comme on en retrouve désormais un certain nombre à l'ordre du jour de nos séances, quand il s'agit d'ajuster le montage financier de programmes sociaux.

Ce qui est moins banal, c'est la hauteur de la participation municipale sollicitée : plus d'un million d'euros pour couvrir l'essentiel de la majoration du prix de revient initialement prévu.

Ce qui est préjudiciable, en l'occurrence, c'est le retard pris dans la réalisation de ces structures sociales. Elles ont été approuvées une première fois par le Conseil de Paris en 2008, 74 logements ont déjà été comptabilisés au bilan des logements sociaux de la Municipalité, leur livraison n'est pourtant espérée qu'en 2014.

L'exposé des motifs nous précise les raisons de ces dérapages. On y constate d'ailleurs que les charges foncières de l'opération baissent, quand le montant des travaux et honoraires augmente, lui, de près de 50 % et représente 84 % du prix total de revient.

Je ne puis douter que la demande de reconsidérer les façades du bâtiment formulée par le jury de concours du maître d'œuvre en 2009 ne soit fondée. Elle a eu en tout cas un impact en termes de prix et de délai.

De manière générale, en France, le coût de la construction est incomparablement plus élevé que chez certains de nos voisins européens.

L'absence d'une économie de la construction, le foisonnement normatif et technique dénoncé par le Conseil d'Etat qui y voit au final l'une des raisons de la pénurie de l'offre, sont autrement moins critiqués que le poids, certes significatif, du foncier.

En l'espèce, pour revenir à notre délibération, le terrain a été vendu par la S.N.C.F. Il n'est pas cédé gratuitement, je le reconnais, les modalités de la décote totale étant par ailleurs largement inconnues à ce jour.

Mais cette parcelle, en tout cas, faisait partie de l'inventaire des terrains cessibles, fugacement publié par le Gouvernement début septembre. La suite de l'exercice est connue : salto arrière du Gouvernement qui retire précipitamment la liste obsolète et attaque en piqué sur les services administratifs.

Cette précipitation de la Ministre laisse penser à une certaine ignorance du travail et des outils forgés depuis 10 ans pour mobiliser et céder le foncier public, au profit notamment du logement social.

Ces 600 mètres carrés de la S.N.C.F. étaient donc censés, avec les terrains Batignolles, ceux de Paris Rive gauche, booster la construction nouvelle et asseoir la promesse présidentielle d'un rythme annuel de 500.000 logements, dont 150.000 sociaux.

Hélas, à Paris, les 49 terrains cessibles de Cécile DUFLOT se réduisent, je crois, à 34 en cours de discussion.

A défaut d'inscrire au bénéfice de l'ère du changement les 74 logements déjà financés, 15 unités supplémentaires pour le centre d'hébergement et de stabilisation pourront donc être portées à son crédit.

Elles ne sont que le résultat technique des modifications apportées au programme immobilier. La délibération ne nous dit pas, en revanche, s'il y a augmentation de la surface totale ou une simple redistribution des espaces au détriment de la résidence sociale.

A ce stade, il ne me reste plus qu'à souhaiter bon cap à ce projet et à vous remercier pour votre attention.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BRUNO.

Monsieur MANO, pouvez-vous donner quelques réponses ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce projet de délibération porte effectivement sur une subvention complémentaire à hauteur de 1.225.000 euros, ce qui n'est pas rien.

Je rappelle que le bailleur n'est pas un bailleur Ville, c'est une société anonyme H.L.M. qui exerce sur le territoire parisien, c'est un partenaire régulier de la Ville de Paris.

Il est évident que les estimations initiales, qui avaient peut-être été faites par elle-même de façon un peu précipitée, sans aucun doute, avaient amené cette dernière à présenter un plan de financement quelque peu optimiste, compte tenu des contraintes techniques ou des choix architecturaux. Nous avons une grande ambition architecturale à Paris, c'est bien, mais, de temps en temps, évidemment, cela représente des coûts supplémentaires qu'il faut savoir assumer, en lien avec les exigences que nous avons vis-à-vis des bailleurs sociaux comme vis-à-vis de la promotion privée.

Je ne vous dirai pas que ce n'est pas un produit qui va sortir relativement cher, c'est vrai, néanmoins, c'est un projet social dans sa diversité qui est utile et indispensable ; c'est pourquoi je vous appelle à voter la délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 134).

2012 DICOM 27 - Conventions de parrainage "Paris Plages 2012" (Franprix ; ATOOVA ; My Note Déco ; l'Ambassade de France en Grande-Bretagne).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant en 9e Commission et nous examinons le projet de délibération DICOM 27 concernant la convention de parrainage "Paris Plages 2012".

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Nous nous réjouissons du succès jamais démenti de "Paris Plages", qui offre pendant un mois, comme indiqué dans les documents qui sont joints à la délibération, des activités culturelles et sportives sur les espaces provisoirement libérés de la voiture pendant un mois, pendant l'été.

Nous avons eu l'occasion d'intervenir cet été publiquement sur l'une des animations qui a eu lieu début août, pour faire part de nos très grandes réserves sur l'invitation faite ou l'autorisation donnée à l'entreprise McDonald's d'installer un McDo Kids Sport dans le cadre de Paris Plages, du 1er au 4 août 2012, sous prétexte d'initier gratuitement à cinq sports olympiques. En fait, je dois dire que nous avons été choqués par cette installation sur "Paris Plages".

Le prétexte donné était que McDonald's souhaitait donner au plus grand nombre l'envie de pratiquer une activité sportive en présentant, je cite, n'ayons pas peur des mots, "un véritable petit village olympique qui attend vos candidats au sport".

Pour notre part, nous, les élus écologistes, nous trouvons que cette initiative est particulièrement malvenue et regrettable. Il nous est apparu totalement incompréhensible que pour proposer des activités sportives aux jeunes parisiens, la municipalité parisienne s'associe à une entreprise qui est depuis longtemps le symbole de la malbouffe et qui est reconnue par de nombreux spécialistes comme responsable de problèmes de santé et d'obésité, entre autres.

Comme McDonald's n'est pas cité dans le cadre des parrains de "Paris Plages" qui sont mentionnés dans cette délibération, et dont le choix est soumis au vote des élus, même si c'est a posteriori, nous nous interrogeons et nous vous interrogeons sur le type de partenariat qui a été mis en place à cette occasion : est-ce du parrainage, du sponsoring, pourquoi McDo ne figure pas dans cette délibération ?

Nous souhaitons avoir une réponse claire à ce sujet, parce qu'il est quand même dommage d'envoyer des messages contradictoires aux citoyens : d'un côté, promouvoir les fruits, comme le fait l'un des partenaires mentionnés dans la délibération, et d'un autre donner un espace au géant de la restauration rapide ; il nous semble qu'il faut choisir et qu'il serait bon pour tout le monde de promouvoir, pendant cette opération, ou cette animation plus exactement, ce temps de détente, d'autres formes de consommation, et je voudrais citer comme exemple ce qui a été fait l'avant-dernier week-end, lors du festival "We love green" qui s'est tenu à Longchamp dans une approche écoresponsable du festival et de l'espace public.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour apporter des réponses à vos questions.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci à Mme Danielle FOURNIER pour cette question, qui me permet, d'abord, de souligner à nouveau le succès croissant de l'opération "Paris Plages" d'année en année, qui ne se dément pas, environ 5 millions de visiteurs par édition, sans parler de l'attractivité et de la visibilité pour la Ville de Paris que permet "Paris Plages", au-delà du fait que, bien évidemment, "Paris Plages" permet à de nombreux jeunes et nombreuses familles qui ne partent pas en vacances l'été de profiter pendant un mois des services et des activités gratuites, culturelles, de loisirs ou sportives.

"Paris Plages", c'est 1,5 million d'euros de budget, dont, en effet, 1 million d'euros de partenariats, par une aide financière ou par un don en nature.

Alors, votre question me permet d'abord de dire un mot sur la question du mécénat ou des partenariats pour des événements publics ou pour des activités culturelles avec des entreprises privées.

Je pense que nous serons, d'abord, d'accord sur le constat qu'aujourd'hui, l'argent se fait rare, y compris dans le domaine culturel. Dès lors que ces partenariats remplissent un certain nombre de conditions, le mécénat, non seulement m'apparaît acceptable, mais je pense qu'il peut même être promu, s'il remplit d'abord une condition quant au caractère satisfaisant des valeurs qu'il est en capacité de défendre ; je reconnais, dès lors, qu'un partenariat avec McDo n'est pas le meilleur signal que la Ville de Paris peut mettre en avant, qu'il s'agisse d'ailleurs de la malbouffe

ou même d'un partenariat global avec cette entreprise, même si j'ai noté par diverses campagnes de communication que cette multinationale souhaitait faire des efforts, y compris sur la question de la nutrition, mais il faudrait probablement vérifier la réalité de ces efforts.

La seconde condition du mécénat ou des partenariats public-privé dans le domaine culturel est, évidemment, le respect strict de l'indépendance des artistes et des créateurs, et il y a, de ce point de vue, dans l'ensemble des partenariats public-privé, un respect très strict de cette autonomie et de cette indépendance.

Si ces deux conditions sont remplies, alors je pense qu'il existe des marges de manœuvre par ce mécénat et par ces partenariats pour financer un certain nombre d'événements.

Concernant plus particulièrement votre question, je pense, en effet, que, dès lors qu'il s'agit de "Paris Plages" ou d'autres événements, nous devons porter à la connaissance des élus et, globalement, de l'ensemble des citoyens, la totalité des partenariats privés qui peuvent être mis en place, et je souhaite que ce soit le cas pour les années qui viennent, et tant la DICOM que la Direction des Affaires culturelles devront, en effet, répondre à cette demande et, en tout cas, ce sera le cas pour la prochaine édition de "Paris Plages", même si des partenariats peuvent être noués après l'adoption de la délibération, mais vous devrez, bien évidemment, en être informés.

Enfin, je me permettrai de conclure, puisque vous citez le festival "We love green", qui est effectivement un excellent festival, un peu alternatif, qui promeut des valeurs que nous défendons, notamment en termes d'environnement et d'écologie, mais, en même temps, le principal partenaire de "We love green" est Kronenbourg, qui n'est pas non plus un vecteur essentiel des valeurs que nous souhaitons promouvoir. Comme quoi tout le monde peut s'améliorer !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DICOM 27).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux futures nominations dans les établissements culturels municipaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif aux futures nominations dans les établissements culturels municipaux.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame le Maire.

Depuis quelques années, des rapports et études démontrent que les femmes sont sous-représentées dans les sphères décisionnelles des milieux culturels.

Ainsi, un rapport très récent de la S.A.C.D. démontre que plus de 81 % des postes à responsabilité dans les milieux culturels sont occupés par des hommes, et c'est la même chose à Paris, les femmes sont sous-représentées à la tête des établissements culturels, et également, d'ailleurs, on peut le constater, dans les programmations artistiques, si l'on en juge les critiques suscitées par l'annonce de la programmation du théâtre de l'Odéon pour la saison 2012-2013.

Alors, peut-être que ce phénomène de sous-représentation artistique s'explique justement par le fait qu'elles sont sous-représentées dans les sphères décisionnelles et je trouve que notre Municipalité pourrait s'honorer d'être le synonyme de progrès en cette matière.

C'est la raison pour laquelle nous présentons au sein de notre groupe un vœu pour que la Municipalité mène une politique volontariste pour une représentation plus équitable des femmes à la tête des établissements culturels parisiens, sachant qu'elles ne sont pas moins talentueuses que les hommes.

Merci beaucoup.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication très claire.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour répondre à cette question qui est quand même assez récurrente, à la fois dans les arrondissements et dans ce Conseil.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Et merci, Laurence GOLDGRAB.

En effet, ce vœu est tout à fait légitime puisqu'il part d'un constat, malheureusement partagé, que nous avons beaucoup de femmes responsables engagées dans le domaine culturel mais, lorsque nous échangeons avec des directions, force est de constater que nous échangeons essentiellement avec des directeurs. Et même s'il y a eu à la Ville, dans des établissements culturels, des nominations de femmes, elles sont aujourd'hui bien peu nombreuses.

Je citerai Pascale HENROT au Théâtre de la Cité Internationale, Laurence de MAGALHAES au théâtre Silvia Monfort ou encore Colette NUCCI au Théâtre 13, mais vous constaterez qu'il ne s'agit que d'une minorité de théâtres.

De même, et je laisserai Mme Danièle POURTAUD développer ce point, sur la présentation des quelques femmes à la Direction de musées municipaux, je peux citer : Mme Véronique RIEFFEL, Directrice de l'Institut des Cultures et de l'Islam, ou encore Alexia FABRE qui a deux fois assuré la Direction artistique de "Nuit Blanche".

La Ville essaie de tendre vers une plus grande parité dans les instances, les conseils d'administration de certains équipements. Nous y arrivons : je pense au "104", je pense au conseil d'administration du Théâtre de la Ville et à sa présidente Dominique ALDUY avec laquelle, d'ailleurs, hier soir, j'échangeais sur ce sujet. Nous devons avoir une politique plus audacieuse, probablement d'ailleurs en essayant, vous me permettrez un peu ce terme, d'élargir le vivier de recrutements puisque, évidemment, chaque fois, nous devons choisir le meilleur profil, le meilleur projet et il se trouve que, souvent, nous avons le choix entre des hommes, y compris parce que, souvent, nous prenons des candidats qui assurent déjà la direction d'autres établissements. Arrive un moment où nous devons peut-être effectivement faire preuve d'un maximum d'audace pour permettre à de nouvelles femmes d'accéder à ces responsabilités.

C'est donc, en ce qui me concerne, un avis très favorable pour ce vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD pour compléter les propos de M. JULLIARD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Vous comprendrez que, comme vieille militante féministe, si je peux me permettre, ce sujet me tient évidemment à cœur et je voudrais moi aussi remercier nos collègues d'avoir déposé ce vœu et d'attirer notre attention sur ce sujet.

En effet, nous le savons tous, c'est effectivement dans toutes les politiques publiques que l'on doit se poser la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je crois qu'effectivement, vous avez eu raison de poser la question de la présence des femmes aux postes de direction dans les établissements culturels parisiens, puisque, malheureusement, Bruno JULLIARD vient de le reconnaître à l'instant, c'est également le cas à Paris. Dans son secteur, force est de constater que le plafond de verre existe là aussi malheureusement, alors que de nombreuses femmes sont présentes soit sur la scène artistique soit à des postes intermédiaires dans les établissements.

Je voudrais vous dire, chers collègues, que nous intégrons évidemment cette dimension pour tous les recrutements que nous conduisons et, dans mon secteur, pour la Direction des musées ou des bibliothèques patrimoniales.

Simplement, nous avons hérité d'une situation dans laquelle, pour les musées, la situation n'était pas extrêmement favorable puisqu'ils sont dirigés, pour les deux tiers d'entre eux, par des hommes. Mais je peux témoigner que le Maire de Paris est très attentif à cette question et qu'il nous pose la question à chaque recrutement.

J'ai le plaisir quand même de vous dire que, sur les six nominations à des postes de Direction que nous avons effectuées depuis que je suis en charge du Patrimoine, trois ont été données à des femmes.

Il s'agit, vous les connaissez, d'Amélie SIMIER pour le musée Bourdelle et le musée Zadkine, de Christine SHIMIZU pour le musée Cernuschi et de Delphine LÉVY pour la Direction générale de l'Etablissement Public Paris Musées.

Pour les bibliothèques patrimoniales, la situation est meilleure, mais je ne souhaite pas que cela soit l'arbre qui cache la forêt. Nous avons effectivement 7 femmes sur 11 directeurs dans les bibliothèques patrimoniales.

Si vous me permettez, Madame la Maire, juste une petite annonce en tant qu'adjointe chargée de la culture et de l'égalité hommes/femmes dans mon arrondissement, nous avons décidé avec Pascal HENROT, Directrice du Théâtre de la Cité Internationale, de consacrer, au moment du 8 mars prochain, un moment, en partenariat avec "Les Femmes S'en Mêlent", pour soulever ce problème.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame POURTAUD.

Madame DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A., a demandé la parole pour une explication de vote.

Je la lui donne.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Evidemment, nous sommes tout à fait attachés au principe de la parité, dans le domaine culturel comme dans l'ensemble des autres domaines de la vie. Cela fait maintenant bientôt 12 ans que vous êtes au pouvoir ici, à la Mairie de Paris et dans la Ville, donc je suis extrêmement sensible au vœu qui est présenté, et que nous allons bien entendu voter, mais je me retourne vers l'Exécutif : c'est à lui à faire ce travail, c'est à lui à pousser les femmes à participer aux futures nominations.

Je pense que, là, véritablement, c'est un constat de carence de votre rôle que vous effectuez.

Bien entendu, nous voterons le vœu.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je pense que l'avis favorable du vœu va dans le sens, justement, d'une prise en compte de cette question.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 151).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir des anciens bains-douches Castagnary.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au devenir des anciens bains-douches de Castagnary (15e).

Je donne la parole à Mme Ghislène FONLLADOSA, pour une minute, pour expliquer les tenants et les aboutissants de son vœu.

Mme Ghislène FONLLADOSA. - Merci, Madame la Maire.

En 2011, notre Conseil a voté la fermeture des bains-douches Castagnary, équipement transféré à la mairie du 15e. Par courrier du 11 juillet 2011, le maire du 15e a indiqué à la Directrice de la Jeunesse et des Sports qu'il entendait que cet équipement reste transféré à la mairie du 15e. Cet équipement a été d'ailleurs bien inscrit dans la liste 2012 des équipements transférés au 15e.

Il est donc surprenant, ou plutôt je devrais dire intolérable, que le maire du 15e ait appris par la presse cet été que la Ville avait décidé du devenir de cet équipement au mépris de la réglementation des équipements transférés.

L'objet de notre vœu n'est pas fondé sur un quelconque rejet de l'installation de collectifs d'artistes dans le 15e. Nous avons soutenu l'installation du collectif "Jour et Nuit Culture" rue Saint Charles dans les locaux de la Ville. Nous soutiendrons encore son maintien dans le 15e à l'issue de son bail précaire fin 2012.

Par le vote de ce vœu, mes chers collègues, vous remettrez bon ordre dans le respect des responsabilités du maire du 15e. Il poursuivra la concertation locale engagée avec les acteurs locaux pour que cet équipement profite à ce quartier du 15e notoirement déshérité et profite particulièrement aux artistes du 15e notoirement abandonnés par la Ville et par Mme HIDALGO, la Première adjointe.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, à la lecture de votre vœu et suite à votre intervention, je confirme que le bâtiment des anciens bains-douches rue Castagnary est inscrit à l'inventaire de la mairie du 15e arrondissement. Je rappelle, par ailleurs, que les inscriptions à l'inventaire des arrondissements ne sont évidemment jamais définitives et dépendent des projets et des priorités pour chaque territoire et à l'échelle parisienne, en dialogue et en échange avec les maires d'arrondissement ; et ce sera le cas pour le devenir définitif de cette parcelle.

Je prends acte qu'un projet est soutenu par la mairie du 15e, qu'il fait l'objet d'une réflexion.

Je rappelle tout de même, mais vous avez l'air vous-même de le constater puisque c'est aussi présent dans votre vœu, qu'aucun projet sur cette parcelle n'a fait l'objet d'une inscription au P.I.P.P. actuel, pas plus que pour le prochain P.I.P.P., et une discussion devra s'engager pour voir ce que nous inscrivons au prochain P.I.P.P.

P.I.P.P. qui, d'ailleurs, n'est pas connu et construit à ce jour. Et le maire du 15e arrondissement n'a rien appris dans la presse sur le devenir définitif de ce lieu, mais, en effet, sur une possibilité de logement, dans le domaine intercalaire, d'un collectif. Comme vous le savez, c'est une politique de la Ville suite à un vœu émis en octobre 2009 : lorsqu'il n'y a pas d'occupation du site, ce qui, je le crois, à ma connaissance en tout cas, est le cas aujourd'hui, les bâtiments vides ont vocation à faire partie de ce domaine intercalaire pour pouvoir y loger, de manière temporaire, des espaces de création au bénéfice des collectifs d'artistes. D'ailleurs, il y a de nombreux exemples qui témoignent du succès de cette démarche, y compris dans le 15e, je crois, en ce qui concerne le collectif "Jour et Nuit Culture" que nous avons relogé rue Saint Charles dans votre arrondissement.

Compte tenu des locaux vacants de la rue Castagnary, nous réfléchissons, en effet, à proposer un bail précaire à un collectif d'artistes. La décision n'est pas définitive. Vous faites vous-même état d'un certain nombre de rumeurs. C'est vrai que nous avançons sur cette hypothèse. Nous souhaitons nous retourner vers vous pour échanger sur le relogement du collectif "La Main" qui fait un travail de grande qualité, reconnu d'ailleurs, je crois, par tous les élus du 17e arrondissement et qui devra à moyen terme quitter les locaux qu'il occupe.

Je sais d'ailleurs que la mairie du 17e souhaiterait pouvoir le garder dans son arrondissement. Nous pourrions échanger là-dessus. En tout cas, ce qui est certain, c'est que la piste des Bains douches, de fait, existe puisque les Bains douches ne sont aujourd'hui pas occupés et ont vocation à faire partie de ce domaine intercalaire.

Je souhaite donc qu'une concertation s'engage avec les élus et la mairie du 15e arrondissement, plus largement le conseil de quartier et les collectifs concernés, afin d'étudier la possibilité de proposer le relogement de ce collectif.

Je sais aussi d'ailleurs que nous aurons bientôt un sujet d'actualité avec l'autre collectif que j'ai cité à l'instant, "Jour et nuit culture" dans le 15e arrondissement, puisque rue Saint-Charles, dans les mois qui viennent, nous devons également libérer des locaux concernés. Pourquoi pas, par exemple, travailler au relogement des deux collectifs sur le site Castagnary puisque je crois savoir qu'il y a un étage, en tout cas deux étages disponibles. Et si nous faisons quelques travaux de sécurisation du lieu, ils peuvent tout à fait accueillir ces collectifs.

Toujours est-il que, en ce qui concerne l'occupation précaire des Bains douches, rien n'est décidé. Et je vous propose, si vous le souhaitez, de retirer votre vœu pour que nous engagions dans les plus brefs délais un échange entre la Direction des affaires culturelles, la mairie concernée et mon cabinet, pour trouver une solution qui nous agrée, vous et nous.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, vous souhaitez faire une explication de vote, mais je voulais avant savoir si vous retiriez votre vœu.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Non, l'affaire est trop grave. C'est vrai, il y a une légère avancée de M. JULLIARD qui reconnaît enfin que cet équipement est un équipement transféré. D'ailleurs, je lui avais

amené la liste d'inventaires du 15e arrondissement au cas où. L'équipement est inscrit à cet inventaire. Il le reconnaît mais il demande une concertation.

Mais, cette concertation, il ne tenait qu'à lui de l'engager avant les déclarations qu'il a émises dans la presse concernant ce collectif d'artistes, sur lequel je ne me prononce pas d'ailleurs. Nous avons appris, pour ce qui nous concerne, qu'un collectif était prévu dans cet ensemble, par la presse et par une déclaration en conseil d'arrondissement d'une conseillère d'arrondissement socialiste qui, à ce que je sache, n'est pas mandatée pour informer le maire du 15e arrondissement de ce qui se passe dans les équipements transférés du 15e arrondissement. C'est absolument scandaleux ! Bravo la démocratie locale, bravo la concertation et bravo la transparence !

D'ailleurs, j'ajoute que la Ville sait très bien que nous avons engagé 69.000 euros de crédit sur notre propre état spécial d'arrondissement pour entretenir le site, jusqu'à ce qu'on lui trouve une affectation, ainsi qu'en crédits d'études.

Et la DJS avec d'autres directions ont envisagé, avec notre soutien, un projet de sites multiactivité, de type centre d'animation dans un quartier qui en est totalement dépourvu. D'ailleurs, le volet programmation fait par la DJS est étudié, doit s'étendre sur 18 mois, etc., et le projet pourrait voir le jour en 2014-2015.

Une fois que j'ai dit cela, bien sûr que nous acceptons cette concertation un peu tardive. Nous proposons aussi que le site soit affecté le temps des travaux pour un site multi-activité à un collectif qui est celui de la rue Saint-Charles et avec lequel nous entretenons d'excellents rapports.

Pourquoi ne pas étudier en même temps l'affectation d'une autre partie du bâtiment - il s'agit de bains douches et il y a beaucoup de travaux à faire quand même - au collectif "La Main" ? A condition que cela soit décidé ensemble, bien sûr, pour un équipement transféré, où le maire a tout de même une toute petite influence, j'espère encore ! Deuxièmement, à condition que la Ville s'engage à mettre en place ce site multi-activité à l'issue de l'occupation de ce bâtiment par ces deux collectifs.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur JULLIARD, souhaitez-vous donner une précision avant de passer au vote ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Oui, une très rapide précision.

D'ailleurs pour me satisfaire que aujourd'hui M. le Maire du 15e arrondissement soutient le collectif "Jour et nuit culture", ce qui n'était pas tout à fait le cas, si l'histoire m'a bien été contée, quant à l'accueil de ce collectif dans le 15e arrondissement.

Vous jugez que l'affaire est suffisamment grave pour maintenir votre vœu. Je constate surtout que, dans votre conclusion, nous sommes d'accord sur l'objectif et sur la méthode, mais l'affaire est suffisamment grave pour que vous mainteniez votre vœu.

J'en prends acte, simplement vous avez tort de ne pas vouloir dissocier le relogement conjoncturel et temporaire de collectifs et le devenir définitif du site sur lequel absolument aucune décision n'est prise, ni celle que vous souhaitez et pas même une autre décision.

Nous aurons le temps d'ici là d'avoir de nouveaux échanges.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif au Musée d'Art moderne de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS, relatif au Musée d'Art moderne de Paris.

Je donne la parole à M. David ALPHAND, pour une minute.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame le Maire.

Y a-t-il un pilote dans le Musée d'Art moderne de la Ville de Paris ? Pardon de cette question un peu piquante, mais il y a quand même de quoi se la poser.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que la question du Musée d'Art moderne revient au sein de notre Conseil. Le groupe U.M.P.P.A. avait déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'interroger l'Exécutif municipal.

En mai 2010, cinq toiles de maîtres étaient dérobées. En novembre 2010, une nouvelle toile de maître était dégradée par vandalisme. En septembre 2011, la Préfecture de police émettait des réserves quant à la sécurité de cet établissement recevant du public. Et finalement, une nouvelle fois, le 11 septembre dernier, c'est un agent de sécurité grièvement blessé par une porte de sécurité coupe-feu qui lui tombe dessus.

Alors, pour ces raisons, et pour cette question extrêmement sérieuse qui nous préoccupe, ma collègue Florence DREYFUSS et moi-même demandons à l'Exécutif de bien vouloir lancer un audit sur le fonctionnement et l'organisation de ce musée.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur ALPHAND, pour en effet cette question éminemment d'actualité, au vu de l'accident intervenu il y a quelques jours maintenant. Je tiens d'ailleurs à rassurer le Conseil de Paris sur l'état de santé de la personne concernée, qui est en convalescence et qui se porte bien, mais l'accident aurait pu être d'une extrême gravité. Ce qui doit bien évidemment attirer toute notre attention.

Je reviens sur quelques éléments de votre vœu, d'abord à la suite du fameux vol de 2010, ô combien regrettable à beaucoup d'égards, l'ensemble du système de protection du Musée d'Art moderne a été entièrement audité et une opération globale et complète du système de sûreté a été programmée. D'ailleurs une partie de cette opération est déjà réalisée et le reste doit commencer avant la fin de cette même année, pour un montant global d'environ 1,4 million d'euros.

Une précision tout de même sur le tableau de Basquiat, puisque je l'ai lu à la fois dans la presse et je le vois dans votre vœu et dans votre intervention, je souhaite tout de même vous rappeler qu'il n'a pas été vandalisé au sein du Musée d'Art moderne, mais l'enquête effectuée au sein du musée a démontré que ce tableau portait déjà cette trace de feutre lors de sa prise en charge par le musée. Bref, il ne faut pas trop charger la barque, quant à la responsabilité des dirigeants du Musée d'Art moderne.

Vous avez raison de rappeler l'avis de la Préfecture de police émis en juillet 2009 et d'ailleurs depuis un dialogue très approfondi s'est engagé entre le musée et les services de la Préfecture, afin de mettre en place les mesures assurant la sécurité du public bien évidemment, mais également des œuvres dans l'attente de l'opération de rénovation globale du système de sécurité.

Notamment la sécurité incendie, opération particulièrement complexe est en cours d'études et doit se dérouler au premier semestre 2013. Au total, entre 2010, à la suite du vol, et 2013, c'est un montant d'un peu plus de 5 millions d'euros de travaux de sécurité divers qui auront été réalisés au Musée d'Art moderne.

Je suis d'accord avec vous : il n'y a qu'une seule chose qui compte, ce sont les résultats. Ainsi, l'accident du 11 septembre dernier fait l'objet d'une enquête du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction des Affaires culturelles à la demande des syndicats qui y siègent et avec lesquels, sur cette question-là, nous avons engagé un dialogue constructif qui doit nous permettre de nous éclairer sur les conditions de cet accident.

J'ajoute pour répondre précisément à votre vœu que le plan de sécurité des musées sera poursuivi bien évidemment dans le cadre du nouvel établissement Paris Musées, l'E.P. Musées, qui sera opérationnel dès le 1er janvier 2013, avec une nouvelle méthodologie en cours de définition.

Notamment, la passation, qui est en cours, d'un marché multitechnique, comme c'est le cas pour le Petit Palais, permettra au M.A.M. de disposer d'une maîtrise directe de la maintenance des travaux et des réparations face à un interlocuteur unique maîtrisant toutes les techniques d'intervention, de sûreté et de sécurité, et par là une souplesse d'intervention beaucoup plus efficace qu'aujourd'hui.

Enfin, la plus grande autonomie des musées, notamment leur meilleure maîtrise des travaux d'entretien et de sécurité par eux-mêmes est une des raisons d'être de la création de cet établissement public regroupant l'ensemble des 14 musées parisiens.

C'est la raison pour laquelle, en considération à la fois des travaux réalisés, de ceux qui vont s'engager très prochainement, mais également de la mise en place de l'E.P. Musées dès janvier 2013, je suggère que vous retiriez votre vœu relatif à cette mission d'audit qui ne m'apparaît pas appropriée et nécessaire à ce jour, considérant que l'action étant préférable et surtout, que nous puissions, pourquoi pas dans un an, examiner la réalisation effective de ce que je vous annonce, notamment sur la pertinence de l'E.P. Musées et l'amélioration sensible des travaux de maintenance et de sécurisation du M.A.M. comme de l'ensemble des 14 musées de l'établissement public.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Monsieur ALPHAND, suite aux réponses et propositions de M. JULLIARD, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. David ALPHAND. - Je remercie M. JULLIARD de sa réponse très complète et je prends volontiers rendez-vous avec lui pour une clause de revoyure dans quelques mois.

Je retire donc ce vœu.

2012 DAC 640 - Subvention auprès de l'Etat au titre de sa participation au financement d'une mission de diagnostic et d'évaluation financière du programme de restauration intérieure de l'église Saint Germain des Prés (6e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 640 relatif à l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de sa participation au financement d'une mission de diagnostic et d'évaluation financière du programme de restauration intérieure de l'église Saint-Germain-des-Prés (6e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 41.

Je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD, pour nous faire l'exposé de cet amendement.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez tout dit : c'est un amendement technique ; une confusion dans la rédaction entre les montants T.T.C. et hors taxe.

Voilà.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour corriger cette coquille, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 41 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 640 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 640).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'application du Règlement Local de Publicité.
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la nouvelle réglementation publicitaire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 42 et 43 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et E.E.L.V.A., relatifs à la réglementation publicitaire.

Je donne la parole à M. Gilles ALAYRAC, pour une minute, et ensuite à M. Jacques BOUTAULT.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Madame la Maire.

La question se pose, mes chers collègues, de savoir si nous verrons un jour entrer en vigueur le nouveau règlement local de publicité de Paris. Je pose la question tant, ceux que je sais nombreux, soucieux de voir réduire l'emprise de la publicité dans la capitale, peuvent éprouver du découragement face à la difficulté de la tâche.

De quoi s'agit-il ? De lutter contre un formidable lobby, celui des publicitaires, qui a intérêt à ce que rien ne bouge et qui a marqué des points avec la loi WARSMANN du 22 mars 2012 repoussant aux calendes grecques les mesures que préconisait la Ville de Paris.

Je le dis clairement : pour notre environnement, pour notre qualité de vie, pour l'esthétique dans une ville qui compte tant de monuments historiques, la chose est inadmissible. Il faut donc ramener le délai de mise en conformité du dispositif publicitaire à ce qui était prévu initialement, c'est-à-dire à deux ans, et non pas à six ans. Je vous propose d'en faire la demande au Gouvernement.

Tel est le sens du vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui est cohérent avec ce que notre conseil a décidé : réduire la place de la publicité envahissante à Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour nous présenter le vœu n° 43.

Mme POURTAUD répondra sur les deux vœux.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le vœu des écologistes s'inscrit dans le même esprit que celui qui vient de nous être présenté par mon collègue Gilles ALAYRAC.

Il s'agit d'une part que le Conseil de Paris demande à ce que le délai de mise en conformité de six ans prévu par la loi WARSMANN soit ramené à un délai plus raisonnable ou en tout cas plus cohérent avec la volonté démocratique des Parisiens exprimée au sein de ce Conseil, qui ont notifié dans le règlement publicitaire qui s'applique à Paris que les annonceurs disposaient, pour se mettre en conformité, d'un délai de deux ans, ce qui me paraît tout à fait raisonnable. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que le nouveau Code de l'environnement stipule que les règlements locaux de publicité ne peuvent être que plus restrictifs que la loi.

Or, certains points de notre règlement local de publicité le sont moins.

Le deuxième attendu de notre vœu demande que le R.L.P. soit mis en conformité le plus rapidement possible, en accord avec le décret du 30 janvier 2012 qui présente les conditions dans lesquelles les R.L.P. doivent être mis en conformité avec la loi.

Merci pour votre attention.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD pour répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais effectivement répondre aux deux vœux. Je voudrais dire à mes collègues que nous partageons le même objectif que celui indiqué à la fois par Gilles ALAYRAC, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés mais aussi Jacques BOUTAULT et le groupe E.E.L.V.A., objectif qui est de faire appliquer dans les meilleurs délais le règlement de publicité que nous avons adopté ensemble pour protéger le cadre de vie et le paysage parisiens.

Je voudrais les remercier d'avoir déposé ces vœux car la situation est en effet aujourd'hui ubuesque et inacceptable puisque cela a été rappelé, depuis juillet 2011, le règlement local de publicité s'applique pour toutes les nouvelles demandes d'emplacement publicitaire.

Mais pour tous les dispositifs précédemment en place, s'applique la loi WARSMANN du 22 mars 2012, dans laquelle un amendement scélérat du député U.M.P. Éric STRAUTMANN a introduit effectivement cette disposition surréaliste qui consiste à prolonger le délai de mise en conformité des anciens dispositifs de deux à six ans.

Cet amendement a bloqué tous les maires de France qui veulent limiter l'affichage publicitaire, pendant six ans.

Notre R.L.P. parisien est totalement inopérant jusqu'en 2017. Cela signifie que les dispositions les plus novatrices, par exemple la suppression des panneaux installés à moins de 50 mètres des écoles ou bien la suppression des 4 par 3 ne pourront être effectuées qu'à partir de juillet 2017, délai que nous jugeons totalement inacceptable au regard des objectifs qui ont été fixés par le Conseil de Paris. D'ailleurs, j'ajoute que c'est également un délai à notre avis inacceptable par rapport à la règle constitutionnelle de libre administration des collectivités territoriales.

Alors, la Ville a immédiatement dénoncé par communiqué de presse ce cavalier législatif et demandé au Gouvernement de prendre un décret pour ramener ce délai à deux ans, comme c'était le cas précédemment.

Nous avons bien évidemment entrepris des contacts dès la formation du Gouvernement avec la nouvelle Ministre de l'Écologie, Mme Delphine BATHO, pour aborder ce sujet, et nous allons relancer ces contacts dès la fin de cette séance.

J'accepte donc le vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Simplement, pour le vœu du groupe E.E.L.V.A., je voudrais rappeler à mes collègues que notre R.L.P. est beaucoup plus novateur et protecteur que les décrets du Grenelle 2, parus en janvier dernier, et je citerai deux exemples emblématiques que vous connaissez bien, qui faisaient partie de nos engagements : la surface maximale des publicités dorénavant de 8 mètres carrés à Paris contre 12 mètres carrés dans les décrets du Grenelle 2, la surface maximale des publicités sur échafaudage est de 16 mètres carrés à Paris contre 50 % de la bâche dans les décrets du Grenelle 2.

Alors, il me semble urgent, j'en suis d'accord avec vous, dans un premier temps, de faire appliquer le texte que nous avons mis au point ensemble après, je le rappelle, une large et longue concertation.

En revanche, pour ce qui est demandé par votre deuxième alinéa, je m'adresse là au groupe E.E.L.V.A., cela pose un certain nombre de questions juridiques et il me semble prématuré d'envisager de mettre en chantier une nouvelle révision du R.L.P.

C'est pourquoi je vous propose que nous travaillions sur les questions juridiques soulevées par cette règle que vous exposez de la loi Grenelle 2 et l'adoption antérieure de notre R.L.P.

Si vous acceptez de retirer ce deuxième alinéa sur lequel je vous répète que je vous propose de travailler, j'accepterai bien entendu ce vœu également, puisque l'objectif central, me semble-t-il, est effectivement de permettre l'application du R.L.P. parisien.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame POURTAUD.

Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous la proposition de retirer le deuxième alinéa de votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Une précision et après je réponds directement à la question.

Evidemment, le R.L.P. de Paris, sur beaucoup d'aspects, est plus exigeant que la loi, mais pas sur tous, en particulier sur l'interdistance entre les dispositifs, l'extinction des dispositifs publicitaires et des enseignes la nuit, la surface des publicités sur les véhicules ainsi que les enseignes lumineuses clignotantes et les bâches de chantier.

Sur tous ces aspects, notre R.L.P. est plus laxiste que la loi et il conviendrait de le reviser.

Je veux bien qu'on en débattenne et que l'on regarde cela de plus près, sereinement. Pour cette raison, j'accepte de supprimer le deuxième alinéa du vœu demandant cette mise en conformité.

De toute façon, c'est la loi qui le demande, il faudra que cela soit fait, mais nous en débattons tranquillement.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 152).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 153).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affichage publicitaire sur les chantiers de la Ville.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 44 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'affichage publicitaire sur les chantiers de la Ville.

Je donne la parole à Mme KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Ce vœu est relatif à l'affichage publicitaire des chantiers dans la Ville, que nous voyons fleurir dans nos rues et dont, en tant que maires d'arrondissement, nous n'avons jamais connaissance. De même pour l'installation de panneaux publicitaires 4 par 3, qui sortent comme des champignons, là aussi sans aucune concertation avec les maires d'arrondissement.

Plus particulièrement, je voudrais attirer votre attention sur une convention qui lie la Ville de Paris avec une société privée pour que, systématiquement, sur chaque palissade de chantier, soient apposées des affichages publicitaires.

Or, le choix des emplacements de ces panneaux publicitaires ne fait évidemment l'objet d'aucune concertation locale, ni avec les élus d'arrondissement ni même avec les associations de commerçants.

Parfois, cela a d'ailleurs des conséquences importantes pour les commerces lorsque ces panneaux sont installés devant ceux-ci.

Préalablement à la réalisation des chantiers, nous avons à cœur, les élus d'arrondissement, de mener une concertation et nous faisons des visites avec les associations de commerçants pour anticiper les nuisances des chantiers.

Mais, lorsque nous voyons que fleurissent ces panneaux après notre venue, ce n'est pas évidemment correct. Nous demandons également que les élus d'arrondissement soient présents lors de ces visites de chantier préalables et soient également associées les associations de commerçants.

C'est dans ce but là que nous formulons ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD pour vous répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais apporter quelques précisions à Mme KUSTER et aux membres de son groupe, parce qu'apparemment il subsiste quelques imprécisions concernant le R.L.P. et sa mise en œuvre.

Il est d'abord clairement excessif de dire que les concessions de la Ville prévoient systématiquement l'installation d'un panneau publicitaire sur les chantiers. Il y a aujourd'hui moins de 200 panneaux pour l'ensemble des chantiers de Paris, qui en compte en permanence plusieurs milliers.

Les installations sont limitées, bien sûr, du fait de la réglementation, mais aussi de considérations techniques et bien entendu de l'intérêt économique de l'emplacement.

Par ailleurs, le R.L.P. adopté en juillet 2011, que vous n'avez pas voté, a restreint les conditions d'exploitation publicitaire en ce qui concerne les installations sur chantier.

Je l'ai rappelé à l'instant en répondant aux deux vœux précédents, le R.L.P. a supprimé les panneaux de 12 mètres carrés, de 4 par 3 comme vous le dites. Ils sont aujourd'hui interdits, donc il ne peut y avoir aucune nouvelle installation avec des panneaux de ce format.

En revanche, effectivement, grâce à l'amendement du député U.M.P. que je citais tout à l'heure, ceux qui étaient présents avant sont toujours en place.

Ensuite, le nombre de dispositifs par linéaire de palissade sur une même voie était limité à deux. Antérieurement, il n'y avait pas de limite au nombre de panneaux.

Enfin, le zonage publicitaire a été révisé pour réduire les espaces où la publicité est autorisée. Par exemple, cela a amené un retrait de 33 panneaux de 8 mètres carrés.

Dans un objectif de qualité du paysage urbain, des règles de positionnement imposent également une meilleure insertion des panneaux publicitaires sur les palissades.

Enfin, je me permets de rappeler que les concessions d'affichage imposent, en plus du versement d'une redevance à la Ville, 6,5 millions d'euros quand même en 2011, l'entretien de la palissade par l'afficheur, ce qui constitue un moyen efficace de lutte contre l'affichage sauvage et les graffitis.

Nous estimons donc que, pour ces affichages non pérennes, le processus actuel d'instruction est satisfaisant.

Vous l'avez rappelé, d'ailleurs, Madame la Maire, il tient compte de la réglementation en vigueur et des contraintes de sécurité locales : sécurité du chantier et de circulation avec une instruction des services de la voirie et de la Préfecture. Nous l'adaptons aux situations particulières à la demande des mairies d'arrondissement, à chaque fois que cela est possible.

En revanche, une concertation systématique avec les élus d'arrondissement serait très complexe à gérer en termes de délai et pourrait conduire à tuer les concessions.

Toutefois, nos concessionnaires sont disposés à installer des supports d'information sur les palissades, signalant la présence de commerces (c'est ce que vous indiquez dans votre vœu), commerces dont éventuellement les enseignes pourraient être masquées. J'observe d'ailleurs que c'est déjà une pratique en œuvre dans de très nombreux cas.

Je demanderai donc, Madame la Maire, à ce que ce vœu soit retiré, sinon j'appellerai à voter contre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame POURTAUD.

Madame KUSTER, acceptez-vous de retirer votre vœu suite aux explications de Mme POURTAUD ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je suis désolée, Madame POURTAUD, j'ai bien entendu tous les arguments que vous nous aviez déjà donnés au moment du vote du nouveau règlement.

Mais, il faut être pragmatique dans la vie et, là, il se passe des choses qui sont tout simplement inadmissibles, où l'on voit pousser des affiches sans concertation aucune.

Je ne sais pas d'où vous sortez que les mairies d'arrondissement sont consultés mais c'est faux, cela n'a jamais été le cas.

Vous pouvez continuer à dire que tout va bien, regardez comment est l'espace public parisien en ce moment, c'est une succession d'aberrations, l'affichage publicitaire en fait partie, par exemple avenue de la Grande-Armée - et

je l'évoquais à l'instant avec François LEBEL, maire du 8e arrondissement -, c'est la même chose sur les Champs-Élysées.

Vous avez mis des panneaux 4 par 3 sur un chantier de la D.P.E. qui a été fait en haut de l'avenue de la Grande-Armée.

Nous avons dû faire venir le concessionnaire, une fois que les travaux étaient faits, pour faire changer les panneaux.

Autre exemple : avenue des Ternes, un nouveau grand panneau sur un petit chantier E.R.D.F., un chantier avec des palissades qui font, au départ, 1 mètre 50, voire 1 mètre de hauteur, hop, on nous remet un grand panneau qui cache la visibilité des commerces.

Il faut être logique, vous dites que vous allez appeler à voter contre, là, ce qu'on vous demande à travers ce vœu n'est pas compliqué : faire en sorte que l'emplacement des panneaux publicitaires prévus lors des chantiers de la Ville soit établi en concertation avec les élus et les associations.

Vous dites que c'est compliqué... Non, Madame, ce n'est pas compliqué, parce que vous savez quand les chantiers ont lieu, les concessionnaires vous préviennent, alors il n'est absolument pas compliqué que les prestataires d'affichage publicitaires voient le maire d'arrondissement et les commerçants.

Si vous appelez cela "compliqué", dans ces cas-là, il faut faire un autre métier !

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la restauration du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil.

Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour une minute.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci.

Le grand orgue Cavaillé-Coll, du nom du célèbre facteur d'orgue du XIXe siècle, orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil, est en péril faute d'une restauration importante qui doit être faite dans les plus brefs délais.

Devant l'urgence de la situation, l'Association pour la restauration de l'orgue a lancé une souscription qui mobilise paroissiens et habitants du 16e, très attachés à cet instrument aux qualités sonores tout à fait particulières.

Ce grand orgue est un patrimoine inestimable et il est touchant de voir la mobilisation des habitants, avec le soutien de la municipalité du 16e, pour son sauvetage.

Le montant de la restauration serait d'environ 170.000 euros pour huit mois de travaux.

La Ville de Paris est propriétaire de l'orgue ; en conséquence, nous lui demandons de participer majoritairement au financement de cette restauration, dont dépend la vie de ce fabuleux instrument.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Mme POURTAUD va vous répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais remercier nos collègues élus du 16^e arrondissement et du groupe U.M.P.P.A. d'attirer notre attention sur la situation de l'orgue de Notre-Dame d'Auteuil. Effectivement, vous avez raison, chers collègues, de signaler que cet orgue est un Cavaillé-Coll qui fait partie des orgues les plus remarquables de Paris.

Comme vous le savez, cet orgue n'est néanmoins pas protégé au titre des Monuments historiques.

A l'issue de l'inventaire analytique des orgues culturels municipaux qui a été achevé en 2009, les premiers travaux ont été conduits par la Direction des Affaires culturelles sur cet orgue et financés par la mairie du 16^e. Vous savez qu'il s'agissait de la réfection totale du réservoir de pédale à côté de l'orgue et de la réparation d'une série de tuyaux de cromorne.

La Mairie de Paris est parfaitement consciente que cet orgue de qualité, sur lequel sont programmées de nombreuses manifestations musicales, aurait besoin d'un certain nombre de travaux, des travaux sur la peausserie des réservoirs, voire d'un relevage.

Il est prévu de lancer une étude en 2013 afin de déterminer le périmètre d'un relevage sanitaire, mais le montant d'une telle opération ne peut s'inscrire au plus tôt qu'au budget d'investissement 2014.

Par ailleurs, je tiens à souligner que la Ville procède régulièrement, soit à des travaux d'entretien, soit à des relevages, sur son patrimoine organistique qui est assez considérable, 130 orgues, et cela nous a permis quand même d'opérer la restauration en 2011 de Saint-Jean de Montmartre et de Saint-Séverin, mais comme vous l'avez vous-même indiqué, les travaux sur le parc d'orgues sont assez onéreux et sauf à bloquer ou consacrer à un seul instrument, sur une, voire deux années budgétaires, l'ensemble du budget réservé à l'entretien de l'ensemble des orgues parisiens, il n'est pas possible de lancer ce programme sur Notre-Dame d'Auteuil sans avoir recours à un mécénat.

Je ne peux donc que vous encourager à poursuivre la démarche de souscription que vous annoncez dans le vœu, mais avec les échéances que je vous ai indiquées.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur le fait que la Ville n'a pas été saisie officiellement du programme de rénovation prévu par la paroisse ni de la souscription lancée. Or, cette démarche est absolument nécessaire, puisqu'elle doit amener à la rédaction d'une convention de mécénat pour la réalisation de ces travaux, dont la conduite, en revanche, ne peut être déléguée à l'affectataire culturel ; c'est obligatoirement la Ville qui doit prendre en charge la conduite des opérations, quelles que soient les modalités de financement.

J'ai bien entendu votre demande, mais je ne peux pas, pour l'instant, accepter votre vœu qui demande la prise en charge financière majoritairement par la Ville.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Le vœu a reçu un avis défavorable de l'Exécutif avec une demande de retrait de Mme POURTAUD.

Rapidement, pouvez-vous me dire si vous retirez ou maintenez votre vœu s'il vous plaît ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Je préfère le maintenir pour insister sur l'urgence de la situation.

Je voudrais juste ajouter un petit commentaire : votre collègue, M. GAUDILLÈRE, lors de la réunion budgétaire du 16^e, la semaine dernière, nous a invités à le revoir avant l'été pour voir ce qu'aurait donné la souscription qui marche bien et qui, je l'espère, va se confirmer et pour voir si l'on pourrait bénéficier du budget supplémentaire du mois de juillet.

Je maintiens le vœu en l'état, car c'est important.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. pour un soutien de la Ville aux Pussy Riot.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., concernant le soutien de la Ville de Paris aux Pussy Riot.

M. Sylvain GAREL va nous faire une explication de ce vœu en une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que tout le monde dans cet hémicycle est au courant de ce qui est arrivé à trois des musiciennes du groupe Pussy Riot, des musiciennes russes, qui ont été arrêtées, condamnées à deux ans de prison, pour hooliganisme et incitation à la haine religieuse, après avoir passé déjà six mois en détention provisoire.

Ce verdict, qui montre ce qu'est réellement aujourd'hui le Gouvernement de Poutine, c'est-à-dire une dictature démocratique, en gros, montre aussi qu'on ne doit pas simplement considérer la Russie comme un producteur de gaz qui nous alimente, mais aussi comme un pays dont il faut condamner les pratiques politiques.

Alors, comme beaucoup d'autres collectivités, comme beaucoup d'artistes, comme beaucoup d'organisations politiques, et j'imagine quasiment toutes celles qui sont représentées dans ce Conseil de Paris, nous demandons que le Conseil de Paris, à travers son Maire, qui a déjà soutenu les Pussy Riot, mais là, au nom du Conseil, puisse le faire, pour que nous soutenions les demandes de libération immédiate de ces trois femmes courageuses.

J'espère que l'unanimité de notre Conseil se fera sur cette question.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

M. SCHAPIRA va vous répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments cités à l'instant par le président GAREL ; évidemment, les membres de ce collectif féminin en Russie qui ont osé manifester à plusieurs au nom de la liberté d'expression se sont fait injustement condamner, donc je partage totalement le vœu de M. GAREL.

Simplement, je voudrais lui dire - évidemment, ce sont les attendus - que quand il cite que de nombreuses personnalités telles qu'Angela MERKEL - je lis le texte -, le député britannique Kerry MCCARTHY, qui a assisté au procès, le Maire de Reykjavik, ont également apporté leur soutien, que Najat VALLAUD-BELKACEM a aussi apporté son soutien, que François ZIMERAY, ambassadeur des droits de l'Homme a aussi apporté son soutien, j'aurais aimé qu'il mette que le Maire de Paris avait apporté son soutien.

M. Sylvain GAREL. - Je viens de le dire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Tu viens de le dire, je t'en remercie, mais ce n'était pas écrit.

Le 17 août, est paru un communiqué du Maire de Paris, tu ne l'as peut-être pas lu, mais je voulais préciser à l'Assemblée que le Maire de Paris est intervenu fermement dès le 17 août.

Mais, évidemment, je soutiens ce vœu a posteriori de Sylvain GAREL.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

J'ai une demande d'explication de vote de Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Madame la Maire.

L'issue du procédé "Pussy Riot" a suscité de vives critiques partout en Occident et sur tous les bancs de notre Assemblée, Droite et Gauche confondues, et je remercie Sylvain GAREL de l'avoir rappelé.

Je voudrais dire à M. SCHAPIRA que nous voterons ce vœu mais je voudrais quand même rappeler que vous n'êtes pas les seuls à dénoncer un verdict disproportionné qui pose problème par son impact négatif sur la liberté d'expression en Russie. Ces peines de prison sont excessives, sont démesurées. Elles vont à l'encontre des valeurs européennes d'état de droit et de démocratie pour lesquelles la Russie s'est prononcée en tant que membres du Conseil de l'Europe.

Alors, au-delà des mots et des bonnes intentions, là aussi, nous attendons du Gouvernement français des actes forts et une action significative dès la prochaine session du Conseil de l'Europe, là où siège la France, là où la Russie aussi siège - et c'est une instance de dialogue privilégié avec les 46 autres pays européens -, pour demander que ces jeunes femmes puissent être libérées immédiatement.

Voilà, j'aurais aimé aussi que M. GAREL puisse exprimer le soutien unanime de cette Assemblée dans ce vœu.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur SCHAPIRA, vous vouliez ajouter quelque chose sur la dimension européenne ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Absolument. On va demander à notre ambassadeur auprès du Conseil de l'Europe, M. Laurent DOMINATI, d'intervenir.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 154).

2012 DAC 55 - Subvention (32.775 euros) avec avenant à convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 55 relatif à l'attribution d'une subvention de 32.775 euros avec avenant à convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération, dans le 4e arrondissement.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Maire.

L'année 2012 est une année importante pour l'Ordre des Compagnons de la Libération, institué par le Général de Gaulle en 1940. Cette distinction a la particularité de ne plus avoir été décernée depuis 1946, selon la volonté de son fondateur. Et il ne reste plus aujourd'hui que 25 Compagnons vivants.

Mais l'Ordre ne s'éteindra pas pour autant puisque cinq Communes sont détentrices de cette distinction honorifique : Vassieux-en-Vercors, Nantes, l'Île de Sein, Grenoble et Paris. Ce sont ces Communes qui vont prochainement prendre en charge la perpétuation de la mémoire de l'Ordre, à la place de l'actuel Chancelier et du Conseil de l'Ordre.

Cette passation de pouvoir a été annoncée et mise en scène de manière grandiose et émouvante le 25 août dernier sur le parvis de l'Hôtel de Ville, en présence du Président de la République, rappelant notamment sur un écran géant les faits d'armes et les souffrances de ces villes, alternant avec les visages des Compagnons de l'Ordre de la Libération, dont le dernier sera inhumé au mont Valérien.

En attendant la passation de pouvoir, le projet de délibération que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui concerne le reliquat de la subvention annuelle substantielle de la Ville de Paris à l'association des Cinq Communes, dont elle est évidemment membre, et qui se monte à un total de 55.550 euros pour l'année 2011.

En raison du vif intérêt de notre groupe U.D.I. pour la mémoire de la Résistance et de la France libre, c'est avec enthousiasme que nous voterons cet projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTRAND.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chère Madame BERTRAND, je vous remercie de ces mots qui me vont droit au cœur car, vous le savez, la Ville de Paris tient beaucoup à l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération et à l'Ordre de la Libération. Comme vous l'avez rappelé, effectivement, cette année, le vendredi 16 novembre 2012, date du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Ordre, aura lieu à l'Hôtel de Ville de Paris une cérémonie pour le transfert de la direction de l'Ordre de la Libération au Conseil national des Communes Compagnon.

Pour mémoire, je veux rappeler que, sur les 1.038 femmes et hommes que le chef de la France libre, le Général de Gaulle, a reconnus comme ses compagnons pour la libération du pays, ils ne sont effectivement plus que 24 survivants avec, à leur tête, le chancelier de l'Ordre, M. le Colonel Fred MOORE.

Le Général de Gaulle l'a rappelé, le témoin sera ainsi transmis entre les hommes qui passent et les lieux qui durent, et la flamme de la Résistance, cette flamme qui ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas, sera donc désormais entretenue par ces villes historiques et martyres de notre Histoire.

Le rôle de l'association des Villes Compagnon de la Libération, perpétré par le Conseil national des Communes Compagnon, va donc prendre une importance considérable, puisque c'est maintenant sur elle que reposera notamment la gestion du musée et tout ce qui concerne la transmission de la mémoire et de l'histoire de l'Ordre de la Libération.

Vous comprendrez pourquoi nous tenons absolument, chaque année, à aider ce Conseil, cette association. Donc, l'avenant de 32.775 euros complètera une subvention qui s'élève annuellement à 65.550 euros.

Je vous demande un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 55).

2012 DAC 568 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux policiers résistants 14, rue de l'Etoile (17e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 568 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux policiers résistants 14, rue de l'Etoile (17e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 47 et le groupe U.M.P.P.A., l'amendement n° 47.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - En fait, il est plus logique que l'amendement soit présenté avant par l'Exécutif. C'est vraiment un détail technique, mais je pense qu'il n'y aura pas de souci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - D'accord. J'avais un ordre différent, mais cela ne me pose pas de problème.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Mme VIEU-CHARIER va s'expliquer.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Il s'agit d'un amendement qui fait l'unanimité, en tout cas entre le 17e et la Ville de Paris. J'espère que nos collègues y seront sensibles.

Il se trouve que, pour la plaque qui doit être apposée bientôt, une plaque commémorative qui concerne 12 policiers membres du groupe de résistance "Le Coq gaulois" - et je trouve extrêmement important qu'on puisse rendre hommage à des policiers résistants -, il se trouve que sur cette plaque, il était indiqué que ces policiers

avaient été arrêtés et jugés par "les Allemand". Or, il s'agit de revenir sur cette dénomination puisque les Allemands ne sont pas tous responsables des forces occupantes allemandes et nazies et que nous voulions remplacer par "l'occupant allemand", ce qui nous semblait plus juste pour ce qui est de l'Histoire.

Effectivement, il y a eu une concertation avec la mairie du 17^e arrondissement et sa maire, Mme Brigitte KUSTER. Cette modification est donc faite au nom de l'Exécutif et je crois que Mme KUSTER a quelque chose à ajouter.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Très rapidement.

Lorsque le projet de délibération a été discuté en Conseil d'arrondissement, en effet, l'intitulé de la plaque, tel que vient de le rappeler Mme VIEU-CHARIER, a causé un émoi au sein de l'équipe municipale du 17^e. Je m'en suis fait l'écho auprès du cabinet de Mme VIEU-CHARIER car, en effet, vous venez de le rappeler, on ne pouvait pas dire que ces personnes avaient été arrêtées et jugées par les Allemands.

Vous avez proposé un amendement.

Je souhaitais juste, par un sous-amendement, préciser que c'était sur proposition des élus du 17^e et je remercie l'Exécutif d'en avoir tenu compte.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je vous propose de voter les deux amendements en même temps. Cela nous fera gagner du temps et je pense que cela permettra de clarifier les choses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 47 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 47 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est adoptée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 568 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 568).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation d'un hommage de la Ville à la mémoire de nos soldats morts en Afghanistan.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'organisation d'un hommage de la Ville de Paris à la mémoire de nos soldats morts en Afghanistan.

Je donne la parole à M. Pierre AURIACOMBE, pour une minute.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'absence de monument aux soldats français morts en Afghanistan. Nous avons ici dans Paris, bien sûr, une obligation de mémoire dès à présent.

Cette intervention en Afghanistan s'est faite, je le rappelle, sous l'égide des organisations internationales et de l'O.N.U. A ce jour, 88 soldats français sont morts depuis 2001, notamment par ce que l'on appelle les trop célèbres I.E.D., les engins explosifs improvisés.

Aujourd'hui encore, la France joue un grand rôle, alors qu'elle retire ses troupes, dans la formation de la police afghane.

Dans le 16^e arrondissement, où ce vœu a été voté à l'unanimité en dehors de toute polémique, nous souhaiterions aujourd'hui que la Ville de Paris rende hommage à ces soldats français par une plaque, par un événement, un espace dédié au sein de la Capitale.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER va vous répondre et ensuite, il y aura une explication de vote de M. GAREL.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je veux dire, renouveler et partager l'émotion pour tout ce qui concerne nos soldats tombés en Afghanistan. Je rappelle que les soldats sont toujours sur zone, que le retrait n'a pas été effectué.

Je voudrais rappeler que j'y suis d'autant plus sensible, que parmi les dix soldats tombés dans l'embuscade d'Uzbin, dans la Kapisa, en août 2008, parmi ces dix soldats inhumés aux Invalides, huit étaient issus du 8^e Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (8^e R.P.I.M.A. de Castres) auquel je suis extrêmement attachée puisque c'est la ville dont ma famille est originaire.

Mais cette émotion partagée n'amènera pas l'Exécutif à répondre favorablement à votre demande.

En effet, il y a d'abord une raison que je vous rappelle, qui est que nous avons, lors notre séance du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012, largement abordé la question de l'installation d'un monument qui rendrait hommage aux opérations extérieures, c'est-à-dire en mémoire de tous les soldats tombés en opération extérieure. Ce projet est sous l'autorité du ministère de la Défense et donc de l'État, et je vous rappelle que le Maire de Paris s'est associé à ce projet.

Le lieu pressenti pour son installation, place de Fontenoy, derrière l'École Militaire, est situé dans un site classé qui nécessite des études préalables, en cours, afin de voir la faisabilité et l'architecture de ce monument.

Je vous rappelle par ailleurs que nos soldats sont toujours en Afghanistan.

C'est donc tout naturellement que nous considérons que le monument dont je vous ai parlé, qui est en projet, pourra répondre totalement à l'objet de votre vœu et que j'émetts en l'occurrence un avis défavorable à votre vœu actuel n° 48.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Monsieur GAREL, une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons contre ce vœu parce que, comme nous l'avons déjà exprimé lors de précédentes tentatives de faire décider par notre Conseil un tel monument, je rappelle simplement qu'il y a effectivement eu 88 soldats français qui sont morts en Afghanistan. C'est bien triste pour eux et leurs familles, mais qu'il y a eu aussi 120.000 civils afghans morts depuis que nous avons déclenché une guerre en Afghanistan.

Je pense que si l'on devait construire des monuments, il faudrait aussi penser à ces 120.000 personnes qui, pour la plupart, n'avaient rien demandé et qui ont été tuées à cause d'une guerre que nous avons déclarée à leur pays.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux antennes relais (6e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif aux antennes relais (6e).

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'ai été saisi par le collectif de la rue Lobineau, qui est inquiet de l'implantation d'une antenne relais Bouygues Télécom qui a été installée sur le toit d'un immeuble situé au numéro 5 de cette rue, et qui se trouve à proximité d'une crèche municipale, d'une halte-garderie, d'un conservatoire de musique, etc.

J'ai été saisi par cette association qui est légitimement inquiète des effets des antennes relais en particulier sur les cerveaux des jeunes enfants. On sait que cela peut conduire à des cancers, des lymphomes, etc., comme cela a été récemment démontré par l'O.M.S.

Le vœu demandait, dans l'attente que la charte soit signée entre la Ville et les opérateurs, que Bouygues sursoie à cette mise en service de cette antenne qui a été installée.

Entre-temps, la Ville a acté une charte avec les opérateurs. Cette charte, nous en débattons. Néanmoins, elle propose de se limiter à un pic de 7 volts par mètre maximum, au lieu des 2 volts en moyenne de la précédente charte.

Le gain n'est semble-t-il pas très évident, d'autant que les écologistes demandaient 0,6 volt par mètre et que nous aurions aimé être mieux associés dans la mesure où les conclusions de l'expérimentation des antennes à 0,6 volt par mètre mises en place dans le 14e arrondissement ne nous sont pas parvenues.

Nous en discuterons lors du prochain Conseil de Paris, si j'ai bien compris.

Dans cette attente, le vœu est retiré.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'organisation de diverses manifestations par les associations de commerçants.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons rapidement à la 2e Commission pour examiner le vœu référencé n° 52 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'organisation de diverses manifestations pour les associations de commerçants.

Je donne la parole à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

C'est un sujet un peu récurrent, et je pense que, là aussi, les maires d'arrondissement sont tous confrontés plus ou moins, à un moment ou à un autre, à cette problématique qui concerne l'organisation des brocantes, vide-greniers et autres manifestations portées par les associations de commerçants, évidemment dans le but de faire vivre les quartiers.

Mais l'organisation de ces brocantes laisse parfois à désirer entre la demande d'autorisation des associations, l'obtention parfois tardive de l'autorisation ou du refus par les services de la Ville, et parfois de la non-prise en compte de l'avis de la mairie d'arrondissement de la mairie centrale.

On arrive donc souvent à des situations un peu ubuesques et surtout, parfois graves de conséquences pour les associations de commerçants qui portent ces projets et qui en attendent beaucoup, au point que certaines sont annulées, j'allais dire la veille pour le lendemain. Nous l'avons vécu encore récemment dans le 17e arrondissement.

J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec Mme Lyne COHEN-SOLAL récemment encore. Je voudrais qu'on puisse regarder ensemble, tous les élus du 17e arrondissement, et j'y associe Laurence DOUVIN, qui suit particulièrement ces questions au sein de la mairie du 17e arrondissement, et tous les conseillers de Paris qui

suivent cela avec les associations de commerçants, pour que soient arrêtés, en concertation avec les mairies d'arrondissement, des critères objectifs d'autorisation et de manifestation sur la voie publique, et que les réponses de la Mairie de Paris soient communiquées aux organisateurs dans des délais raisonnables, de façon à ce qu'ils puissent se retourner à temps.

Je vous en remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci.

Madame KUSTER, vous présentez un vœu qui pourrait être intéressant sur la façon dont la Ville de Paris gère ces manifestations très nombreuses à Paris, mais je pense que la façon dont vous le présentez, malheureusement, montre beaucoup d'inexactitudes, voire de contrevérités.

Première chose, je voulais rappeler que la Ville de Paris instruit chaque année plus de 800 dossiers de demande de manifestation commerciale sur la voie publique. Cela veut dire qu'un service entier s'occupe de l'instruction de ces dossiers. Sur ces 800 dossiers, plus de 450 sont autorisés.

L'autorisation concerne vraiment plus d'un dossier sur deux, ce qui est beaucoup.

D'autre part, nous avons l'obligation légale de motiver tout refus et naturellement, j'y veille.

Vous nous dites aussi qu'il y a des réponses tardives de la Mairie de Paris et de la préfecture de Paris. Vous ne dites pas, et vous oubliez manifestement de dire dans quels délais sont déposées les demandes par les associations de commerçants qui feraient ces manifestations. Elles sont souvent déposées extrêmement tard. Nous avons 800 dossiers à instruire, ce qui prend beaucoup de temps. La préfecture de police aussi, ce qui lui prend aussi beaucoup de temps. Chacun des services de la Ville est consulté pour savoir si cette manifestation ne gêne pas la DPE, la DVD, tous les services de la Ville qui pourrait être concernés.

Cela prend du temps d'instruire ces dossiers et souvent, les associations de commerçants considèrent qu'une fois qu'elles ont déposé les dossiers, c'est bon. Non, ce n'est pas bon ! Il faut un certain temps d'instruction et je regarde effectivement chaque dossier qui m'est présenté.

Juste une petite considération, que vous oubliez complètement : quand le maire d'arrondissement qui est concerné donne un avis négatif à cette demande de commerce sur la voie publique, ce dossier est tout de suite refusé. Donc, il y a très peu de dossiers qui passent outre le fait qu'un maire d'arrondissement ait dit non, à moins qu'il y ait une demande de recours gracieux.

Vous voyez que je tiens infiniment compte de l'avis des maires d'arrondissement, sauf en cas de recours gracieux, auquel cas je regarde à nouveau le dossier avec le maire d'arrondissement

Enfin, vous nous dites dans votre vœu qu'il est important d'encourager l'activité des commerçants. Oui, c'est très important d'encourager l'activité des commerçants, mais de quels commerçants parlez-vous exactement ? Moi, je suis, et j'engage la politique de la Ville de Paris, pour l'aide aux commerçants de bouche, par exemple, qui sont installés dans nos quartiers, qui payent des loyers importants, qui ont besoin de beaucoup d'activités et évidemment que les consommateurs se présentent chez eux.

Je préfère aider ces commerçants installés dans nos murs, si j'ose dire, à des commerçants qu'on voit se balader sur les trottoirs de la ville, que nous ne connaissons en rien, qui ne sont pas comme les marchés de la Ville soumis à un certain nombre de normes, ils viennent souvent faire une concurrence tout à fait déloyale à ces commerçants installés.

Personnellement, je trouve qu'il est plus important de garder nos boucheries, nos boulangeries, nos crémeries et nos traiteurs, plutôt que d'encourager des gens qui viennent de je ne sais où, qui sont souvent des revendeurs et qui gênent l'activité de nos commerçants.

Je ne sais pas ce que vous faites, Madame KUSTER, mais quand j'achète du fromage dit corse sur un marché gourmand qui se présente sur un trottoir, je ne vais pas acheter en plus du fromage chez mon fromager habituel, car je n'en achète qu'une fois. Donc, je pense qu'il y a un manque à gagner pour nos commerçants. Je ne crois pas que les autres consommateurs raisonnent différemment.

Je suis pour réguler le fait que la concurrence des marchés gourmands, des brocantes, etc., n'aggravent pas une mauvaise santé de nos commerçants parisiens. Mais je me permets juste de dire qu'il faut faire attention à tout et qu'on ne peut pas, juste comme cela, dire que c'est joli, que cela anime nos quartiers tout simplement.

Enfin, et je me permets de répondre, si vous me permettez, entièrement à votre vœu. Vous dites que vous ne connaissez pas les critères de jugement et d'instruction, je me permets de vous dire qu'on a eu beaucoup de réunions avec les représentants des maires d'arrondissement, que nous en avons parlé longuement. La dernière réunion a eu lieu le 2 février 2012 dans mon bureau. Le 29 mai dernier, il y a eu un Bulletin municipal officiel qui a publié tous les critères qui avaient été mis en place lors de ces commissions. Tout est donc totalement transparent.

On peut en reparler quand vous voulez, mais c'est totalement transparent. Je ne cache rien mais d'autre part, vous savez aussi que mon téléphone est ouvert si vous avez besoin de discuter d'une manifestation ou d'une autre.

Donc, j'appellerai à voter contre votre vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Mme COHEN-SOLAL.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Simplement une précision.

Bien sûr, nous voterons contre ce vœu, pour les mêmes raisons que vient d'exposer Lyne COHEN-SOLAL mais pour une chose qui est que vous mélangez deux événements qui n'ont rien à voir. Il y a des vide-greniers qui sont des activités occasionnelles d'habitants qui cherchent à se défaire d'objets dont ils n'ont plus besoin et qu'ils vendent à des prix très faibles à d'autres personnes qui en ont besoin, c'est quelque chose que nous trouvons très intéressant dans le recyclage des objets. Et il y a des brocantes qui sont des opérations tout à fait commerciales où il y a des objets très chers, souvent très récents mais vendus comme des objets très anciens, qui sont vendus à des prix souvent gigantesques à des gens qui passent par là.

Je crois que ce n'est pas du tout la même chose : autant les vide-greniers ont une utilité sociale et conviviale, autant les brocantes sont des opérations commerciales qui doivent être extrêmement limitées dans les rues de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu...Mais, Madame KUSTER, vous retirez ou vous...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Attendez, je vais répondre. Et je crois qu'il y a aussi une explication de vote du Nouveau Centre.

D'abord, je ne peux pas laisser dire ce que vient de dire M.GAREL, et je ne me pose pas en défenseur des brocantes et des vide-greniers. Ce n'est pas mon problème et je ne suis pas là pour cela. Pour répondre à Mme COHEN-SOLAL, je me fais d'ailleurs la même réflexion, figurez-vous, sur les marchés des terroirs. Moi-même je me dis que cela peut être une grande concurrence pour les commerces de bouche alentours. Je me pose la même question. Le problème, c'est que ce sont les commerçants, les présidents d'association de commerçants qui montent cette animation, j'allais dire à leurs risques et périls. Alors nous les accompagnons dans leur démarche, c'est normal.

La question, premièrement, on n'est pas là pour défendre les manifestations...

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je crois qu'on va partir dans un débat qui n'est pas...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Attendez, c'est important. Et deuxièmement, Madame COHEN-SOLAL, j'ai déjà refusé des événements que vous avez acceptés après. Je tiens juste à le préciser. Récemment encore aux Batignolles avec la Mifa et je voudrais donc le dire.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme GASNIER pour une explication de vote.

Mme Fabienne GASNIER. - Pour compléter ce que vient de dire Brigitte KUSTER, la manifestation dont il est question est dans mon conseil de quartier - je suis déléguée du maire pour ce conseil de quartier - et c'est effectivement à l'initiative d'une association de commerçants, ce sont eux qui ont décidé de faire cette manifestation - c'est l'association Villages Lévis que préside M. SARFATI. Ce n'est donc pas du tout en opposition avec une association de commerçants.

En plus, ils ont effectivement déposé le dossier dans les délais qui étaient impartis jusqu'à maintenant, mais les délais viennent de changer et c'est passé à trois mois. Ils ne le savaient pas. En plus, cette manifestation est récurrente, depuis plusieurs années, puisque cela sera la quatrième édition.

Donc, au niveau de l'aspect technique du dossier, les choses étaient déjà connues et c'était plus facile. Mais l'autorisation a été donnée et ils en sont tout à fait satisfaits.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Ce n'est pas là une explication de vote mais juste une explication.

Mme Fabienne GASNIER. - Je voulais juste expliquer les faits.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Oui, mais il y a des lieux pour cela et ce n'est pas forcément le Conseil...

Mme Fabienne GASNIER. - Il est important d'expliquer les choses car parfois on ne comprend pas très bien.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - D'accord.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je me permets juste de rappeler très brièvement que ce n'est pas parce qu'une manifestation est récurrente qu'elle s'impose. Si la Ville de Paris considère qu'une manifestation est intéressante pour la Ville de Paris, à ce moment-là elle peut aussi faire un appel d'offres. C'est comme cela que la Ville de Paris doit agir.

On ne peut donc pas se permettre de dire que telle association de commerçants tous les ans fera la même manifestation et gagnera de l'argent. Car c'est bien cela qui intéresse ces commerçants-là : ils préfèrent gagner de l'argent en faisant des brocantes ou des marchés gourmands que de gagner de l'argent en apportant des services aux habitants... Moi, je ne trouve pas cela tout à fait sain.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour ces précisions.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au recrutement de professeurs de la Ville. Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 53 et n° 53 bis dans le fascicule, déposés par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au recrutement de professeurs de la Ville de Paris.

Je donne la parole à Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un sujet qui a déjà à plusieurs reprises agité notre assemblée et agité aussi l'extérieur de notre assemblée, parce que lors des précédentes semaines, et encore hier, des P.V.P. étaient dans la rue pour montrer leur inquiétude quant au futur de leur profession.

Ces P.V.P. sont effectivement une exception parisienne, mais une exception très utile aux élèves de nos écoles, puisqu'ils permettent qu'il y ait davantage de cours d'arts plastiques, de sport et de musique, et surtout des cours faits par des gens qui sont des spécialistes de ces questions, ce que ne sont pas toujours les instituteurs, les institutrices - les professeurs des écoles, comme on dit maintenant - qui sont dans les classes de nos élèves.

Je pense qu'il est important de faire en sorte que ces P.V.P. soient toujours en nombre suffisant devant nos élèves. C'est le sens du vœu que nous avons déposé au nom des groupes Communiste et Parti de Gauche et du groupe "Europe-Ecologie-Les Verts" et nous souhaitons qu'il y ait un engagement ferme de notre Ville pour que ces P.V.P. soit recrutés de manière suffisante lors des prochains concours.

Nous avons remarqué qu'il y aurait un nouveau concours, ce qui est déjà une très bonne chose. Mais pour l'instant, les engagements en termes de chiffres sont très limités. Nous aimerions avoir plus de précisions et un engagement un peu plus fort de notre collectivité.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Maïté ERRECART et pour présenter aussi le vœu de l'Exécutif.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je pense que dans le débat qui a eu lieu ce matin à propos de la rentrée scolaire 2012, il est apparu l'attachement de la collectivité à ce que chaque enfant qui est accueilli dans les établissements parisiens le soit dans des conditions favorables à son épanouissement et sa réussite. Notamment les déclarations de Colombe BROSEL ont dû vous rassurer sur ce point.

Il est clair que les professeurs de la Ville de Paris contribuent directement à cet engagement, puisqu'ils viennent compléter l'enseignement dispensé par les instituteurs par des activités spécialisées dans les matières artistiques, musicales et sportives.

C'est la raison pour laquelle, lorsque nous avons reçu les représentants des P.V.P. avec Colombe BROSEL, nous leur avons d'abord rappelé que nous avons aligné le statut des P.V.P. et leur rémunération sur celui des professeurs des écoles en décembre dernier, afin de faire valider la sélectivité de leur concours et le haut niveau de leur formation. Ils sont maintenant recrutés au niveau Master.

Par ailleurs, nous avons conclu qu'il y aurait dix postes offerts lors des prochains concours qui vont avoir lieu en février prochain, à savoir cinq en arts plastiques et cinq en musique.

Ce que nous leur avons dit aussi, c'est que nous étions très attentifs au projet du Gouvernement, à la concertation qui est en cours sur la question des rythmes scolaires car ce sera sans doute l'occasion pour la Ville de Paris de revisiter les dispositifs qui sont en place, tant sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Ce que nous leur avons dit enfin, c'est que, bien entendu, tous les acteurs concernés : communauté éducative, représentants de tous les personnels œuvrant dans le milieu, dont évidemment les représentants des P.V.P., mais aussi les maires d'arrondissement et les associations feraient partie de cette large concertation que nous ouvririons dès que nous serions plus au clair sur les conclusions de la concertation qui est en cours et lorsque la loi sera votée.

Dans cet esprit, je vous propose au nom de l'Exécutif d'adopter le vœu n° 53 bis qui indique que "la Ville de Paris continue à recruter des P.V.P. nécessaires afin que les activités sportives et artistiques continuent de trouver toute leur place dans le cadre rénové de l'accueil des enfants dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et que la concertation approfondie qui sera conduite dans les prochains mois par la Ville prenne bien en compte les préoccupations des professeurs de la Ville de Paris comme celles des autres agents de la Ville".

Voilà le vœu que je soumetts à votre vote.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame ERRECART.

Monsieur GAREL, acceptez-vous le vœu n° 53 bis de l'Exécutif ?

M. Sylvain GAREL. - Le groupe, après concertation, accepte de retirer notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 53 bis...

Il y a une explication de vote ? Excusez-moi.

Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame la Maire, ce vœu du groupe des "Verts" est vraiment un constat d'échec de la politique qui est menée par la Ville de Paris.

Pour qu'on ait un vœu comme cela de l'un des partis associés à la majorité municipale, il faut qu'il y ait eu quand même un sacré dégât qui ait été fait par l'Exécutif au sein des professeurs de la Ville de Paris.

Nous aurions voté le vœu n° 53 initial, parce qu'un vœu comme celui-là qui demande la création de postes à l'Exécutif municipal, après toutes les leçons qu'on s'est pris pendant cinq ans, franchement, on n'allait pas boudier notre plaisir.

Le vœu n° 53 bis vient se substituer avec un certain nombre d'approximations et de choses fausses, notamment la première phrase.

Je note d'ailleurs que, quand vous faites un vœu bis que vous reprenez à un parti de la majorité, vous n'oubliez pas de signaler que c'est sur proposition du groupe E.E.L.V.A., mais quand vous faites le coucou avec l'U.M.P...

Nous aussi on le demande, Président GAREL, sauf que manifestement l'ouïe à l'oreille droite est plus développée que l'ouïe à l'oreille gauche de vos collègues de l'Exécutif. Ce n'est pas grave, c'est comme cela, cela se soigne.

Mais, en tout état de cause, comme nous ne partageons pas les constats d'autosatisfaction du vœu présenté, considérant que la Ville de Paris développe un projet éducatif où les activités artistiques et sportives ont toute leur place (ce sont de belles déclarations), nous nous abstenons sur ce second vote et regarderons avec beaucoup de malice l'Exécutif parisien justifier la future disparition des professeurs de la Ville de Paris qui, disons-le, est de toute façon dans les tuyaux depuis quelques mois.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 155).

2012 DDEEES 15 - Mise en oeuvre de l'aide à la création associative (30.000 euros).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 15 concernant la mise en œuvre de l'aide à la création associative.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY sur ce projet de délibération.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Une intervention assez brève sur ce projet de délibération qui est lié à la Maison des Initiatives Etudiantes.

Pour tout vous dire, si le but d'aider la création d'associations est louable, je trouve que ce mécanisme est particulièrement mal ficelé, donc je vous dis que mon groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération, mais, pour rester dans une démarche constructive, même si vous connaissez toutes mes réserves sur le fonctionnement et la justification de la Maison des Initiatives Etudiantes, je serai tout à fait ouvert à ce que l'on puisse retravailler sur un mécanisme mieux abouti.

De quoi s'agit-il ?

C'est un peu particulier de prévoir une aide en vue de la création d'une association sur des critères qui restent assez vagues, avec une Commission de choix qui est composée notamment par la Ville de Paris, sans qu'on sache vraiment qui va y siéger et si l'Opposition aura un droit de regard d'une façon ou d'une autre. Ce qui me gêne beaucoup, c'est quand même que les projets qui seront choisis, alors même que les statuts n'auront pas été déposés, alors même que rien n'aura été fléché juridiquement et concrètement vers les associations éligibles à cette aide, on fasse le versement d'une subvention de 30.000 euros pour la première année à toutes ces futures associations, on fasse le versement à une personne physique qui justifiera bien comme elle veut d'être vraiment, de parler vraiment au nom d'un futur bureau ou d'une future association ou de quoi que ce soit.

Pour moi, le flou est trop important. Je crois que le projet peut être amélioré, la sécurité juridique peut être renforcée. Il ne faut pas être dans une opposition bornée, sur cette idée, parce qu'il y a certainement des choses intéressantes.

Il faut, je le reconnais bien volontiers, dans la participation de la jeunesse et des étudiants à la chose publique, notamment de participer à des associations, il faut accompagner à toutes les étapes du processus et même très en amont sur la création d'un projet et sur la définition d'un objet d'une association, association de jeunesse, association étudiante ou quelle qu'elle soit.

En tout état de cause, je suis désolé de le dire, je trouve que ce mécanisme de subvention "a priori" ne tient pas la route juridiquement et il y a trop d'incertitudes.

Je ne sais pas si vous pourrez apporter des réponses plus claires sur ce choix, sur les modalités juridiques de versement, etc.

Mon groupe s'abstiendra, dans l'idée d'avoir une revoyure, peut-être un bilan assez rapide si le projet de délibération était adopté, pour voir vraiment si ce mécanisme peut être pérenne et probant juridiquement et financièrement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Une fois n'est pas coutume, je ne suis évidemment pas d'accord avec M. MENGUY, mais cela devient une habitude.

Je trouve au contraire - et c'est un peu le but de mon intervention - qu'il fallait saluer cette initiative parce que, pour la première fois, cette aide à la création associative va justement permettre de toucher des associations d'un autre genre que celles que nous touchons aujourd'hui avec les subventions classiques et en quantité plus importante.

Elle vise les associations qui portent des projets au temps de réalisation court, comme les projets humanitaires, culturels et événementiels, ce qui permet à la Ville de Paris d'encourager des projets très concrets qui s'adressent aux Parisiens dans leur ensemble.

La Maison des Initiatives Etudiantes instruira les demandes, puis les rapportera (cela a été effectivement dit) à une Commission d'attribution des aides qui sélectionnera les candidatures à partir de critères comme la qualité, l'intérêt local, la dimension solidaire, la faisabilité ou encore l'originalité des projets examinés.

L'aide consistera en une subvention de 300 euros destinée à couvrir les premières dépenses qu'occasionnent les débuts d'une association, ce qui peut freiner justement leur création.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir soutenir ce projet innovant en le votant.

J'en profite pour saluer tout particulièrement l'adjoint au Maire de Paris en charge de la Vie étudiante, M. Didier GUILLOT, dont je salue le travail et l'implication.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est évidemment à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Merci, Madame la Conseillère et Monsieur le Conseiller.

Je vais essayer peut-être de lever les interrogations, même si, pour moi, elles étaient un peu floues. Il faudra qu'on en reparle après, je ne vois pas trop où est le problème.

Chaque année, de nombreux étudiants s'engagent dans la mise en œuvre de projets associatifs qui ont des retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur la vie étudiante parisienne et sur l'ensemble du territoire et des habitants de la capitale.

Durant la dernière année universitaire, la M.I.E. et son annexe, le LABO13, ont accompagné les projets de près de 300 associations. La moitié était des créations d'associations, cependant nous avons constaté que certains projets de création d'association étaient différés, voire abandonnés faute de moyens suffisants et souvent de délais administratifs trop longs.

Songez que, pour l'administration parisienne des associations de vie étudiante, c'est souvent entre cinq et sept mois de traitement. Effectivement, pour des créations, c'est beaucoup trop long.

C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite mettre en place un dispositif innovant, facilitant la création d'associations étudiantes et le développement des premiers projets étudiants.

Il s'agit de mieux coller au temps étudiant qui exige une souplesse et une rapidité souvent incompatibles avec le traitement des dossiers de subvention classiques.

Cette aide va s'appeler "Kit à se lancer" et elle consiste en une aide financière de 300 euros permettant de financer les premiers frais de la création d'une association, c'est-à-dire l'inscription au Journal Officiel, l'achat des premières fournitures, l'hébergement d'un site Internet, etc.

C'est aussi un accompagnement personnalisé réalisé par la Maison des Initiatives Etudiantes pour faciliter les démarches de création de l'association.

Notre objectif est ainsi de financer plus de projets que nous ne le faisons aujourd'hui et nous comptons ainsi aider 100 nouvelles initiatives étudiantes par année universitaire.

Nous démarrons cette année avec un tiers de la subvention, mais l'année prochaine la subvention effectivement sera de 30.000 euros qui seront défalqués des subventions aux associations étudiantes.

Je tiens à préciser, par rapport aux réserves de M. MENGUY, que les lauréats s'engagent à adresser dans un délai de trois mois suivant la notification de l'aide un document détaillant l'utilisation de l'aide accordée et le degré d'avancement du projet. Dans le cas de création d'une association, les lauréats adjoindront à ce document le récépissé de déclaration à la Préfecture ou la parution au Journal officiel et, en cas de non-crédation de l'association, l'aide forfaitaire devra être remboursée à la Ville de Paris.

Nous avons effectivement mis un certain nombre de garde-fous, puisqu'il s'agit d'une subvention a priori.

S'il y a d'autres soucis, je suis prêt à en reparler plus concrètement, mais je crois qu'on a bien vérifié ; des dispositifs de ce type existent déjà dans tout le secteur jeunesse et, pour l'instant, on n'a pas eu de problème.

Merci beaucoup.

Je vous invite, effectivement, à "booster" les initiatives étudiantes en votant ce projet de délibération DDEES 15.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MENGUY, vous vous êtes déjà exprimé et nous sommes déjà en retard sur notre ordre du jour ; je pense que vous pouvez prendre rendez-vous avec M. Didier GUILLOT, vous êtes très proches et je pense que ce serait plus efficace.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEES 15).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux lettres recommandées dans le métro.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatif aux lettres recommandées dans le métro.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un projet visant à étendre le dispositif "recommandé dans le métro", qui avait été testé par La Poste et la R.A.T.P. au métro Simplon, contre lequel, d'ailleurs, notre Conseil de Paris s'était prononcé à l'occasion d'un vœu que mon groupe avait présenté.

La Poste et la R.A.T.P. veulent étendre ce dispositif à 10 nouvelles stations. On peut d'abord relever que ni La Poste ni la R.A.T.P. ne nous ont transmis de résultats sur l'expérimentation au métro Simplon et, surtout, il s'agit d'un

projet qui, à terme, est destructeur pour le service public, parce qu'il se fait sur fond de dégradation du service public à La Poste et à la R.A.T.P.

Il y a d'ailleurs un certain paradoxe à voir la R.A.T.P. prendre en charge la distribution des recommandés dans le métro, alors que, maintenant, dans un guichet, on ne peut plus acheter de ticket.

Bref, notre conviction, c'est l'intérêt du service public et l'intérêt des usagers, c'est que La Poste fasse correctement son travail et remplisse ses missions, que la R.A.T.P. remplisse les siennes, plutôt que de confondre les missions de ces deux grandes entreprises publiques.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Madame la Maire, ce vœu porte sur une idée assez surprenante de La Poste qui est effectivement de faire distribuer des objets recommandés par les employés de la R.A.T.P.

Comme Ian BROSSAT l'a dit, une expérience a été lancée en 2009 à la station Simplon, dont nous n'avons pas eu l'évaluation. C'est une idée surprenante, parce que nous savons que les agents de la R.A.T.P. sont si occupés qu'ils n'ont pas le temps de renseigner les touristes, d'aider les personnes âgées à utiliser les machines de distribution automatique des billets, et on ne voit pas où ils trouveraient le temps pour effectuer cette tâche supplémentaire.

Je pense que la bonne solution, qui, d'ailleurs, a été esquissée par La Poste, est, puisque le but est de donner accès à ces objets recommandés pendant une plage de temps plus longue que la plage ordinaire, d'étendre les plages d'ouverture des bureaux de poste. Vous savez que plus de 75 % des bureaux de poste sont ouverts jusqu'à 20 heures en semaine - avant, c'était 19 heures, donc c'est un progrès sensible du point de vue des usagers -, qu'ils sont ouverts jusqu'à 13 heures le samedi au lieu de 12 heures et que près de 40 bureaux de poste parisiens sont également ouverts le samedi après-midi, là où la fréquentation est particulièrement forte.

Je suis d'accord avec M. BROSSAT que chaque service public doit faire correctement son métier et je donne un avis favorable à son vœu.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 156).

2012 DDEEES 160 - DVD 176 - Prorogation d'un an du mandat de la Commission de règlement amiable du tramway T3 qui expire le 31 décembre 2012.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 160 - DVD 176 qui est la prorogation du mandat de la Commission de règlement amiable du tramway T3.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

La 1ère Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier d'extension du tramway au Sud du boulevard des Maréchaux, qui avait été mise en place sur une proposition de l'U.M.P., d'ailleurs, s'inspirant du précédent de Bordeaux, avait suscité des espoirs de juste indemnisation chez les commerçants riverains qui ont vite déchanté au regard des indemnités insuffisantes qui leur ont été octroyées.

Seul le tiers des dossiers déposés a été soldé. Nous essayons encore de trouver des solutions pour des petits commerçants et artisans que la 1ère Commission a refusé d'indemniser dignement, en se bornant à utiliser les critères de la juridiction administrative.

Nous devons donc tirer les leçons de cet échec et garantir l'efficacité et la rapidité de ce dispositif, deux qualités qui n'ont pas vraiment été celles de la Commission depuis sa création, qui a fait montre de restrictions dans l'appréciation des dossiers et d'une lourdeur de fonctionnement préjudiciable quand on sait qu'entre la réception du dossier et le versement de l'indemnisation, il a fallu jusqu'à sept mois, même si les choses se sont améliorées à force de récriminations.

Les services économiques de la Chambre de commerce de Paris doivent être davantage associés dans le processus de détermination des critères de prise en charge des dossiers d'indemnisation. Comment justifier, en effet, qu'en Seine-Saint-Denis, les indemnisations soient deux fois supérieures ? C'est la survie de l'activité économique et de nombreux commerces parisiens qui est en jeu.

De manière générale, le bon fonctionnement des commerces est gêné par un manque crucial d'aires de livraison et la rareté des places de stationnement. Si le nombre de cellules commerciales situées en bordure du tracé n'a pas connu de bouleversement majeur, le nombre de commerces de détail a légèrement diminué au profit des cafés-restaurants et des services aux particuliers et le nombre de locaux vacants est peu différent de ce qu'il était avant les travaux.

Je veux profiter de ce projet de délibération et rebondir sur le thème de la communication du Maire de Paris de lundi matin pour vous rappeler un vœu adopté à l'unanimité par notre Conseil du 15e en décembre 2011, demandant qu'un système d'avertissement sonore soit mis en place dans le cadre de la sécurisation et de l'accessibilité du tramway aux personnes en situation de handicap, vous en conviendrez, sujet important. J'ajoute qu'un accident grave s'est produit le 7 septembre dernier à la station porte de Versailles, le T3 percutant de plein fouet une cycliste.

La prolongation du T3 vers l'Est et le Nord a intégré ce dispositif sonore ; il est indispensable de l'étendre dans la première partie du tramway pour éviter d'autres accidents.

En conclusion sur cette Commission de règlement amiable, je voudrais terminer, avec l'appui du Président LEGARET, maire du 1er arrondissement, pour vous dire que la Commission de règlement amiable calquée sur le T3 et qui concerne les travaux des Halles, malheureusement, ne fonctionne pas non plus. Alors que des dossiers sont systématiquement rejetés, nous constatons également que cette structure pour d'autres chantiers, et a fortiori celui des Halles, ne fonctionne pas. Vous en conviendrez, il y a encore beaucoup de choses à faire en la matière.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace Mme Fabienne GIBOUDEAUX au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération DDEES 160 a trait à la prorogation d'un an de la C.R.A. T3, c'est-à-dire pour le tramway Est et Nord, puisque nous travaillons de manière assez régulière, mais que nous n'avons pas pu voir tous les dossiers qui se présentaient et que le tramway va se mettre à fonctionner à la fin 2012. Nous demandons simplement au Conseil de Paris de pouvoir prolonger ses travaux, puisque des commerçants nous présentent encore des dossiers.

Je me permets de rappeler, Monsieur MENGUY, que cette Commission de règlement à l'amiable a été mise en place parallèlement à celle qui avait eu lieu d'ailleurs à Bordeaux, que la Ville de Paris a décidé de ne pas être à la fois juge et partie - puisque nous décidons d'indemniser des commerçants, ce n'est pas à nous de juger si cette indemnisation des commerçants est équitable ou pas -, donc nous avons demandé que la présidence soit confiée à l'ancien Président du Tribunal administratif de Paris, M. Michel COURTIN, que je remercie infiniment ici de son travail, puisqu'il était quand même plus sûr pour la Ville de Paris de se référer à un juge.

C'est donc conformément à la jurisprudence du Tribunal administratif que M. COURTIN essaye d'orienter les travaux de cette Commission. Nous avons, conformément à ce qui était prévu, suivi ses indications, donc nous avons indemnisé de nombreux commerçants. Vous pouvez estimer que cette indemnisation n'était pas suffisante, c'est comme cela qu'elle a été appréciée par cette Commission avec M. COURTIN ; il s'agissait d'une indemnisation.

D'autre part, je dois dire aussi que les études de la C.C.I.P. montrent qu'après la mise en place des tramways, globalement les commerces se portent bien, malgré le fait que nous sommes dans une période difficile pour le commerce dans tout Paris, mais sur le bord du tramway, cela se passe bien. Nous avons eu des débats importants avec la DVD pour trouver un nombre de places de livraison suffisant. Aujourd'hui, cela l'est.

Je veux bien que l'on critique tout, je veux bien que l'on nous dise que cela ne va pas. Il est vrai que des commerçants ont fait des recours au Tribunal administratif contre la Ville de Paris. Malheureusement, ils les ont tous perdus. Je n'y peux rien, ce n'est pas nous qui jugeons au Tribunal administratif de Paris : la Ville a gagné tous les recours qui ont été faits contre elle.

Globalement, on peut tout critiquer, mais je pense que la Ville de Paris a mis là un système assez exemplaire, qui permet d'avoir un dialogue avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et quelques-uns des concessionnaires qui participent à ces travaux, et cela se passe plutôt bien.

Pour revenir et pour finir sur les Halles, je dois dire que, vous le voyez, nous demandons la prorogation d'un an de la C.R.A. du tramway, mais, pour les Halles, nous commençons à peine, les travaux n'ont pas commencé depuis un an.

Donc, nous rejetons en l'état, pour l'instant, les dossiers qui nous sont présentés parce que les travaux n'ont pas avancé, donc on ne peut pas indemniser des commerçants qui subissent les problèmes des travaux tant que ces travaux n'ont pas atteint leur point culminant ; ce serait ridicule.

Nous les rejetons donc en l'état parce que nous les examinerons plus tard, comme nous le faisons pour le tramway.

Voilà ce que je voulais répondre, mais je vous demande de voter pour ce projet de délibération DDEEES 160 - DVD 176 parce qu'il est important pour les commerçants placés sur le bord du tramway Est et Nord.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame COHEN-SOLAL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 160 - DVD 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 160 - DVD 176).

2012 DDEEES 137 - Conventions d'occupations des bâtiments municipaux pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à l'efficacité énergétique du bâtiment.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 137 relatif à des conventions d'occupation des bâtiments municipaux pour expérimenter de nouvelles solutions en vue de renforcer l'efficacité énergétique du bâtiment.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

On le sait, la réussite des objectifs du Plan Climat parisien passera par une baisse significative des consommations d'énergies de nos bâtiments municipaux.

Je voudrais rappeler, dans un contexte national, que l'association "NégaWatt" prône que la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables sont les trois facteurs indissociables pour assurer un avenir énergétique soutenable.

La recherche et l'innovation sont donc indispensables pour faire progresser nos pratiques et les industriels dans ce domaine.

On peut regretter, d'ailleurs, le retard qu'a pris la France ces dernières années, que ce soit dans la recherche ou dans l'accompagnement des entreprises ; on dirait même que des emplois ont disparu et que des entreprises ont dû mettre la clef sous la porte dans tous les domaines innovants dans ce domaine.

Alors, on peut se féliciter, dans ce contexte un peu difficile, des nouvelles mesures qui sont prises par le Gouvernement pour encourager à la fois la recherche et le développement de ces nouvelles filières et, plus

modestement je dirais, à l'initiative que prend la Ville de Paris, mais qui est une initiative exemplaire, d'encourager l'innovation au travers d'une convention qui permet à 19 lauréats, donc de petites entreprises, de venir expérimenter de nouvelles pratiques pour nous aider à être plus efficaces et aussi développer de nouvelles façons d'utiliser et de nouvelles façons de gérer nos équipements pour atteindre ces objectifs du Plan Climat.

Voilà, c'est cette innovation que je voulais saluer et aussi le souhait que Paris devienne une ville exemplaire et puisse être suivie par d'autres dans ce domaine.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je donne la parole à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Très rapidement.

Tout d'abord pour dire qu'en l'absence de mon collègue Jean-Louis MISSIKA, donc le rapporteur, je voulais l'excuser de ne pas pouvoir avoir répondu à Fabienne GIBOUDEAUX sur ce projet de délibération qui est effectivement quelque chose d'extrêmement intéressant :

- en termes de diversité de projets : je dirais que, vraiment, l'intelligence a fonctionné à fond ;

- en termes de diversité de structures, puisque, vraiment, les 19 lauréats vont de la toute petite entreprise jusqu'au grand groupe.

Je dirais que, effectivement, cette opération est exemplaire car, en matière de recherche et en matière de rénovation thermique globalement, le champ de la recherche est aujourd'hui un champ sur lequel nous pouvons vraiment énormément progresser. C'est également un champ extrêmement créateur d'emplois pour l'avenir.

Je dirais donc que ce projet de délibération rassemble tout ce que l'on peut vouloir, c'est-à-dire des solutions techniques pragmatiques, de bon sens, pour atteindre nos objectifs du Plan Climat, tout en dynamisant le tissu économique de petites et moyennes entreprises et quelques grands groupes ; je dirais : lâcher vraiment la créativité. Et puis, j'ai toujours l'habitude de dire que tout ce que nous ferons aujourd'hui dans l'intelligence et la sérénité ne sera pas à faire demain pour la survie de l'espèce humaine.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY, pour cette belle conclusion.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 137).

2012 DRH 109 - DJS 429 - Création d'emplois permanents d'animateurs coordonnateurs du Conseil parisien de la Jeunesse par transformation d'emplois d'animateurs des Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au dernier projet de la matinée : le projet de délibération DRH 109 - DJS 429 relatif à la création d'emplois permanents d'animateurs coordonnateurs du Conseil parisien de la Jeunesse.

C'est M. MENGUY qui intervient et il aura droit à deux réponses : de Mme ERRECART et de Mme Isabelle GACHET.

Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Eh bien, dites donc, je suis servi !

Oui, Monsieur le Maire, Madame GACHET, quand j'ai vu le projet de délibération, j'ai dit : mais ce n'est pas possible ! Vraiment, il n'y a déjà pas de politique de la jeunesse à Paris mais, alors, si en plus vous vous entêtez sur

les postes qui s'occupent du Conseil parisien de la Jeunesse et de la jeunesse en général, on n'a pas fini, ma parole !

Alors, on avait eu le problème des animateurs des C.J.A. ; on a maintenant une nouvelle création, on a des espèces de machins qui poussent de tous les côtés, soi-disant pour mieux coordonner la politique de la jeunesse. C'est plutôt pour mieux délivrer la parole de la Ville en la matière !

Et puis, alors, pour couronner le tout, dans ce magnifique projet, vous allez élargir le recrutement du C.P.J. à tous les Parisiens. Je pense qu'un jour, on fera appel aux Marseillais, aux Ultramarins et si on en trouve, peut-être aux jeunes Martiens qui viendront certainement nous fournir de bonnes idées sur le réaménagement des voies martiennes pour la jeunesse ! Il y aura certainement quelque chose à prendre d'intéressant.

Mais, bon sang, Madame GACHET, je ne comprends pas pourquoi, au lieu de créer du nouveau qui ne sert à rien, qui est mal ficelé, vous n'essayez pas de renforcer l'existant et de faire confiance aux arrondissements ! C'est quelque chose chez vous, cette centralisation malade des forces de la Ville, que ce soit au niveau de la restauration scolaire, comme d'autres services, et de la jeunesse, vraiment, vraiment c'est plus fort que vous, vous ne pouvez pas, on dirait que cela vous attire comme un beau gâteau au chocolat !

Mais, malheureusement, ce n'est pas efficace. La jeunesse a besoin de proximité, a besoin de pragmatisme et n'a pas besoin que l'on crée des usines à gaz sans cesse. Et ce projet de délibération, je suis désolé de le dire, est une nouvelle usine à gaz. Vous voulez fermer des centrales nucléaires, vous ouvrez des usines à gaz. Eh bien, ce n'est pas gagné quand même pour la jeunesse !

J'ajoute quand même, Madame GACHET, et ce n'est pas personnel :

- que le Conseil parisien de la Jeunesse, tous les ans, fait un bilan de son activité ; il y a un débat en Conseil de Paris, très intéressant au demeurant, à l'appui d'un rapport pas moins intéressant ;

- que des débats récents ont permis à tous les élus de cet hémicycle de faire un certain nombre de constats et un certain nombre de propositions ;

- que des propositions sont ressorties, des bancs de la Majorité comme de l'Opposition, pour améliorer le fonctionnement du C.P.J. ;

- que le Maire de Paris lui-même, en séance, a acté de ces propositions et a demandé que ces propositions soient transformées en actes et que cela ne reste pas de vaines paroles.

Alors, je pose la question, Madame GACHET, je la pose à vous, à vos collègues, aux services, aux membres de vos cabinets respectifs : est-ce qu'il faut vous repasser le compte rendu de la séance où le Maire de Paris a demandé que ces propositions soient transformées en actes ?

Je prends deux exemples.

Le Conseil parisien de la Jeunesse souffre d'un manque de visibilité sur son site Internet. Nous l'avons relevé, tout le monde était d'accord, on a demandé que ce soit amélioré. Ce n'est toujours pas le cas, toujours pas fait, on ne sait pas où trouver ce site Internet, c'est toujours compliqué, etc.

Admettez que pour la jeunesse parisienne, ne pas avoir de visibilité sur son site Internet, c'est un petit peu dommage !

Le Conseil parisien de la Jeunesse avait fait état, dans son précédent rapport, d'un certain nombre de travaux qui avaient été effectués avec des organismes extérieurs. Nous avons dit : "Attention ! Est-ce que le droit a été respecté sur le choix de ces organismes extérieurs ?" Ce n'est pas précisé dans le rapport. Présomption de bonne foi, les règles ont évidemment dû être respectées, mais nous demandons que cela soit vérifié et qu'il y ait une restitution de ces réponses devant le Conseil de Paris. Ce n'étaient pas des questions difficiles et le Maire de Paris lui-même a demandé que ces propositions soient transformées en actes.

Alors, Madame GACHET, je suis désolé de vous le dire mais, plutôt que de nous abreuver de recentralisations des politiques parisiennes, et en particulier de la jeunesse, plutôt que de démontrer une nouvelle fois que vous n'avez aucune confiance dans le travail des arrondissements, que vous voulez vider les Conseils d'arrondissement de la jeunesse, que vous voulez tout recentraliser, tout verrouiller pour que votre bonne parole soit bien diffusée, restez sur des choses simples. Ce sont des choses qui ont été actées avec lesquelles l'opposition est d'accord et qui permettront aux Conseils parisiens de travailler mieux parce que c'est éprouvé.

Je vous en conjure, Madame GACHET, retirez ce projet de délibération, reprenons sereinement les travaux d'amélioration des personnels aussi, mais voyez avec vos services, voyez avec vos cabinets, et je ne doute pas que vos cabinets respectifs sont évidemment toute ouïe à ce qui sera dit pour que le Conseil parisien de la Jeunesse puisse enfin trouver un mode de fonctionnement efficace, et pas des usines à gaz qui ne servent à rien.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Mme ERRECART veut dire un mot avant que Mme GACHET ne réponde. Non ?

Je donne donc la parole à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MENGUY, je souhaite vous rappeler qu'on a effectivement élaboré la réforme du Conseil parisien de la Jeunesse dans un cadre très précis et avec des objectifs très précis, notamment d'animer et de coordonner un réseau jeunesse de partenaires locaux, de monter des projets en direction des jeunes et avec les jeunes et d'adapter nos instances de démocratie participative aux pratiques réelles des jeunes.

C'est dans ce sens que nous avons souhaité, avec Bruno JULLIARD, faire évoluer les missions des animateurs-coordonateurs du conseil de la jeunesse vers des postes de référents jeunesse afin d'assurer une meilleure transversalité au niveau des territoires. Je vous rappelle que cette délibération a été votée au Conseil de Paris de juillet dernier et que dans cette délibération, notamment, il est demandé, justement, parce que nous faisons confiance aux arrondissements, Monsieur MENGUY, de développer un contrat jeunesse d'arrondissement.

Donc, j'espère que vous avez écouté ma réponse, Monsieur MENGUY.

En effet, depuis que je suis adjointe au Maire de Paris en charge de la jeunesse, je suis convaincue de la nécessité de faire du lien entre les structures jeunesse municipales et associatives afin qu'elles échangent sur leurs bonnes pratiques.

Les référents jeunesse animeront dès leur mise en place en octobre le réseau jeunesse au niveau des arrondissements et par ailleurs, en parallèle de cette réforme des référents jeunesse de territoire, il est apparu important de réinterroger nos instances de démocratie participative que sont les C.J.A. et le C.P.J. afin de mieux associer les jeunes aux décisions politiques liées à la vie de la cité.

Comme vous le savez, les conseils d'arrondissement de la jeunesse ont pâti pendant plusieurs années d'un manque de participation des jeunes. En moyenne, peu de jeunes s'engageaient activement dans chacun des C.J.A., ce qui, vous en conviendrez, n'est pas représentatif du nombre de jeunes Parisiens ou de ceux travaillant ou étudiant à Paris.

Par ailleurs, pour être membre du C.P.J., il fallait soit faire partie d'un C.J.A., soit d'une association, ce qui limitait aussi la représentativité de cette structure.

Nous demandions ainsi à de jeunes déjà très actifs de s'investir encore plus au niveau du C.P.J., souvent la tâche était trop importante et cela ne leur permettait pas de faire les deux.

Nous avons donc revu cette année le mode de recrutement. Nous allons élargir celui-ci à l'ensemble des jeunes Parisiens pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'investir dans cette structure, et que cela ne soit plus limité comme avant aux membres des C.J.A. ou des associations de jeunesse.

Une grande campagne de communication va être menée, notamment via les réseaux sociaux, et j'espère que vous vous félicitez de cette campagne de communication qui devrait élargir la représentation du C.P.J.

Le C.P.J. est devenu une instance incontournable au fur et à mesure des années qui, effectivement, nécessite une attention et un suivi particuliers.

Jusqu'à aujourd'hui, les commissions des C.P.J. étaient animées par les animateurs des C.J.A. qui avaient la charge d'un seul arrondissement. Pour que les C.P.J. continuent à gagner en visibilité et en crédibilité, l'instance du C.P.J. doit disposer des moyens nécessaires pour mener à bien ses projets. Et pour mener ses projets à eux, et non pas, comme vous le disiez, se faire l'apologie de la politique municipale.

Je pense que vous mettez là en cause l'intégrité de ces jeunes qui n'hésitent pas - j'ai assisté récemment à un séminaire avec les jeunes du C.P.J. et des jeunes de toute l'Europe dans ce même type d'instance - et qui, je peux vous le dire, ont leur propre opinion sur les choix politiques qui sont faits dans chacune de leur collectivité.

Donc, j'ai fait le choix dans ce projet de délibération de flécher deux postes à temps plein pour animer le C.P.J. Il ne s'agit pas d'une création, mais bien d'un redéploiement, Monsieur MENGUY. Cela va permettre clairement de faire la distinction entre le travail mené au niveau des territoires, avec la mise en place des référents jeunesse, et le travail mené au niveau parisien avec les animateurs du C.P.J.

Je voudrais relever la qualité du travail fait par le C.P.J. Je voudrais juste rappeler quelques campagnes qu'ils ont faites, notamment en mars dernier, leur campagne d'incitation au vote menée en direction des primo-votants. Ils ont eu un vrai succès qui a été relayé par les médias.

Par ailleurs, pour vous montrer à quel point la Ville tient compte aussi de ce que suggèrent les jeunes, en 2015, la serre tropicale des Halles deviendra un équipement sportif dédié à la discipline du Parkour, notamment des jeunes yamakasi.

Sur votre questionnement sur le fait que nous ne répondrions pas à ce qui a été dit lors de la dernière présentation de la communication du C.P.J., je voudrais vous rappeler, sur les demandes qui avaient été faites, il y avait effectivement de mieux communiquer dans le bilan de rentrée du C.P.J., et notamment sur l'utilisation des budgets.

Je vous rassure : dès l'année prochaine - là, c'était trop court pour que je puisse le faire -, cette mention sera effectivement faite dans le bilan de rentrée.

Ensuite, vous vouliez également connaître les modalités juridiques de désignation de la société CSA qui avait été retenue. Je vous rassure : les règles juridiques ont été respectées. Un marché public a été passé.

Quant au site "Paris Jeunes" qui devrait être amélioré selon vous, et qui ne met pas en valeur les travaux des membres du C.P.J., certes, tout est améliorable. D'ailleurs, j'ai l'intention de faire un travail sur le site "Paris Jeunes", mais il faut savoir que la communication du C.P.J. devant le Conseil de Paris a directement fait l'objet d'un article publié le lendemain. Et à chaque fois qu'il y a des plénières du C.P.J., un article est publié sur le site.

Je vous recommande, Monsieur MENGUY, plutôt que d'affirmer des choses, d'aller régulièrement visiter ce site, puisque vous semblez vous intéresser à la jeunesse. Comme cela, vous verrez effectivement les communications du C.P.J.

Enfin, vous demandez que le C.P.J. travaille en toute indépendance et, je vous rassure, c'est le cas : les jeunes sont totalement indépendants. D'ailleurs le suivi du C.P.J. est géré directement par l'administration de la Sous Direction de la Jeunesse.

Voilà toutes les réponses que je voulais vous apporter, Monsieur MENGUY.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GACHET, pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 109 - DJS 429.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DRH 109 - DJS 429).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

A l'issue du dépouillement, je vous annonce les résultats de ces scrutins :

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication de la commune de Paris (R. 24) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote :121

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Pour : 42

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) (R. 25) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote : 121

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Pour : 42

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction des locaux sociaux et de remisage de la Pépinière de Longchamp au bois de Boulogne, allée du bord de l'eau (16e) (R. 26) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : 123

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour : 40

Commission spéciale d'élus chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles (15e) (R. 28) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 42

Non participation au vote : 121

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 42

Majorité absolue : 22

Pour : 42

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique immobilière de la collectivité parisienne" (R. 29) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 38

Non participation au vote : 125

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 24 à R. 26, R. 28 à R. 29).

Nous arrêtons la session du matin et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Maïté ERRECART, adjointe).

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

2012 DVD 137 - Aménagement de l'avenue du Mahatma Gandhi entre le carrefour des Sablons et la route de la Muette (16e). Dépôt de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au projet.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Si vous le voulez bien, nous allons commencer en examinant le projet de délibération DVD 137 concernant l'aménagement de l'avenue du Mahatma Gandhi, dans le 16e.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le projet qui nous est soumis consiste à re-calibrer l'avenue du Mahatma Gandhi en rétrécissant sa chaussée de 11 mètres à 7 mètres et en élargissant les trottoirs de 2 mètres à 4 mètres. Tout cela nous paraît effectivement aller dans la bonne direction : tout ce qui contribue à améliorer le confort des piétons et à réduire l'emprise, surtout à cet endroit, tout à fait excessive des véhicules va dans la bonne direction.

Il nous est également indiqué dans le projet de délibération que cet aménagement s'attache à respecter, non seulement le plan général d'aménagement du bois de Boulogne établi par le célèbre M. ALPHAND, mais également la charte d'aménagement durable du bois de Boulogne.

Je m'en félicite évidemment. J'aimerais néanmoins que l'on nous précise, de ce point de vue, dans quelle mesure le bénéficiaire de la concession mettra en œuvre une des données, un des aspects pour nous important de la charte d'aménagement des bois qui vise à participer à la desserte des concessions à travers une prise de participation dans des dessertes collectives pour l'ensemble des concessions.

Autre élément, il nous est dit qu'il y aura plusieurs tranches de travaux et que la première, de manière tout à fait claire et transparente, sera financée par compte de tiers, payée par évidemment le bénéficiaire de la concession, c'est-à-dire la fondation Louis Vuitton à hauteur de 1 million d'euros toutes taxes comprises.

La question est quid de l'avenir ? Car il y aura au minimum, nous dit-on, deux tranches, mais rien n'est dit sur la deuxième, voire la troisième. Or, certains services de la Ville, certaines directions laissent entendre qu'on leur a d'ores et déjà demandé de prévoir le financement de ces travaux, ce qui nous paraîtrait pour le coup tout à fait discutable.

Alors, on sait que le président de LVMH est en grande difficulté, qu'il envisagerait même, dit-on d'après certaines rumeurs, de devenir Belge pour s'en sortir financièrement. Mais alors, on se pose la question : est-ce que la première fortune de France, partant en Belgique, on nous demandera un jour de renommer l'avenue du Mahatma Gandhi en avenue Léopold 1er, premier roi des Belges, de manière à être en cohérence complète sur ce dossier.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie. Et je remercie M. CONTASSOT d'avoir souligné que l'aménagement de cette avenue effectivement va pouvoir permettre de répartir l'espace public au profit des piétons et des cyclistes, en particulier grâce à l'élargissement du trottoir qui longe le bâtiment de la fondation et la réalisation de bandes cyclables ; c'est important que l'on équilibre lorsqu'on aménage l'espace public.

Je vous confirme qu'il y a bien une participation à la desserte qui est totale, puisqu'elle coûte 1 million d'euros et que le million d'euros est pris en charge par la fondation. C'est un système de compte de tiers qui vient nourrir la section d'investissement en recettes de notre budget.

Effectivement, le principe est que tout ce qui permet de desservir la fondation sera pris en charge par la fondation. Les phases ultérieures ne sont pas chiffrées précisément, mais je m'engage à revenir vers vous dès que nous aurons le chiffrage des phases ultérieures.

En tout cas, il est bien, je pense, à la fois d'aménager de façon équilibrée l'espace public et en même temps de chercher des recettes pour la Ville dès lors que c'est possible.

Merci beaucoup.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 137.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 137).

2012 DVD 134 - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Rue de l'Avenir (15e).

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 134 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "Rue de l'Avenir" dans le 15e.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

DVD 134, ce n'est pas vous ? Oui.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce n'est pas cela mais le projet de délibération DVD 167 a disparu, le projet de délibération DVD 192 a disparu, donc excusez-moi. Mais j'y viens.

Nous parlons de la "Rue de l'Avenir". C'est une association qui est subventionnée depuis deux ans. Elle se réclame d'un objectif plus que louable : la recherche de la sécurité des déplacements et des personnes. Qui ne pourrait y souscrire ?

De même cette association monte un comité de liaisons régional pour pouvoir échanger les bonnes pratiques, ce qui est tout à fait pertinent, la circulation étant bel et bien un problème régional.

La stratégie de cette association se décline ensuite par le désir d'un meilleur partage de la rue, avec des affirmations fortes qui mettent en jeu la réduction des déplacements motorisés, l'abaissement de la vitesse en ville et la généralisation du code de la rue.

A la lecture de ces objectifs, il n'apparaît nulle part la prise en considération de la spécificité parisienne : capitale économique du pays, métropole d'attraction internationale, lieu de destination de nombreux Franciliens pour le travail et pour d'autres motifs, sans oublier bien sûr les visiteurs que nous recevons en grand nombre et que nous tenons à bien traiter.

Non, dans les objectifs de cette association, tout est pensé comme s'il s'agissait d'une ville moyenne d'une envergure totalement différente.

Mieux vivre la ville, là aussi qui serait contre ? Mais Paris n'est pas n'importe quelle ville, n'a pas les mêmes besoins, n'a pas la même destinée. C'est pourquoi nous estimons que dire que l'ensemble du territoire parisiens aurait pour vocation à devenir une zone 30 et qu'il faudrait diminuer drastiquement la place dédiée aux véhicules motorisés sont des déclarations excessives qui ne tiennent pas compte ni des réalités ni des besoins.

Ces besoins, quels sont-ils ?

Mes chers collègues, la majorité des ménages parisiens ne possèdent pas de voitures. Ils s'en servent d'ailleurs peu la semaine quand ils en ont une. Ils ne sont donc pas prioritairement en cause dans les problèmes de mobilité à Paris.

Mais il y a de fort nombreuses voitures qui entrent et qui sortent de Paris chaque jour. Des personnes qui s'obligent à faire des trajets d'une heure ou deux heures et demie chaque matin et chaque soir dans les bouchons, on peut estimer qu'elles ne le font pas pour le plaisir.

Qui sont donc les véhicules motorisés dont on veut diminuer la place dans nos rues ? Les voitures dites de complaisance, dont les propriétaires effectuent dans leurs véhicules quelques déplacements qu'ils pourraient faire à pied ou à vélo ? Leur proportion vraisemblablement ne va pas très loin, même s'il existe certainement encore une marge de manœuvre à leur égard.

Mais les véhicules motorisés, qui sont-ils ?

Il compte aussi le transport de marchandises indispensable aux flux économiques, à l'approvisionnement de Paris. Et même si on peut espérer de véritables progrès par un transfert par voies fluviale ou ferroviaire, on sait bien qu'une grande proportion continuera à se faire par la voie routière.

Que dire aussi des artisans, des commerçants qui ont besoin d'un véhicule pour leurs activités ? Des familles nombreuses, des personnes âgées pour ne citer qu'elles. Et bien sûr nous ne pouvons pas oublier l'explosion des deux-roues motorisés, conséquence directe de la politique du Maire de Paris, de la gestion autoritaire de la place de la voiture par l'organisation de la pénurie.

Ainsi, à un problème - que je viens de révéler mais ce n'est pas vraiment une révélation - complexe, je ne vois proposer par cette association que des conditions de vie, enviables certes localement mais qui correspondent bien à certains quartiers de la capitale - je pense aux zones 30 par exemple - mais absolument pas à l'ensemble de Paris, où une bonne fluidité doit être assurée.

Toutes les mesures qui vont dans le sens d'une amélioration des conditions de circulation pour les modes doux rencontrent, je le répète, notre complet assentiment. Mais voyons bien ensemble que la réduction de la circulation des voitures se fera par le développement des nouvelles infrastructures du Grand Paris, c'est alors là que nous verrons la différence et qu'il sera vraiment possible d'aller plus loin.

Je reviens à l'association. Dans ses objectifs, il n'est jamais question d'un équilibre, jamais non plus il n'est question de la pollution atmosphérique générée par les encombrements, et je crains beaucoup la suppression de la voie sur berge rive gauche à cet égard.

On sait bien qu'une voiture au ralenti pollue davantage, que les conducteurs exaspérés klaxonnent, au grand déplaisir des riverains. Et que dire de la pollution induite générée par de nombreux détours imposés par les rues tête-bêche ou encore par le temps nécessaire pour trouver une hypothétique place de stationnement ?

Ce temps supplémentaire, mes chers collègues, pollue !

En conclusion de ce bref tableau d'une situation très complexe, je dirai qu'il n'est pas responsable de ne pas tenir compte de l'ensemble des aspects du problème.

Les conditions de l'évolution favorable de la situation pour tous ne peuvent pas se décréter sans tenir compte des véritables besoins de l'ensemble des usagers et des moyens qui sont susceptibles d'apporter de vraies solutions.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame DOUVIN, à l'occasion d'un projet de délibération qui vise à subventionner une association à hauteur de 4.000 euros, vous avez posé des questions de principe.

On ne va pas forcément ouvrir entièrement le débat aujourd'hui. Je voudrais juste vous rappeler quelques points.

D'abord, l'utilisation de la voiture se réduit, et elle se réduit également en petite couronne, ce qui est la nouveauté de l'enquête transport. Non seulement la place de la voiture continue à se réduire à Paris mais également, pour la première fois, en petite couronne.

Deuxièmement, vous parlez des travailleurs. Vous avez des travailleurs qui habitent par exemple dans le Val-de-Marne ou en Seine-Saint-Denis : très peu empruntent une voiture pour venir travailler à Paris. Il faut penser notamment aux femmes qui viennent travailler à Paris. Vous savez que les utilisateurs de la voiture sont essentiellement des hommes et que de très nombreuses femmes viennent travailler à Paris. Elles empruntent le R.E.R. notamment. Et vous avez raison : c'est là aussi qu'il faut travailler sur la question du Mobilien.

Je vous invite à venir voir les travailleurs des quartiers populaires : vous verrez s'ils viennent en voiture travailler au centre de Paris dans les différentes zones d'emploi.

Sur la voiture, laissez-moi vous répondre !

Sur la voiture, il ne faut ni se focaliser sur la question de : est-ce qu'on fait la chasse à la voiture, ou est-ce que tout simplement, on veut la défendre ?

La question est de partir de l'espace public, de son utilisation, de son usage et de la régulation.

Ce que nous faisons, c'est que nous rééquilibrons l'espace public au profit des cyclistes, des piétons, et c'est extrêmement important.

À un moment où il y a un très fort enjeu sur la pollution, on ne peut pas se dire que l'on ne prépare pas l'avenir, l'avenir de la ville. Qu'est-ce qu'on dirait si l'on ne se préparait à faire en sorte que les mobilités douces, les nouveaux modes de transport se développent ? On ne peut pas tenir les deux discours. Parce que vous dites que vous avez un assentiment mais à un moment, il faut aussi passer à l'acte.

Quant à cette association, il y a une autonomie de la vie associative. Elle est libre. Je suis très respectueux de la liberté des associations. Ce n'est pas parce qu'on subventionne que l'on est d'accord avec tout ce qu'ils disent. Ce qui nous intéresse, c'est son action. Elle porte notamment l'action de sensibilisation à un Code de la rue, c'est-à-dire au bon usage, à la bonne régulation de l'espace public, ce qui me paraît particulièrement important.

Nous aurons l'occasion de rediscuter de ces sujets.

Vous avez voulu créer une polémique à l'occasion de cette subvention, à mon avis qui ne le méritait pas.

C'est intéressant de se demander si l'on peut tout simplement animer des sites qui permettent de travailler sur un meilleur partage de l'espace public. C'est l'objet de cette association et c'est pourquoi je vous demanderai de voter ce projet de délibération.

Mme Maité ERRECART, adjointe, présidente. - Je propose d'arrêter la polémique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DVD 134).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la reconquête des voies sur berges de la Seine en rive.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 55 et n° 55 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la reconquête des voies sur berge.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les nouveaux aménagements de la rive droite des voies sur berge, entre le square de l'Hôtel de Ville et le bassin de l'Arsenal, ont été ouverts au public parisien le premier week-end de septembre.

Les écologistes s'en sont amplement félicités, eux qui ont toujours revendiqué que la totalité des berges de la Seine, classées au patrimoine de l'U.N.E.S.C.O., soit rendue aux piétons.

Nous avons pu constater dès les premiers jours d'usage et d'utilisation de ces berges réaménagées que des piétons tentent de poursuivre la promenade au-delà du square de l'Hôtel de Ville, en direction de l'ouest, sur une partie de la berge non réaménagée, ce qui est particulièrement dangereux. Cela montre néanmoins un besoin et une envie de pouvoir profiter pleinement de la berge ainsi réaménagée.

Il est donc essentiel à nos yeux que la Ville de Paris poursuive la réflexion sur l'aménagement de la berge en rive droite, depuis le square de l'Hôtel de Ville jusqu'au port du Louvre, sur un kilomètre supplémentaire. Cet aménagement assurerait ainsi une continuité piétonne sur les berges, en rive droite, depuis la Bastille jusqu'à la Tour Eiffel.

C'est donc le sens de notre vœu. Nous souhaitons que la Ville puisse poursuivre dès 2013 l'aménagement de la berge de la Seine en rive droite sur le modèle de ce qui a été déjà réalisé.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - D'abord, je voudrais remercier les élus du groupe E.E.L.V.A. d'avoir déposé ce vœu, qui me donne l'occasion de dire ici le succès des nouveaux aménagements qui ont transformé cet été la voie sur berge rive droite entre l'Hôtel de Ville et le port de l'Arsenal.

Je le rappelle : nous avons transformé la voie express en boulevard urbain en créant 1,5 kilomètre de promenade piétonne au bord de la Seine, accessible grâce à quatre passages piétons. Le square de l'Hôtel de Ville a été entièrement rénové et enfin, une première péniche propose des boissons et de la restauration aux promeneurs. D'ailleurs, la maison des Célestins le fera également.

En complément, deux traversées piétonnes ont été aménagées avenue de New York et quai des Tuileries.

Nous n'observons pas de difficultés de circulation particulières : la vitesse des véhicules est stable.

En revanche, les piétons se sont tout de suite appropriés ces nouveaux espaces. C'est un moment historique qui marque la première étape d'un mouvement de reconquête des Parisiens sur leur fleuve.

C'est aussi la concrétisation d'un engagement de mandature pris devant les Parisiens en 2008.

La réussite de ces aménagements conforte l'ambition de la Municipalité pour le devenir des voies sur berge et le rôle de la Seine.

Au printemps prochain, nous allons ouvrir 4,5 hectares aux piétons, cyclistes, aux activités culturelles, sportives et de loisirs entre le Musée d'Orsay et le pont de l'Alma, à la place actuelle de la voie express rive gauche.

En parallèle, les transports en commun sont renforcés à travers l'automatisation de la ligne 1 du métro, la mise en service de nouvelles rames à deux niveaux sur le R.E.R. A, la rénovation des rames du R.E.R. C et la mise en service de Vogüé sur la Seine, entre les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

Aussi, je suis favorable à la proposition du groupe E.E.L.V.A. d'étudier une continuité piétonne, rive droite, au-delà de l'Hôtel de Ville vers la Tour Eiffel.

C'est vrai que l'on est un peu frustré, aujourd'hui, lorsqu'on arrive au niveau de l'Hôtel de Ville et que l'on est obligé de remonter sur les quais hauts.

Nous allons demander aux services d'étudier, même si je sais que le sujet est techniquement compliqué, et on va faire étudier cela très rapidement.

Mais je souhaite y ajouter une autre demande. C'est pourquoi je vous demande propose un vœu de l'Exécutif.

Il s'agit d'aménager la bretelle routière sous le pont d'Austerlitz pour permettre une continuité piétonne entre le port d'Austerlitz, dans le 13e arrondissement, qui vient d'être réaménagé, et le square Tino Rossi. Je sais que le maire du 13e arrondissement y tient beaucoup, et c'est pourquoi je vous propose ce vœu, qui répond au vôtre et qui rajoute une proposition.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'accepte la proposition qui est faite par notre collègue Julien BARGETON et je retire bien volontiers le vœu, sachant que nous souhaitons qu'une étude puisse être faite assez rapidement, en tout état de cause avant la fin de l'année 2012, et que nous puissions en disposer de manière à pouvoir poursuivre le débat, aussi bien sur la rive droite que sur les aménagements de la rive gauche.

Merci.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix...

Excusez-moi, je vous en prie ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je demande une explication de vote sur le vœu n° 55 bis dont nous parlons.

Tout d'abord, je voudrais dire à M. BARGETON que je ne fais pas de polémique sur la circulation. Je rappelle simplement des réalités et des besoins.

En ce qui concerne ce vœu, quand il évoque des moyens de transport collectifs comme l'automatisation de la ligne 1, qui ne portera pas directement à conséquence sur le trajet en question, et quand il évoque Voguéo, qui n'est pas mis en œuvre et qui n'est pas voté, je trouve qu'il va un petit peu vite en besogne.

D'autre part, sur le vœu lui-même, je ne comprends pas la rédaction du premier paragraphe.

Je suis désolée : "Que soit étudié un itinéraire piéton permettant de relier les deux rives de la Seine de la Bastille à la Tour Eiffel"... entre les deux rives, il y a la Seine. Il y a donc là une chose qui ne va pas.

Véritablement, ce vœu n'est pas bien rédigé, je ne le comprends pas.

En ce qui concerne le deuxième paragraphe, nous sommes d'accord, mais si ce vœu ne bouge pas, nous ne prendrons pas part au vote parce qu'il n'est pas compréhensible.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Tu peux répondre ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Sur la Seine, on passera par un pont.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 157).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'amélioration du service Vélib'.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'amélioration du service Vélib'.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est à l'initiative des élus "Europe Ecologie - Les Verts" du 20e arrondissement et porte à la fois sur la question du service rendu par Vélib' dans cet arrondissement, mais je crois que cela peut concerner aussi le 18e et le 19e arrondissements, car c'est un arrondissement, comme vous le savez tous, qui a des dénivelés et des côtes très importantes, et on a des problèmes, notamment dans certaines stations Vélib' qui se trouvent sur les parties les plus hautes, qui sont mal achalandées en Vélib' et qui posent des problèmes, en tout cas, pour l'efficacité de ce service.

D'autre part, nous nous posons la question de la mise en place d'un Vélib' électrique qui permettrait plus aisément d'utiliser Vélib' dans cet arrondissement et dans d'autres arrondissements aussi qui pourraient être concernés par ce problème et permettrait aussi à un autre public d'utiliser le Vélib'. Je pense notamment aux personnes plus âgées, qui ont parfois du mal à faire du vélo, et je pense aussi à l'Allemagne, où le vélo électrique s'est beaucoup développé avec des personnes de plus de 60 ans qui font aisément du vélo ; cela leur permettrait, en tout cas, d'avoir plus accès à ce service.

C'est pour cela que nous demandons un bilan de la situation des stations Vélib' pour améliorer leur régulation et aussi de faire connaître les résultats de l'étude de faisabilité de l'introduction de Vélib' à assistance électrique.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je suis favorable à l'adoption de ce vœu, je le suis d'autant plus qu'il reprend un vœu voté unanimement par le Conseil du 20e arrondissement où j'ai l'honneur de siéger et que j'ai, d'ailleurs, aussi contribué à le rédiger, puisque le groupe E.E.L.V.A. n'a pas déposé son vœu initial, mais bien le vœu de l'Exécutif du conseil municipal du 20e, et je l'en remercie, comme cela, cela va plus vite.

Quelques mots pour rappeler qu'en juillet, Vélib' a fêté ses cinq ans d'existence ; c'est un succès populaire indéniable avec plus de 31 millions de déplacements l'an dernier et 225.000 abonnés longue durée inscrits.

Mais, évidemment, rançon du succès, la régulation est parfois compliquée, en dépit des efforts certains du titulaire du marché, qui, pour mémoire, redépose chaque semestre 85.000 vélos dans le seul 20e arrondissement, soit 20 % des déposes artificielles.

Des dispositifs tels que le bonus Vélib'+, c'est-à-dire 45 minutes au lieu d'une demi-heure de gratuité, ou encore la diffusion d'applications sur les Smartphones, participent aussi à cet objectif d'une meilleure régulation.

Malgré ces différentes interventions, des pénuries de vélos sont encore constatées dans le 20e arrondissement. D'autres pistes doivent donc être explorées, elles sont proposées notamment par ce vœu, il y en a peut-être d'autres, et c'est pourquoi je vous propose de voter celui-ci.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je vous en prie, Madame GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Simplement une petite explication de vote. Nous allons voter ce vœu, mais j'aimerais que cette possibilité soit étendue à d'autres arrondissements.

Il y a des côtes dans le 20e, il y en a dans le 13e et il y en a dans tout Paris, donc je pense que c'est quelque chose que l'on pourrait imaginer pour tout Paris. Je ne vais pas parler que du 13e, où il y a aussi des côtes, puisque nous sommes aux confins de la montagne Sainte-Geneviève, mais je pense que c'est quelque chose qui devrait être élargi à tout Paris.

Nous voterons ce vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - J'ai vu M. BARGETON hocher la tête positivement.

Plus de demande de parole ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 158).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la dégradation des Vélib'.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à la dégradation des Vélib'.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci.

Suite à la dégradation subie par une cinquantaine de Vélib' dans le 7^e et le 15^e arrondissements, au dépôt, bien entendu, d'une plainte par la société exploitante, la société Decaux, et, enfin, l'arrestation d'une personne qui semble revendiquer ces dégradations, nous émettons le vœu que toute la clarté soit faite sur cette affaire et que les responsables de ces dégradations ou le responsable soit condamné à rembourser les préjudices subis directement ou indirectement par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable à ce vœu.

Je pense qu'on ne peut pas préjuger les suites d'une enquête de police.

M. POZZO di BORGO et le groupe, je partage, bien évidemment, votre préoccupation concernant les dégradations qui portent atteinte au service Vélib'. Sachez que c'est un sujet auquel je suis très attentif et sur lequel j'ai commencé à travailler avec les services de la Ville et l'entreprise Decaux, qui sont tous très mobilisés, et, évidemment, je demande à être tenu informé au quotidien.

Concernant les cas que vous évoquiez dans les 7^e et 15^e arrondissements, nous sommes intervenus dès que les menaces nous sont parvenues, mais je vais laisser M. le représentant du Préfet de police vous préciser les actions qui ont été menées ; vous verrez que nous n'avons pas attendu ce Conseil de Paris pour agir avec la Préfecture.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, merci.

Effectivement, le 6 septembre dernier, le centre d'appels "Allo Vélib'" a reçu un appel téléphonique menaçant d'un homme qui se prétendait "agir au nom d'un collectif des habitants du 18^e arrondissement et des quartiers populaires de Paris" ; il précisait que ce collectif allait mener des actions à l'encontre du groupe Decaux en dégradant des Vélib' situés dans les quartiers chics, "non populaires", pour reprendre sa terminologie, de la capitale.

Le 7 septembre, donc le lendemain, le représentant de la société Decaux déposait plainte au commissariat du 7^e arrondissement, nous l'avons reçu, évidemment, extrêmement rapidement, et remettait aux enquêteurs une copie de l'appel, de l'enregistrement téléphonique.

Il précisait également qu'avant même cet appel, une cinquantaine de vélos - vous y avez fait référence, Madame - avaient été dégradés dans les 7^e et 15^e arrondissements.

Samedi dernier, la presse a rendu compte de l'interpellation d'un homme dans cette affaire. A mon niveau, je peux et je souhaite confirmer l'interpellation de cette personne.

S'agissant, néanmoins, d'informations de nature judiciaire, vous comprendrez que je ne puisse faire mieux que de vous renvoyer à la lecture de l'article, qui était d'ailleurs particulièrement fourni, en précisant tout de même, c'est un point important, qu'aujourd'hui, les services de police mettent en doute l'existence de ce collectif, et même très sérieusement en doute, et je ferai remarquer, d'ailleurs, que les dégradations ne se sont plus du tout reproduites depuis.

Au-delà de cette affaire ponctuelle, qui a mobilisé, je le dis, quand même, une équipe d'enquêteurs à plein temps pendant quelques jours et pendant le week-end qui a suivi la commission de ces faits, je souhaite évidemment confirmer que les commissariats parisiens sont fortement mobilisés pour garantir l'intégrité du système Vélib', de ses vélos. Les contacts opérationnels avec la société Decaux sont réguliers et j'ai moi-même participé au début de l'été à

une réunion avec les services de la Ville, les services de police et la société Decaux. Les épisodes de dégradation que nous pouvons avoir à connaître sont analysés avec soin, ils le sont très régulièrement et ils donnent lieu à des réponses opérationnelles rapides et efficaces.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Pas de demande de parole ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de la C.P.C.U.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'information en amont des travaux C.P.C.U. sur la voirie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 58 et 59 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., relatifs aux travaux de la C.P.C.U.

Mme DOUVIN a la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Il y a donc un 6e protocole de bonne tenue des chantiers qui date du 28 juin 2012 et qui a été signé notamment par le directeur général de la C.P.C.U.

Aujourd'hui, nous avons, sur Paris, une bonne cinquantaine de chantier, selon le site internet de l'opérateur. Ce sont des chantiers importants qui, la plupart du temps, sont installés sur voirie et occasionnent bien souvent la neutralisation d'une voie de stationnement et pour une assez longue durée. De nombreux Parisiens se font écho du fait qu'ils ne voient pas ces travaux progresser, ils constatent une absence d'activité sur certains chantiers pendant de longues périodes, et donc, ils nous interpellent, alors que d'autres concessionnaires semblent mieux maîtriser ces problèmes.

C'est pourquoi notre vœu consiste à demander au Maire de Paris de réaffirmer au Président de la C.P.C.U. les termes de ce protocole que j'évoquais tout à l'heure et demander également que la C.P.C.U. soit auditionnée par la 3e commission, afin de comprendre et d'appréhender les raisons pour lesquelles ces chantiers semblent anormalement longs.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Bien.

Madame Edith GALLOIS, je vous donne la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Nos vœux se ressemblent, mais se complètent.

Effectivement, il s'agit toujours de ces chantiers C.P.C.U. qui, en effet, sont toujours très longs et qui sont souvent concomitants.

En fait, le nôtre porte davantage sur l'information en amont des élus, afin qu'il y ait éventuellement une meilleure coordination et une meilleure planification en amont avec les maires et avec les élus d'arrondissement, avec les conseils de quartier afin que l'on organise mieux ces travaux, qu'éventuellement ils soient moins longs, mais surtout que l'on arrive aussi à mieux informer la population et les élus qui pourraient, à ce moment-là, prendre des décisions importantes pour la meilleure circulation, tant des piétons que des véhicules et même des bus. Il se trouve que c'est arrivé que des bus soient déviés de leur circulation.

J'ai fait ici adopter il y a quelques mois un vœu à l'unanimité, demandant à peu près la même chose, à savoir que l'on informe mieux les conseils de quartier pour que, éventuellement (il s'agissait d'un bus dans le 14e

arrondissement qui était très mal dévié, dont la desserte était très mauvaise) on puisse mieux rendre service au public (aux riverains, aux citoyens, aux usagers de bus, mais aussi aux élus).

Le maire du 13e arrondissement, je n'appartiens pas à sa famille politique, mais lui aussi se plaint considérablement de la manière dont cela se fait. C'est une décision qui n'est pas politique, mais qui doit faire que l'on améliore le service pour nos concitoyens et pour les élus. Il serait bien que l'on ait une meilleure information en amont et une meilleure coordination de ces travaux qui sont très longs et très handicapants.

Mme Maité ERRECART, adjointe, présidente. - On l'a compris.

Je propose à M. BARGETON de répondre sur les deux vœux, si vous le voulez bien.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Pour ces deux vœux, Madame DOUVIN, j'émet un avis favorable pour votre vœu.

En effet, tous les élus que nous sommes constatent un réel besoin d'une bonne information de la conduite des chantiers.

Le Maire de Paris a eu récemment l'occasion de le rappeler par écrit et par téléphone au responsable de la C.P.C.U. Donc, le premier terme de votre vœu est déjà réalisé.

Aujourd'hui, les concessionnaires comme E.R.D.F., France Telecom et bien sûr la C.P.C.U. suivent une procédure administrative en lien avec la D.V.D.

Ils font une saisie informatique de leur demande de chantier sur la voirie parisienne. Cette demande est ensuite instruite par les services de la Ville, mais il arrive parfois que certains travaux de sécurité s'imposent de manière urgente.

De façon synthétique, chaque concessionnaire et chaque chantier ont leur spécificités, c'est pourquoi je vous propose que nous auditionnions les responsables des concessionnaires en 3e Commission afin qu'ils nous exposent leurs contraintes et que, bien évidemment, ils comprennent les nôtres et celles de nos concitoyens. Il faut donc élargir ce débat en 3e Commission aux principaux concessionnaires, c'est pourquoi j'émet un avis favorable pour ce vœu.

En revanche, Madame GALLOIS, je suis désolé, je ne vais pas pouvoir retenir le vôtre.

Je comprends votre souci de concertation et de coordination en amont, mais y associer les commerçants et les conseils de quartier ne me paraît pas toujours compatible avec la procédure actuelle. Rien n'empêche d'y réfléchir pour l'améliorer d'ailleurs dans l'avenir.

Je ne vais pas revenir sur ce que je viens d'expliquer à Mme DOUVIN concernant les chantiers et leurs contraintes, mais dans la mesure où je viens de proposer dans un premier temps d'auditionner les concessionnaires en 3e Commission où vous siégez et où vous êtes d'ailleurs assidue, j'émet un avis défavorable dans un premier temps à votre vœu, nous verrons dans un second temps à l'issue de ces auditions comment améliorer la concertation en amont, en sachant qu'en aval il y a déjà souvent des informations (mais c'est un peu différent) qui sont faites vers les commerçants et les conseils de quartier.

C'est l'information sur les chantiers qui est de mieux en mieux faite. Votre question portait sur l'amont.

Je vous propose que nous raisonnions en deux temps, de donner un avis favorable au vœu de Mme DOUVIN, un avis défavorable dans un premier temps pour le vôtre.

Je vous remercie.

Mme Maité ERRECART, adjointe, présidente. - On vote donc le vœu n° 58...

Vous voulez répondre rapidement ?

Mme Edith GALLOIS. - Rapidement, je me réjouis que le vœu de ma collègue et amie Laurence DOUVIN soit accepté, parce que c'était en effet un bon vœu.

J'aurais voulu que l'on retienne aussi dans le mien qu'il ne s'agissait pas simplement des commerçants, mais des élus, c'était cela la priorité : l'information des élus. Après, le rôle des élus c'est d'informer les conseils de quartiers et les commerçants.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - J'ai compris que vous en reparleriez, je souhaite l'ajournement momentané.

Mme Edith GALLOIS. - Je tenais à donner cette précision, mon vœu s'adressait aussi aux élus. Nous sommes d'accord.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 159).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place de solutions pour le stationnement.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place de solutions pour le stationnement.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, ces dix dernières années, un nombre très important d'emplacements de stationnement a été supprimé, en particulier dans le 16^e arrondissement par les mises aux normes de certaines voies, le développement de nouveaux services tels que le Vélib' ou Autolib' et certains aménagements de voirie.

Aucune compensation de ces suppressions d'emplacements de stationnement n'a été proposée aux riverains et aucune réflexion ne semble engagée pour tenter de remédier à cette difficulté pour les habitants de notre arrondissement.

Aussi, le maire du 16^e, Claude GOASGUEN, et les élus souhaitent que le Maire de Paris relance sans délai une véritable politique de développement du stationnement résidentiel, notamment par la création de nouveaux équipements dans les quartiers du 16^e où l'offre de stationnement est insuffisante.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Pour commencer, je voudrais, Monsieur GABORIAU, repréciser quelques éléments sans lesquels il vous serait impossible de comprendre les raisons pour lesquelles je vais rejeter ce vœu.

De sa propre volonté, autrement dit en dehors des besoins réglementaires indiscutables, entre autres les accès pompiers et le plan "Vigipirate" (mais il faut y penser aussi), la Ville n'a pas opéré de suppression de places de stationnement, mais une transformation de celles-ci pour accompagner les changements de mobilité des Parisiens dans toute leur diversité.

Je vous rappelle que plus de 53 % des ménages parisiens ne possèdent pas de voiture. Certes, pour le 16^e arrondissement les ménages sont en moyenne davantage équipés en voiture que le reste des Parisiens.

Néanmoins, d'après les services, le bilan du stationnement, c'est-à-dire le ratio du nombre de véhicules sur le nombre de places, serait excédentaire de plus de 10.000 places si l'on compte les places en voirie et en parkings, notamment celles qui bénéficient de tarifs résidents attractifs.

Voyez que je vous apporte des chiffres précis.

Je vous rappelle par ailleurs que le trafic automobile à Paris s'est réduit de 25 %, que le nombre de déplacements en voiture s'est réduit de 40 % en dix ans et que les déplacements en véhicule représentent 7 % des déplacements, ce qui est 7 %, mais il y a 93 % autres.

Ainsi, nous avons créé de nombreuses places pour les personnes handicapées. Nous avons également créé des espaces de stationnement pour des modes de déplacement partagés : Vélib' avec le succès qui n'est plus à démontrer et dont j'ai déjà parlé, plus récemment Autolib' qui peut bénéficier à quatre ou cinq utilisateurs par jour pour l'emprise d'un seul emplacement de stationnement et qui permet donc, en plus le partage de véhicule, de passer de la voiture thermique à la voiture électrique, bien meilleure pour l'environnement urbain, car propre et silencieuse.

Lorsqu'on fait du Vélib' ou lorsqu'on fait de l'Autolib', on crée du stationnement, c'est un stationnement mutualisé, partagé pour d'autres modalités de déplacement, mais c'est du stationnement, sauf que c'est un stationnement mutualisé et qui n'est pas seulement privatif pour une seule voiture.

Pour les Parisiens possédant leur propre voiture, la Ville a mené une politique tarifaire du stationnement résidentiel qui leur est très favorable, je vous le rappelle, 15 euros par mois.

Enfin, 845 places de stationnement résidentiel ont également été créées en parkings souterrains, 245 pour Frémicourt dans le 15^e et 600 pour Cardinet dans le 17^e.

Ces deux parkings ont été annoncés dès le début de la mandature par le Maire de Paris, ils ont été identifiés en fonction du déficit de stationnements sur la voirie parisienne de ces arrondissements, ce qui n'est pas le cas du 16^e. Comme je vous l'ai expliqué, ce n'est pas le cas du 16^e arrondissement qui n'est pas déficitaire.

Je vous l'expliquais...

Si M. LEGARET voulait bien se rasseoir afin que je puisse continuer mes explications.

Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas de déficit pour le 16^e arrondissement, mais il faut prendre en compte aussi les parkings souterrains.

Compte tenu de ces éléments, j'é mets un avis défavorable et propose de voter contre ce vœu.

J'espère avoir quand même apporté des éléments précis, concrets et nombreux à la demande qui avait été formulée.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parc de stationnement Ternes.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons du vœu référencé n° 61 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au parc de stationnement Ternes.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci beaucoup.

Il y avait un contrat initial de concession du parc de stationnement Ternes attribué en 2002 et qui prévoyait son extension sur l'avenue Niel sur deux niveaux pour en augmenter la capacité.

Ces travaux d'extension n'ont pas été effectués, le contrat a été résilié pour faute. Il y a donc eu un nouvel appel d'offres qui devrait être lancé, comprenant le projet d'extension.

Il apparaît que le principe de cette extension est maintenant débattu du fait de son coût et de son inopportunité supposée.

Or, depuis 2002, les besoins de stationnement sont de moins en moins satisfaits, en particulier dans cette partie du 17^e arrondissement. Nous avons d'ailleurs présenté un vœu au Conseil d'arrondissement, la majorité municipale du 17^e, en juin 2009, qui demandait l'extension du parc de stationnement.

L'affermage de la société "SPIE Autocité" arrive à échéance le 31 octobre 2013.

L'ancienne adjointe aux transports, Annick LEPETIT, lors du Conseil de Paris de juin 2009, envisageait bien l'extension dans le cadre du prochain contrat d'affermage. C'est pourquoi je voudrais répéter que cette extension est très attendue dans le quartier où les difficultés de stationnement sont avérées.

Donc, Brigitte KUSTER, Catherine DUMAS et moi-même, ainsi que les élus de notre groupe, nous demandons que le prochain contrat de délégation de service public prévoie d'ores et déjà la réalisation de l'extension promise et attendue, dans le cadre d'un contrat d'affermage de six ans.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Après les explications de Mme DOUVIN, je donne la parole à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable à l'adoption de ce vœu.

Ce qui est proposé, c'est d'assurer la continuité du service public dans le parking Ternes en passant un nouvel affermage d'une durée de dix ans. Il ne s'agit pas de débattre de l'opportunité de réaliser l'extension du parking.

Comme moi, vous savez que les habitudes de déplacement des Parisiens ont évolué depuis 2001, date à laquelle a été négociée la concession qui prévoyait l'extension du parking. En effet, je vous rappelle qu'à Paris, ces dix dernières années, le trafic a diminué de 25 %, les déplacements en voiture effectués par les Parisiens ont diminué de près de 40 % et le taux de motorisation des ménages parisiens est désormais inférieur à 50 %.

Dans le contexte budgétaire actuel...

Mais si c'est vrai !

... ce n'est pas le moment de prendre une décision dont le coût est estimé à 20 millions d'euros sur la base d'études anciennes.

Par ailleurs, votre vœu préconise le lancement d'une D.S.P. de six ans pour réaliser cette extension. Nous savons qu'il faut beaucoup plus de temps pour amortir un investissement de 20 millions d'euros : les services estiment cette durée à au moins vingt ans.

En conclusion, je ne peux pas prendre aujourd'hui une décision financière aussi lourde, uniquement par un vœu du Conseil de Paris et qui se réfère à un contexte qui date de 2001. Je vous demande de bien vouloir laisser les services terminer la procédure en cours et examiner toutes les hypothèses, ce qui sera fait avant l'échéance du prochain contrat.

C'est pourquoi j'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je demande la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, je crois que ce n'est pas opportun. Je crois que les choses sont très claires, la demande a été très claire, la réponse aussi. Ce n'est pas une réponse définitive mais, en l'état, c'est une réponse négative sur ce vœu.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 61.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - En qualité de maire d'arrondissement.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Non, c'est un vœu. Nous ne sommes pas sur un projet de délibération, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je souhaiterais préciser...

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous ne sommes pas sur un projet de délibération, donc c'est clair. Les arguments ont été échangés dans le cadre de ce vœu.

Je mets donc aux voix le vœu n° 61...

Ecoutez, on me dit que, dans les projets de délibération, on a le droit de reprendre la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je voudrais intervenir.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Dans le cadre des vœux, c'était vous qui auriez dû... Mais Mme DOUVIN a été très, très complète dans sa présentation.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est important !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - J'ai bien compris tous les intérêts et tous les enjeux de l'arrondissement.

Oui ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est la première fois dans cette Assemblée que l'on refuse de donner la parole à un maire d'arrondissement sur un projet de délibération ou sur un vœu qui le concerne.

Je vous demande vraiment, en signe de protestation, une suspension de séance.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je crois qu'on est obligé de la prendre : 2 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quinze minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes, sous la présidence de Mme Maïté ERRECART, adjointe).

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je ne sais pas très bien où on en est, vu mon inexpérience.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au parc de stationnement Ternes (suite).

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, je vais vous donner la parole pour moins d'une minute. Soyez très brève et nous allons continuer les votes de ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Quelle générosité !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Ce n'est pas de la générosité.

On me dit... !

Allez-y !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, de toute façon, il se trouve que je présente le prochain vœu, donc même si vous ne m'aviez pas donné la parole, je l'aurais prise pour expliquer, sur le temps imparti au prochain vœu, ce qu'il en est.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous donne la parole, très bien.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Vous pouvez faire les commentaires que vous voulez, cela m'est complètement égal !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Allez-y !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - On n'a pas de leçons à recevoir ! Je suis là pour défendre un dossier très important du 17^e.

Lors de la C.C.S.P.L., où je me suis rendue, Monsieur le Maire, et où vous n'étiez pas, a été débattu ce projet de délibération qui, contrairement à ce que vous venez de dire, ce n'est pas le projet de délibération présenté au Conseil d'aujourd'hui, il sera présenté au prochain Conseil. Nous avons, j'allais dire, l'intelligence, en tout cas, de vous présenter un vœu en amont.

Or, vous nous répondez comme si le projet de délibération existait. Alors, dans ce cas-là, vous supprimez la C.C.S.P.L., ce n'est pas la peine d'y aller et de demander l'avis des élus. Et surtout, ce n'est pas la peine quand l'élu concerné n'est même pas présent !

Je suis venue à cette C.C.S.P.L. pour rappeler les engagements de Mme LEPETIT, qui était adjointe avant vous et qui s'était engagée sur ce contrat d'affermage de trois, voire six ans. Pourquoi six ans ? Parce qu'il faut au moins six ans pour mettre un parking aux normes "handicapés".

Vous venez de dire que maintenant les services évoquent un affermage de vingt ans. Alors, il faudrait peut-être aussi vous mettre d'accord. Un coup, c'est vingt ans, mais pour l'adjointe précédente, c'est drôle parce que c'était six ans !

Donc, il y a un engagement de votre prédécesseur. J'imagine que l'on est dans la continuité d'une équipe municipale. Maintenant, on présente un projet de délibération où c'est un affermage de dix ans et on revient sur l'extension qui était prévue initialement en 2001 ou 2002.

Alors, vous nous dites qu'il y a moins de voitures dans Paris.

Eh bien, Monsieur BARGETON, oui, il y a moins de voitures et on en est tous ravis, sauf que l'avenue des Ternes, entre-temps, a un peu changé. Et justement, elle, elle est de plus en plus en train d'évoluer parce qu'il y a peut-être moins de voitures mais il y a de plus en plus de commerces et on est à saturation tous les week-ends. Il y avait un engagement sur un parking à deux niveaux, donc nous souhaitons qu'il soit tenu.

Donc votre réponse est hors sujet.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - On est bientôt à 2 minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Vous permettez quand même que je le précise !

Pour nous, ce n'est pas grave, nous redéposerons ce vœu au prochain Conseil.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la desserte du futur conservatoire.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 62 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif, Madame, effectivement, à la desserte du futur conservatoire.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

C'est un sujet à nouveau local relatif à la desserte du futur conservatoire de musique qui est en train de sortir de terre.

Ce conservatoire va se trouver porte de Courcelles et sera également construit à quelques mètres de là, le futur Centre européen du judaïsme.

Ce sont deux lieux qui vont amener, évidemment, beaucoup de trafic sur ce secteur, ce secteur qui, à ce jour, a déjà certes une desserte en transports qui peut être jugée et dite satisfaisante parce qu'elle est aux abords des boulevards des Maréchaux, mais qui ne désenclave pas vraiment, nous voyons bien que ce conservatoire de musique sera quand même assez excentré.

C'est pourquoi nous demandons, à travers ce vœu, l'étude d'une meilleure desserte qui pourrait être réalisée par la Ville de Paris, de façon à favoriser la venue des familles, et particulièrement des enfants, en transports en commun, non seulement, bien sûr, au conservatoire et évidemment aux autres équipements de proximité, puisque nous avons à proximité une piscine, un gymnase, une école et une église.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Vous formez le vœu d'une meilleure desserte du quartier qui accueillera prochainement le nouveau conservatoire du 17^e arrondissement dans le quartier de la porte de Courcelles. Je crois que l'on peut se réjouir, déjà, que la Ville procède à ce nouvel équipement.

Il existe aujourd'hui de nombreuses lignes de bus (PC1, PC3, 92, 93, 84) qui desservent les habitants de ce quartier et desserviront ce futur équipement. D'autres lignes desservent également les villes riveraines. De plus, la place du Maréchal Juin, située à 6 minutes à pied, est également desservie par la Ligne 3 ainsi que le RER C et les bus 92, 93, 84 et 94.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la politique du stationnement deux roues.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la politique du stationnement des deux-roues.

Vous avez encore la parole, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Juste un clin d'œil, c'est le monde à l'envers. On vous demande d'étudier le maximum de dessertes en transports en commun sur un endroit et vous me répondez lignes de bus et lignes de métro qui ne traversent pas systématiquement l'ensemble de l'arrondissement. Mais ce n'est pas grave, comprenez qui voudra !

Je vais aborder là un sujet qui est aussi particulièrement sérieux. Je pense que tout le monde dans cet hémicycle a entendu parler de ce qui se passe à l'heure actuelle dans le 17^e, mais malheureusement d'autres arrondissements ont été touchés avant nous par cette série absolument incroyable d'incendies de deux-roues, des incendies évidemment criminels et ce depuis maintenant plusieurs mois, mais particulièrement depuis quelques semaines dans le quartier des Batignolles dans le 17^e arrondissement.

Je voudrais déjà à ce stade remercier à nouveau le Préfet de police pour sa réactivité suite à ma demande de moyens supplémentaires, tant matériels qu'humains, suite à l'avant-dernier incendie qui était rue Dautancourt. Il y a

deux jours, c'était rue Lécluse. Et nous sommes confrontés, malgré ces moyens supplémentaires, à de nouveaux incendies.

Je pense que c'est l'occasion de réfléchir, les uns et les autres, à une nouvelle politique du stationnement à Paris. Hervé BENESSIANO, que j'associe à ce vœu et qui est particulièrement concerné en tant que délégué du conseil de quartier des Batignolles, a d'ailleurs fait à travers ce vœu, voté à l'unanimité de la majorité du Conseil municipal du 17e, quelques propositions sur lesquelles, j'espère, nous prendrons le temps, Monsieur le Maire, de regarder ensemble comment on peut améliorer les choses.

Parce que le nombre de deux-roues, nous l'avons tous constaté, en raison d'une politique pratiquement systématique anti-voiture, mais ce n'est pas là le problème, est exponentiel sur Paris et nous avons tous une difficulté pour trouver de nouveaux espaces pour le stationnement nécessaire dans nos arrondissements. Et, bien sûr, dès que nous faisons du stationnement de deux-roues, évidemment nous enlevons du stationnement de voitures.

Et dans ces quartiers des Batignolles et des Epinettes, touchés par ces incendies, il y a de nombreuses rues très étroites. Évidemment, il y a une difficulté car dès qu'il y a un incendie, le feu se propage aux façades des immeubles et il y a donc un risque important pour les riverains.

Pour ces raisons, nous voulions faire plusieurs propositions avec Hervé BENESSIANO.

- C'est de préférer la création de stations peut-être limitées à trois ou quatre emplacements, et non plus à dix ou douze comme c'est le cas jusqu'à présent. C'est une réflexion que l'on vous propose, ce n'est évidemment pas à décider du jour au lendemain.

- C'est de regarder aussi peut-être de manière plus systématique, lorsque nous sommes concertés, pour inventorier les façades aveugles des différents immeubles.

- Que nous puissions maintenant aussi autoriser le stationnement deux-roues sur les ponts, les voix ferrées, ce qui à l'heure actuelle est interdit.

- Regarder aussi évidemment en fonction de chaque configuration de rue, la largeur des trottoirs, qui rend parfois particulièrement difficile la création de stationnement longitudinal.

- Par ailleurs, nous proposons également de regarder la possibilité, comme cela existe ailleurs, d'abris ignifugés de façon à sécuriser certains lieux.

A ce stade, et concernant le 17e, nous avons été - j'en remercie la Direction de la Voirie qui a répondu à notre demande qui datait de la semaine dernière -, amené à sanctuariser déjà certains stationnements deux-roues, le temps que le ou les pyromanes soient arrêtés. Évidemment, cela ne peut pas être une solution pérenne, elle n'est pas satisfaisante mais je pense que nous pouvons ensemble avoir cette réflexion sur le stationnement, vu les dégâts collatéraux qui sont en train malheureusement de voir le jour.

Je vous remercie en tout cas de votre attention, de votre écoute. J'espère que ce ne sera pas avec une réponse polémique, mais surtout le début d'une réflexion que je souhaite commune sur les bancs de cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame KUSTER, je souhaite répondre à votre vœu en prenant un peu le temps car je suis extrêmement préoccupé par la situation. Je vais proposer un vote défavorable au vœu mais je voudrais quand même que vous preniez le temps d'écouter le raisonnement.

Tout d'abord, je souhaite préciser le contexte général de ma réponse.

Afin d'éviter l'envahissement des deux-roues sur les trottoirs dédiés aux piétons, la Ville de Paris a engagé un ambitieux plan de création de 18.000 places de stationnement spécialement dédiées à ces véhicules. Nous en avons déjà créées près de 14.000 et cet effort doit continuer afin d'atteindre l'objectif des 18.000 et donc désencombrer les trottoirs.

Je tiens à rappeler que les aménagements ne sont pas dangereux en eux-mêmes. Il est avéré que ces incendies sont d'origine criminelle. Ne perdons pas de vue que l'aménagement de l'espace public n'est qu'un moyen de limiter l'impact de ces actes criminels mais ne saurait à lui seul les éradiquer.

Je ne vais pas m'étendre davantage sur cette question, puisqu'elle concerne la Préfecture de police. Par ailleurs, je sais qu'ils se sont saisis du dossier avec le plus grand sérieux et ont déjà procédé à des interpellations. Nous suivons donc avec attention et au jour le jour la situation.

Je pense que, face à cette situation, ce n'est pas simplement la solution de dépenser de l'argent public qui permet de répondre. Ce qu'il faut aussi, c'est que la répression puisse s'exercer, c'est-à-dire que l'on arrête les responsables, le ou les responsables.

Concernant ma compétence, celle de l'aménagement de l'espace public, nous travaillons déjà en coordination avec les pompiers et la Préfecture de police sur trois pistes qui permettraient de limiter la propagation des feux de deux-roues :

- Premièrement, la limitation de la longueur des linéaires de deux-roues ;
- Deuxièmement, le choix des emplacements afin de les éloigner des portes cochères qui sont par ailleurs des voies d'évacuation d'immeuble en cas d'incendie ;
- Troisièmement, un travail en amont avec les constructeurs pour faire évoluer les normes des matériaux utilisés à ce jour trop facilement inflammables.

Nous sommes donc activement saisis de ce problème et nous explorons les pistes concrètes, réalistes et qui relèvent de notre compétence pour y remédier. En revanche, concernant les solutions que vous proposez, je propose de rejeter votre vœu pour trois raisons.

Les deux premières sont d'ordre général.

- D'une part, l'application de vos propositions (surfaces planes, murs aveugles, éloignés des habitations, etc.) reviendrait à ne presque plus avoir aucun stationnement pour les deux-roues motorisés, ce qui vient contredire la nécessité unanimement reconnue d'en créer de nouveaux.

- D'autre part, la création d'abris ignifugés viendrait densifier encore l'espace public parisien que nous essayons au contraire de désencombrer pour le bien-être de tous, et en particulier des piétons, les familles avec les enfants, les personnes âgées, etc.

La troisième raison est plus ciblée, puisque la création de places de stationnement de deux-roues motorisés sur les ponts serait dangereuse car un feu éventuel en fragiliserait la structure.

En résumé, ce n'est pas le développement du stationnement deux-roues qui doit être arrêté, c'est le criminel.

Merci beaucoup.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je pense que nous allons pouvoir reprendre le vœu. Je crois que cela a été clair, là encore, Madame KUSTER ?

Vous avez parlé trois minutes. Je n'ai pas été chiche sur le temps de parole tout à l'heure. Alors, allez-y, très court.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Madame le Maire, j'entends, parce que ce sont des pistes de propositions, que certaines vous agréent et d'autres pas.

Vous avez parlé de dépense de l'argent public, ce sont juste des propositions qui, à mon avis, ne coûteraient pas plus cher mais qui de toute façon nous interpellent tous au moment où même, nous, maires d'arrondissement, nous sommes concertés sur du stationnement de deux-roues, comme nous le sommes pour des places handicapées ou autres.

J'entends cette réflexion qui est menée avec la police, et les pompiers surtout. Je pense qu'il faut le temps de la réflexion car, au-delà de toute façon du problème de ces incendies, il y a un problème de place, vous l'avez rappelé : 18.000 places comme objectif, nous sommes tout à fait d'accord, et 14.000 réalisées. Je dois vous le dire, mais vous

devez le savoir, dans les chiffres du 17e, nous sommes plus qu'à jour. Je crois même que nous avons dépassé le quota prévu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Si vous voulez bien terminer. Nous allons encore parler des deux-roues après.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - S'il vous plaît, excusez-moi, Madame, mais il y a là un problème de fond sur ce qui est en train de se passer. Et j'aimerais qu'on regarde maintenant ce qu'on va réaliser dans l'immédiat concernant ces incendies.

En effet, une fois qu'on a dit : on va arrêter la personne, il faut aller plus loin. Sauf que là, à l'heure actuelle, je demande donc, au-delà de la sanctuarisation... de ce qui a été arrêté, seulement un endroit, Madame le Maire, excusez-moi, puisque je parle à l'adjoint, que je n'ai pas eu en ligne ni le plaisir d'accueillir dans mon arrondissement, de lui dire qu'au-delà de cela je souhaite que nous puissions peut-être envisager la sanctuarisation d'autres aires, comme nous l'avons évoqué avec la Préfecture de police, dans les nuits à venir, de façon à éviter de nouveaux incendies.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - On va peut-être arrêter, non ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Un mot vraiment, je ne peux pas laisser dire cela. Nous sommes en train de prévoir tous les rendez-vous avec les maires d'arrondissement.

Effectivement, je suis adjoint depuis le 9 juillet. Laissez-moi le temps, avec les cabinets respectifs, de monter ces rendez-vous. Ils sont tous en cours.

Deuxièmement, Madame KUSTER, vous avez fait part de mon absence à une réunion qui s'est tenue alors que je n'y étais pas convié. Je ne l'ai pas relevé. J'ai trouvé cela particulièrement discourtois.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'était il y a 15 jours !

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je suis extrêmement respectueux de tous les élus. Je fais part du plus grand respect à votre égard. Je demande la réciprocité. Merci beaucoup.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - On peut passer au vote ? Tout le monde s'est exprimé ?

Le vœu n° 63, avec un avis défavorable...

Explication de vote, oui, je vous en prie.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il y a des règlements dans cette Assemblée !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - On a du mal à les faire respecter !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Écoutez, quand on a deux minutes et que l'on parle trois minutes, il ne faut pas dire que l'on ne respecte pas le règlement.

Le règlement marche dans tous les sens.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Deux remarques sur l'affaire des deux-roues et l'affaire des Vélib'. Il y a eu plusieurs vœux passés sur le sujet. Je dis à monsieur le préfet de police - cela ne concerne pas directement les Vélib' - que l'on a un véritable problème avec les vélos qui ne respectent pratiquement aucun règlement. Quand je vois le nombre de vélos sur les trottoirs, le nombre de vélos à contresens, le nombre de vélos qui brûlent les feux rouges...

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Ce n'est pas le sujet, Monsieur.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Excusez-moi, Madame, j'ai deux minutes d'explication de vote... vous n'allez pas contrôler ce que je dis, excusez-moi, Madame, ça va ! Non mais attendez ! Laissez terminer les choses ! C'est pour terminer sur l'affaire des deux-roues parce que c'est un ensemble. J'ai bien le droit, en tant que Président, de dire que cette affaire de deux-roues concerne aussi les vélos, non Madame ? Je peux le dire ? Ce n'est pas vous qui allez dire ce que je vais dire ! Je continue.

On a un problème de vélos, et j'ai vu que les policiers commençaient à sanctionner. Il y a un problème de cette gestion de la formation des gens à vélos qui est importante.

Deuxième élément pour tomber dans le vif du sujet, c'est un véritable problème, les deux-roues. Je vois le nombre de deux-roues qui circulent sur les trottoirs et qui posent des problèmes. Vraiment, je vois la façon dont les enfants, les personnes âgées sont inquiétées dès que les deux-roues passent sur les trottoirs. Je crois, Monsieur le Préfet, que vous devriez peut-être voir dans quelle mesure on peut sanctionner cela.

Sur le vœu, je voterai le vœu de ma collègue mais je voudrais aussi insister sur le fait des deux-roues. Il y a très peu de places de stationnement dans certains endroits. Les deux-roues occupent souvent les places de stationnement des voitures. Je ne veux pas défendre trop les voitures : je vais me faire insulter par l'aile gauche de ce conseil, mais si on pouvait faire en sorte que les commissaires aient des consignes - ce n'est pas non plus un très gros problème - mais qu'ils équilibrent un peu ce genre de chose.

C'est pour dire que je voterai le vœu de Mme KUSTER, même si je suis allé chercher loin mon explication.

M. Sylvain GAREL. - Explication de vote parce qu'entendre cela, quand même !

Il faut rappeler un certain nombre de chiffres, Monsieur POZZO di BORGIO. Chaque année, entre 10 et 15 piétons sont tués. Aucun, à ma connaissance n'a jamais été tué ni blessé grièvement par un vélo. Ce sont toujours les voitures ou les camions qui tuent les piétons.

Alors accuser les cyclistes de mettre en danger les piétons est absurde. Ce qui met en danger les piétons, ce sont les camions, les motos, et pas les vélos.

Que les vélos ne doivent pas être sur les trottoirs, on est d'accord.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - On ne va pas rouvrir un débat qui n'a pas lieu d'être. Il s'agit d'un vœu précis.

M. Sylvain GAREL. - Il n'est pas possible d'entendre de telles stupidités dans cet hémicycle !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la destruction de 2 roues par des pyromanes.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous allons encore parler des deux-roues, avec les pyromanes. Il s'agit du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Mme KUSTER, le maire du 17e, vient d'évoquer ce problème qui n'est pas que dans le 17e, même si dans le 17e, nous avons eu 71 deux-roues brûlés et plus d'une centaine dans Paris.

Je pense que c'est un problème très important, et je viens tout à fait en appui de ce que vient de dire Mme le maire du 17e : un suspect a été arrêté et ensuite relâché ; un autre vient d'être mis en garde à vue.

Pour l'instant, on ne sait pas trop où l'on va, mais cela est l'affaire des services de police.

Le Conseil du 17e arrondissement a déposé un vœu, comme vient de le dire Mme le maire, sur la politique relative au stationnement des deux-roues.

Je pense que maintenant, il faut vraiment se poser le problème, peut-être dans une situation plus globale de la circulation à Paris. Les gens se rabattant sur les deux-roues, on arrive à faire des stationnements de deux-roues partout que les habitants d'ailleurs rejettent, et pour cause, parce que cela brûle devant chez eux.

Ce que nous souhaitons, au groupe U.D.I., c'est qu'une véritable réflexion soit engagée sur la politique de stationnement des deux-roues, mais aussi sur une politique globale de la circulation et du stationnement à Paris

parce je crois qu'effectivement tout est lié, et que la Préfecture de police nous informe plus amplement de l'évolution de ces difficultés que nous rencontrons.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - En lien avec les réponses que je viens de fournir au vœu précédent, je vous propose de retirer votre vœu.

Comme je viens de l'expliquer, les services de la Ville travaillent déjà en coordination avec les pompiers et la Préfecture de police sur trois pistes qui permettraient de limiter la propagation des feux de deux-roues : limitation de la longueur des linéaires, choix des emplacements de stationnement et concertation en amont avec les constructeurs, piste qu'il ne faut pas oublier.

Concernant la communication régulière des chiffres des deux-roues incendiés dans chaque arrondissement, je privilégierai d'avantage une communication de ces chiffres en 3e Commission, qui n'ont pas plus vocation à être tenus secrets qu'a être exploités à des fins polémiques. Mais je vais laisser M. le préfet vous répondre sur ce point.

Sur votre souhait d'engager une réflexion sur notre politique d'aménagement des stationnements deux-roues, je tiens à vous rassurer, puisque les services de la Ville et ses partenaires se sont déjà engagés dans cette voie, je l'ai dit tout à l'heure.

Je vous propose d'accepter de retirer votre vœu ou alors, j'émettrai un avis défavorable.

Merci beaucoup.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je tiens effectivement à confirmer l'engagement des services de police. Je pense au laboratoire central, au service de la B.S.P.P., les pompiers, les services de police de la direction des transports aux côtés de la Ville pour réfléchir à ces aménagements de voirie de nature à diminuer les risques engendrés par la mise à feu sur un véhicule deux-roues. On a encore une réunion la semaine prochaine sur le sujet. Sur ce point, nous prenons toute notre part dans cette réflexion

Sur la question maintenant de la série d'incendies dans le 17e, on a en tête qu'avant les trois événements de ce mois-ci, les précédents faits remontaient au mois de mai. On a clairement affaire, maintenant on peut le dire, à un ou des criminels qui agissent de manière irrégulière, même si la concordance de ces trois faits et leur multiplication a retenu toute notre attention.

Vous le savez très bien, Madame le Maire, le Préfet de police vous a fait part à plusieurs reprises de sa détermination pleine et entière à faire cesser ces agissements. Il a mis en place un dispositif adapté et sans cesse renforcé dont vous connaissez le détail, de manière à faire cesser le ou les auteurs de ces actes.

Je ne rentrerai pas ici dans le détail opérationnel de ce dispositif. Simplement, sachez-le, il est constitué essentiellement de fonctionnaires en civils qui sont présents, et de manière nombreuse, pour faire cesser ces incendiaires.

Je confirme également, s'agissant des incendies passés, que plusieurs pistes font l'objet d'un examen par les services spécialisés de la police judiciaire - ce n'est pas le commissariat du 17e. Le parquet a confié cette affaire-là à un service spécialisé et plusieurs pistes et interpellations ont eu lieu, pour l'heure malheureusement pas concluantes.

Bien évidemment, le Préfet de police comprend les attentes fortes des élus et riverains sur le secteur. Moi, à mon niveau, je vous assure que le commissaire du 17e, le premier, le directeur parisien de la sécurité de proximité, vous l'imaginez, souhaite que leurs effectifs, ceux qui leur sont affectés en renfort, mettent fin à cette série.

Je le dis ici nettement. Je l'avais d'ailleurs dit au printemps dernier, il faut que le ou les auteurs sachent que leur identification, leur mise hors d'état de nuire, n'est qu'une question de temps. Nous avons en tête les séries qu'avaient connues d'autres arrondissements parisiens, sans doute moins dramatiques et moins étalées dans le temps, mais, quand même, qui avaient frappé notamment le 3e, le 9e, le 14e et qui s'étaient traduites par des interpellations. C'est au regard de ces considérations que je veux répondre rapidement sur l'opportunité d'une information régulière des élus de ce Conseil.

D'abord, je voudrais leur dire que, bien évidemment, les statistiques en la matière font l'objet d'un suivi attentif de la part des services de police. Un chiffre quand même : l'évolution des violences urbaines sur Paris depuis cinq

ans, le nombre de violences urbaines est en diminution de près de 30 % en cinq ans, ce qui n'est pas rien, et la tendance en 2012 reste orientée à la baisse, puisque nous sommes encore à une diminution de 15 %.

De même, le nombre de faits générateurs d'incendies de deux-roues reste limité sur Paris ; évidemment, le nombre de deux-roues incendiés, du fait de la série que nous connaissons sur le 17^e, est en augmentation, mais le nombre de départs reste extrêmement bas pour la Capitale.

S'agissant maintenant de l'information régulière des maires d'arrondissement sur le nombre de deux-roues incendiés, j'estime, là, qu'une communication large, circonstanciée, de ces chiffres-là conduirait sans doute à des effets pervers, les mêmes effets que nous ressentions lorsque, chaque année, le Ministère communiquait le nombre de véhicules brûlés après la Saint-Sylvestre. Nous savions que certains délinquants se livraient alors à un sorte de challenge, de compétition annuelle ou entre départements ; c'est, d'ailleurs, ce constat-là qui avait conduit les Ministres de l'Intérieur successifs à supprimer toute communication en la matière.

Cela étant, bien évidemment, je suis moi-même... le Préfet de police est à la disposition de l'ensemble des élus de ce Conseil pour échanger sur les tendances à l'œuvre ; ce sont des informations, bien évidemment, que nous sommes prêts à vous fournir.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci.

Madame GASNIER, vous avez été invitée à, éventuellement, retirer votre vœu au vu des explications ; êtes-vous d'accord ?

Mme Fabienne GASNIER. - Non, je maintiens mon vœu, parce que je crois que le sujet est trop important. Nous souhaitons une réflexion vraiment globale, parce qu'on s'aperçoit, avec la politique de stationnement pour le parking Ternes dont on parlait tout à l'heure, l'aspect stationnement des deux-roues, qu'on ne peut pas traiter les choses de façon parcellaire, il faut une vraie réflexion globale sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - J'ai compris que le vœu recevait un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'audit de la voirie parisienne.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'audit de la voirie parisienne.

Madame DOUVIN, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Direction de la Voirie et des Déplacements a élaboré un travail important ; il s'agit d'un audit précis de la voirie, qui est susceptible de permettre d'identifier les priorités en matière d'entretien et de réaménagement. Les conclusions de cet audit ont été présentées aux maires d'arrondissement au cours du premier semestre 2012.

Cet état des lieux est un instrument précieux en matière de voirie. Comme nous considérons que près de 3 milliards d'euros ont été dépensés depuis 2001 pour ces travaux et que nous n'avons pas eu de présentation globale de cet audit, nous demandons que ses conclusions fassent l'objet d'une présentation en 3^e commission.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame DOUVIN, effectivement, cet audit a été présenté par Maïté ERRECART aux maires d'arrondissement, le 20 mai dernier, il présente un état des lieux de la voirie parisienne et permettra aux élus d'arrondissement de mieux définir les priorités en matière d'entretien et de sécurité.

Je suis favorable à une présentation de cet audit en 3e commission par les services de la DVD, que je remercie à l'occasion pour ce travail précis qui a mobilisé les agents sur le terrain.

Je rappelle que cet audit a bien pour objectif de définir les priorités et d'établir un phasage des travaux.

J'émet donc un avis favorable pour ce vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 160).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements liés au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux aménagements liés au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

La parole est encore à Mme DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Madame la Maire, je voudrais quand même rappeler que ce vœu était, selon nous, rattaché au P.A.V.E. D'ailleurs, quand on le lit, quand on en parle, je dois dire que cela éclate complètement, donc je suis un peu étonnée d'avoir à le présenter ici, mais je le fais volontiers, bien sûr.

Il y a eu, au mois d'août, une lettre de l'adjoint au Maire de Paris en charge des finances, dans laquelle les maires ont été informés de la volonté du Maire de limiter pour l'année 2013 le nombre et l'importance des travaux de voirie pour réduire la gêne pour les usagers. Or, le Plan de mise en accessibilité de la voirie (P.A.V.E.) montre que les bandes podotactiles déficientes et le revêtement des trottoirs représentent près du quart des non-conformités relevées lors des itinéraires tests dont nous avons parlé hier.

Nous demandons donc que les actions urgentes qui sont envisagées par le P.A.V.E. ne soient pas entravées par un tel moratoire sur les travaux de voirie pour les années 2013 et 2014.

Je vous remercie.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Madame DOUVIN, je ne peux vous laisser dire qu'il y a un moratoire sur les travaux, il n'y a pas de moratoire sur les travaux ; d'ailleurs, ce terme n'a pas été utilisé dans la lettre à laquelle vous faites référence.

Bien sûr, les aménagements de sécurité, comme les travaux prévus pour les personnes à mobilité réduite, ne seront ni retardés ni entravés. Les réunions avec les maires d'arrondissement, qui ont lieu en ce moment, d'ailleurs, en témoignent.

Je ne peux donc pas accepter votre vœu, dans la mesure où ce moratoire n'existe pas. C'est pourquoi je donne un avis défavorable sur ce vœu.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012 DPE 63 - Fixation des tarifs et des coûts des travaux supplémentaires d'enlèvement des déchets et de nettoyage exécutés par les services techniques municipaux.

Mme Maité ERRECART, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 4e Commission, avec l'examen du projet de délibération DPE 63 relatif à la fixation des tarifs et des coûts de travaux supplémentaires d'enlèvement des déchets et de nettoyage.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace Mme Maité ERRECART au fauteuil de la présidence).

Mme Fabienne GASNIER. - Concernant ce projet de délibération, je note que ce projet de délibération, le DPE 63, prévoit une hausse importante des tarifs et travaux d'enlèvement des déchets et de nettoyage.

En effet, +37 % pour le nettoyage des surfaces des salles de spectacle, par exemple, 34 % de plus pour l'enlèvement des débris des commerçants aussi. Après une hausse des impôts de 8 % en 2008, de 9 % en 2009, une hausse moyenne de la taxe d'habitation de 11,7 et de 47 % pour la taxe foncière, vous avez augmenté toute une série de taxes annexes : augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+18 % entre 2001 et 2007), augmentation de la taxe sur les spectacles, augmentation de la taxe de séjour... bref, toutes les taxes augmentent.

Rien qu'à ce Conseil voici deux nouvelles augmentations, celle de la taxe sur l'électricité et, en l'occurrence, celle-ci sur les travaux de nettoyage et d'enlèvement des déchets supplémentaires.

Décidément, malgré vos promesses de modération fiscale, les taxes s'envolent...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame.

Sur la droite de l'hémicycle, s'il vous plaît, laissez parler le centre.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, les taxes, vous l'avez bien compris, s'envolent.

Vous ne pouvez pourtant pas ignorer le recul du pouvoir d'achat des ménages, -1,2 % prévu entre 2013 et 2014, et la flambée du chômage ces derniers mois. Vous connaissez aussi la spécificité du coût de la vie particulièrement élevé dans notre capitale.

Traditionnellement, la fiscalité locale était modérée à Paris, mais les choses, apparemment, changent. Cette rafale de hausses d'impôts et de taxes attaque directement le porte-monnaie des Parisiens.

Dans un contexte difficile, ils ne comprennent pas ces augmentations successives, alors que l'état des finances de la Ville aurait dû permettre de les éviter. Ils comprennent d'autant moins ces hausses de taxes liées à la propreté alors que la situation s'est dégradée ces dernières années et qu'ils ne voient pas une amélioration à venir.

Le groupe U.D.I., vous l'avez compris, votera donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Chère collègue, dans votre souci de "balayer" large, vous avez, dans vos propos, mélangé des choses qui n'ont pas vocation à l'être, pour le dire aimablement.

Il s'agit, et je crois qu'on a eu l'occasion d'en parler en 4e Commission, où vous êtes assidue, de prestations exceptionnelles, en dehors des missions de service public qui sont assumées par les services du S.T.P.P. et de la D.P.E. Il s'agit donc, en l'occurrence, de prestations commerciales, puisqu'elles sont soumises à la T.V.A.

Il s'agit, pour donner quelques exemples de ce que sont ces interventions, de nettoyages spécifiques à la demande de producteurs de film dans le cadre d'un tournage dans l'espace public. Nous pourrions multiplier les exemples.

De quoi s'agit-il ? Ces tarifications n'ont pas évolué depuis 1997, soit au bas mot depuis 15 ans, alors même que, sur la période, l'inflation a été d'environ 20 %.

La mise à jour à laquelle il nous est proposé de procéder se limite à 17 %, ce qui, vous le comprendrez, n'atteint même pas le niveau de l'évolution de l'inflation.

Un, on est sur des prestations de type commercial soumises à T.V.A., deux, il ne s'agit de rien d'autre que d'une régularisation après 15 années de stabilité, donc rien qui puisse objectivement justifier votre courroux et rien qui puisse vous empêcher de joindre vos votes aux nôtres pour approuver ce projet de délibération qui relève, à mon avis, de la bonne gestion.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 63).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gestion de la propreté de la Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la gestion de la propreté de la Ville.

La parole est à M. GABORIAU, pour une minute.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, forts des plaintes quotidiennes et souvent réitérées des administrés habitant le 16e arrondissement sur la propreté pour le moins très dégradée de la voie publique, le maire Claude GOASGUEN et les élus du 16e arrondissement demandent depuis plusieurs années un redéploiement d'effectifs vers les arrondissement qui en ont besoin.

En effet, à l'issue de la réorganisation du service de collecte en 2008, aucun redéploiement d'agents n'a été opéré, malgré les gains en équivalents temps plein réalisés du fait de la délégation au privé des missions de collecte dans de nouveaux arrondissements.

De plus, les effectifs du Centre d'action pour la propreté de Paris, chargés de la surveillance et de la répression des infractions, sont notoirement insuffisants pour assurer une action efficace dans un contexte où les actions de communication et de prévention ne peuvent plus suffire.

En conséquence de quoi, adopté à la majorité du Conseil du 16e arrondissement dans sa dernière séance, nous émettons le vœu que la Ville de Paris procède à des redéploiements de postes, afin de renforcer les effectifs du Centre d'action pour la propreté de Paris ainsi que ceux du Service local de propreté du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Bien.

Je dois avouer, je le dis très aimablement à notre excellent collègue Pierre GABORIAU, que je suis toujours très étonné et un peu choqué parfois de voir la sévérité avec laquelle les élus du 16e arrondissement ou ceux du 17e arrondissement critiquent le comportement des habitants de leur arrondissement, quand il s'agit de dépendre l'état des rues, puisqu'à vous entendre c'est "Apocalypse Now" dans vos arrondissements.

Vous conviendrez avec moi que, si les rues sont salies, cela ne vient pas du ciel.

Au-delà, pour vous répondre sur le fond, votre vœu cher collègue revendique une forme de discrimination positive en faveur du 16e arrondissement, mais, de ce fait, passe de mon point de vue à côté des vraies façons de progresser ensemble.

Vous imaginez à quel point l'élu en charge de la propreté que je suis est conscient et mobilisé sur la nécessité de faire toujours mieux dans tous les arrondissements, y compris, c'est évident, dans le vôtre.

Vous évoquez deux pistes, je vais les reprendre très précisément parce que je prends, moi, le sujet au sérieux, je n'ai jamais cherché à en faire un sujet de polémique politicienne, mais au contraire à mobiliser les énergies.

Je veux saluer d'ailleurs à l'occasion l'action souvent très utile menée par les adjoints d'arrondissement en charge de ces questions et qui, eux, sont dans l'action et pas du tout dans la polémique, comme on est parfois ici tenté de l'être sur ces sujets sur certains bancs.

Le C.A.P.P., puisque vous évoquez le souhait de renforcer les moyens d'intervention du C.A.P.P., vous savez - et je me permets de vous le rappeler - que la première réforme que j'ai portée dès 2009 a permis de doubler le nombre d'inspecteurs de propreté dans chacun des arrondissements et y compris, cela va sans dire, dans le 16e arrondissement.

Pas de faux débat, bien sûr ce n'est jamais assez, mais reconnaissons honnêtement que c'est mieux que jamais.

La deuxième réforme en cours dont j'ai pris soin d'informer les 20 maires d'arrondissement par un courrier du 6 juillet, dans lequel j'ai tenu à leur détailler les différentes pistes d'amélioration, parce que j'ai besoin de votre soutien Mesdames et Messieurs les maires et j'ai besoin de votre soutien dans les 20 arrondissements, cette réforme, si nous parvenons à la mener à terme (j'y consacre beaucoup d'énergie) permettra à la fois d'élargir les plages horaires d'intervention des inspecteurs, permettra d'assurer les prises de service des inspecteurs au plus près des arrondissements d'affectation et, à travers une refonte des binômes (je ne veux pas être trop technique : aujourd'hui nous avons des binômes inspecteurs/inspecteurs, l'idée que je porte est de passer à un nouveau binôme inspecteur/éboueur principal expérimenté), cela permettrait presque de doubler l'ensemble des équipes opérationnelles sur le terrain.

Vous le voyez, on peut faire plus et on peut faire mieux sans passer par la case création d'emplois.

C'est difficile, parce qu'il faut là aussi bousculer un certain nombre de conservatismes. J'ai besoin - et je me permets de lancer presque solennellement cet appel - de l'engagement des 20 maires d'arrondissement, parce que je suis un partenaire aux côtés des 20 maires pour améliorer les choses partout où elles méritent de l'être et je crois qu'elles méritent de l'être dans la plupart des arrondissements, cela va sans dire.

De grâce, évitons-nous les facilités de considérer qu'il suffirait de créer des emplois de fonctionnaires quand, dans le même temps, notamment de ce côté-ci de l'hémicycle, on ne rate pas une occasion et pas un débat budgétaire pour nous enjoindre de réduire la voilure et de supprimer des postes de fonctionnaires.

A un moment donné, chers collègues, je ne veux pas être trop méchant avec vous, mais je me permets de pointer une petite contradiction en matière de redéploiement.

Parlons-en, de redéploiement, Pierre GABORIAU. Il n'y a pas de secret. Dans le 16e arrondissement, vous avez 13 % des effectifs des agents de la propreté alors que l'arrondissement compte 13 % de la population. Vous aurez beaucoup de mal à démontrer que le 16e arrondissement subirait un traitement inéquitable. Il est traité correctement, mais, encore une fois, je suis le premier à considérer qu'il n'y a jamais trop de moyens, on est bien d'accord. Si l'on avait plus de moyens, on s'en porterait tous beaucoup mieux.

Je vais être plus précis, j'ai eu l'occasion de l'écrire et de dire à un de vos collègues, Philippe GOJJON, en l'occurrence, il le sait et vous ne serez pas surpris : si aujourd'hui il y a des redéploiements à faire, ne faites pas semblant de croire, parce que cela vous arrange, évidemment, je comprends bien, que ce serait du côté du Nord-Est parisien.

S'il y avait des redéploiements à faire, ce serait sans doute à partir des 5e, 6e et 7e.

Je vous invite avec moi à convaincre vos amis Jean TIBÉRI, Jean-Pierre LECOQ et Rachida DATI de se serrer un peu la ceinture pour permettre aux arrondissements comme le 16e, le 17e, le 15e, le 20e et quelques autres, évidemment, d'avoir un peu plus de moyens. Tout seul, je n'y arriverai pas. Si vous voulez m'aider, votre aide sera la bienvenue.

Je me permets quand même d'insister sur la proposition, la seule que j'aie jamais entendue sur les bancs de l'Opposition en matière budgétaire, en matière d'emplois, c'est de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux.

J'ai fait le calcul à votre place et je me permets de vous l'offrir : sur une mandature, cela voudrait dire 750 agents de propreté en moins. Il y a peu de chance que cela permette d'améliorer la situation.

Mais vous connaissez la conviction qui est la mienne et la mission que j'essaie de relever chaque jour depuis le début de cette mandature, c'est que, là aussi, on peut faire plus et on peut faire mieux sans forcément passer par la case création d'emplois dont chacun sait ici, on est entre élus responsables, qu'elle n'est pas d'actualité et qu'elle ne le sera pas dans les années qui viennent, pas plus à Paris qu'ailleurs, donc épargnons-nous les fausses bonnes idées.

Deux exemples de la façon dont on peut améliorer la situation sans créer d'emplois supplémentaires : on peut salir moins avant de chercher à nettoyer toujours plus, en sachant que la Ville de Paris fait déjà, vous le savez, beaucoup.

Les mégots : j'ai eu l'occasion d'annoncer que le Maire a accepté de financer, dès avant la fin de cette année, l'installation de 10.000 éteignoirs, un tiers des 30.000 corbeilles de rue qui jalonnent les rues de Paris, une corbeille tous les 80 mètres, c'est quand même une densité d'équipements tout à fait exceptionnelle, à disposition des Parisiens.

Nous savons que beaucoup d'entre eux, beaucoup d'usagers (il n'y a pas que les Parisiens, nous le savons aussi), beaucoup d'usagers de l'espace public à Paris n'utilisent pas ces corbeilles et continuent de considérer que l'on peut jeter les mégots partout.

C'est un vrai changement culturel que nous devons tous ensemble porter.

Je m'occupe d'installer - et il y en aura dans le 16e comme dans tous les arrondissements - 10.000 éteignoirs pour éviter de trouver des mégots par terre.

Encore faut-il que, dans les outils de communication qui sont les vôtres, et je sais que, dans quelques journaux d'arrondissement, y compris ceux de l'opposition, cela a commencé à être fait - j'encourage tout le monde à s'en saisir -, il nous faut porter ensemble cette parole, ce message pour convaincre les usagers de la rue à Paris d'utiliser les éteignoirs à cigarette qui seront bientôt à leur disposition.

Je vous garantis que cela améliorera radicalement la physionomie des rues de Paris et, là aussi, sans que l'on ait besoin de créer des emplois budgétaires supplémentaires.

Un autre exemple : la question des "flyers". Nous savons, notamment au moment de la rentrée de septembre, que les pare-brise des voitures dans les rues sont assez rapidement jonchés de "flyers", de petit prospectus publicitaires, et que, la plupart du temps, on les retrouve, aussitôt les rues balayées, sur les trottoirs et dans les caniveaux. Cela contribue, notamment dans certains quartiers de Paris, fortement à un sentiment de dégradation de la propreté.

Y compris en lien avec vos collègues du 17e arrondissement à l'époque, qui étaient conscients de la difficulté, nous avons travaillé et j'ai identifié la nécessité de modifier le Code de l'environnement pour qu'un article du Code de l'environnement nous permette de mettre à contribution les donneurs d'ordre, ceux qui sont les bénéficiaires commerciaux des "flyers" publicitaires qui sont distribués puisque, aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire.

J'ai donc pris mon bâton de pèlerin, si j'ose dire. J'ai sollicité les 30 parlementaires de Paris à deux reprises. Je me réjouis que notre collègue sénateur Roger MADEC ait pris l'initiative d'une proposition de loi au Sénat, mais je dois avouer qu'il est bien seul à la porter et les courriers que j'ai envoyés aux parlementaires de toutes obédiences, pour être clair, à Paris sont restés lettre morte.

Donc, c'est gentil de venir, mois après mois, seriner "Paris n'est pas propre, Paris n'est pas propre", mais enfin, moi, je suis au travail, j'ai besoin d'avoir des partenaires, pas des procureurs qui se contentent de déplorer ou de faire semblant de déplorer et d'utiliser le sujet comme une polémique politicienne.

Donc, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, au travail, avec nous, pour une meilleure propreté de Paris !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012 DEVE 78 - Subvention (1.500 euros) à l'association "Réseau Environnement Santé", pour ses actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la révision du Plan Climat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 78 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Réseau Environnement Santé" pour des actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 68 dans le fascicule.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, 3 minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'I.N.S.E.R.M. a démontré, dans une étude menée il y a quelques mois, que l'air intérieur des écoles primaires est pollué par des particules fines, du dioxyde d'azote et par des molécules chimiques toxiques issues des produits de construction, d'entretien et de décoration. Au total, l'I.N.S.E.R.M. estime que 25 % des écoliers français sont exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux normes de l'O.M.S. et de l'Agence de Sécurité Sanitaire. Les conséquences pour les enfants peuvent être importantes et générer congestion nasale, irritations, réactions allergiques, asthme, maux de tête, vertiges, etc.

Vous nous aviez, Monsieur le Maire, annoncé la mise en place progressive d'une politique d'achat durable en 2003. Plus récemment, une approche environnementale a été adoptée pour la construction des crèches. Plusieurs dispositifs expérimentaux sont également régulièrement votés.

Notre vœu a donc pour objet de vous demander de faire un point d'étape et une évaluation des différentes actions engagées par la Ville pour améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur dans les crèches et les écoles.

Par ailleurs, le décret du 2 décembre 2011 rendant obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant un jeune public, nous souhaiterions savoir quel plan d'actions vous avez mis en œuvre afin de mesurer les niveaux de polluants dans les différents établissements recevant un jeune public, sachant que cette obligation doit être satisfaite avant le 1er janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles et avant le 1er janvier 2018 pour les écoles élémentaires.

Enfin, nous souhaitons qu'à l'occasion de la révision du Plan Climat, dont la phase de concertation publique doit démarrer dans quelques jours, la Ville de Paris porte des engagements forts sur cette question qui préoccupe tout particulièrement les parents de jeunes enfants.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour avoir déposé ce vœu, qui permet effectivement d'aborder ce sujet de la qualité de l'air intérieur.

La qualité de l'air intérieur est un vrai enjeu de santé publique et sa surveillance, dans les établissements sensibles, sera bientôt une obligation réglementaire - vous venez de le dire - dont la mise en œuvre est néanmoins progressive : dès 2015 pour les crèches et les écoles maternelles et 2018 pour les écoles élémentaires.

La surveillance réglementaire porte sur deux polluants (benzène et formaldéhyde), où des valeurs guides ont été déterminées, et sur la mesure du confinement.

Sachez que la Ville de Paris n'a pas attendu cette réglementation pour surveiller de près l'air intérieur des établissements de la petite enfance et des écoles, au-delà même de la future réglementation. Conformément au vœu adopté au Conseil de Paris en 2009, une campagne de mesures dans 30 écoles parisiennes s'est ainsi déroulée sur deux ans, sous l'égide du Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris.

Cette étude d'une grande précision - 12 indicateurs mesurés, donc bien au-delà de ce que demande la future réglementation - a permis d'apporter les enseignements suivants.

La qualité de l'air est bonne dans les écoles parisiennes. Aucune mesure sur aucun polluant n'a revêtu de caractère inquiétant. Les résultats de ces mesures ont été communiqués aux directeurs d'école. Plus globalement, une communication large de cette étude, assortie de conseils et préconisations, est prévue prochainement.

Voilà ce qui peut répondre au premier point de votre vœu.

Ainsi, ce problème de qualité de l'air, comme vous l'avez compris, est intégré, je dirais, de façon transversale. Chaque fois qu'il y a des travaux quelque part, cette problématique de la qualité de l'air est intégrée.

Par exemple, la Ville a lancé un vaste plan de rénovation thermique de ses écoles. Un premier lot de 100 écoles est en cours de rénovation et, à cette occasion, a été demandé un suivi du paramètre qualité de l'air, non seulement dans la conception des travaux mais aussi dans l'appropriation du bâtiment, par la formation des équipes enseignante pour bien utiliser ce bâtiment en termes de qualité de l'air.

Voilà ce qui répond, je dirais, à peu près au deuxième point de votre vœu.

Sur le troisième point, vous demandez l'intégration de la problématique qualité de l'air dans le Plan Climat.

Là, j'ai un vrai problème ! Le Plan Climat vise à lutter contre le réchauffement climatique, avec un objectif de moins 30 %. Et cela n'a rien à voir avec la qualité de l'air.

Alors, que la qualité de l'air intérieur, je dirais, soit intégrée de façon transversale, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y a une action, on vérifie bien qu'en effet collatéral, cela ait des effets positifs sur la qualité de l'air, c'est tout à fait possible, mais cela n'entre absolument pas dans le cadre du Plan Climat qui vise seulement, et c'est déjà énorme, à baisser de 30 % les gaz à effet de serre produits par notre collectivité.

Je crois avoir répondu aux trois points de votre vœu.

C'est pour cela que j'aurais tendance à demander le retrait de ce vœu, tout en donnant la possibilité de continuer cette discussion, si vous le souhaitez, directement avec moi, ou de rendre un avis défavorable, si vous le mainteniez.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu n° 68, avec un avis défavorable de l'Exécutif, à moins que vous le retiriez, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Pardon ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je le maintiens. Je souhaite, en effet, approfondir le point 2 de ce vœu puisqu'on a parlé de 30 écoles, alors qu'il y en a, de mémoire, 661 à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord, donc vous le maintenez : avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 78).

**Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la Semaine du développement durable.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 69 et n° 69 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la Semaine du développement durable.

La parole est à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le développement durable, on pourrait dire que c'est aussi le développement responsable, et on peut, effectivement, tous agir de manière individuelle ou collective pour faire avancer cette question, et notamment en agissant sur notre alimentation et notre consommation de viande. C'est un des objectifs de ce vœu qui rappelle que les régimes carnés impliquent de grandes consommations en termes d'espace, aussi bien pour l'élevage que pour la production des aliments pour le bétail, et en termes d'énergie.

Ce vœu s'appuie aussi sur le succès des repas végétariens dans le 2e arrondissement de Paris.

Aussi, vu qu'il y a 26 millions de repas qui sont servis chaque année à Paris dans les cantines scolaires ou bien dans les restaurants de la Ville, nous pensons qu'il est important de, justement, impulser d'autres habitudes alimentaires.

C'est pourquoi nous demandons que lors de la Semaine du développement durable, des animations sur la promotion de l'alimentation végétarienne soient organisées dans les restaurants collectifs et que soit promu ce type de consommation responsable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Voilà, par contre, un sujet qui participe totalement à atteindre notre objectif de - 30 % d'ici 2020, c'est-à-dire un objectif totalement Plan Climat.

Effectivement, la restauration collective représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre et la viande dans cette restauration collective est le principal pourvoyeur de gaz à effet de serre.

Il y a effectivement moyen d'introduire des repas végétariens, tout en respectant parfaitement le groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition, qui garantissent l'équilibre alimentaire des repas ; cela ne nous pose aucun problème de ce côté-là.

On a vu dans l'expérience de la mairie du 2e arrondissement avec le repas hebdomadaire que cela fonctionnait et aussi pour le plaisir des usagers et des équipes enseignantes.

Par contre, je demanderai un vœu de l'Exécutif pour élargir. Bien sûr, faire la promotion des repas végétariens, mais dans un souci de toucher une cible encore plus large, de pouvoir sensibiliser autant de gens, y associer également les effets positifs d'une alimentation moins riche en viande.

Mais je crois vraiment que l'esprit du vœu initial est parfaitement respecté, la cible élargie, et je vous propose de l'adopter.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 69, vous le retirez ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous allons retirer le vœu n° 69 et voter celui de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Arrangez vos bidons !

Mme Danielle FOURNIER. - C'est arrangé !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord. Donc, vous retirez le vœu n° 69.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 161).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux gaz et huiles de schiste. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 70 et n° 70 ter dans le fascicule, déposés par Mme Danielle SIMONNET et l'Exécutif, relatifs au gaz et huiles de schiste.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute pour ce vaste sujet.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, le Président de la République, lorsqu'il est intervenu vendredi 14 septembre à la conférence environnementale a annoncé le rejet de sept demandes de permis d'extraction de gaz et huiles de schiste. Mais dans les faits, il y a bien plus que sept demandes de permis d'exploration de gaz et huiles de schiste qui sont en cours d'instruction, d'annulation ou de recours en France, il y en a au moins une trentaine.

Et notamment il y a des permis de recherche en Ile-de-France, comme en Seine-et-Marne, qui eux n'ont pas été retirés et qui vont complètement à l'encontre de la convention de partenariat signée entre les deux départements de Seine-et-Marne et la Ville de Paris.

Je ne reviens pas sur le fond du sujet gaz et huiles de schiste, sur les méthodes d'extraction, car nous sommes déjà beaucoup intervenus dans le Conseil de Paris et nous avons déjà tous émis des vœux allant dans le même sens.

Donc, l'intérêt de ce vœu présenté par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, c'est de demander que le Maire de Paris demande au Premier Ministre d'abroger les permis de recherche actuellement en cours d'instruction et de décider d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbures et de roche mère, gaz et huiles de schiste compris, pour l'exploitation comme pour la recherche. Et surtout d'annuler aussi le permis de Château-Thierry en Seine-et-Marne et de revenir sur les autorisations de travaux qui ont été récemment déclarés sur des puits plus anciens ayant servi à l'exploitation du pétrole conventionnel, et qui sont utilisés maintenant pour aller jusqu'à la roche-mère comme à Nonville dans le 77.

Et évidemment toujours réitérer la demande de saisie de la Commission nationale du Débat public pour l'organisation d'un débat public portant sur l'exploitation des hydrocarbures de roche-mère en France.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Je ne serai pas très long sur cette question, parce que la position du Conseil de Paris est claire et nous réitérons cette position en faveur de la suppression de tous les permis de recherche actuellement en cours d'instruction concernant les gaz de schiste.

Nous avons eu l'occasion d'échanger avec Danielle SIMONNET pour avoir la prise de position la plus précise, d'où le vœu de l'Exécutif. L'objectif du vœu de l'Exécutif n'est pas de recopier votre vœu mais bien de le préciser comme nous avons pu en discuter.

Le Conseil de Paris réitère sa position en faveur de la suppression ou de l'abrogation de tous les permis de recherche actuellement en cours d'instruction, y compris Seine-et-Marnais, et de l'adoption d'un moratoire permanent sur tous les forages d'hydrocarbure de roche-mère pour l'exploitation comme pour la recherche. Je crois que nous couvrons vraiment tout le champ.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame, vous retirez votre vœu au profit du n° 70 ter ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui et nous nous en félicitons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait, nous votons.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

N.P.P.V. pour l'U.M.P.P.A.

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 162).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la démarche juridique à l'encontre de la société "Eau du Sud Parisien".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la démarche juridique à l'encontre de la société "Eau du Sud Parisien".

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais essayer mais c'est tout de même très compliqué. "Eau de Paris" a dernièrement décidé de porter plainte auprès du Procureur de la République contre la société "Eau du Sud Parisien", pour des faits susceptibles de justifier des poursuites sur le fondement qui réprime le trafic d'influence. Cette plainte s'ajoute à celle qui a été initiée par le Président de la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne, Gabriel AMARD.

En fait, "Eaux des Lacs de l'Essonne" se fournit en eau potable auprès de la société "Eau du Sud Parisien", qui est une filiale de la "Lyonnaise des Eaux". Et pour diversifier leurs fournisseurs d'eau potable, ils ont souhaité entamer des discussions commerciales avec l'établissement public "Eau de Paris".

Et on a pris, suite à la publication sur le site Internet de l'hebdomadaire "Marianne", connaissance de documents qui, finalement, laisseraient entendre que "Eau du Sud Parisien", filiale de la "Lyonnaise des Eaux", aurait intenté des démarches pour essayer vraiment de conserver l'exclusivité de la fourniture d'eau potable.

Il y a donc là des procédures juridiques pour des faits qui pourraient être considérés comme trafic d'influence.

A travers ce vœu (je ne peux pas rentrer plus dans les détails en une minute que j'ai déjà dépassée), nous souhaitons que le Conseil de Paris exprime toute sa solidarité avec "Eau de Paris" et la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne dans leur démarche juridique en cours contre la société "Eau du Sud Parisien" pour ces faits susceptibles de justifier des poursuites pour trafic d'influence.

Vous comprenez la gravité et le fait que je fasse attention à l'ensemble des termes que j'utilise.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'était une minute, mais rien n'est trop long pour défendre Eau de Paris.

La réponse est à Mme LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En une minute, c'est une vraie gageure pour expliquer le fond du sujet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous pouvez parler plus d'une minute.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Pierre, j'y compte bien d'ailleurs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est Mme SIMONNET qui avait une minute, c'est le règlement.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je sais bien, mais Mao lui dit que l'on n'a rien compris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, pas d'interprétation des propos d'adjoints !

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je remercie Danielle SIMONNET pour le dépôt de ce vœu. Pour la compréhension générale (car elle n'a pas pu, en une minute, expliquer le fond du sujet), la filiale de la "Lyonnaise

des Eaux" a passé un contrat avec une agence de communication, on pourrait dire plutôt une officine, pour très clairement dénigrer (je pense qu'on peut quand même le dire) à la fois "Eau de Paris" et la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne.

Si vous vous lisez attentivement ce qui a été publié par le site "Marianne", il est clairement évoqué qu'il y eu une stratégie de communication et, le cas échéant, des actions envers divers acteurs politiques, en Seine-et-Marne ainsi qu'à Paris, pour influencer sur le travail de collaboration entamé entre le C.A. Lacs de l'Essonne et celui d'"Eau de Paris". Les élus de l'opposition municipale devaient être approchés dans ce sens.

Il y a eu la création d'un faux blog, Mon Viry Nature, qui là aussi faisait des articles sur des scandales "supputatifs", des scandales imaginaires concernant la qualité de l'Eau de Paris. On a assisté à une campagne de dénigrement du service assuré par le régie parisienne.

Nous avons considéré que les faits étaient suffisamment graves, parce qu'ils touchaient la qualité du service que nous délivrions pour Paris et nous ne pouvions pas l'accepter. J'entends bien que l'on puisse débattre de la question de la régie et de la D.S.P., mais pas que l'on puisse dénigrer la qualité du service qui est assuré par "Eau de Paris", premièrement, et je n'entends pas non plus que l'on puisse faire appel à ce type d'officines pour contrecarrer des décisions démocratiques, des décisions prises sur le plan politique, prises par des collectivités locales. Quand le jeu démocratique est passé, je pense qu'il faut pouvoir aussi le respecter.

Vu la gravité de ce sujet, le Maire de Paris a donné évidemment totalement son accord pour qu'"Eau de Paris" lance ce type d'action en justice et je remercie le Conseil de Paris pour son soutien à "Eau de Paris" dans ses démarches.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 163).

2012 SG 149 - Signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation d'une étude des milieux naturels et de la biodiversité de la Seine et de ses berges à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 149 relatif à la signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour cinq minutes.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

On nous propose le lancement d'une étude sur les milieux naturels et la biodiversité de la Seine et des berges de Paris.

Je cite l'une des phrases du projet de délibération : "Dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique, il importe de connaître et de qualifier la continuité que constitue la Seine dans sa traversée de Paris".

L'objet de cette étude interpelle et semble clair. Il faudrait donc travailler à une cohérence écologique de la Seine sur l'ensemble de son parcours francilien.

Si des études sont nécessaires à ce sujet, c'est bien que cette cohérence n'existe pas au niveau métropolitain, que des expertises sont indispensables et qu'il reste à trouver une logique du Grand Paris dans ce domaine.

Jusque-là, nous sommes d'accord mais je ne peux pas m'empêcher de relever des contradictions sévères.

N'avez-vous pas vous-mêmes déjà lancé, de votre seule initiative, un projet d'aménagement des berges strictement intra muros ? Et réduit d'ailleurs à l'hypocentre, et ce, avant même le lancement de ces études, c'est-à-dire sans tenir compte des exigences qu'impose la logique métropolitaine.

Alors me vient donc une question : comment dès lors pouvez-vous continuer d'affirmer que votre projet s'inscrit dans cette logique métropolitaine et avec une vision du Grand Paris ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme LE STRAT, adjointe compétente.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Je voudrais associer à cette réponse Fabienne GIBOUDEAUX car nous formons un tandem très motivé et enthousiaste sur ces questions-là. La biodiversité implique différents secteurs.

En même temps, votre question, vous pourriez presque la poser à Pierre MANSAT. En fait, via ce projet de délibération, vous essayez de nous interroger sur le Grand Paris et sur notre politique métropolitaine.

Je vais essayer de vous répondre même si j'ai l'impression que l'on a un peu débordé du sujet qu'est la biodiversité.

Nous travaillons, nous, collectivité parisienne, vous l'avez d'ailleurs dit, dans le cadre d'un schéma régional de cohérence écologique. Je rappelle que nous collaborons avec la Région, avec l'État, avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dont vous savez que le bassin dépasse très largement le territoire parisien. Nous sommes donc de fait dans une échelle territoriale qui nous dépasse très largement.

On donne au contraire des gages de ne pas être totalement focalisé sur une vision très étroite concernant les berges. J'avoue que vous m'étonnez sur cette question.

Nous avons lancé, comme vous le savez aussi, mais peut-être ne le savez-vous pas, une étude biodiversité sur les canaux. On s'inscrit donc là encore dans un cadre territorial bien plus large. En effet, les canaux, ce sont 130 kilomètres de linéaire et on dépasse largement Paris.

Sur la question de la biodiversité, nous avons une politique ambitieuse menée par la Ville, qui se retrouve notamment dans l'aménagement des voies sur berges. En effet, on a l'intention d'inscrire cet aménagement dans le cadre d'une politique municipale de biodiversité, que ce soit avec l'archipel, avec la végétalisation des berges, la constitution de frayères pour poissons. Nous nous intégrons dans la thématique de la biodiversité et en même temps, nous l'élargissons avec de nombreux acteurs, comme je l'ai dit - la Région, l'État, les autres communes -, sur l'ensemble de nos cours d'eau, d'ailleurs, et pas seulement la Seine, et dans une vision métropolitaine et plus large.

En effet, cette convention passée avec l'Agence de l'eau, cette dernière subventionnant à hauteur de 50 %, nous permettra de faire porter ce sujet largement hors des frontières parisiennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 149).

Tout cela pour cela !

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal et de personnalités qualifiées, dans divers organismes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal et de personnalités qualifiées, dans divers organismes.

Société publique locale du Carreau du Temple (R. 27) :

(Conseil d'administration) :

- M. Pierre AIDENBAUM ;

- Mme Camille MONTACIE ;

- M. Gauthier CARON-THIBAUT ;

- Mme Marie-Laure HAREL ;

- M. Vincent ROGER.

(Assemblées générales) :

- M. Pierre AIDENBAUM, délégué.

Société anonyme d'économie mixte "PariSeine" (Conseil d'administration) (R. 30) :

- M. Ian BROSSAT, en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

- Mme Sandrine CHARNOZ, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Régie immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) (Conseil d'administration) (R. 31) :

- Mme Pauline VERON, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Société de gérance d'immeubles municipaux (S.G.I.M.) (Conseil d'administration) (R. 32) :

- Mme Claire MOREL, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 9 et 10 mars 2009, démissionnaire.

Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) (Conseil d'administration) (R. 33) :

- M. René DUTREY en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Office de Tourisme et des Congrès de Paris (Conseil d'administration) (R. 34) :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris. - Formation plénière (R. 35) :

- M. René DUTREY, titulaire, en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné les 23 et 24 novembre 2009, démissionnaire.

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux (R. 36) :

- M. René DUTREY, titulaire, en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Agence parisienne du climat (A.P.C.) (Assemblées générales et Conseil d'administration) (R. 37) :

- M. René DUTREY, en remplacement de M. Denis BAUPIN, désigné les 7 et 8 février 2011, démissionnaire.

Jury chargé de décerner les bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (R. 38) :

- Mme Claudine BOUYGUES, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée le 16 juin 2008, démissionnaire.

Etablissement public local à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris "Paris Musées" (Conseil d'administration) (R. 39) :

- M. Bruno JULLIARD, en remplacement de M. Hermano SANCHES RUIVO, désigné les 19 et 20 juin 2012, démissionnaire.

Etablissement public de la porte Dorée - Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Conseil d'administration) (R. 40) :

- Mme Claudine BOUYGUES, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 29 mars 2010, démissionnaire.

Commission du titre de séjour (R. 41) :

- Mme Claudine BOUYGUES, titulaire, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

- Mme Françoise GALLAND, suppléante, en remplacement de M. Sylvain GAREL, désigné les 24 et 25 novembre 2008, démissionnaire.

Commission du titre de séjour de l'Est parisien (10e, 11e, 12e, 13e et 20e) (R. 42) :

- Mme Claudine BOUYGUES titulaire en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée les 9 et 10 mars 2009, démissionnaire.

Etablissement public de la Maison des métaux (Conseil d'administration) (R. 43) :

- M. Bruno JULLIARD, en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

- *trois personnalités qualifiées ci-après :*

- Mme Joëlle MOREL ;

- M. Jean- Jacques HOCQUARD ;

- Mme Jacqueline RIQUIER.

Etablissement de coopération culturelle "Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris-Boulogne Billancourt" (Conseil d'administration) (R. 44) :

- M. Bruno JULLIARD, titulaire, en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné les 8 et 9 février 2010, démissionnaire.

Etablissement public local "Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain" (Conseil d'administration) (R. 45) :

- M. Bruno JULLIARD, en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Lycée professionnel Claude-Anthime - Corbon, 5, rue Corbon (15e) (Conseil d'établissement) (R. 46) :

- Mme Ghislène FONLLADOSA, suppléante, en remplacement de M. Alain DESTREM, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée) - Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association) (R. 47) :

Ecole privée des Fracs Bourgeois 21, rue Saint-Antoine 75004 :

- M. Christophe GIRARD, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Ecole privée Massillon 2 bis, quai des Célestins 75004 :

- M. Christophe GIRARD, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Commission d'attribution des places à la crèche de l'Hôtel de Ville (R. 48) :

- M. Christophe GIRARD, titulaire en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Commission du Vieux Paris (R. 49) :

- M. Hermano SANCHES RUIVO, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Fondation de la Cité internationale des Arts (Conseil d'administration) (R. 50) :

- M. Christophe GIRARD, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 17 et 18 octobre 2011, démissionnaire.

Association "Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la photographie" (Conseil d'administration) (R. 51) :

- M. Christophe GIRARD, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Association " Forum des images" (Conseil d'administration) (R. 52) :

- M. Pierre SCHAPIRA, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Association "Maison du geste et de l'image" (R. 53) :

- M. Bruno JULLIARD, en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) (Conseil d'administration) (R. 54) :

- Mme Sandrine CHARNOZ, en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Atelier parisien d'urbanisme (Conseil d'administration) (R. 55) :

- M. Julien BARGETON, en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée le 21 avril 2009, démissionnaire.

Syndicat mixte ouvert "Autolib" (Comité syndical) (R. 56) :

- M. Julien BARGETON en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée les 2 et 3 février 2009, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2012, R. 27, R. 30 à R. 56).

Modification de la composition de Commissions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe des modifications survenues dans les Commissions suivantes :

- M. Sylvain GAREL et M. René DUTREY ont permuté. M. Sylvain GAREL titulaire quitte la 1^{ère} Commission et intègre la 8^e Commission en qualité de titulaire. M. René DUTREY, titulaire quitte la 8^e Commission et intègre la 1^{ère} Commission en qualité de titulaire.

- Mme Claudine BOUYGUES, titulaire quitte la 2^e Commission et intègre la 6^e Commission. Mme Laurence GOLDGRAB, titulaire quitte la 9^e Commission et intègre la 2^e Commission en qualité de titulaire.

- M. Alain DESTREM, démissionnaire quitte en conséquence la 2^e Commission où il était titulaire, ainsi que la 5^e Commission où il était suppléant.

- Mme Ghislène FONLLADOSA intègre la 2^e Commission en qualité de titulaire, en remplacement de M. Alain DESTREM, démissionnaire.

- Mme Dominique BERTINOTTI, démissionnaire, quitte en conséquence la 7^e Commission où elle était titulaire, ainsi que la 2^e Commission où elle était suppléante.

- Mme Claire GUIDI intègre la 8^e Commission en qualité de titulaire.

- M. Pierre GABORIAU a été élu président de la 1^{ère} Commission en remplacement de M. Jean-François LEGARET.

- Mme Laurence GOLDGRAB a été élue présidente de la 2e Commission en remplacement de Mme Claudine BOUYGUES.

- M. Sylvain GAREL a été élu président de la 8e Commission en remplacement de M. René DUTREY.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 16 septembre 2012 à seize heures vingt-cinq minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

QE 2012-15 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relatif à l'Orchestre des jeunes DEMOS.

Libellé de la question :

"A l'image d'un certain nombre d'autres ensembles à l'étranger, l'Orchestre des jeunes DEMOS propose depuis plusieurs années un apprentissage intensif de la musique classique à des jeunes issus des quartiers populaires de Paris et des communes voisines.

Avec l'Orchestre des jeunes DEMOS, chaque enfant dispose de son instrument, suit quatre heures de cours hebdomadaire dans la structure sociale de son quartier et bénéficie d'un enseignement de haut niveau dispensé par des musiciens professionnels.

Soutenue par l'Etat et les collectivités locales, cette initiative permet à des centaines de jeunes filles et de jeunes garçons d'accéder à une pratique musicale qui leur redonne une confiance, le goût de l'effort et des perspectives culturelles nouvelles.

Aujourd'hui, la poursuite du soutien de ses différents partenaires n'est pas acquise.

C'est pourquoi, considérant le rôle joué par ce dispositif dans des quartiers "politique de la ville", j'aimerais connaître les intentions de la Ville pour que les jeunes de Paris et des communes voisines continuent de bénéficier de cette exceptionnelle initiation musicale."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-16 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'aménagement de la gare du Nord.

Libellé de la question :

"La gare du Nord, en terme de trafic voyageurs, est la plus importante des six grandes gares terminus de la S.N.C.F., les lignes nationales : grandes lignes de T.G.C., les lignes nationales, les T.G.V., les lignes internationales, l'Eurostar, le Thalys, les lignes nationales, le Transilien, le R.E.R.

Le parc de stationnement qui dessert la gare du Nord a vu l'itinéraire de sortie des véhicules aménagé de telle manière qu'il est devenu impossible de se diriger vers le Centre de Paris et qu'un grand détour est maintenant imposé dans un contexte déjà très encombré.

Ce détour est source de nouveaux embouteillages, d'une pollution accentuée et de tensions liées au stress engendré.

Aussi, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris de reconsidérer cet aménagement de manière à fluidifier le trafic sortant de la gare du Nord et d'offrir ainsi aux visiteurs et autres utilisateurs de ce parc des conditions de circulation dignes de l'importance de cette gare."

Réponse non parvenue.

QE 2012-17 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'état du souterrain reliant la place du Général Koenig au boulevard de l'Amiral Bruix.

Libellé de la question :

"La Ville de Paris a déjà engagé, suite à l'évolution des prescriptions relatives à la sécurité dans les tunnels routiers, la réalisation d'un diagnostic et d'études de faisabilité et déjà plusieurs souterrains ont été remis aux normes.

Cependant, il est à signaler que le souterrain situé entre la place du Général Koenig (17e) et le boulevard de l'Amiral Bruix (16e), dit "tunnel du Grand Maillot" est dans un état de décrépitude tel que le revêtement en carrelage des murs et de la voûte fait courir des risques à ceux qui l'empruntent.

Aussi, Mme Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris si ce tunnel a fait l'objet d'une inscription pour sa rénovation, et dans ce cas quel est le calendrier des travaux estimant que ceux-ci doivent être programmés avant qu'un accident ne survienne."

Réponse non parvenue.

QE 2012-18 Question de M. Patrick TREMEGE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au commissariat du 13e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le 1er avril dernier, un incendie a ravagé les locaux de notre commissariat du 13e arrondissement. Grâce à la réactivité des fonctionnaires de police et à l'intervention rapide des pompiers, le feu a été rapidement circonscrit et maîtrisé. Des mesures rapides et efficaces ont ensuite été prises afin que soient limitées les incidences pour nos concitoyens pour qui ce service public est essentiel.

Le public a parfaitement compris les dispositions adoptées, que ce soient celles relatives à la dispersion des différents services ou encore celles liées à la circulation.

Aujourd'hui pratiquement six mois après le sinistre, l'enquête judiciaire doit être en mesure d'expliquer les causes de cet incendie. Aussi, le groupe U.M.P.P.A. souhaiterait connaître ses conclusions.

Plus important encore, nous souhaiterions connaître les dispositions envisagées pour la réfection ou la reconstruction d'un commissariat, notamment le calendrier. Les 170.000 habitants du 13e arrondissement sont légitimement préoccupés par les questions de sécurité. Outre l'aspect symbolique, il est urgent qu'ils puissent de nouveau compter sur un service public de sécurité pleinement fonctionnel, et ce le plus rapidement possible."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

MM. Denis BAUPIN, René DUTREY, François VAUGLIN, Mmes Danielle SIMONNET, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 101 - Subvention et avenant à convention (260 000 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 392 - Subvention (90.000 euros) avec avenant avec l'association Musique Nouvelle en Liberté (1e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DFPE 400 - Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des frais de gestion et d'entretien du local CPCU ainsi que des frais de fourniture d'eau froide à la crèche sise 3, voie J15, 154-158 boulevard de Grenelle (15e).

2012 DU 220 - Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat OPH d'équipements de petite enfance dans le secteur d'aménagement Lagny Davout (20e).

2012 DLH 29 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme comportant 3 logements PLUS, et modification du plan de financement du programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLAI, 17 logements PLUS, 11 logements PLS, 3 commerces et 2 bureaux, 27 boulevard Beaumarchais (4e).

2012 DLH 55 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 5 logements PLUS et 6 logements PLS 99-101, rue Villiers de l'isle Adam (20e).

2012 DLH 145 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 28 logements PLUS, 68/70, rue des Pyrénées (20e).

2012 DLH 149 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLAI, 7/11 rue Nicolas Houël (5e).

2012 DLH 152 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de requalification des espaces extérieurs de 738 logements sur le groupe Glacière Daviel (13e).

2012 DLH 168 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 19 logements PLS 45 rue Pierre Rebière (17e).

2012 DLH 187 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation du groupe Barre Borel, 2 boulevard du Bois le Prêtre (17e).

2012 DLH 155 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de requalification des espaces extérieurs et des logements en rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite, Groupe Porte de Montreuil (20e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DFPE 309 - Subvention (1.378.432 euros) et convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour la réalisation et l'aménagement d'un équipement d'accueil de la petite enfance de 47 places 8, rue de Montmorency (3e).

2012 DLH 4 - Avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP d'une partie de l'immeuble communal 76-76bis, rue de Rennes (6e).

2012 DLH 199 - Réalisation par la RIVP d'un programme de résidentialisation de l'ensemble immobilier 43-49, rue Saint Blaise et 6-10, square des Cardeurs (20e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 131 - Programme de création de deux résidences sociales gérées par le Centre d'action sociale protestant (CASP), l'une réalisée par la SIEMP au 46 rue Championnet (18e) comportant 20 logements PLA-I et l'autre par BATIGERE au 32 rue Polonceau / 2 rue Erckmann-Chatrian (18e) comportant 53 logements PLA-I.

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 140 - Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris au prêt PAM à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de réhabilitation PALULOS de 56 logements sociaux, 1-3-5-7, square Vitruve (20e).

2012 DLH 185 - Réalisation par France Habitation d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 139 logements, 166-168 bis rue de Charonne (11e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 95 - Réalisation par ICF La Sablière d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 5 logements PLUS et un local d'activité, 254 rue de Charenton (12e).

2012 DLH 157 - Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris à ICF La Sablière en vue du financement d'un programme de réhabilitation d'une résidence sociale comportant 150 logements, 134 rue du Chevaleret (13e).

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DF 87 - Dispositions permettant à la société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) de poursuivre la mise en oeuvre de son plan de développement et notamment sa participation à la reconversion de l'entrepôt Macdonald.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Héléne BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 144 - Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 3 logements PLA-I et 8 logements PLUS, 75 rue Saint Denis (1er).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 131 - Programme de création de deux résidences sociales gérées par le Centre d'action sociale protestant (CASP), l'une réalisée par la SIEMP au 46 rue Championnet (18e) comportant 20 logements PLA-I et l'autre par BATIGERE au 32 rue Polonceau / 2 rue Erckmann-Chatrian (18e) comportant 53 logements PLA-I.

Mmes Isabelle GACHET, MM. Jean-Yves MANO, Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Mmes Anne HIDALGO, Annick LEPETIT, MM. Jean-Pierre CAFFET, Pierre MANSAT, Mme Brigitte KUSTER et M. Hervé BENESSIANO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DF 83 - Garantie d'emprunt à octroyer à la SPLA Paris Batignolles Aménagement au titre de la mobilisation auprès de la CDC de prêts Gaia.

M. Pierre MANSAT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPVI 145 - Subventions (50.000 euros) à 14 associations au titre du Fonds d'Innovation Sociale, créé pour soutenir de nouvelles initiatives dans les quartiers en Politique de la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPVI 147 - Subventions (15.235 euros) à six associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Troisième enveloppe pour le quartier politique de la ville Fontaine au Roi (11e).

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPVI 151 - Subventions (69.000 euros) à 27 associations dont 7 avec convention mettant en oeuvre des projets visant à l'amélioration et la végétalisation du cadre de vie.

M. Hamou BOUAKKAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DUCT 158 Subvention (10.000 euros) à l'association "Réseau national des maisons des associations".

M. Bruno JULLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 392 Subvention (90.000 euros) avec avenant avec l'association Musique Nouvelle en Liberté (1e).

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 8 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par un conseiller de Paris exerçant les fonctions de président du conseil d'administration de la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy.

M. Yves POZZO di BORGIO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DF 85 - DU 238 - Création d'une commission spéciale composée d'élus, chargée d'examiner le cahier des charges relatif à la consultation pour la modernisation et l'exploitation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles (15e) et d'étudier les propositions des candidats.

Vote spécifié.

M. Thierry COUDERT vote :

POUR le vœu n° 11 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur le droit de vote des étrangers ;

POUR le vœu n° 17 du groupe E.E.L.V.A. sur les Gay Games.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DVD 121 Signature de deux avenants aux contrats avec l'Association Française de normalisation (AFNOR) en matière de certification des chaux de construction.

2012 DVD 147 Subvention exceptionnelle (20.000 euros) à l'association pour le développement et la promotion de l'Avenue Verte London Paris (ROUEN).

2012 DVD 167 Signature d'un marché pour la digitalisation de l'atlas des anciennes carrières de la Ville de Paris.

2012 DVD 168 Signature des conventions de partenariat complémentaires dans le cadre de l'évènement "Bougez Malin".

2012 DVD 170 Aménagement des espaces publics sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14e). Marché de fournitures de pavés, de dalles et de bordures.

2012 DVD 192 Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'aménagement de la place de la République (3e, 10e et 11e).

2012 DVD 133 Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Avenir Santé France (69007 Lyon).

2012 DVD 185 Indemnités amiables de différents tiers en réparation des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2012 DVD 146 Signature de sept contrats de transaction suite à l'inondation de plusieurs immeubles des rues Charles Fourier et Bobillot (13e).

M. Julien BARGETON, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2012 DVD 157 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour le prolongement de la passerelle du Cambodge avenue Paul Vaillant Couturier à Gentilly (94).

M. Julien BARGETON, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DVD 178 Signature d'une convention de recherche et développement partagés avec ARMINES sur la modélisation hydrodynamique des aquifères parisiens.

M. Julien BARGETON, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2012 DUCT 6 Subvention (10.000 euros) à l'association Collectif pour le sens des autres (13e).

2012 DUCT 24 Subvention (6.500 euros) Fonds du Maire à l'association Fonds social Juif unifié du 3e.

- 2012 DUCT 25 Subvention (1.700 euros) à l'Union des Associations de la cité Bonnier (20e).
- 2012 DUCT 39 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Le printemps de Ménilmontant (11e).
- 2012 DUCT 41 Subvention Fonds du Maire (300 euros) à l'association Balard bouge - Vis tes rêves, ne rêves pas ta vie (15e).
- 2012 DUCT 46 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Rungis Brillat Peupliers (13e).
- 2012 DUCT 47 Subvention (5.000 euros) à l'Association du quartier saint-bernard - QSB 11 (11e).
- 2012 DUCT 54 Subvention (4.000 euros) avec convention avec l'association Ecole normale (18e).
- 2012 DUCT 59 Subvention (2.000 euros) à l'association Slam Productions du 20e.
- 2012 DUCT 60 Subvention (2.000 euros) à l'association Tout autre chose (9e).
- 2012 DUCT 63 Subvention (10.000 euros) à l'association Les amis du 18e du mois (18e).
- 2012 DUCT 64 Subvention Fonds du Maire (3.500 euros) au Comité des fêtes et d'actions sociales du 9e arrondissement.
- 2012 DUCT 68 Subvention (4.000 euros) à l'association Simplon en fêtes (18e).
- 2012 DUCT 73 Subvention (4.000 euros) à l'association "RTF sport et culture - rencontre des tunisiens de France sport et culture" (19e).
- 2012 DUCT 74 Subvention (2.000 euros) à l'association République de Montmartre (18e).
- 2012 DUCT 76 Subvention (3.000 euros) à l'association Réseaux d'échanges de savoirs Belleville-Ménilmontant (11e).
- 2012 DUCT 78 Subvention (2.000 euros) à l'association Les comptoirs de l'Inde (20e).
- 2012 DUCT 129 Subvention (10.000 euros) à l'association Coordination des fédérations et associations culturelles région Île-de-France (C.O.F.A.C.R.I.F)
- 2012 DUCT 135 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'association Limite bord cadre (LMBC) (19e).
- 2012 DUCT 142 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'Union Catholique du Théâtre et de la Musique (9e).
- 2012 DUCT 146 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Square arts 19 SQ A 19 (19e).
- 2012 DUCT 147 Subvention (3.000 euros) à l'Association des commerçants de Ménilmontant les Canotiers (20e).
- 2012 DUCT 152 Subvention (5.000 euros) à l'association RECIT Paris (Réseau des Ecoles de Citoyens) du 15e
- 2012 DUCT 153 Subvention (12.000 euros) à l'association Canal Marches (20e).
- 2012 DUCT 161 Subvention Fonds du Maire (28.500 euros) et convention avec le Comité local d'animation sociale et solidarité du 17e arrondissement de Paris / Class 17 (17e).
- 2012 DUCT 163 Subvention (1.300 euros) à l'association Planet Musicmix du 15e.
- 2012 DUCT 164 Subvention (4.000 euros) à l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir (F.D.F.A) (15e)
- 2012 DUCT 169 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le relais Ménilmontant (20e).
- 2012 DUCT 170 Subvention (16.000 euros) et avenant à convention avec l'association FIAP Jean Monnet (14e).
- 2012 DUCT 171 Subvention (10.000 euros) à l'association La ligue de l'enseignement - fédération départementale de Paris - mouvement d'éducation populaire - fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement.

2012 DUCT 172 Subvention Fonds du Maire (3.500 euros) et convention avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA) (17e).

2012 DUCT 173 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association L'un est l'autre (19e).

2012 DUCT 174 Subvention Fonds du Maire (19e) (1.000 euros) à l'association OFAC - Office pour la formation des animateurs des centres de vacances et de loisirs (5e).

2012 DUCT 177 Subvention Fonds du Maire (17e) (5.000 euros) à l'association Les petits frères des pauvres (11e).

2012 DUCT 178 Subvention fonds du Maire (3.000 euros) l'Association du quartier Saint-Bernard - QSB 11 (11e).

2012 DUCT 179 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Famillathlon 75 (16e).

2012 DUCT 181 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Sos urgences mamans (16e).

2012 DUCT 184 Subvention (4.000 euros) au titre des "relations avec les associations" à l'association "Coordination des collectivités portugaises de France (CCPF)"

2012 DUCT 187 Subvention Fonds du Maire (4.000 euros) à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés (19e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012 DPVI 47 Subvention (53.000 euros) aux associations Droit et Immigration Europe-Maghreb (11e), Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf (3e), Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (11e) et conventions pour Droit et Immigration Europe-Maghreb, Association Franco-Chinoise Pierre Ducerf, Collectif des Accidenté.

2012 DPVI 106 Subvention (3.800 euros) à l'association Mémoire de l'Avenir au titre de l'intégration.

2012 DPVI 110 Subventions (6.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 113 Subventions (7.000 euros) à 4 associations au titre de l'intégration et conventions avec les associations ALPHA IV (13e) et ENS (18e).

2012 DPVI 129 Subvention (14.000 euros) à 3 associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 130 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) au titre de la lutte contre les discriminations.

2012 DPVI 136 Subvention (25.000 euros) avec convention à l'Association pour la promotion et le développement du centre ressource européen en clinique transculturelle au titre de l'intégration.

2012 DPVI 140 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Agir pour la Diversité et contre les Discriminations (20e) au titre de l'intégration.

2012 DPVI 146 Subvention (20.000 euros) avec convention au Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (11e).

2012 DPVI 166 Subvention (7.000 euros) aux associations Egalité, Bâtisseuses de Paix et Migrations Santé France au titre de l'intégration.

2012 DPVI 167 Subvention (3.000 euros) au Collectif pour l'avenir des foyers au titre de l'intégration.

2012 DPVI 168 Subvention (17.500 euros) 3 associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 169 Subvention (20.000 euros) à Tactikollectif au titre de l'intégration.

2012 DPVI 170 Subvention (4.000 euros) aux associations Traces de Vie et Langues Plurielles au titre de l'intégration (18e).

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2012 DDEES 103 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement au titre de l'organisation de la semaine italienne.

2012 DICOM 21 Subvention et convention (3.500 euros) à l'association "Tendances numériques" (11e) afin d'aider au financement du projet Festiblog 2012 - festival des Blog et Webcomics.

2012 DICOM 23 Convention de co-organisation des Golden Blog Awards.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2012 DASCO 45 Subvention (23.780 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 2e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 46 Subvention (26.678 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 3e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 47 Subvention (37.715 euros) avec convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 4e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 48 Subvention (53.073 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 5e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 50 Subvention (25.504 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 7e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 51 Subvention (17.876 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 8e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 52 Subvention (63.770 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 9e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 53 Subvention (113.981 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 10e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 54 Subvention (100.438 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 11e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 56 Subvention (190.635 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 13e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 57 Subvention (128.179 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 14e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 58 Subvention (168.855 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 15e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 63 Subvention (231.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 20e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 139 Signature avec la I3F d'une convention de transfert provisoire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une école maternelle de 8 classes imbriquée à un programme comprenant une crèche municipale, une résidence sociale et des logements familiaux sur le lot O6 de la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

2012 DASCO 141 Dotation (8.000 euros) au lycée municipal TRUFFAUT (3e).

2012 DASCO 151 Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'école élémentaire 5 rue de la Providence (13e).

2012 DPA 79 Construction d'une école maternelle de 11 classes au 10-12 rue de Torcy et réaménagement partiel du groupe scolaire 5-7 rue de Torcy (18e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DASCO 140 Convention avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux situés 109, avenue Parmentier (11e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteuses.

2012 DASCO 75 - DPVI 474 Subventions (15.900 euros) à dix associations pour des actions politique de la Ville dans le 20e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteuses.

2012 DASCO 149 - SG 180 Approbation de l'organisation du "Concours Civisme, Sécurité, Défense" et adoption de son règlement.

Mme Odette CHRISTIENNE, rapporteure.

2012 DDEEES 28 Convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées (8e).

2012 DDEEES 88 Subvention (10.000 euros) à l'association de commerçants Poteau Duhesme ASCOPODU (18e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 119 Subvention (10.000 euros) avec convention à l'Institut National des Métiers d'Art.

2012 DDEEES 120 Subvention (5.000 euros) à l'association AHME Musée de l'Eventail Hervé Hoguet (10e).

2012 DDEEES 121 Subvention (25.000 euros) avec convention à l'association Designer's Days.

2012 DDEEES 127 Subvention (5.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

2012 DDEEES 130 Subvention (19.000 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq (5e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 134 Subvention (13.000 euros) au Village Mouffetard - association des commerçants du bas-Mouffetard (5e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 140 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen Championnet (17e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 145 Subvention (7.500 euros) à l'association des commerçants centre commercial Daguerre pour les illuminations de fin d'année 2011 (14e).

2012 DDEEES 148 Subvention (4.800 euros) à l'association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 156 Subventions (24.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Prestige des Gobelins (13e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 159 Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier (11e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 168 Subvention (3.000 euros) à l'association Marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fin d'année 2011 (17e).

2012 DDEEES 177 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 179 Modification des tarifs applicables aux marchés aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e).

2012 DDEEES 180 Subvention (50.000 euros) avec convention à l'association "Le Lieu du design en Ile-de-France".

2012 DDEEES 185 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lamarck Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (18e).

2012 DDEEES 187 Subvention (9.400 euros) à l'association des commerçants du Haut Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 189 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de la fête des vendanges 2012 sur la Butte Montmartre (18e)

2012 DDEEES 202 Création du Prix "Un visa pour Buenos Aires"

2012 DPA 10 Dépôt de la demande de permis de construire pour la réalisation de l'opération de mise en valeur des quatre entrées du marché des Enfants Rouges (3e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DPE 74 Approbation des modalités de lancement de marchés de mise à disposition d'engins de nettoyage mécanique de chaussées avec conducteurs.

2012 SGCP 5 Subvention (1.700.000 euros) et convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012 SGCP 7 Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "La politique immobilière de la collectivité parisienne".

M. François DAGNAUD, M. Jean-Yves MANO, M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteurs.

2012 DPE 61 Subvention (52.000 euros) et convention avec l'association L'Interloque et le Département de Paris, au titre de sa Ressourcerie et des actions de sensibilisation à l'éducation environnementale qu'elle mène dans les quartiers politiques de la ville du 18e arrondissement.

M. François DAGNAUD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DEVE 119 Subvention (10.000 euros) à l'association Ile-de-France Environnement (13e) pour ses actions en faveur de la défense de l'environnement.

2012 DEVE 120 Subvention (10.000 euros) à l'association Réseau Action Climat France (93 100 Montreuil), pour ses actions de sensibilisation aux changements climatiques.

2012 DEVE 121 Subvention (3 000 euros) à l'association Terre de Liens Ile-de-France (11e) pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisiens et des élu-e-s aux développements de l'agriculture biologique en Ile-de-France et à des projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine.

2012 DEVE 122 Subvention (3.000 euros) à l'association les Amis d'Enercoop (19e) pour ses actions en faveur de la réduction de la consommation électrique des ménages.

2012 DEVE 114 Adhésion de la Ville de Paris au Club Décibel Villes de l'association Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit.

2012 DEVE 117 Autorisation à la société NEXIMMO 46 d'exploiter des installations de combustion au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement dans l'immeuble BASALTE boulevards des Bouvets et Kupka à Puteaux (92800).

2012 DEVE 150 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Météo et Climat, la société française de la météorologie et du climat.

M. René DUTREY, rapporteur.

2012 DPP 16 Subvention (55.200 euros) et convention avec l'Union nationale des centres sportifs de plein air dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2012 DPP 24 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2012 DPP 26 Subvention (500 euros) et convention avec l'association Solidimey dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement.

2012 DPP 28 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Paris Aide aux Victimes au titre de l'aide aux victimes

2012 PP 55 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture de produits nécessaires à l'entretien et à la réparation des engins de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012 PP 56 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2012 PP 57 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de classeurs souples pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012 PP 58 Avis sur demande de responsabilité et en remise gracieuse présentées par un régisseur.

2012 PP 59 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012 PP 60 Approbation du marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour la maintenance du progiciel budgétaire et comptable SDL7 en service à la préfecture de police.

2012 PP 61 Autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police pour la fourniture de baies et coffrets informatiques avec leurs accessoires et d'onduleurs avec les prestations d'installation associées.

2012 PP 62 Autorisation à M. le Préfet de police de résilier le marché correspondant au lot n° 2 "couverture et panneaux photovoltaïques" des travaux de restauration des façades et réfection des toitures de la caserne de la Cité à Paris (4e).

2012 PP 63 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour le transport par voie aérienne des personnels de la préfecture de police relevant des administrations parisiennes, ainsi que leurs ayants-droit, se rendant dans les départements d'outre-mer dans le cadre des congés bonifiés ou spécifiques et acheminement de leurs bagages.

2012 PP 65 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif aux travaux de reconstruction du centre de secours de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Livry-Gargan.

2012 PP 66 Autorisation à M. le préfet de police de signer un protocole d'accord transactionnel avec la société Champagne Construction Rénovation.

2012 PP 67 Résiliation de la convention de mandat conclue avec la SEM 92 pour l'opération de construction d'un centre de secours et de lutte contre l'incendie à Pierrefitte-Sur-Seine (93380).

2012 DPA 28 Indemnisation de la Société SEGEX par la SEMAVIP correspondant aux prestations supplémentaires réalisées dans le cadre des travaux des espaces extérieurs Nord sur le site de l'ancien hôpital Saint-Lazare (10e).

2012 DPA 80 Indemnisation du groupement CANAL-BCCB par la SEMAVIP dans le cadre de la réalisation de restructuration du Carré historique sur le site de l'ancien hôpital Saint-Lazare (10e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DAJ 9 Subvention (12.000 euros) pour la contribution au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris pour 2012.

2012 DAJ 10 Subvention (47.000 euros) pour la contribution au programme annuel d'actions du CDAD de Paris au titre du financement de permanences supplémentaires dans les Poin d'Accès au Droit des 18e, 19e et 20e dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

2012 DRH 40 Modalités de lancement de marchés à bons de commande pour la conception, l'animation et la mise en oeuvre d'une offre de formation management à destination de l'encadrement supérieur de la Ville de Paris en trois lots séparés et attribution des marchés correspondants aux lots 1 et 3.

2012 DRH 51 Modalités de lancement de marchés à bons de commande relatifs à la conception, l'organisation et l'animation de modules de formation à la filière achats publics destinés aux agents de la Ville de Paris en deux lots séparés.

2012 DRH 55 Contrat de transaction avec la société Air France.

2012 DRH 106 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande d'accompagnement professionnel personnalisé (coaching) des cadres dirigeants et des cadres A de la Collectivité Parisienne.

2012 DRH 107 Signature d'un avenant au marché (D.S services) et modification de la répartition entre les membres du groupement de commande pour la gestion des frais de santé, accidents de services, maladies professionnelles et maladies contractées en services.

2012 DSTI 17 Lancement d'un marché à bons de commande de fourniture de services Wifi sur les sites municipaux à Paris.

2012 DSTI 18 Marché d'accompagnement de la collectivité dans sa vision stratégique et dans le suivi des marchés opérateurs en télécommunication.

2012 DSTI 22 Convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville et le Département de Paris préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marchés ou accords-cadres concernant la fourniture de licences logicielles GTS, de matériels de billetterie et leurs maintenances.

2012 DUCT 79 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité en réparation d'un préjudice subi en mairie du 12e arrondissement

2012 DUCT 81 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi en mairie du 5e arrondissement

2012 DUCT 121 Convention d'adhésion avec la Direction de l'information légale et administrative (15e).

2012 DUCT 122 Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité provisoire en réparation d'un préjudice subi en mairie du 19e arrondissement

2012 DUCT 157 Signature d'un protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité en réparation d'un préjudice subi en mairie du 20e arrondissement

2012 SG 188 Modalités d'utilisation des véhicules de service.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DJS 341 Subvention (2.000 euros) à Lartefact (64 Pau).

2012 DJS 356 Subvention (3.000 euros) à 1000 Visages Production (91170 VIRY CHATILLON).

2012 DJS 359 Subvention (10.000 euros) à Union Nationale des Lycéens 75 Section de Paris (9e).

2012 DJS 396 Subvention (2.000 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2012 DJS 414 Subvention (68.000 euros) et convention triennale avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

2012 DJS 419 Subvention (5.000 euros) et convention avec le Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens (20e).

2012 DPA 40 Convention avec la société Les Ecrans de Paris pour la réalisation, par la Ville de Paris, de travaux dans les futurs locaux du centre d'animation 76 bis rue de Rennes (6e) et autorisation à M. le Maire de Paris de signer ladite convention.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2012 DJS 334 - SG 106 Subvention (6.500 euros) avec convention pluriannuelle avec l'association Inter Film (13e).

Mme Isabelle GACHET, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DJS 149 - DPVI 118 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2012 DJS 219 - DPVI 477 Subvention (2.500 euros) à l'association Travail Au Noir (17e).

2012 DJS 303 - DPVI 427 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (19e).

2012 DJS 316 - DPVI 476 Subvention (3.000 euros) à l'association Carrefour 14 (14e).

2012 DJS 332 - DPVI 454 Subvention (2.500 euros) à Solidarité Paga Lagny Davout (20e).

2012 DJS 374 - DPVI 480 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2012 DJS 377 - DPVI 481 Subvention (2.000 euros) à l'association Traverses Parcours (20e).

Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteuses.

2012 DF 58 Reprise sur amortissement des frais d'études et d'insertion d'annonces légales relatifs auxancements des marchés publics effectués en 2008 et 2009.

2012 DF 73 - DJS 392 Création de la société publique locale du Carreau du Temple (3e).

2012 DF 83 Garantie d'emprunt à octroyer à la SPLA Paris Batignolles Aménagement au titre de la mobilisation auprès de la CDC de prêts Gaia.

2012 DF 84 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2012 SGCP 8 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par un conseiller de Paris exerçant les fonctions de président du conseil d'administration de la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DF 87 Dispositions permettant à la société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) de poursuivre la mise en oeuvre de son plan de développement et notamment sa participation à la reconversion de l'entrepôt Macdonald.

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Anne HIDALGO, rapporteurs.

2012 DEVE 52 Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture d'arbres pour les plantations dans les espaces verts, les bois, des alignements, le centre de production horticole, la voirie et les cimetières parisiens.

2012 DEVE 53 Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de sapins pour les décorations de Noël de la Ville de Paris.

2012 DEVE 116 Convention de financement avec SNI pour la construction d'un mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King (17e).

2012 DEVE 130 Subvention (1.500 euros) à l'association Cultures aux jardins pour son projet Journée Cultures aux jardins dans les Jardins d'Eole (18e).

2012 DEVE 135 Attribution de la dénomination Allée Michel Berger à une allée du Parc Monceau (8e).

2012 DEVE 136 Convention avec l'Association de Défense de Montmartre et du 18e arrondissement visant à autoriser l'installation d'un rucher dans le jardin de la rue Gabrielle (18e).

2012 DEVE 108 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DEVE 113 Indemnisation amiable de tiers, en réparation de dommages causés à l'intéressée lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012 DEVE 123 - DPVI 484 Subvention (1.500 euros) à l'association CRL 10 pour ses actions de sensibilisation à la biodiversité.

2012 DEVE 124 - DPVI 485 Subvention (3.000 euros) à l'association Graine de jardins pour ses actions d'accompagnement des jardins partagés dans le quartier de la Goutte d'Or (18e).

2012 DEVE 125 - DPVI 486 Subvention (2.000 euros) à l'association MU pour son action de sensibilisation à la biodiversité dans le quartier politique de la ville de la Goutte d'Or (18e).

2012 DEVE 126 - DPVI 487 Subvention (2.000 euros) à l'association Secondes Nature pour ses actions de sensibilisation à l'environnement dans le quartier Politique de la Ville Est (20e).

2012 DEVE 128 - DPVI 489 Subvention (2.000 euros) à l'association Régie de quartier 19e Nord pour des actions visant à l'amélioration du cadre de vie dans certains espaces verts du secteur Curial-Cambrai situé en politique de la ville (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2012 DDEEES 153 Subvention (58.000 euros) et convention avec l'association Starting-Block.

2012 DDEEES 154 Subvention (15.000 euros) à l'association "Baisser les Barrières" (15e).

2012 DDEEES 161 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'Union des Etudiants Juifs de France.

2012 DDEEES 164 Subventions (16.500 euros) à quatre associations étudiantes.

2012 DDEEES 165 Subvention (110 000 euros) et convention avec le Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris, pour le fonctionnement du site internet "étudiantdeparis.fr".

2012 DDEEES 167 Subvention (54.000 euros) et convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

2012 DDEEES 182 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DPA 74 Convention de compte prorata inter maîtrise d'ouvrage relative au projet de reconversion des entrepôts Macdonald en un pôle multi-équipements, 141 à 153 boulevard Macdonald (19e).

2012 DU 120 Signature d'une convention de servitudes de passage et de branchements avec la copropriété 17 rue Hégésippe Moreau (18e).

2012 DU 192 Mise en oeuvre de la clause d'actualisation du prix de vente des terrains à l'aménageur ZAC Didot (14e).

2012 DU 207 Déclassement de principe et autorisation de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme sur une emprise de voirie au droit des 27 à 33 rue du Cardinal Lemoine (5e).

2012 DU 213 Lancement d'un marché relatif au récolement, au classement et à l'inventaire du fonds d'archives de la Section de l'Inventaire de la Direction de l'Urbanisme.

2012 DU 197 Attribution de la dénomination "rue Madeleine Brès" aux voies FR/13 et FL/13 dans la ZAC de la gare de Rungis (13e).

2012 DU 198 Attribution de la dénomination "place Pierre Riboulet" à la place FP/13 dans la ZAC de la Gare de Rungis (13e).

2012 DU 202 Attribution de la dénomination "rue Annie Girardot" à la voie FK/13 dans la ZAC de la gare de Rungis (13e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 CAB_MA 21 Approbation du principe et des modalités des conventions de partenariats pour la manifestation Carnaval tropical de Paris édition 2012. Autorisation à M. le Maire de Paris de signer lesdites conventions.

2012 DAC 210 Subvention (2.000 euros) à l'association Artkara (20e).

2012 DAC 240 Subvention (11.000 euros) à l'association Le Génie de la Bastille (11e).

2012 DAC 246 Subvention (37.000 euros) et signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'Association Artistique des Concerts Colonne (1e)

2012 DAC 253 Subventions (41.500 euros) à cinq associations.

2012 DAC 254 Subventions (53.500 euros) à six associations culturelles et avenant avec l'association Ktha compagnie (12e).

2012 DAC 275 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (19e).

2012 DAC 319 Subvention (1.000 euros) à Belleville en vue(s) (20e).

2012 DAC 356 Subvention (2.500 euros) à l'association Parti Poétique (93200 Saint Denis).

2012 DAC 358 Subvention (9.000 euros) à l'association Les ateliers d'artistes de Belleville (20e).

2012 DAC 385 Subvention (10.000 euros) à l'association CRL 10 (10e)

2012 DAC 389 Subvention (2.000 euros) à l'association la Compagnie des Attentifs (20e).

2012 DAC 392 Subvention (90.000 euros) avec avenant avec l'association Musique Nouvelle en Liberté (1e).

2012 DAC 419 Subvention (6.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5e arrondissement.

2012 DAC 424 Subvention (500 euros) à l'Union pour le patrimoine du Lycée Carnot - UPALYCA (17e).

2012 DAC 466 Subventions (16.500 euros) aux associations A2R Compagnie (83136 Rocbaron), Compagnie des Dramaticules (94300 Vincennes) et En votre compagnie (14e).

2012 DAC 467 Subventions (28.000 euros) aux associations Théâtre Majâz (20e), L'Omnibus (20e) et Or Azur (59300 Aulnoy-lez-Valenciennes).

2012 DAC 469 Subventions (21.000 euros) aux associations Sambre (95470 Fosses), Compagnie Stéphane Valensi (11e) et Deux Temps Trois Mouvements (19e).

2012 DAC 476 Subvention (73.750 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e).

2012 DAC 479 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev (5e).

2012 DAC 496 Subvention (3.000 euros) à l'association Label Brut (53200).

2012 DAC 498 Subventions (10.500 euros) aux associations Aérostat Marionnettes Kiosque (93170 Bagnolet) et L'Amin cie Théâtrale (91350 Grigny).

2012 DAC 499 Subventions (10.000 euros) aux associations Le Praxinoscope (93310 Le Pré Saint Gervais) et Blues sur Seine (78200 Mantes-la-Jolie).

2012 DAC 503 Subvention (2.000 euros) à l'association ART2Eveil (2e).

2012 DAC 515 Subvention (6.000 euros) à l'association Hey Team (19e)

2012 DAC 519 Subvention (1.500 euros) à l'association Choeur Stella Maris (10e).

2012 DAC 528 Subvention (3.000 euros) à la Société Historique et Littéraire Polonaise (4e)

2012 DAC 529 Subvention (2.000 euros) au Théâtre du Bout du Monde (92000 Nanterre).

2012 DAC 531 Subvention (8.000 euros) à l'association L'envers du décor (18e).

2012 DAC 544 Subvention (3.000 euros) à l'association Affari Esteri (20e).

2012 DAC 547 Subvention (2.000 euros) à la Société d'Histoire et d'Archéologie des premier et deuxième arrondissements (1er).

- 2012 DAC 555 Subvention (22.000 euros) à la SAS Spectaculaire (9e).
- 2012 DAC 556 Subventions (45.500 euros), convention et avenant avec l'association Théâtre aux Mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).
- 2012 DAC 566 Subvention (3.000 euros) à l'association Centre scolaire sportif de l'école Beauregard (2e).
- 2012 DAC 571 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (2e).
- 2012 DAC 581 Subvention (1.500 euros) à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association Pour Pandora (19e).
- 2012 DAC 595 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris (13e).
- 2012 DAC 598 Subvention (3.000 euros) à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).
- 2012 DAC 602 Subvention (3.000 euros) à l'association le M.U.R XIII (12e).
- 2012 DAC 604 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Guétary 11 boulevard Poissonnière (2e).
- 2012 DAC 608 Subvention (23.100 euros) et convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).
- 2012 DAC 609 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Annie Girardot 4 rue du Foin (3e).
- 2012 DAC 614 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Le Vent d'Est (14e).
- 2012 DAC 615 Subvention (112.500 euros) avenant et convention avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e).
- 2012 DAC 618 Subvention (4.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e).
- 2012 DAC 620 Subvention (10.000 euros) à l'association Ad Lib (78670 Villennes-sur-seine).
- 2012 DAC 624 Subventions (17.000 euros) et convention avec l'association Smart (18e).
- 2012 DAC 627 Subvention (10.000 euros) à l'association Kaléidoscope 14 (14e).
- 2012 DAC 629 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Misraki 35 avenue Bugeaud (16e).
- 2012 DAC 633 Subvention (5.000 euros) à l'association Inouïe (94140 Alfortville).
- 2012 DAC 635 Subvention (3.000 euros) à l'association Sotto Voce (94000 Créteil).
- 2012 DAC 641 Remise de cinq bourses de la Ville de Paris (7.500 euros) dans le cadre de la manifestation Circus Next.
- 2012 DAC 648 Convention liant la Ville de Paris (pour le Musée Galliera) à l'Association du Festival d'Automne à Paris pour l'organisation de l'événement Impossible Wardrobe (Tilda Swinton).
- 2012 DAC 658 Subvention (3.000 euros) à l'association Reg'Art de Paris (9e).
- 2012 DAC 669 Subvention (10.000 euros) au Centre des Arts de la Scène (15e).
- 2012 DAC 673 Subvention (2.000 euros) à l'association Les 24 heures d'écriture (11e).
- 2012 DAC 678 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Laboratoire de la Création (1er).
- 2012 DAC 680 Convention d'objectifs avec l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques (AGETA) / Collectif Curry Vavart et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 14-16 rue du Capitaine Marchal (20e).
- 2012 DAC 704 Fixation des modalités d'occupation du Théâtre les Trois Baudets (18e) et de la redevance d'occupation.

2012 DICOM 20 Convention de prêt d'oeuvres pour l'exposition " Paris vu par Hollywood " (Cinémathèque).

2012 DICOM 22 Convention de mécénat exposition " Paris vu par Hollywood " (LVMH Fragrance Brands).

2012 DICOM 26 Convention de mécénat Nuit Blanche 2012 (Neuflyze Vie)

2012 SG 111 Subvention (4 000 euros) à l'association Signes de nuit (4e) pour l'organisation de la 10e édition de son festival de cinéma différent.

2012 SG 113 Subvention (3.000 euros) à l'association Cinédoc (1er) afin de soutenir sa programmation mettant en valeur le cinéma expérimental et différent.

2012 SG 116 Subvention (7800 euros) à l'association française du cinéma d'animation (AFCA).

2012 SG 117 Subvention et convention (15 000 euros) avec l'association Cinéfondation (7e) afin qu'elle poursuive ses activités cinématographiques.

2012 SG 122 Subvention et convention (15 000 euros) avec l'association Les Yeux de l'Ouïe (54000 NANCY) afin de soutenir l'organisation d'ateliers en milieu carcéral.

2012 SG 129 Subvention et convention (18 000 euros) avec l'association les Toiles Enchantées (92270 Bois Colombes) afin qu'elle poursuive ses activités cinématographiques à destination des enfants hospitalisés.

2012 SG 130 Subvention et convention (18 000 euros) à l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris. (3e).

2012 SG 131 Subvention et convention (26.000 euros) avec l'association l'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).

2012 SG 139 Subvention et convention (40.000 euros) avec l'association Unifrance (9e) afin de soutenir ses actions cinématographiques en 2012.

2012 SG 166 Signature de la convention (2012-2014) de développement cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et de la convention d'application financière au titre de l'année 2012.

2012 SG 177 Signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012 DAC 646 Subvention (153.294 euros) avec convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 6 octobre 2012.

M. Bruno JULLIARD, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2012 DAC 601 Subvention (15.000 euros) au Forum des Instituts Culturels Étrangers à Paris FICEP (7e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2012 DAC 487 Subvention (11.000 euros) à l'association Chandanse des sourds (1er).

2012 DAC 597 Subvention (2.000 euros) à l'association Danse un pas à deux (12e).

2012 DAC 626 Subvention (2.000 euros) à l'association Six pots bleus (11e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DAC 409 - DJS 282 Subvention (7.000 euros) à l'association I love this dance (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2012 DAC 429 - DJS 352 Subvention (23.000 euros) et avenant à convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DAC 483 Subvention (6.000 euros) à l'Association de la Plume Noire (15e).

M. Bruno JULLIARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012 DAC 478 Subvention (17.800 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).

M. Bruno JULLIARD et M. Pierre SCHAPIRA, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2012 DAC 302 Subvention (5.000 euros) à l'association Courant d'Art Frais (13e).

2012 DAC 305 Subvention (6.000 euros) à l'association Réel Symbolique Imaginaire - R.S.I - La Ressource (17e).

2012 DAC 428 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Abel (10e).

2012 DAC 431 - DPVI 112 Subvention (20.500 euros) et convention avec l'association Ombre en Lumière (11e).

2012 DAC 432 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Aquilone (13e).

2012 DAC 433 Subvention (1.500 euros) à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde - Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes (13e).

2012 DAC 437 Subvention (1.000 euros) à l'association Si tu vois Adrienne (18e).

2012 DAC 438 Subvention (2.000 euros) à l'association Henokia (18e)

2012 DAC 443 Subvention (2.000 euros) à l'association Pièces Montées (20e).

2012 DAC 445 Subvention (3.500 euros) à l'association Théâtre de l'Echo (20e)

2012 DAC 451 Subvention (1.500 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2012 DAC 460 Subvention (1.000 euros) à l'association L'Impossible (19e).

2012 DAC 463 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Les Rêves Fous (20e)

2012 DAC 557 Subvention (2.000 euros) à l'association Les serruriers magiques (18e)

2012 DAC 559 Subvention (1.000 euros) à l'association Clichés urbains (19e).

2012 DAC 575 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Aire à Mots (10e).

2012 DAC 576 Subvention (11.500 euros) à l'association l'Echomusée (18e).

2012 DAC 577 Subvention (1.000 euros) à l'association Dixlesic and Co (14e).

2012 DAC 578 Subvention (1.500 euros) à l'association La Ruche des Arts (18e).

2012 DAC 585 Subvention (1.000 euros) à l'association TRIAD (34170, Castelnau Le Lez) pour son action sur le quartier Goutte d'Or.

2012 DAC 586 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (CEFIA) (17e).

2012 DAC 587 Subvention (1.500 euros) à l'association Le Pari's des Faubourgs (10e).

2012 SG 133 - DPVI 475 Subventions (30.000 euros) à 19 associations porteuses des projets audiovisuels des quartiers de la Politique de la Ville dans le cadre du partenariat Mission Cinéma et DPVI, dont de deux conventions.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 SG 35 Subvention (1.000 euros) à l'association Avec Nos Aînées (11e).

2012 SG 41 Subvention (3.500 euros) à l'association Compagnie l'air du Verseau (11e).

2012 SG 66 Subvention (1.500 euros) à l'Association Informelles (12e).

2012 SG 69 Subvention (3.000 euros) à l'association Coordination Lesbienne en France (12e).

2012 SG 84 Subvention (4.400 euros) à l'association Foyer de Grenelle - Centre Social (15e).

2012 SG 169 Subvention (2.000 euros) à l'association Bâtisseuses de Paix (11e).

2012 SG 170 Subvention (4.000 euros) avec l'association Collectif Féministe Contre le Viol (13e).

2012 SG 175 Subvention (3.000 euros) à l'association Fonds des Femmes en Méditerranée (20e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2012 DASES 27 Subvention et avenant n° 1 à convention (70.000 euros) avec l'INSERM - DR Paris V et l'Université Paris Descartes en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Mathieu COUREUIL, lauréat 2011.

2012 DASES 28 Subvention et avenant n° 1 à convention (70.000 euros) avec l'INSERM - DR Paris V et l'Université Paris Descartes en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Renaud DENTIN, lauréat 2011.

2012 DASES 29 Subvention et avenant n° 1 à convention (70.000 euros) avec l'INSERM - DR Paris 6 en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Manuel MAMELI, lauréat 2011.

2012 DASES 30 Subvention et avenant n°1 à convention (70.000 euros) avec l'INSERM - DR Paris 6 en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Claire WYART, lauréate 2011 .

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DPE 71 Approbation des modalités d'attribution et signature du marché de maintenance des installation électriques industrielles du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement.

2012 DPE 72 Signature d'un contrat de transaction avec la société ALGECO relatif aux modalités d'indemnisation des prestations supplémentaires du marché relatif au relogement de personnel de la section de l'assainissement de Paris.

2012 DVD 156 Indemnités correspondant aux pertes d'exploitation de 4 propriétaires de bateaux dues à l'arrêt du transport fluvial sur le canal Saint Denis du 26 juillet au 3 août 2011.

2012 DVD 165 Indemnisation amiable de la compagnie ABSB en réparation du dommage causé au bateau SALAVAS sur le canal de l'Ourcq (93 Pantin).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DLH 4 Avenant au bail emphytéotique portant location au profit de la RIVP d'une partie de l'immeuble communal 76-76bis, rue de Rennes (6e).

2012 DLH 29 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme comportant 3 logements PLUS, et modification du plan de financement du programme d'acquisition réhabilitation comportant 9 logements PLAI, 17 logements PLUS, 11 logements PLS, 3 commerces et 2 bureaux, 27 boulevard Beaumarchais (4e).

2012 DLH 55 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 5 logements PLUS et 6 logements PLS 99-101, rue Villiers de l'isle Adam (20e).

2012 DLH 85 Extension aux limites territoriales de la commune de Paris, du secteur à l'intérieur duquel le maire pourra enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

2012 DLH 95 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 5 logements PLUS et un local d'activité, 254 rue de Charenton (12e).

2012 DLH 98 Réalisation par la SA d'HLM Immobilière 3F d'un programme de construction neuve de 4 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 10 rue Lacaze (14e).

2012 DLH 100 Subvention et avenant à convention (1 057 774 euros) avec l'association PACT Paris-Hauts-de-Seine (8e).

2012 DLH 116 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I et prorogation de la garantie accordée à l'emprunt bancaire à contracter par EFIDIS en vue du financement du programme d'acquisition-réhabilitation de 8 logements PLUS, 4 logements PLA-I et d'un commerce, 235 rue Saint-Martin (3e).

2012 DLH 131 Programme de création de deux résidences sociales gérées par le Centre d'action sociale protestant (CASP), l'une réalisée par la SIEMP au 46 rue Championnet (18e) comportant 20 logements PLA-I et l'autre par BATIGERE au 32 rue Polonceau / 2 rue Erckmann-Chatrion (18e) comportant 53 logements PLA-I.

2012 DLH 139 Réalisation par EFIDIS d'un programme de réhabilitation Plan Climat et d'Amélioration de la qualité de service de 20 logements, 209 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e).

2012 DLH 140 Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris au prêt PAM à contracter par France Habitation en vue du financement d'un programme de réhabilitation PALULOS de 56 logements sociaux, 1-3-5-7, square Vitruve (20e).

2012 DLH 144 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 3 logements PLA-I et 8 logements PLUS, 75 rue Saint Denis (1er).

2012 DLH 145 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 28 logements PLUS, 68/70, rue des Pyrénées (20e).

2012 DLH 149 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLA-I, 7/11 rue Nicolas Houël (5e).

2012 DLH 152 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de requalification des espaces extérieurs de 738 logements sur le groupe Glacière Daviel (13e).

2012 DLH 157 Modification de la garantie d'emprunt accordée par la Ville de Paris à ICF La Sablière en vue du financement d'un programme de réhabilitation d'une résidence sociale comportant 150 logements, 134 rue du Chevaleret (13e).

2012 DLH 163 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de résidence sociale pour jeunes actifs comportant 67 logements PLA-I et 44 logements PLUS, 59-61 rue de la Croix-Nivert (15e).

2012 DLH 168 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 19 logements PLS 45 rue Pierre Rebière (17e).

2012 DLH 169 Réalisation par Immobilière 3F d'une opération de création d'un logement PLUS, 4, boulevard Barbès (18e).

2012 DLH 170 Modification de la délibération accordant le transfert au profit de Résidences Sociales de France (RSF) des garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM Immobilière 3F pour le financement de divers programmes de logements sociaux situés dans les 10e, 15e et 17e arrondissements.

2012 DLH 171 Avenant au bail emphytéotique consenti au CASVP portant location de diverses propriétés communales.

2012 DLH 187 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation du groupe Barre Borel, 2 boulevard du Bois le Prêtre (17e).

2012 DLH 199 Réalisation par la RIVP d'un programme de résidentialisation de l'ensemble immobilier 43-49, rue Saint Blaise et 6-10, square des Cardeurs (20e).

2012 DLH 200 Octroi de la garantie d'emprunt de la Ville de Paris à Emmaüs Habitat en vue du financement complémentaire d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 151 logements et de création de 14 logements PLA-I compris dans un Foyer pour Jeunes Travailleurs, 54-56 rue de Ménilmontant (20e).

2012 DU 38 Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les emprises 21 rue Etex et 56A avenue de Saint Ouen (18e).

2012 DU 164 Mise en oeuvre d'une procédure d'expropriation, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux 11 rue des Trois Couronnes (11e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 DLH 155 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de requalification des espaces extérieurs et des logements en rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite, Groupe Porte de Montreuil (20e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DU 195 Cession de deux parcelles communales au 64-74 avenue Jean-Jaurès (94 Ivry sur Seine).

2012 DU 214 Signature d'un arrêté de délimitation unilatérale de quatre parcelles appartenant au domaine public sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine (94).

2012 DU 217 Cession d'une maison pontière située à 77414 Claye-Souilly.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 DASCO 99 Subventions (1.010.900 euros) aux écoles d'arts appliqués.

2012 DASCO 148 Convention avec l'Académie de Paris relative au paiement d'heures d'enseignement pour l'école Boulle.

2012 DDEEES 142 Subvention (1.627.000 euros) avec avenants à conventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets " EMERGENCE (S) " au titre de la 2e et 3e annuité du soutien municipal.

2012 DDEEES 162 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.

2012 DDEEES 163 Subvention (16.000 euros) avec convention avec l'Ecole du Louvre destinée au financement des cours d'histoire de la Ville de Paris.

2012 DDEEES 169 Convention de transfert de gestion volontaire du domaine public de la ville de Paris avec l'ESPCI du 6-12 rue Jean Calvin Paris (5e) pour l'implantation de l'Institut Pierre Gilles de Gennes et d'un incubateur d'entreprises et autorisation à déposer toutes autorisations administratives.

2012 DDEEES 173 Subvention (23.000 euros) au CNES, à l'Université Pierre et Marie Curie et à l'Institut de Paléontologie humaine, pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

2012 DDEEES 174 Subvention (86.000 euros) à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

2012 DDEEES 175 Subvention (14.900 euros) à divers organismes dans le cadre de l'appel à projets pour l'aide à l'organisation de colloques scientifiques.

2012 SG 186 Signature d'une convention de partenariat avec la société OpenDataSoft, relative à l'expérimentation d'une plate-forme de gestion des données dans le cadre de la politique Open Data de la Ville.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DDEEES 176 - SG 178 Modification du Prix de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Fatima LALEM, rapporteurs.

2012 DA 34 Lancement et signature d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'emballage aux services de la Ville de Paris.

2012 DA 35 Lancement et attribution d'un marché à bons de commande de fourniture de matériel d'acquisition d'image.

2012 DA 36 Lancement et signature du marché à bons de commandes relatif à la réalisation de développements, tirages et impressions photographiques pour la Mairie de Paris.

2012 DAJ 18 Signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 12 juillet et 11 septembre 2012.

2012 DICOM 25 Lancement du marché article 30 relatif à l'organisation des Voeux 2013 du Maire de Paris aux agents de la Ville au Palais omnisport de Paris Bercy.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 34 Subvention (34.064 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10e) pour sa halte-garderie (10e).

2012 DFPE 36 Subvention (17.041 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10e) pour son jardin d'enfants (10e).

2012 DFPE 37 Subvention (67.766 euros) et avenant n° 1 avec l'association AJEFA (10e) pour la multi-accueil 21 rue Lucien Sampaix (10e).

2012 DFPE 38 Subvention (9.756 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10e) pour le jardin d'enfants 134 rue du Faubourg Saint-Martin (10e).

2012 DFPE 39 Subvention (22.069 euros) et avenant n° 3 avec l'association AJEFA (10e) pour le jardin d'enfants (20e).

2012 DFPE 60 Subvention et avenant n° 3 (203.394 euros) avec l'association ARFOG (12e) pour la crèche collective (12e).

2012 DFPE 74 Subvention (1.958.000 euros) et convention avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour l'aménagement de locaux 19, rue des Martyrs (9e) en vue de la création d'un établissement multi accueil de 66 places.

2012 DFPE 84 Signature avec l'association ESTRELIA d'un avenant à la convention passée avec l'association Libellule et Papillon pour l'aménagement d'un établissement d'accueil collectif non permanent de petite enfance de 20 places dans des locaux situés 31, rue de la Cour des Noues (20e).

2012 DFPE 88 Subvention (39.174 euros) et avenant n° 3 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 92 Subvention (44.539 euros) avec avenant n° 3 avec l'association Les Jeunes Heures pour la crèche parentale (3e).

2012 DFPE 96 Subvention (350.335 euros) et avenant n° 3 avec l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche familiale préventive Gourdault (13e).

2012 DFPE 97 Subvention (329.148 euros) et avenant n° 3 avec l'association Enfant Présent pour la crèche familiale préventive Marcadet (18e).

2012 DFPE 98 Subvention (74.357 euros) et avenant n° 3 avec l'association Enfant Présent pour la structure multi accueil Marcadet (18e).

2012 DFPE 99 Subvention (92.444 euros) et avenant n° 3 avec l'association Enfant Présent (20e) pour sa crèche familiale préventive Panoyaux.

2012 DFPE 100 Subvention (70.712 euros) et avenant n° 3 avec l'association Enfant Présent (20e) pour sa crèche collective Panoyaux.

2012 DFPE 101 Subvention (214.350 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la structure multi accueil d'Ici et d'Ailleurs (13e).

2012 DFPE 102 Subvention (67.150 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou Péan (13e).

2012 DFPE 103 Subvention (372.504 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la crèche collective Bout'Chou 2 (13e).

2012 DFPE 104 Subvention (70.086 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14e).

2012 DFPE 105 Subvention (44.341 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour le jardin maternel La Maison Enchantée (14e).

2012 DFPE 106 Subvention (58.991 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la crèche collective Bout'Chou 1 (14e).

2012 DFPE 107 Subvention (844.646 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14e).

2012 DFPE 108 Subvention (256.559 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou pour la structure multi accueil Le Temps de l'Enfance (15e).

2012 DFPE 109 Subvention (152.743 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la structure multi accueil Les P'Tits Bonheurs (19e).

2012 DFPE 110 Subvention (165.256 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la structure de la crèche collective Trois P'Tits Tours (19e).

2012 DFPE 111 Subvention (118.896 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (13e) pour la crèche collective Saint Jacques (14e).

2012 DFPE 135 Subvention (207.487 euros) et avenant n° 3 (207.487 euros) à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Lafayette (10e).

2012 DFPE 136 Subvention (168.617 euros) et avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Valmy (10e).

2012 DFPE 137 Subvention (309.935 euros) et avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Hauteville (10e).

2012 DFPE 138 Subvention (282.703 euros) et avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Chevreuil (12e).

2012 DFPE 139 Subvention (311.091 euros) et avenant n° 2 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Auriol (13e).

2012 DFPE 140 Subvention (163.827 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Saussure (17e).

2012 DFPE 141 Subvention (184.025 euros) et avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Jacquemont (17e).

2012 DFPE 142 Subvention (223.176 euros) et avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Roussel (17e).

2012 DFPE 143 Subvention (132.832 euros) et avenant n° 3 à l'association La Maison Kangourou pour la structure multi-accueil Chapelle (18e).

2012 DFPE 144 Subvention (551.616 euros) et avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Picpus (12e).

2012 DFPE 145 Subvention (202.529 euros) et avenant n° 1 à l'association La Maison Kangourou (10e) pour la structure multi-accueil Ourcq (19e).

2012 DFPE 151 Subvention (60.558 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour sa halte-garderie.

2012 DFPE 180 Subvention (249.130 euros) et avenant n° 3 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Mail Cléry (2e).

2012 DFPE 181 Subvention (240.432 euros) et avenant n° 3 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Saint Ambroise (11e).

2012 DFPE 182 Subvention (189.984 euros) et avenant n° 3 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Le Petit Moulin (14e).

2012 DFPE 183 Subvention (166.967 euros) et avenant n° 3 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour la crèche collective Brancion (15e).

2012 DFPE 184 Subvention et avenant n° 3 (352.943 euros) avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective du 16e (16e).

2012 DFPE 185 Subvention et avenant n° 3 (339.722 euros) avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Point du Jour (16e).

2012 DFPE 186 Subvention (501.585 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Saint Pierre du Gros Caillou (7e).

2012 DFPE 187 Subvention (325.340 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Gabriel de Mun (10e).

2012 DFPE 188 Subvention (220.053 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective La Butte aux Cailles (13e).

2012 DFPE 189 Subvention (292.297 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Charles Fénélon (14e).

2012 DFPE 190 Subvention (82.303 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Croix Rouge Française pour la halte garderie Parnassium (15e).

2012 DFPE 191 Subvention (245.708 euros) et avenant n° 3 avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Marie Ernest May (17e).

2012 DFPE 192 Subvention (45.769 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective (19e).

2012 DFPE 219 Subvention (146.423 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Saint Roch (1er).

2012 DFPE 220 Subvention (166.517 euros) avec avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Enfance et découvertes (3e).

2012 DFPE 221 Subvention (274.441 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Charivari (9e).

2012 DFPE 222 Subvention (364.896 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Les Globes Trotteurs (9e).

2012 DFPE 223 Subvention (224.834 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Lutins de la Plaine (15e).

2012 DFPE 224 Subvention (138.843 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil La souris verte (15e).

2012 DFPE 225 Subvention (176.581 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Toboggan (15e).

2012 DFPE 226 Subvention (98.722 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil (18e).

2012 DFPE 227 Subvention (165.472 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Les Enfants d'Abord (19e).

2012 DFPE 228 Subvention (74.040 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Coccinelle (20e).

2012 DFPE 229 Subvention (121.183 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Vivre au jardin (20e).

2012 DFPE 230 Subvention (162.193 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Fontarabie (20e).

2012 DFPE 231 Subvention (141.150 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Belleville (20e).

2012 DFPE 232 Subvention (184.628 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Champperret (17e).

2012 DFPE 233 Subvention (620.522 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Maison de Gavroche (19e).

2012 DFPE 234 Subvention (616.819 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Bellevue (19e).

2012 DFPE 247 Subvention (64.839 euros) et convention avec l'association Estrelia (10e) pour sa crèche familiale (19e).

2012 DFPE 248 Subvention (220.347 euros) et convention à l'association Estrelia (10e) pour la crèche collective Libellule et Papillon (20e).

2012 DFPE 261 Subvention et avenant n° 3 (68.378 euros) avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la halte garderie Coquin'ours (8e).

2012 DFPE 262 Subvention (209.151 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Quai des Ours (10e).

2012 DFPE 263 Subvention (166.405 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Au Fil des Ours (11e).

2012 DFPE 264 Subvention (442.252 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le 14e Ours (14e).

2012 DFPE 265 Subvention (39.305 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Arc en Ciel (15e).

2012 DFPE 266 Subvention (144.632 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Violet (15e).

2012 DFPE 267 Subvention (57.549 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la halte garderie Calin'ours (16e).

2012 DFPE 268 Subvention (38.110 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la halte garderie Les Oursons (16e).

2012 DFPE 269 Subvention (99.647 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la halte garderie Teddy Club (16e).

2012 DFPE 270 Subvention (149.358 euros) et avenant n° 3 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi-accueil La Cité des Ours (18e).

2012 DFPE 271 Subvention (197.565 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le Grand Ours (18e).

2012 DFPE 272 Subvention (188.628 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Nuage d'Ours (13e).

2012 DFPE 273 Subvention (294.476 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Lagon des Ours (11e).

2012 DFPE 281 Subvention (377.033 euros) et avenant n°3 avec l'association Caramel (12e) pour sa crèche collective en appartements (12e et 19e).

2012 DFPE 282 Subvention (86.394 euros) et avenant n° 3 avec l'association Caramel (12e) pour la halte garderie La Maison des Ours (12e).

2012 DFPE 293 Subvention (414.777 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Laïque du Quartier Saint Fargeau (20e) pour la crèche collective Saint Fargeau (20e).

2012 DFPE 309 Subvention (1.378.432 euros) et convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) pour la réalisation et l'aménagement d'un équipement d'accueil de la petite enfance de 47 places 8, rue de Montmorency (3e).

2012 DFPE 314 Subvention (109.227 euros) et avenant avec l'association Parler à d'autres, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, les Grands (9e).

2012 DFPE 386 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec IMMOBILIERE 3 F en vue de la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction dans le lot 06 A du secteur Ouest de la ZAC Clichy Batignolles (17e).

2012 DFPE 391 Subvention (224.289 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour la crèche collective Botzaris (19e).

2012 DFPE 393 Subvention (483.529 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Chérioux (15e).

2012 DFPE 397 Subvention (215 865,62 euros) et convention avec la Région Ile-de-France au titre de la création d'une crèche collective de 66 places, d'un logement de fonction et d'un multi-accueil de 20 places 1-3, place de Rungis (13e).

2012 DFPE 400 Signature avec Paris Habitat OPH d'une convention de recouvrement des frais de gestion et d'entretien du local CPCU ainsi que des frais de fourniture d'eau froide à la crèche sise 3, voie J15, 154-158 boulevard de Grenelle (15e).

2012 DFPE 404 Subvention (210 000 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'une halte-garderie de 25 places rue Emile Duployé (18e).

2012 DFPE 405 Subvention (252.000 euros maximum) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'un multi-accueil de 30 places, boulevard de Grenelle (15e).

2012 DFPE 407 Subvention (554 400 euros) et convention avec la CAF de Paris au titre de la création d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction dans la ZAC Cardinet Chalabre (17e).

2012 DFPE 408 Subvention (462.000 euros) et convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création d'une crèche collective de 55 places 12-14, rue Botha (20e).

2012 DPA 77 Indemnisation d'une architecte pour prestations supplémentaires dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension d'un pavillon en vue de la création d'une crèche sise 43 rue d'Aubervilliers (18e).

2012 DU 140 Acquisition en l'état futur d'achèvement de volumes à usage de crèche et de logement de fonction situés 30-52 rue de la Brèche aux loups, 59-93 rue Claude Decaen, 3-19 rue de Gravelle, 47 rue de Wattignies, 1-25 et 2-24 square Contenot (12e).

2012 DU 220 Acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat OPH d'équipements de petite enfance dans le secteur d'aménagement Lagny Davout (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DFPE 93 Subvention et avenant n° 3 (129.707 euros) avec l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour la halte-garderie dénommée La Maison Dagobert (12e).

2012 DFPE 94 Subvention (209.665 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour la multi structure dénommée La Caverne d'Ali Baba (11e).

2012 DFPE 95 Subvention et avenant n° 3 (300.874 euros) avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour le jardin d'enfants dénommé L'Ecole Gulliver (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DUCT 162 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France (13e).

M. Mao PENINO, rapporteur.

2012 DUCT 114 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie et versement de la cotisation pour l'année 2012.

M. Mao PENINO, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012 DAC 247 Approbation du principe d'indemnisation supplémentaire et définitive par la Ville de Paris relative à l'accident survenu en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas 252, rue Saint-Jacques (5e).

2012 DAC 464 Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (9e).

2012 DAC 500 Subvention (13.500 euros) à l'association Photothèque des Jeunes Parisiens (2e).

2012 DAC 543 Demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12e)

2012 DAC 569 Subventions (32.000 euros) avec conventions avec l'Association de la Régie Théâtrale (4e).

2012 DAC 588 Subvention (1.800 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France (3e).

2012 DAC 594 Subvention (4.000 euros) à la Société de Port-Royal (5e).

2012 DAC 611 Convention avec l'Unicef, pour la réalisation de l'exposition Frimousses de créateurs, au Petit Palais du 25 novembre au 4 décembre 2012.

2012 DAC 623 Avenant à la convention de mécénat en date du 11 juin 2012, avec la Fondation NOTRE-DAME, portant sur l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'église Sainte-Clotilde (7e).

2012 DAC 645 Contrat de transaction relatif au projet architectural et technique à régler au maître d'oeuvre dans le cadre de la procédure contentieuse de l'opération de restauration de la façade de l'église Saint-Gervais Saint-Protais à Paris (4e).

2012 DAC 666 Mises à disposition temporaires à titre onéreux d'espaces dans les bibliothèques patrimoniales de la Ville de Paris.

2012 DAC 685 Subvention (5.000 euros) à l'Association passages et galeries (8e).

2012 DAC 688 Subvention (6.630 euros) à l'association S.O.S. Paris (6e).

2012 DAC 716 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de maintenance multi technique pour le Musée des Beaux Arts de la Ville de Paris, Petit Palais (8e).

2012 SG 187 Accord de nomenclature des prix des ouvrages du Comité d'histoire de la Ville de Paris (collection de la Commission des Travaux historiques).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012 DDEEES 44 Signature avec la Société Nationale Immobilière le protocole d'accord portant sur la sortie de la Convention du 26 septembre 1980 du bâtiment B de l'ensemble immobilier Le Flandre situé 99-101 et 103 boulevard Macdonald (19e), en vue de sa transformation en immeuble de logements locatifs.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012 DGRI 36 Subvention (20.000 euros) à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (11e).

2012 DGRI 55 Signature d'un contrat de subvention entre la Ville de Paris et la Commission européenne relatif au projet Fit for Europe III (programme d'acquisition de compétence européenne par le biais d'une mobilité dans une ville de l'UE partenaire).

2012 DGRI 57 Subvention et convention (100.000 euros) avec l'association Electriciens sans Frontières (8e) dans le cadre de la solidarité avec Haïti.

2012 DGRI 58 Subvention et convention (10.000 euros) avec l'association Patrimoine, Métiers, Solidarité France Afrique (34120 NIZAS)

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012 DGRI 52 - DPE 68 Subvention et avenant à convention (32.151 euros) avec l'association Agence d'aide à la coopération technique et au développement (9e), pour l'attribution du solde de la subvention relative au projet d'amélioration durable de l'accès à l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en faveur des populations de l'est du Tchad.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2012 DPVI 72 Subventions (157.457 euros) et 15 conventions à 28 associations créatrices de 35 emplois d'adultes relais.

2012 DPVI 116 Subventions (25.000 euros) avec convention à 3 associations porteuses de projets économiques innovants dans les quartiers en Politique de la Ville (20e).

2012 DPVI 117 Subventions (41.000 euros) à 3 régies de quartier menant des actions de lien social (10e, 17e, 19e) et conventions avec les régies de quartier Passerelle 17 et quartier Nord.

2012 DPVI 143 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'Association Soleil Blaise pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes du local du centre social situé dans le quartier politique de la ville Saint-Blaise (20e).

2012 DPVI 144 Subvention (5.500 euros) et convention avec l'Association Fabrication Maison pour l'ouverture du local La Fabrique Saint Blaise, espace d'information et d'animation sur le projet de renouvellement urbain du quartier politique de la ville Saint-Blaise (20e).

2012 DPVI 145 Subventions (50.000 euros) à 14 associations au titre du Fonds d'Innovation Sociale, créé pour soutenir de nouvelles initiatives dans les quartiers en Politique de la Ville.

2012 DPVI 147 Subventions (15.235 euros) à six associations menant des actions au titre de la Politique de la ville. Troisième enveloppe pour le quartier politique de la ville Fontaine au Roi (11e).

2012 DPVI 150 Subventions (15.800 euros) à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Quartier Belleville Amandiers (20e). Troisième enveloppe 2012.

2012 DPVI 151 Subventions (69.000 euros) à 27 associations dont 7 avec convention mettant en oeuvre des projets visant à l'amélioration et la végétalisation du cadre de vie.

2012 DPVI 152 Subventions à 5 associations (15.385 euros) menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier de la Goutte d'Or (18e).

2012 DPVI 153 Subventions (6.893 euros) à 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e) et conventions avec 2 associations. Troisième enveloppe 2012.

2012 DPVI 154 Subventions (11.500 euros) à 7 associations avec menant des actions sur les quartiers Politique de la ville Quartier Est 20e et conventions avec les associations Théâtre aux Mains nues et Soleil Blaise. Troisième enveloppe pour 2012.

2012 DPVI 155 Subventions (28.879 euros) à 9 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre et Danube-Solidarité (19e). Troisième enveloppe 2012.

2012 DPVI 156 Subventions (39.400 euros) à 16 associations et conventions avec quatre associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e). Troisième enveloppe 2012.

2012 DPVI 157 Subventions (4.450 euros) à 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le quartier Porte Montmartre Clignancourt (18e).

2012 DPVI 158 Subvention (7.500 euros) à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e).

2012 DPVI 159 Subventions (5.500 euros) à 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Porte Saint Denis et Saint Martin (10e). Troisième enveloppe 2012.

2012 DPVI 160 Subvention (4.500 euros) et convention avec le centre social associatif CEFIA (17e).

2012 DPVI 161 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles pour la remise en valeur de la devanture du local 10 place Souham (13e).

2012 DPVI 162 Subvention (1.472 euros) et convention avec la Fédération du Logement de Paris pour l'Amicale des Locataires Bois Le Prêtre pour l'équipement du local situé 5 Bd du Bois le Prêtre (17e).

2012 DPVI 163 Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association Permis de Vivre la Ville (14e) pour l'équipement du local situé 5 Bd du Bois le Prêtre (17e).

2012 DPVI 164 Subvention (6.819 euros) et convention avec l'association Groupement Jeunes Créateurs Parisiens (17e).

2012 DPVI 165 Subvention (13.621 euros) et convention avec l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) pour l'isolement du local sis 17 rue Bernard Dimey (La Moskova - 18e).

2012 DPVI 179 Subvention (15.750 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la requalification de vitrines de 4 locaux associatifs situés dans le quartier de la Goutte d'Or (18e).

2012 DUCT 158 Subvention (10.000 euros) à l'association "Réseau national des maisons des associations".

2012 DUCT 182 Subvention (5.000 euros) au titre de l'"engagement solidaire" à l'association "Halte aide aux femmes battues".

2012 DUCT 185 Subvention (5.000 euros) avec convention au titre de l'"engagement solidaire" à l'association "Autremonde".

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012 DPVI 68 Subvention (12.000 euros) avec avenant à la convention avec la Fédération des Centres Sociaux de Paris menant une action au titre de l'Intégration et de la Politique de la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Claude BOUYGUES, rapporteures.

2012 DPVI 141 - DJS 385 - DAC 436 Subvention (10.500 euros) à l'association Permis de Vivre la Ville (14e) pour des ateliers artistiques et des actions de lien social de proximité dans le quartier politique de la ville Pte de Clichy - Pte de St Ouen (17e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Isabelle GACHET, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DASES 24 Subvention et avenant n° 2 à convention (118.000 euros) avec l'association Paris tout P'tits (92130), pour son action de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas-âge de familles parisiennes démunies.

2012 DFPE 353 Subvention (25.000 euros) et convention avec le Comité d'Etablissement du Gérant de l'Infrastructure SNCF (93) concernant la ludothèque Planète Jeux (18e).

2012 DFPE 362 Subvention (20.000 euros) et convention à l'association Strata'j'm Paris (20e).

2012 DFPE 394 Subvention (4.000 euros) à l'association Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté ADRIC (13e).

2012 DFPE 395 Subvention (1.150 euros) à l'association Mozaïque 9 (9e).

2012 DFPE 396 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Pari's des Faubourgs (10e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DAC 271 Subvention (19.534 euros) à l'Union nationale des combattants du département de Paris (1e).

2012 DAC 423 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rachel Muller 3 rue de l'Avenir (20e).

2012 DAC 582 Subvention (1.200 euros) à l'Union amicale pour la mémoire des personnels, anciens combattants et victimes de guerre, victimes du devoir patriotique et professionnel de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, du Crédit Municipal, des Préfectures et de la Ville de Paris - U.A.M (4e).

2012 DAC 596 Subvention (800 euros) à l'Association nationale des fonctionnaires d'origine nord-africaine et leurs amis (A.N.F.O.N.A.A) (17e).

2012 DAC 599 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Jargeau) et la déportation juive CERCIL (45000 ORLEANS).

2012 DAC 619 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux Dames de Javel , collègue André Citroën à Paris (15e).

2012 DAC 630 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des habitants juifs du 12ème arrêts et déportés, mairie du 12ème arrondissement avenue Daumesnil à Paris (12e).

2012 DAC 700 Subvention (310.000 euros) avec convention avec la Fondation Auschwitz Birkenau (Varsovie).

2012 DICOM 24 Conventions de partenariat pour l'exposition "C'étaient des enfants" (Google ; BFMTV).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012 DAC 610 Subvention (4.000 euros) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie Comité de Paris (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 CAB_MA 18 Subvention (9.000 euros) aux associations Football club antillais Paris 19e (19e) Martigua - Sports, culture, loisirs (19e) et Accolade (9e) pour l'organisation de la 4e édition de la manifestation intitulée le Paris sportif ultramarin.

2012 DJS 5 Subventions (29.200 euros) à dix-huit associations sportives.

2012 DJS 6 Subventions (34.200 euros) à dix-sept associations sportives parisiennes.

2012 DJS 20 Subvention (80.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2012 DJS 22 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 2e arrondissement (2e).

2012 DJS 32 Subvention et convention (10.000 euros) avec l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement (12e).

2012 DJS 42 Subventions (16.400 euros) à cinq organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2012 DJS 61 Subventions (21.300 euros) à quatorze associations du 15e arrondissement.

2012 DJS 62 Subvention (50.000 euros) avec avenant à convention avec le Club Athlétique de Paris pour la saison 2012-2013.

2012 DJS 66 Subventions (32.400 euros) à dix associations du 19e arrondissement

2012 DJS 71 Subventions (30.650 euros) à treize associations du 11e arrondissement

2012 DJS 72 Subventions (35.100 euros) à seize associations du 12e arrondissement

2012 DJS 73 Subventions (25.300 euros) à treize associations sportives du 13e arrondissement.

2012 DJS 74 Subventions (3.100 euros) à trois associations du 14e arrondissement.

2012 DJS 75 Subventions (17.370 euros) à dix associations du 15e arrondissement.

2012 DJS 77 Subvention (2.000 euros) à une association du 17e arrondissement.

2012 DJS 78 Subventions (21.050 euros) à sept associations du 18e arrondissement.

2012 DJS 79 Subventions (11.300 euros) à huit associations du 19e arrondissement

2012 DJS 80 Subventions (4.000 euros) à quatre associations du 20e arrondissement

2012 DJS 102 Subvention et convention (16.500 euros) avec l'Ecole des Sports du 16e (16e).

2012 DJS 106 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Judo Paris Centre (1er).

2012 DJS 109 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Amicale Judo Associatif (20e).

2012 DJS 112 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'A. S. Jeunesse Saint-Vincent de Paul (10e).

2012 DJS 114 Subvention et convention (18.000 euros) avec l'Espérance de Reuilly (12e).

2012 DJS 118 Subvention (28.900 euros) et convention avec l'association Paris 13 Tennis de Table (13e).

2012 DJS 124 Subvention (12.000 euros) et convention avec l' Olympique Paris XV (15e).

2012 DJS 126 Subvention (54.000 euros) et convention avec Gym' Paris 15 (15e).

2012 DJS 129 Subvention (18.500 euros) et convention avec le Club Sportif Ternes Paris Ouest (17e).

2012 DJS 227 Subvention (20.000 euros) avec convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour la saison sportive 2012-2013.

2012 DJS 236 Subvention (1.040.000 euros) avec avenant à convention avec la SASP Paris Levallois au titre de la saison 2012-2013.

2012 DJS 242 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 22 et 23 septembre 2012.

2012 DJS 245 Subvention (80.000 euros) avec convention avec la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde de karaté du 21 au 25 novembre 2012 au POPB (12e).

2012 DJS 388 Avenant n° 1 à la convention du 14 mai 2012 signée avec le club Sporting Club Nord Parisien et attribution d'un complément de subvention de 1.000 euros pour la saison 2012-2013.

2012 DJS 389 Avenant n° 1 à la convention du 14 mai 2012 signée avec le club Paris Profession Sport et Jeunesse et attribution d'un complément de subvention de 9.000 euros pour la saison 2012-2013.

2012 DJS 411 Demande de subvention auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale au titre du Centre National pour le Développement du Sport pour les travaux de restauration et de mise aux normes de la piscine des Amiraux 6, rue Hermann Lachapelle (18e).

2012 DPA 76 Approbation des modalités de passation d'un marché de travaux relatif à la réhabilitation de la piscine Georges Hermant, 6/10 rue David d'Angers (19e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012 DAJ 20 Communication de la liste des marchés attribués du 2 juin au 16 août 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLERE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIE, MM. Mao PENINO et Yves POZZO di BORGO.

2e Commission

M. Jacques BOUTAULT, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mme Martines NAMY-CAULIER, Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER, Mmes Pauline VERON, Geneviève BERTRAND et Laurence GOLDGRAB.

Excusée : Mme Gisèle FONLLADOSA.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Julien BARGETON, Mmes Edith GALLOIS, Laurence DOUVIN et Françoise de PANAFIEU.

4e Commission

Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Anne LE STRAT, Fabienne GIBOUDEAUX et M. René DUTREY.

Excusé : M. Daniel MARCOVITCH.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI, MM. Hamou BOUAKKAZ et Jean - Jacques GIANNESINI.

Excusée : Mme Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes Karen TAIEB, Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY et Firmine RICHARD.

Excusées : Mmes Liliane CAPELLE, Fatima LALEM et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, Colombe BROSEL, Michèle BLUMENTHAL, Isabelle GACHET, MM. .Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : M. Richard STEIN, Hervé BENESSIANO et Jean-Baptiste MENGUY.

8e Commission

Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Geneviève BERTRAND, Roxane DECORTE, MM. Jérôme DUBUS, Sylvain GAREL, Mme Claire GUIDI, M. Christophe GIRARD et Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Excusés : Mme Sandrine CHARNOZ et M. Alain LHOSTIS.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, MM. Thierry COUDERT, Philippe DUCLOUX, Sylvain GAREL, Bruno JULLIARD, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA, Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Christophe GIRARD.

Excusées : Mmes Catherine DUMAS et Danielle FOURNIER.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude

GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées :

Mme Hélène BIDARD, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT.

Absents :

M. Bernard DEBRÉ, M. Patrick KLUGMAN, Mme Annick LEPETIT.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
6e/3e	1		UMPPA	DOUVIN, CARRERE-GEE	CM	V	SG 189	Exercice du droit de préemption urbain	DUBARRY	Rejeté	24-sept.-12
6e	2	130	EELVA	FOURNIER	CM	V	DVD 42	Modification de la loi pour permettre au Maire de sanctionner les contrevenants aux appropriations de l'espace public,	DUBARRY	Adopté	24-sept.-12
6e	3	131	EELVA	FOURNIER	CM	V	DVD 42	Etude pour la fabrication d'une carte GIG réellement infalsifiable,	DUBARRY	Adopté	24-sept.-12
6e	4	132	EELVA	FOURNIER	CM	V	DVD 42	Etude sur la possibilité pour les véhicules PAM d'emprunter les couloirs de bus,	DUBARRY	Adopté	24-sept.-12
6e/3e	5		UMPPA	DOUVIN, CARRERE-GEE	CM	V	DVD 42	Concertation des travaux sur voirie avec les associations	DUBARRY	Rejeté	24-sept.-12
5e	6		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Délivrance de réceptionné lors des contrôles d'identité	EL KHOMRI	Retiré	24-sept.-12
5e	6bis	133	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	24-sept.-12
5e	7	134	UMPPA	DECORTE, BOURNAZEL	CM	Vnr		Recrudescence de la prostitution dans le 18e	EL KHOMRI	Adopté	24-sept.-12
5e	7bis	135	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	24-sept.-12
5e	8	136	UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr		Recrudescence des vendeurs à la sauvette	EL KHOMRI	Adopté	24-sept.-12
5e	8bis	137	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	24-sept.-12
5e	9		UMPPA	GOUJON	CM	Vnr		Manifestation du 15 septembre	EL KHOMRI	Rejeté	24-sept.-12
6e	10		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Moratoire sur les expulsions des familles et des jeunes majeurs sans papiers,	BOUYGUES	Rejeté	24-sept.-12
6e	10bis	138	Exécutif		CM	Vnr			BOUYGUES	Adopté	24-sept.-12
6e	11		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr		Droit de vote des résidents étrangers extracommunautaire aux élections locales,	BOUYGUES	Retiré	24-sept.-12
6e	11bis	139	Exécutif		CM	Vnr			BOUYGUES	Adopté	24-sept.-12

Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
6e	12		UMPPA	BOURNAZEL, DECORTE	CM	Vnr	.	situation de la Place Constantin Pecqueur	LE GUEN	Rejeté	24-sept.-12
6e	12bis	140	Exécutif		CM	Vnr			LE GUEN	Adopté	24-sept.-12
7e	13		UMPPA	MENGUY	CM	V	DJS 398-402-403-404-405-406-407-408-409- DJS 398-402-403-404-405-406-407-408-409-	Incidence budgétaire de la réforme des tarifs des centres d'animation	GACHET	Rejeté	24-sept.-12
7e	13bis	141	Exécutif		CM	V			GACHET	Adopté	24-sept.-12
7e	14		Exécutif	NAJDOVSKI	CM	A	DFPE 32	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	24-sept.-12
7e	15		Exécutif	NAJDOVSKI	CM	A	DFPE 389	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	24-sept.-12
7e	16		UMPPA	BERTHOUT	CM	Vnr	.	Installation de microtrèches provisoires dans les espaces verts	NAJDOVSKI	Rejeté	24-sept.-12
7e	17		EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	.	Soutien à la candidature des Gay Games à Paris en 2018	VUILLERMOZ	Rejeté	24-sept.-12
7e	17bis	142	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	24-sept.-12
7e	18		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI...	CM	Vnr	.	Gestion des équipements sportifs	VUILLERMOZ	Retiré	24-sept.-12
8e	19		UMPPA	DECORTE, DUBUS	CM	V	DU 212	Présentation d'un bilan de dispositif sur la période 2010 - 2013	HIDALGO	Retiré	24-sept.-12
8e	20		PS-RGA	CALANDRA,	CM	Vnr	.	Terrain de sport 127, boulevard Mortier (20e)	HIDALGO	Retiré	24-sept.-12
8e	21		PS-RGA	CALANDRA,	CM	Vnr	.	Terrain 1 à 7, rue Léon Frapié (20e)	HIDALGO	Retiré	24-sept.-12
8e	21bis	143	Exécutif		CM	Vnr			HIDALGO	Adopté	24-sept.-12
8e	22	144	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	.	Attribution du nom de Maurice Boitel à un lieu du 12e arrondissement	HIDALGO	Adopté	24-sept.-12
8e	23		UMPPA	DUBUS	CM	V	DLH 185	Etat des lieux du parc social parisien	MANO	Rejeté	25-sept.-12

Commission Séance	n° Definitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	23bis	145	Exécutif		CM	V	DLH 185		MANO	Adopté	25-sept.-12
8e	24	146	PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr	-	Bâtiment de l'ex Maison des étudiants des Etats d'Afrique de l'Ouest 69-71, boulevard Poniatowski	MANO	Adopté	25-sept.-12
8e	25	147	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Application de la loi de réquisition à Paris	MANO	Adopté (amendé oralement)	25-sept.-12
8e	26		UMP	LEGARET	CM	Vnr		Respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le PLH	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	27		UMP	MONTANDON	CM	Vnr		Respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le PLH	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	28		UMP	DECORTE, DUBUS	CM	Vnr		Respect de l'équilibre des programmes de logements sociaux, tel que prévu par le PLH	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	29		UMP	DECORTE	CM	Vnr		Politique de peuplement équilibré dans le 20e arrondissement	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	30		UMP	DECORTE	CM	Vnr		Politique de peuplement équilibré dans le 20e arrondissement	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	31		UMP	DUBUS	CM	Vnr		Cession de terrains publics à La Ville de Paris	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	32	148	UMP	DUBUS	CM	Vnr		Acquisition de terrains publics par la Ville de Paris	MANO	Adopté	25-sept.-12
8e	33		UMP	GOJJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	Vnr		Aménagement de l'ensemble immobilier 266, rue Lecourbe - 181, rue de la Croix Nivert (15e)	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	34		UMP	GOJJON, GIANNESINI, ONGHENA	CM	Vnr		Déploiement de la vidéoprotection dans les ensembles sociaux et les équipements municipaux	MANO	Rejeté	25-sept.-12
8e	35	149	UMP	KUSTER, BERTHAULT	CM	Vnr		Installation de vidéoprotection dans le quartier Pitet- Curmoussy	MANO	Adopté	25-sept.-12
8e	36		UMP	LEGARET	CM	Vnr		Réunion pour l'éradication de l'habitat insalubre	MANO	Rejeté	25-sept.-12

Commission Séance	n° Definitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	37	150	UDI	TACHENE, POZZO DI BORGIO,	CM	Vnr		Projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social	MANO	Adopté	25-sept.-12
9e	38	151	PS-RGA	GOLDGRAB, ALAYRAC, BROS	CM	Vnr		Mise en œuvre d'une représentation plus équitable des femmes à la tête des établissements culturels parisiens	JULLIARD	Adopté	25-sept.-12
9e	39		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, MACE DE LEPINAY	CM	Vnr		Devenir des anciens bains-douches Castagnary (15e)	JULLIARD	Rejeté	25-sept.-12
9e	40		UMPPA	ALPHAND - DREYFUSS	CM	Vnr		Audit du fonctionnement du Musée d'art moderne de Paris	JULLIARD	Retiré	25-sept.-12
9e	41		Exécutif		CM	A	DAC 640	Amendement technique	POURTAUD	Adopté	25-sept.-12
9e	42	152	PS-RGA	ALAYRAC, GOLDGRAB, BROS	CM	Vnr		Application du règlement local de publicité	POURTAUD	Adopté	25-sept.-12
9e	43	153	EELVA	BOUTAULT, GAREL, FOURNIER	CM	Vnr		Application du règlement local de publicité	POURTAUD	Adopté (amendé oralement)	25-sept.-12
9e	44		UMPPA	KUSTER, DOUVIN	CM	Vnr		Affichage publicitaire des chantiers de la ville	POURTAUD	Rejeté	25-sept.-12
9e	45		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE	CM	Vnr		Restauration du grand orgue de l'église Notre Dame d'Auteuil	POURTAUD	Rejeté	25-sept.-12
9e	46	154	EELVA	GAREL	CM	Vnr		Soutien de la Ville de Paris aux Pussy Riot	SCHAPIRA	Adopté	25-sept.-12
9e	47		Exécutif	VIEU-CHARIER	CM	A	DAC 568	Amendement technique	VIEU CHARIER	Adopté	25-sept.-12
9e	47 umppa		UMPPA		CM	A	DAC 568			Adopté	25-sept.-12
9e	48		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI	CM	Vnr		Hommage de la Ville de Paris à la mémoire des soldats français morts en Afghanistan	VIEU CHARIER	Rejeté	25-sept.-12
1ère	49		EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr		Antennes relais de la rue Lobineau (6e)	PENINOU	Retiré	25-sept.-12
1ère/3e/4e	50		EELVA	CONTASSOT	CM	A	DVD 119	Amendement	GAUDILLERE	Rejeté	24-sept.-12
1ère/3e/4e	51		UMPPA	LEGARET	CM	A	DVD 119	Amendement	GAUDILLERE	Rejeté	24-sept.-12

Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
2e	52		UMPPA	KUSTER, DOUVIN	CM	Vnr	-	Critères d'autorisation de manifestations sur la voie publique	COHEN-SOLAL	Rejeté	25-sept.-12
2e	53		EELVA	GAREL, BROSSAT, FOURNIER, CORBIERE, BECKER	CM	Vnr	-	Augmentation du nombre de professeurs de la Ville de Paris	ERRECARTE	Retiré	25-sept.-12
2e	53bis	155	Exécutif		CM	Vnr	-	Délivrance des lettres recommandées	ERRECARTE	Adopté	25-sept.-12
2e	54	156	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Délivrance des lettres recommandées	SAUTTER	Adopté	25-sept.-12
3e	55		EELVA	NAJDOVSKY, BOUTHAULT	CM	Vnr	-	Requête des voies sur berges de la Seine en rive droite de la Bastille à la Tour Eiffel	BARGETON	Retiré	25-sept.-12
3e	55bis	157	Exécutif		CM	Vnr	-		BARGETON	Adopté	25-sept.-12
3e	56	158	EELVA	BAUPIN, GIBOUDÉAUX	CM	Vnr	-	Amélioration du service Vélib'	BARGETON	Adopté	25-sept.-12
3e	57		UDI	HELARD, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Dégradation des Vélib'	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	58	159	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Travaux de la CPCU	BARGETON	Adopté	25-sept.-12
3e	59		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Information en amont des travaux de la CPCU sur la voirie	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	60		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE	CM	Vnr	-	Mise en place de solutions pour le stationnement à Paris	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	61		UMPPA	KUSTER, DOUVIN	CM	Vnr	-	DSP relative au parc de stationnement Ternès	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	62		UMPPA	KUSTER, BERTHAULT	CM	Vnr	-	Desserte du futur conservatoire (17e)	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	63		UMPPA	KUSTER, BENESSIONO	CM	Vnr	-	Politique du stationnement deux roues	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	64		UDI	GASNIER, HELARD, POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Destruction récurrente de 2 roues par les pyromanes	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12
3e	65	160	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Présentation de l'audit de la voirie parisienne	BARGETON	Adopté	25-sept.-12
3e	66		UMPPA	DOUVIN, CARRERE-GEE	CM	Vnr	-	Suspension du moratoire pour les aménagements liés au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	BARGETON	Rejeté	25-sept.-12

Commission Séance	n° Définitif	n° Adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
4e	67		UMPPA	GOASGUEN DEBRE GIAZZI	CM	Vnr	.	Gestion de la propriété	DAGNAUD	Rejeté	25-sept.-12
4e	68		UMPPA	DE CLERMONT TONNERRE, BERTHOUT	CM	V	DEVE 78	Révision du Plan climat	DUTREY	Rejeté	25-sept.-12
4e	69		EELVA	FOURNIER BOUTAULT	CM	Vnr	.	Semaine du développement durable	DUTREY	Retiré	25-sept.-12
4e	69bis	161	Exécutif		CM	Vnr			DUTREY	Adopté	25-sept.-12
4e	70		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	.	Permis de recherche sur les gaz et huiles de schiste en Ile de France	DUTREY	Retiré	25-sept.-12
4e	70ter	162	Exécutif		CM	Vnr			DUTREY	Adopté	25-sept.-12
4e	71	163	PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	.	Démarche juridique contre la société Eau du Sud Parisien	LE STRAT	Adopté	25-sept.-12

Commission	n° Débat	n° Adopté	Groupes Électorales	Autres	Cl. Y ou Cl. X	n° élab	Objet	Mention Adoptée	PCF-PS		EELVA		PS-ROA		UDI		UMP/PPA		UNANIMITE		
									CONTRE	ASST	CONTRE	ASST	CONTRE	ASST	CONTRE	ASST	CONTRE	ASST			
76	16		UMP/PPA	INSTRUMENT	CA	DS 99	Installation de micro-ondes communales dans les espaces verts	UNANIMITE		X											
76	76				CA	DS 322						X								X	
76	17		EELVA	BOURNAILL	CA	Ver	Touten la candidate des Day Camille à Paris en 2018	VILLENOZE		X											
76	17 bis	142	UMP/PPA	BOURNAILL	CA	Ver		VILLENOZE		X					X						
76	18		UMP/PPA	GAZSEN, BERGE, GAZTEL	CA	Ver	gestion des équipements sportifs	VILLENOZE		X											
76	76				CA	DS 76														X	
76	76				CA	DS 189														X	
76	76				CA	DS 212						X								X	
76	76				CA	DS 171														X	
76	19		UMP/PPA	BERGHE, DUBAS	CA	Y	Fédération des lieux de dépôt sur la période 2010 - 2013	BERGHE							X						
76	20		PS-ROA	CALANCA	CA	Ver	Terrain de sport (3) - Boulevard Mactier (DS)	BERGHE													
76	21		PS-ROA	CALANCA	CA	Ver	Terrain 3, 7, rue des Foyers (DS)	BERGHE													X
76	21 bis	143	UMP/PPA	BOURNAILL	CA	Ver		BERGHE												X	
76	22	144	PCF-PS	COBRES	CA	Ver	Attribution du nom de Jean de Bérthel à un lieu de DS par maillemaire	BERGHE												X	
76	22 bis	145	UMP/PPA	BOURNAILL	CA	DS 238		BERGHE												X	
76	22				CA	DS 228														X	
76	23		UMP/PPA	DUBAS	CA	Y	Etat des lieux d'un parc social parcellaire	AMMO		X										X	
76	23 bis	145	UMP/PPA	BOURNAILL	CA	Y		AMMO												X	
76	24		UMP/PPA	BOURNAILL	CA	Ver	État des lieux des bâtiments des T2 et T3 (Étage de DS 271, boulevard Berrand)	AMMO												X	
76	25	147	PCF-PS	BERGHE, GAZSEN	CA	Ver	Application de la loi de répression à Paris	AMMO							X					X	
76	26		UMP/PPA	LEGARRET	CA	Ver	Rejet de l'ajout de programmes de logements sociaux, IM que prévu par le PLU	AMMO		X					X						
76	27		UMP/PPA	BOURNAILL	CA	Ver	Rejet de l'ajout de programmes de logements sociaux, IM que prévu par le PLU	AMMO		X					X						
76	28		UMP/PPA	BERGHE, DUBAS	CA	Ver	Rejet de l'ajout de programmes de logements sociaux, IM que prévu par le PLU	AMMO		X					X						
76	29		UMP/PPA	BERGHE	CA	Ver	Politique de logement égalitaire dans le 2 ^e arrondissement	AMMO		X					X						
76	30		UMP/PPA	BERGHE	CA	Ver	Politique de logement égalitaire dans le 2 ^e arrondissement	AMMO		X					X						
76	31		UMP/PPA	DUBAS	CA	Ver	Cession de terrains publics à titre de Paris	AMMO		X					X					X	
76	32	148	UMP/PPA	DUBAS	CA	Ver	Acceptation de terrains publics par la Ville de Paris	AMMO													
76	33		UMP/PPA	GAZSEN, BERGHE, COBRES, BERGHE, BERGHE	CA	Ver	Aménagement de logements immobiliers SA, rue Lecourbe - 181, rue de la Croix Noire (DS)	AMMO		X					X						
76	34		UMP/PPA	COBRES, GAZSEN, BERGHE	CA	Ver	Approuver la réaffectation dans les emplacements de bus et les équipements sportifs	AMMO		X					X						
76	35	149	UMP/PPA	BERGHE, BERGHE	CA	Ver	Installation de vélos électriques dans le quartier Parc-Courbevoie	AMMO		X					X						
76	36		UMP/PPA	LEGARRET	CA	Ver	Adhésion pour l'entretien de l'habitat insalubre	AMMO		X					X						
76	37	150	UMP/PPA	COBRES, BERGHE, BERGHE	CA	Ver	Projet de loi relatif à la médiation de fin de vie en l'honneur de la personne et à la reconnaissance des droits de la personne (droit de la personne)	AMMO		X					X					X	

Commission Séance	n° Ordinaire	n° Adopté	Groupe Majoritaire	Auteurs	CA A V V	n° de l'art.	Objet	Affectation Ajoutée	POP-FIG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMIPPA		UNANIMITE		
									CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
4e					CA	DIC 154														X	
2e					CA	DEC 27															X
9e	38	151	COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	JUILIARD													X
9e	39		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	JUILIARD													X
9e	40		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	JUILIARD													X
9e	41		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	A	DAC 440	POURTAB													X
9e	42	152	COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
9e	43	153	COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
9e	44		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
9e	45		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
9e	46	154	COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
9e	47		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
9e	48		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
1ère	49		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
1ère	50		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
1ère	51		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
2e	52		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
2e	53		COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
2e	53bis	155	COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X
2e	54	156	COLOMBAR, MAYNAC, BROS		CA	Ver	Vote sur le projet de délibération relatif aux modalités de mise à disposition des locaux de la Ville de Paris	POURTAB													X

Ordonnance N°	n° Séance	n° Adopté	Groupe proposé	Autres	CA V CS	CA V CS	n° délib	Objet	Affectation Ajoint	VOTE		EELVA		PS-RGA		UDI		UMP/PA		UNANIMITE	
										CONTRE	ABST										
24					CA	CA	DOCEES 145			ABST										X	
24					CA	CA	DOMES 137			ABST											X
24					CA	CA	DNI 100			ABST											X
24					CA	CA	DIP 134			ABST											X
24	55		EELVA	HALOUVRY, BOUTAULT	CA	CA	REORGANISATION DES SERVICES DE LA SAISON EN TOUTE ÉTOLE DE LA COMMUNE DE LAURENTIEUX		BARRETON	ABST											
24	56	133	EELVA	BANIN, GRANDJEAN	CA	CA	VERIFICATION DU SERVICE NISB		BARRETON	ABST											
24	57		UDI	SEJARD, NODD, DEBORGES	CA	CA	VERIFICATION DU NISB		BARRETON	ABST											
24	58	158	UMP/PA	DOUVIN	CA	CA	TREVAUX DE LA CPCL		BARRETON	ABST											X
24	59		UDI	SALLES	CA	CA	INFORMATION AU REGARD DES TRAVAUX DE LA CPCL SUR LE VOTRE		BARRETON	ABST											
24	60		UMP/PA	CHASSERON, REBE	CA	CA	MISE EN PLACE DE MESURES POUR LE SUIVEMENT DES TRAVAUX		BARRETON	ABST											
24	61		UMP/PA	NESTES, BOUIN	CA	CA	POPULAIRE AU PARC DE LA COMMUNE DE TRÉVÉ		BARRETON	ABST											
24	62		UMP/PA	RUBER, BERTHAULT	CA	CA	DEPENSES DE LEUR COMPÉTIBILITÉ (TIC)		BARRETON	ABST											
24	63		UMP/PA	NESTES, BRESNAIS	CA	CA	REVISION DU BUDGET COMMUNAL 2013		BARRETON	ABST											
24	64		UDI	COUILLON, HENRI, FROST, DI	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	65	162	UMP/PA	BOUIN	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	66		UMP/PA	BOUIN, CAMPAGNE	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	67		UMP/PA	CHASSERON, CORNE, GAZI	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	68		UMP/PA	DE LAUNAY, TONNARE, BERTHAULT	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	69		EELVA	FOURNIER, BOUTAULT	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	70	163	UMP/PA	BOUIN	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											
24	71	163	UMP/PA	BOUIN, ANAST	CA	CA	PROPOSITION DE TRAVAIL DE LA VILLE PARTENAIRES		BARRETON	ABST											